

Université de Montréal

**De la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste à l'idée
de justice**

Par Léonidas Carlos TADIEMENOU

Département de Philosophie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

Thèse présentée
en vue de l'obtention du grade de docteur
En Philosophie

Juin, 2018

© Léonidas Carlos TADIEMENOU, 2018

Résumé

Cette thèse a pour objectif principal de proposer une analyse complémentaire de la problématique du sous-développement. La position que nous y défendons est la suivante : il existe de nombreuses causes de l'extrême pauvreté. L'exploitation capitaliste en est une. Pourtant ce facteur causal de la pauvreté a été négligé ou ignoré dans de nombreuses théories de la justice globale. Pour mieux défendre cette position, nous procéderons tout d'abord à l'examen critique de certaines de ces théories. Il s'agit principalement de celles dans lesquelles la problématique du sous-développement est analysée ou développée sur la base d'un discours philosophique fondé sur la justification morale du devoir d'assistance. Ce discours comme nous le verrons, repose sur un hiatus, c'est-à-dire sur un manque de continuité ou de cohérence. En effet, ceux qui comme Peter Singer ou John Rawls le professent, ne se préoccupent pas du tout ou ne se préoccupent que très peu de poser un bon diagnostic étiologique de la pauvreté.

Sans toutefois souscrire à l'ensemble des idées défendues dans la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste, nous nous proposons de mobiliser certaines des thématiques centrales de cette théorie afin de montrer qu'aussi bien au niveau local que global, le capitalisme et l'exploitation desquels résulte la pauvreté sont deux aspects d'une seule et même réalité. S'il faut, en dépit de la pertinence de certaines critiques du marxisme, nécessairement revenir à cette théorie, c'est bien parce qu'elle permet selon nous de mieux saisir la « *réalité sous-jacente* » ou de mieux comprendre la « *cause étiologique* » de la pauvreté. Cela en vue de proposer de meilleurs moyens de lutte contre ce fléau. C'est pourquoi, en toute fin d'analyse nous portons un intérêt particulier à la question des opportunités de développement.

Somme toute, nous devons retenir qu'un retour aux sources de la pensée marxiste ou, plus exactement, un retour aux sources de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste s'impose dès lors que nous voulons donner une réponse concrète, précise et concise aux questions suivantes: pourquoi la pauvreté? Quelles en sont les causes et les conséquences? Comment peut-on la combattre? Ce retour aux sources de la pensée marxiste vise moins une réappropriation de l'idéal communiste et révolutionnaire qu'une redéfinition des normes et

règles devant désormais régir les relations – commerciales – internationales. La normalisation de ces relations aura par exemple pour effet de liquider les différentes formes d'exploitation identifiées et donc d'empêcher que certaines nations soient si pauvres au point d'être contraintes de recourir ou de compter sur l'aide internationale pour se développer. Une telle normalisation n'est donc possible que si l'on admet de facto une restructuration du capitalisme en vue de combler le déficit de justice sociale et économique dont il souffre. Notre dissidence vis-à-vis du marxiste orthodoxe se traduit par notre volonté de repenser, à partir d'une analyse étiologique de la pauvreté, les conditions de possibilité d'une économie juste et plus généralement d'un monde plus juste, plus libre et plus égalitaire, sans perspective révolutionnaire.

Mots-clés : Exploitation, capitalisme, pauvreté, marxisme, justice distributive, réformisme

Abstract

The principal objective of this thesis is to propose a complementary analysis on under-development. Our point of view is that: There are many causes of the extreme poverty. Therefore, capitalist exploitation is one of the causes meanwhile it has been neglected or ignored in many theories in the world. To better defend that position, we are going to examine some of those theories, especially those in which the question of under-development is developed, focusing on the philosophical discourse and based on the justification of existence. That discourse is on lack of coherence. In effect, authors like Peter Singer or John Rawls profess it and do not care about it or only care little about putting a nice etiological diagnostic of poverty.

In the contrary to other ideas defended in Marxist theory of the capitalist exploitation, we are going to make use of some central themes of that theory to show that either in local or global level, capitalism exploitation in which result poverty are two aspects of the same reality. Despite the pertinence of some Marxism critics, necessary that might be coming back to that theory, it is good because it help according to us to better understand the “underlying reality” or to better understand the «etiological cause" of poverty in other to fight against that flail. That is why at the end of the analysis; we pay attention on the question of the opportunities of development.

To end up, we have to understand that, going back to the sources of Marxist thought or especially, going back to sources of Marxist theory of capitalist exploitation imposes itself as soon as you want to give a concrete, specific and brief answer to the following questions: Why poverty and what are the causes and consequences? How can we fight against it? The fact of going back to sources of Marxist thought aims to a reappropriation of ideal communist and revolutionary that a redefine norms and roles being Henceforth controlling commercials and international relations. The effect of the normalisation of those relations will be to eliminate the various forms of exploitations identified and so to prevent that some notions should be poor until being forced to resort or to count on the help or to count on the international help for its development. That type of normalisation will be possible if we accept a restructuration of capitalism in other to fill the deficit of the social and economic justice that it is suffering

for. Our dissidence toward Marxist orthodox has consideration but on our voluntary of rethinking from an etymological analysis of poverty, the conditions of the possibility of good economy and generally for the very righteous world, very free and very equalized, without revolutionary perspective.

Keywords : Exploitation, capitalism, poverty, Marxism, justice, distributive, reformism.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	iii
Table des matières.....	v
Remerciements.....	ix
Introduction.....	1
Chapitre I : De la problématique de l'extrême pauvreté dans les théories de la justice globale	8
I. Assistance et redistribution comme principe fondateur actif des théories de la justice globale.....	10
I.1. Les justifications morales du devoir d'assistance : la stratégie argumentative de Peter Singer.....	11
I.2. Limites et contradictions de l'éthique pratique de Singer	20
I.2.1. Les objections de principe et leur critique	21
I.2.2. Les objections liées aux contraintes de faisabilité	28
II. De l'étiologie de la pauvreté chez John Rawls et Thomas Pogge	32
II.1. La conception rawlsienne du devoir d'assistance : ses implications historiques et socioéconomiques.....	32
II.2. Des causes structurelles de la pauvreté chez Thomas Pogge.....	36
Chapitre II : Du rapport du capitalisme à l'exploitation et à la pauvreté	44
I. Les rapports socioéconomiques dans le mode de production capitaliste.....	44
I.1. Matérialisme dialectique et praxis chez Marx	46
II. Marx et la question de l'exploitation capitaliste.....	59
III. Les incohérences et les insuffisances de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste	71
III.1. Jon Elster et la question de l'exploitation dans les échanges.....	72
III.2. La problématique de l'exploitation socialement nécessaire chez Roemer	73
III.3. L'idée de relation capitaliste saine chez Cohen.....	78

Chapitre III : De la problématique de la péréquation du surplus coopératif à l'échelle internationale	82
I. De l'analogie domestique dans la pensée marxienne	83
II. La théorie classique des échanges internationaux	87
III. De la taxonomie de l'exploitation capitaliste.....	91
III.1. L'exploitation de la périphérie par les multinationales.....	92
III.2. L'exploitation par le biais des institutions politiques	104
III.3. La question de l'échange inégal.....	113
Chapitre IV : La théorie de l'exploitation capitaliste à l'épreuve des faits.....	123
I. L'exploitation par les multinationales	123
I.1. Chevron, Exxon Mobil, Petronas; ces multinationales qui tirent des profits démesurés de l'économie du pétrole au Tchad	124
I.2. Les mécanismes d'exploitation.....	130
I.2.1. Les mécanismes de surfacturation	130
I.2.2. Les pressions juridiques	131
I.2.3. Les avantages indûment acquis.....	132
I.2.4. Les fraudes fiscales et douanières.....	133
II. L'exploitation politique	136
II.1. Les enjeux politiques de l'économie des ressources naturelles : le cas du pétrole tchadien.....	137
II.2. Les stratégies politiques d'exploitation.	141
II.2.1. La transgression des lois, principes et accords relatifs à la bonne gouvernance et à la gestion transparente des ressources pétrolières	142
II.2.2. La démagogie ou le mensonge politique	143
II.2.3. Une gestion dynastique, tribale, clanique ou familiale des affaires de l'État .	144
II.2.4. Le lucre, le luxe et le pouvoir	145
III. L'échange inégal ou l'exploitation par le truchement du commerce international	148
III.1. La périphérie dans l'économie mondiale capitaliste.....	149
III.2. Les mécanismes d'exploitation par le truchement du commerce international ..	150

III.2.1.	La politique de fixation des cours des matières premières et produits agricoles	151
III.2.2.	Les politiques protectionnistes.....	154
III.2.3.	Les subventions.....	156
Chapitre V :	De l'idée de justice dans les stratégies de lutte contre l'exploitation et la pauvreté	159
I.	Les stratégies marxistes	160
I.1.	De la déconnexion comme réquisit de la justice.....	160
I.2.	De la révolution prolétarienne à la décrépitude du mode de production capitaliste	167
II.	Les stratégies réformistes.....	178
II.1.	L'approche socialiste du réformisme.....	179
III.	La voie à suivre.....	186
III.1.	Les réformes politiques.....	187
III.1.1.	Les solutions externes ou globales.....	188
III.1.2.	Les solutions internes ou domestiques.....	193
III.2.	Les réformes du partenariat économique entre les pays pauvres et les multinationales	202
III.2.1.	Les solutions de rupture	202
III.2.2.	Les mesures révisionnelles	204
IV.	Les réformes du commerce international.....	208
IV.1.	Les trois principes d'équité d'Aaron James.....	211
IV.2.	Les critères d'une répartition équitable ou optimale des richesses entre les nations	212
Conclusion générale.....		215
Bibliographie.....		i

À toi, ma bienveillante providence

À toi, Edwige Prisca Ndjampa

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au professeur David Piché et plus particulièrement au professeur Peter Dietsch qui, de tout cœur, a accepté de diriger mon travail de recherche. Sa patience, son attention, ses conseils, ses remarques, ses encouragements et ses enseignements m'ont été très précieux.

Que soient aussi remerciés tous les autres enseignants du département de philosophie, ma famille, mes amis et mes camarades pour leur encadrement et leur inconditionnel soutien.

Introduction

La dernière chance du tiers-monde, Le monde de demain: le tiers-monde accusé, Vers un affrontement avec le tiers-monde, Le tiers-monde en question, Promesses de libération: les psaumes du pauvre, Le tiers-monde peut-il survivre?, Le tiers-monde et la troisième phase de domination, Le tiers-monde trahi, Le problème de l'aide extérieure, L'aide au sous-développement, L'aide qui tue... voilà entre autres, quelques titres d'ouvrages dans lesquels les auteurs se questionnent sur la singularité de la situation socioéconomique des pays en développement et y proposent des mesures ponctuelles de lutte contre la pauvreté absolue. En nous situant délibérément dans le cadre théorique circonscrit par les penseurs contemporains de la justice globale, nous proposons dans cette thèse, une analyse complémentaire de la problématique du sous-développement.

Cette thèse propose donc de repenser la problématique du sous-développement à l'aune de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste. Pourquoi cette théorie s'impose-t-elle comme une grille d'analyse pertinente de la question de la pauvreté dans le monde ? Ne devrions-nous pas décrire, à la suite de certains de ses critiques, le discours de Marx sur l'exploitation capitaliste comme un discours radical et inopérant? Trois raisons au moins peuvent être mobilisées pour justifier la nécessité de compléter les théories de la justice globale contemporaines par une approche marxiste de la question de l'exploitation capitaliste. 1) Très souvent, les théoriciens de la justice globale ne s'intéressent pas du tout ou ne s'intéressent que très peu aux causes structurelles de la pauvreté. Par exemple, Peter Singer (2009) n'en fait aucunement mention dans son éthique pratique. 2) Ceux qui s'y intéressent passent généralement sous silence la question de l'exploitation capitaliste ou abordent eux aussi la problématique du développement sous l'angle du devoir d'assistance. C'est dans une certaine mesure, le cas de Thomas Pogge (2003). Ceux qui, en fin de compte, soulèvent cette question envisagent plutôt la lutte contre l'exploitation et le sous-développement en termes de révolution et de rupture d'avec le capitalisme. Ce troisième groupe de théoriciens de la justice globale duquel nous nous démarquons malgré notre commune filiation, s'inspire largement de la doctrine révolutionnaire de Marx et tient en horreur le capitalisme.

En partant de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste et plus exactement de certaines de ses thématiques centrales, nous nous proposons de repenser les théories de la justice globale à partir d'une étiologie du sous-développement. Nous pensons à cet effet qu'une approche étiologique du sous-développement nous permettra de comprendre que l'exploitation capitaliste est l'une des causes, peut-être même la principale cause du sous-développement. La théorie marxiste de l'exploitation capitaliste rend donc le mieux compte, selon nous, de la situation apathique des pays en développement. Cela dans la mesure où elle permet de comprendre que le capitalisme génère concomitamment progrès et régression, richesse et pauvreté, bonheur et angoisse au point où l'on peut légitimement le comparer à Janus, ce dieu romain à double visage. Nous serons ainsi amené à démontrer qu'il est très exactement l'expression des rapports de domination et d'exploitation établis d'une part entre bourgeois et prolétaires et de l'autre entre nations riches et pauvres.

La crédibilité d'une telle thèse repose en partie sur la définition même du concept d'exploitation. Par exemple, nous admettons avec beaucoup de réserve la définition suivant laquelle l'exploitation est la chaîne en or à laquelle le capitaliste tient rivé le salarié et que celui-ci ne cesse de forger. (Marx, 1969, 446) Cette réserve, notons-le, tient du fait qu'il existe, dans le système mondial capitaliste, des cas ou des formes d'exploitation qui n'impliquent pas forcément ou directement le capitaliste. Les questions suivantes nous serviront de fil conducteur de notre réflexion : Pourquoi les pays en développement sont-ils si pauvres ? Qu'est-ce que l'exploitation capitaliste selon Marx et comment pourrait-elle être mise à jour dans le contexte socioéconomique contemporain ? Qu'est-ce qui la distingue des autres types d'exploitation ? Quel rapport existe-t-il entre la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste et la théorie de la dépendance, telle qu'elle a été développée et systématisée par certains néo-marxistes notamment Samir Amin, Pierre Jalée, Christian Palloix, etc. ? La réponse à toutes ces questions repose sur l'hypothèse de recherche suivante: parce qu'elle permet une meilleure connaissance des mécanismes d'exploitation et de domination, la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste est indispensable à une étiologie du sous-développement. Elle rend ainsi possible l'analyse concrète de la situation des peuples pris dans les méandres de la misère et dont les turpitudes servent de caution au développement tendanciel du capitalisme.

Deux grands moments de la pensée marxiste permettent d'établir adéquatement le lien entre exploitation capitaliste et pauvreté. Dans le premier moment, Marx s'intéresse aux processus et mécanismes d'accumulation primitive du capital. Pour ce faire, il met en évidence la structure cachée du capitalisme, dévoilant ainsi ce qu'il convient d'appeler à la suite de Denis Collin, le secret de son illusion. Dans le second moment, il est désormais question de l'accumulation internationale du capital. Il y développe sa position sur le développement tendanciel du capital tout en insistant particulièrement sur la fonction de la violence dans le processus de concentration du capital. Le capitalisme, écrit-il, n'a jamais cessé d'employer dans les « *marges* » de son existence métropolitaine, c'est-à-dire dans les pays coloniaux et ex-coloniaux, les moyens de la pire violence.

La particularité du présent travail de recherche tient du fait que nous y mobilisons ces deux grands moments de la pensée marxiste sur l'exploitation capitaliste dans le but de repenser les relations commerciales entre pays riches et pauvres. S'agit-il d'une contribution majeure, innovante? Que nous nous posions cette question, il est tout à fait légitime car, comme nous le verrons plus loin, de nombreux penseurs, notamment ceux d'obédience marxiste se sont eux-aussi appuyés sur les lignes directrices de la théorie marxiste de l'exploitation pour penser l'économie mondiale moderne. Par contre, aussi abondante soit-elle, la littérature marxiste sur l'exploitation capitaliste et son rapport au sous-développement du tiers-monde achoppe sur plusieurs points. Concernant les théories de la justice globale, nous avons déjà mentionné que la question de l'exploitation capitaliste y est très souvent effacée au profit d'une analyse centrée sur l'exigence ou la justification morale du devoir d'assistance. Cet effacement tient en grande partie de la stratégie de persuasion déployée par certains de ces théoriciens afin de convaincre les uns et les autres à adhérer à leur idée, voire à leurs idéaux moraux.

Cinq chapitres seront nécessaires pour développer notre thèse et confirmer notre hypothèse de recherche, c'est-à-dire pour démontrer comment le concept d'exploitation peut être mobilisé pour formuler une théorie de justice économique, tant sur le plan global que local. Le premier chapitre sera consacré à l'analyse d'un ensemble de théories de justice globale importantes de nos jours. Tout d'abord, nous nous y pencherons sur l'éthique pratique utilitariste de Peter Singer et plus exactement sur sa conception de l'agir moral. Nous devons

agir, dit-il, pour éradiquer la pauvreté. Accomplir ce devoir moral augmentera considérablement la somme du bonheur de tous les êtres humains. C'est pourquoi le devoir d'aide doit s'imposer à tout être humain et, en particulier, aux citoyens des pays développés comme une « *loi universelle* ». En légitimant ainsi le principe de justice distributive comme principe fondateur actif des relations entre riches et pauvres, Peter Singer est amené à se représenter l'acte altruiste ou généreux comme ce dont la pleine réalisation s'accompagnera, d'une maximisation certaine de la somme du bonheur de tous les êtres humains. Au-delà de la problématique de l'agir moral et plus généralement de l'agir humain, Peter Singer tente ainsi de repenser l'être humain, ses modalités et ses propriétés. Ce sont ces modalités qui doivent désormais conditionner le vivre-ensemble, tant au niveau local que global. Nous montrerons par la suite que, malgré sa force de persuasion et son engagement philosophique, l'éthique pratique de Peter Singer présente quelques lacunes qui l'affaiblissent considérablement. En effet, dans son essai philosophique sur la question du sous-développement, cet auteur ne se limite qu'à une approche descriptive, symptomatique et curative de la pauvreté absolue. Il passe ainsi sous silence son aspect causal ou étiologique, et ce malgré l'usage dès la première de couverture de l'un de ses principaux ouvrages, des champs lexicaux et sémantiques propres à la médecine. Sauver une vie. Agir maintenant pour éradiquer la pauvreté ; tel est le titre de l'un de ses ouvrages majeurs consacrés à l'analyse de cette question.

Dans la deuxième partie du chapitre I, nous examinerons d'autres théories de la justice globale contemporaines qui, tant bien que mal, tentent de combler cette lacune. Nous nous intéresserons particulièrement à celles de John Rawls et Thomas Pogge. Nous insisterons particulièrement sur les divergences qui caractérisent leur conception de la justice globale et, singulièrement, leur conception du devoir d'assistance. En effet, ces deux derniers accordent, contrairement à Peter Singer, une importance capitale à l'analyse des causes structurelles de l'extrême pauvreté. Par contre, parce qu'elle est largement tributaire de leur vision de l'étiologie de la pauvreté et de manière générale, de leur vision des rapports entre riches et pauvres, leur conception du devoir d'assistance est, elle aussi, marquée par de profondes divergences. Par exemple, John Rawls juge totalement irréaliste, illusoire et incongrue, l'idée selon laquelle les pays riches doivent lever des fonds pour lutter contre la pauvreté alors que toutes les convictions morales et philosophiques de Thomas Pogge reposent sur cette idée.

Devisé en deux grandes sections, le chapitre II sera consacré à l'analyse du rapport du capitalisme à l'exploitation et à la pauvreté dans une perspective marxiste. La première section portera sur le matérialisme dialectique et son rapport à la praxis sociale. Dans cette section, nous montrerons que, dans la tradition philosophique marxiste, la théorie de l'exploitation capitaliste reste encastrée dans une structure générale qui l'explique. La dialectique est le nom couramment donné à cette structure générale, à cet ensemble organique. C'est bien parce que ce rapport de la dialectique à la théorie de l'exploitation et plus généralement à la praxis sociale a été très contesté que nous nous proposons dans cette section de répondre aux questions suivantes: qu'est-ce que la dialectique ? Est-il possible d'en déduire la praxis sociale ? Nous mobiliserons, afin de répondre à ces questions, deux thèses ou deux positions irréductibles, contradictoires.

Nous analyserons tout d'abord la position de Marx et des marxistes pour qui la dialectique et la praxis sociale ne sont pas antithétiques mais identiques. Le matérialisme dialectique n'étant dans cette perspective qu'une science ou une théorie des contradictions sociales. La première section du second chapitre s'achèvera sur l'analyse de la position des marxistes analytiques pour qui une théorie des contradictions sociales sans dialectique est possible. Cette position est celle par exemple de G.A. Cohen ou de John Roemer dont la rigueur philosophique repose sur un rejet ou un dépassement de la méthode initialement utilisée par Marx : la méthode dialectique. Certains marxistes analytiques pointent du doigt, comme nous le verrons, la radicalité des thèses de Marx sur l'exploitation alors que d'autres critiquent plutôt le caractère restrictif, confiné de ses analyses. Dans la deuxième section, nous examinerons les différents sens que les marxistes donnent au mot exploitation. Cela nous permettra d'abord de distinguer l'exploitation capitaliste des autres formes d'exploitation telles que le servage et l'esclavage. Cela nous permettra aussi de mettre en lumière les particularités qui existent entre l'approche définitionnelle de Marx et celle des marxistes analytiques.

La question qui nous intéresse dans le troisième chapitre est celle de la création des richesses au niveau mondial. La question sous-jacente ou connexe à cette grande question est celle relative à la péréquation, au niveau international, du surplus coopératif. Mais avant de l'aborder, nous nous préoccupons tout d'abord dans la première section de ce chapitre, de

démontrer à partir de l'idée d'analogie domestique qu'il existe bel et bien dans la pensée marxienne, une dimension internationale ou mondiale du capitalisme et de l'exploitation. Dans la deuxième section consacrée à l'analyse de la théorie classique du commerce international, nous conviendrons tout d'abord avec les penseurs ou les défenseurs de la théorie classique du commerce international, notamment David Ricardo (1817) que, lorsqu'il est ouvert ou libéralisé, le commerce peut constituer une véritable arme de lutte contre la pauvreté dans le monde.

Nous insisterons par la suite sur les limites, tant sur le plan conceptuel que pratique, de la théorie classique des échanges internationaux. Nous montrerons par exemple que ceux qui, comme Ricardo ou Fernando Teson (2012), pensent que le commerce international augmente la croissance nationale et réduit conséquemment la pauvreté ne prennent très souvent pas en compte certains facteurs qui interviennent dans la structuration des rapports commerciaux internationaux et la modélisation des normes, codes et règles devant les régir. Certains de ces facteurs exacerbent la pauvreté au lieu de la réduire. C'est le cas par exemple de l'exploitation ou du pillage des ressources. Nous distinguerons par la suite, notamment dans la troisième section du chapitre, trois formes d'exploitation capitaliste. Dans la première, nous mettrons en relief les mécanismes de pillage utilisés par certaines multinationales pour vider, jusqu'à la lie, les ressources naturelles des pays très pauvres et très endettés. La deuxième et la troisième formes porteront respectivement sur l'exploitation politique et l'exploitation par le truchement des échanges internationaux.

Dans le quatrième chapitre, cette distinction des formes d'exploitation capitaliste nous servira de fil conducteur ou de point d'appui à la mise en contexte pratique de l'exploitation capitaliste. Il sera question dans ce chapitre, de tester, comme disent les scientifiques, la validité de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste. Autrement dit, ce chapitre portera sur la recension et l'analyse de quelques cas avérés d'exploitation. Pour ce faire, nous le diviserons en trois grandes parties correspondant aux trois formes d'exploitation identifiées dans le troisième chapitre. Dans la première, nous nous intéresserons particulièrement à l'économie du pétrole au Tchad et plus exactement aux activités des multinationales qui se sont rendues, selon l'expression de Descartes, maîtres et possesseurs du pétrole tchadien. Dans la deuxième section, l'économie du pétrole au Tchad servira également de caution à la mise en

contexte de la forme politique de l'exploitation. Nous y montrerons, en nous appuyant sur le cas tchadien et sur bien d'autres cas, que le détournement des deniers publics, la corruption, etc., sont monnaie courante dans des pays sous-développés qui, comme le Tchad ou la Guinée Équatoriale, sont dirigés des mains de fer par des kleptocrates. Dans la troisième section, il sera question de l'échange inégal ou plus exactement des politiques et mécanismes développés par le centre pour tenir la périphérie « *dans l'orbite de leurs relations commerciales et financières capitalistes* ». Les règles et mécanismes régissant le commerce des matières premières et produits agricoles serviront d'illustration de cette troisième forme d'exploitation.

Dans le tout dernier chapitre, nous nous proposons d'analyser les solutions généralement envisagées en vue de venir à bout de l'exploitation et de la pauvreté qui en résulte. Deux types de solutions y seront analysées : les solutions marxistes et celles dites réformistes. Nous nous départirons tout d'abord des solutions marxistes, notamment celles qui prônent l'insurrection et la décrépitude du capitalisme comme mesure de lutte contre l'exploitation et la pauvreté. Nous nous départirons par la suite, de certaines solutions réformistes à l'instar de celle de Bernstein (1974) pour résolument fonder notre conception de la justice économique et plus généralement de la justice globale sur le modèle de coopération économique et de redistribution élaboré par Aaron James (2012). Dans cette toute dernière section consacrée aux réformes du commerce international, nous nous appuierons sur les principes d'équité structurelle formulés par Aaron James afin de repenser les conditions, les modalités de coopération économique et de partage des avantages tirés de cette coopération.

Chapitre I : De la problématique de l'extrême pauvreté dans les théories de la justice globale

Chez bon nombre d'auteurs, les réflexions philosophiques ont été marquées, dans le cadre de la globalisation, par une exigence de rupture et de quête de nouveaux repères aux plans éthiques, politiques et économiques. De nombreux débats se sont ainsi déployés, tant au niveau global que local, sur fond d'interrogations fondamentales sur des thématiques philosophiques anciennes telles que le droit, l'obligation morale, la liberté, l'égalité, la justice, le bonheur, la souveraineté, etc. Les théories de la justice globale sont tout à fait déductibles de cette exigence de renouvellement de la problématique philosophique dans le contexte de la mondialisation. Dans l'ensemble, les théoriciens de la justice se sont donnés pour objectifs de repenser les fondements éthiques et politiques d'une justice susceptible de rendre compte, de prescrire et de normaliser les enjeux économiques et idéologiques des rapports Nord/Sud. Delà, la nécessité d'une adéquation entre les différentes théories de la justice globale et la question de la pauvreté dans le monde. L'on constate ici sans ambiguïté que la question de la répartition des avantages tirés de l'exploitation des ressources et le problème des inégalités internationales qui en découle, constituent la pierre angulaire des théories de la justice globale. Quelques chiffres peuvent nous indiquer l'ampleur de ces inégalités et leurs impacts négatifs sur la paix et la sécurité mondiales. Dans un rapport récent, Oxfam indique que

« Près de la moitié des richesses mondiales sont maintenant détenues par seulement 1% de la population. La richesse des 1% les plus riches s'élève à 110 000 milliards de dollars. C'est 65 fois la richesse totale de la moitié la moins riche de la population mondiale [...] Sept

personnes sur dix vivent dans un pays où l'inégalité économique a augmenté au cours des 30 dernières années. »¹

Ces inégalités économiques entre les riches et les pauvres exacerbent inévitablement les tensions sociales et le risque d'éclatement de la société mondiale. C'est en effet leur existence et les injustices sociales et économiques qui en découlent qui donnent à penser aux théoriciens de la justice globale. Cette nécessaire adéquation entre la notion de justice et le phénomène d'extrême pauvreté, rendue possible par la conjoncture économique et politique internationale les a donc motivé à réfléchir sur la nature de la pauvreté, ses causes et ses conséquences sur le devenir des peuples.

C'est donc parce que le problème de la pauvreté est avant tout un problème d'ordre éthique et politique que les philosophes qui s'y intéressent éprouvent désormais le pressant besoin de repenser les conditions de possibilité d'un monde juste et prospère. Pour que cette idée de la possibilité d'un monde meilleur ne demeure pas un vœu pieux, il importe désormais de définir les fondements éthiques, politiques et économiques d'une théorie de la justice susceptible d'éradiquer définitivement ou, tout au moins de réduire de façon significative, l'extrême pauvreté dans le monde. Telle est la préoccupation des philosophes comme Peter Singer, John Rawls, Thomas Pogge et bien d'autres encore.

L'idée d'une justice distributive comme moyen de résorption de la pauvreté est-elle plausible ? Quelles sont les obligations des riches envers ceux qui croupissent dans la pauvreté la plus infâme ? Que se passerait-il s'ils n'agissent pas ? Pour répondre à ces questions, nous nous servirons, dans la première section du présent chapitre, de l'éthique pratique de Singer pour repenser et, surtout, pour refonder les théories de la justice sur le devoir d'assistance, la morale de l'urgence et l'exigence de redistribution. Notre but est de montrer que, sous la plume de Peter Singer et de bon nombre de philosophes, le discours philosophique sur la pauvreté s'assimile, à bien des égards, à une pétition ou à un manifeste dont le but ultime est la défense de la cause des plus mal lotis. C'est donc à bon droit que Peter Singer ne cesse de

¹ Oxfam, « En finir avec les inégalités extrêmes », Janvier 2014, <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-working-for-few-political-capture-inequality-200114-fr.pdf>

rappeler aux citoyens des pays développés, leurs obligations morales vis-à-vis de ceux qui souffrent et meurent de faim. Malgré l'engagement philosophique qui la sous-tend, cette conception de la justice globale reste, à bien des égards, sujette à caution. C'est la raison pour laquelle nous nous proposons, dans la seconde section de ce chapitre, de la déconstruire en nous appuyant sur des penseurs qui intègrent dans leurs analyses, les facteurs d'ordre causal ou structurel. John Rawls et Thomas Pogge en font partie.

I. Assistance et redistribution comme principe fondateur actif des théories de la justice globale

Probablement en raison de l'incertitude de l'avenir, du malaise qu'ils suscitent et de leurs conséquences sur la structure de base des États et nations membres de la « *communauté des peuples* », les débats philosophiques sur l'extrême pauvreté dans le monde ont, très souvent, été ramenés à une simple position manichéenne. Comme nous pouvons si bien le remarquer, cette position manichéenne est l'expression même de la diversité et de la divergence des points de vue qui sous-tendent l'ensemble des théories de la justice globale. En effet, pour certains penseurs, prise en elle-même, la perspective d'une hypothétique amélioration de la position des plus mal lotis, fondée sur l'application des principes de justice et d'équité à l'échelle globale ne constitue point un progrès moral et socioéconomique. Pour eux, la prospérité du système monde ne peut résider dans les systèmes d'assistance et de redistribution que tentent de justifier et de mettre en œuvre certains penseurs. Loin d'être salvatrice pour l'humanité, une telle initiative tendrait plutôt à saper les fondements et la dynamique économique du système monde et serait par conséquent tout aussi préjudiciable aux riches qu'aux pauvres. Elle est aussi une aversion aux valeurs morales qui sous-tendent les principes de droits et libertés individuels. Lesquels sont imprescriptibles, inaliénables.

Pour d'autres par contre, l'accroissement de la pauvreté constitue un déni de justice puisqu'elle porte atteinte aux droits fondamentaux des êtres humains et, particulièrement de ceux qui en sont victimes. Les inégalités sociales et économiques entre riches et pauvres traduisent ainsi une injustice à laquelle les théories de la justice doivent urgemment apporter un correctif afin d'améliorer significativement la position des plus mal lotis. L'éthique pratique de Singer est entièrement déductible de cette position.

I.1. Les justifications morales du devoir d'assistance : la stratégie argumentative de Peter Singer

Qu'elle soit fondée dans le cadre théorique utilitariste ou qu'elle relève tout simplement de l'émotivité, la stratégie argumentaire élaborée par Peter Singer pour sensibiliser et fédérer l'opinion publique occidentale sur la pauvreté met en relief la nécessité et l'urgence d'agir pour sauver des vies. En insistant tout au long de son ouvrage sur la misérable et singulière destinée des citoyens du tiers-monde, Peter Singer se donne un objectif précis et concis : rallier les convictions morales bien pesées des citoyens des pays prospères sur la nécessité et l'urgence de présenter la justice distributive et, singulièrement, l'aide au développement comme une alternative sérieuse aux autres théories du développement ou du rattrapage, notamment celles de Rostow.² Comme bon nombre de penseurs occidentaux, il est convaincu que les citoyens des pays développés ont une obligation morale d'aider ces inconnus qui, au loin, souffrent et meurent de misère. Lutter contre la pauvreté dans le monde est donc un acte ou une obligation qui leur incombe au plus haut point. Ne pas se plier à cette injonction est une faute morale dont la conséquence est le sacrifice des millions de vies humaines.

Du point de vue éthique et pratique, le but de Peter Singer n'est pas d'imposer la contrainte et la coercition comme une norme morale universellement valide. Il n'a non plus pour objectif de promouvoir l'altruisme, la générosité et la bienveillance réciproque au point d'en faire le principe fondateur actif de tout agir moral, voire de tout agir humain. Il veut surtout décrire, à partir d'une perspective utilitariste, le contexte de pauvreté absolue comme un contexte dans lequel tout refus d'aider les pauvres constitue un acte contre-productif et donc moralement répréhensible. L'aspect normatif de la pensée de Singer repose sur le principe selon lequel chacun doit faire tout ce qui est humainement possible pour accroître la somme totale du bonheur et réduire conséquemment la souffrance ou le déplaisir. Ce principe est déductible de la maxime utilitariste suivante : « *une action est bonne si elle produit pour*

² Sur Rostow, Lire *Les étapes de la croissance économique*, Éditions du Seuil, Paris, 1962.

tous ceux qu'elle implique autant ou plus de bonheur que toute autre action alternative ; l'action est considérée comme mauvaise dans le cas contraire. » (Peter Singer, 1997, 15)

En effet, la situation des pauvres dans le monde est si critique au point où les citoyens des pays nantis n'ont pas le droit de s'abstenir d'agir. Ils ne peuvent pas ne pas les aider. Pour lui, le devoir moral d'assister les pauvres, fussent-ils des inconnus, doit traduire l'exigence de maximisation de l'utilité générale car il n'existe aucun acte moral absolument bon en soi, c'est-à-dire détaché de toute considération utilitariste. Donner pour lutter contre l'extrême pauvreté dans le monde n'est donc pas un acte gratuit et désintéressé. C'est un acte tout à fait conforme à nos convictions éthiques bien pesées puisque celui qui donne et celui qui reçoit trouvent concomitamment dans le devoir d'aide les conditions de réalisation de leur potentialité. La perspective utilitariste du devoir moral et plus généralement de l'agir humain permet ainsi à Peter Singer d'établir et de justifier les fondements philosophiques du devoir d'aider et, conséquemment de la justice distributive à l'échelle globale. Une fois cette perspective admise comme telle, il devient aisé de remarquer que, même si elle peut parfois s'y conformer, l'aide au développement n'est ni un acte surrogatoire, ni une œuvre de charité ou de bienfaisance basée sur la pitié et l'amour du prochain. Pourquoi la pauvreté engage-t-elle la responsabilité morale des riches ? Deux des raisons avancées par Peter Singer pour justifier et légitimer cette responsabilité morale retiennent notre attention. (Peter Singer, 2006, 10 et 219)

Les riches doivent lutter contre la pauvreté dans le tiers-monde pour la simple et bonne raison qu'ils sont au courant de la situation. En effet, grâce aux autoroutes de l'information et de la communication, les États et les nations ne sont plus, selon l'expression de Jean Paul Sartre, des cantons perdus dans l'univers. Les citoyens des pays développés doivent donc aider ceux qui, loin de leurs frontières, souffrent parce qu'ils sont tous citoyens d'un même monde. Ils doivent surtout le faire parce qu'ils sont parfaitement informés sur leur misérable et corvéable condition d'existence. Sur ce point, aucune excuse n'est possible. Tout refus d'agir ne relèverait que d'un fallacieux prétexte ou d'une mauvaise fois, car comme le souligne si bien Peter Singer,

« Riches et pauvres sont aujourd'hui connectés : des êtres humains en détresse apparaissent chaque soir sur nos écrans de télévision. Non

seulement nous sommes parfaitement au courant de leur situation, mais nous avons les moyens matériels de leur procurer des soins médicaux, de leur acheminer des semences et de les initier à de nouvelles techniques agricoles, voire à des méthodes de production d'énergie innovantes. » (Peter Singer, 2009, 10)

Tradition orale, récit de vie et de voyage, radio et télévision, internet, etc. les moyens d'information sur la pauvreté dans le monde abondent aujourd'hui. Les données, les faits, les statistiques, les témoignages sont d'une précision déconcertante. Aucun mystère n'entoure encore la question de la pauvreté. Les spécialistes et les experts en la matière ont pu établir de façon précise et concise que le chiffre un milliard représente le nombre de personnes extrêmement pauvres dans le monde. Nous savons, grâce à leurs travaux, que ceux qui sont pris dans les méandres de l'extrême pauvreté n'ont pas accès aux biens premiers indispensables à une vie décente.

C'est pourquoi il faut distinguer, selon Singer, entre pauvreté relative et pauvreté absolue. Ceux qui souffrent de pauvreté absolue sont généralement sous-scolarisés, sous-alimentés. Ils n'ont pas accès aux soins de santé de base, à l'eau potable, à l'électricité, etc. Nous savons globalement qu'environ 18 millions d'individus meurent chaque année de suite de pauvreté. Ce taux de mortalité est nettement supérieur à celui enregistré pendant la deuxième guerre mondiale. Le nombre des victimes lié directement ou indirectement à la pauvreté pendant les deux dernières décennies est largement supérieur à celui de toutes les guerres et conflits du XX^{ème} siècle. Les femmes et les enfants représentent la fraction la plus élevée de ces victimes. Par exemple, dix millions d'enfants de moins de cinq ans en meurent chaque année. On sait également que la proportion la plus élevée des pauvres dans le monde se trouve en Afrique subsaharienne. Cette proportion est évaluée à trois cent millions d'âmes. L'Inde, l'Extrême-Orient, l'Amérique Latine, les Caraïbes, le Pacifique, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale sont aussi des zones géographiques marquées par la pauvreté.

La seconde raison pour laquelle les citoyens des pays riches doivent combattre la pauvreté absolue tient du principe moral selon lequel *« s'il est en notre pouvoir d'éviter que quelque chose de grave se produise sans rien sacrifier d'une valeur morale comparable, nous*

devons le faire » (Peter Singer, 1997, 218). Or il a été démontré que, si tous les citoyens de pays nantis s'engagent, s'ils unissent leur force, ils viendront, sans grande difficulté, à bout de la pauvreté. Aucune morale digne de ce nom ne peut donc reprocher le devoir d'aide puisque le coût d'une guerre contre la pauvreté est relativement peu élevé, voir insignifiant, comparativement aux potentialités financières dont ils disposent. Ils peuvent en venir à bout sans « *toutefois réduire leur train de vie de manière significative* », c'est-à-dire « *sans rien sacrifier de comparable en valeur morale* ». Elle n'est ni contraignante, ni au-dessus de leurs capacités physiques, morales et financières. Elle ne requiert non plus aucune compétence générique spécifique. L'éradication de la misère à l'échelle du monde est une mission humainement possible. Ne pas agir constitue donc, comme le note si bien Peter Singer, « *une tragédie immense doublée d'un scandale moral dans un monde aussi prospère* ». L'argument moral devant justifier l'obligation d'assistance aux pauvres peut être formellement énoncé de la manière suivante :

Première prémisse : si nous pouvons empêcher un mal sans sacrifier quoi que ce soit de comparable en valeur morale, nous devons le faire ;

Deuxième prémisse : la pauvreté absolue, est un mal ;

Troisième prémisse : il y a une part de la pauvreté absolue que nous pouvons empêcher sans sacrifier quoi que ce soit de comparable en valeur morale ;

Conclusion : nous devons combattre au moins une part de la pauvreté absolue. (Peter Singer, 1997, 219)

Les efforts consentis par certains individus par le biais des organisations caritatives sont remarquables. Bien que louables, ces efforts demeurent encore insuffisants, même si, entre 1960 et 2007, ils ont par exemple permis de réduire le taux de mortalité infantile de moitié dans les pays sous-développés. Cette insuffisance tient en partie du fait que de nombreux citoyens de pays riches font mauvais usage de leur revenu. Au lieu de s'engager activement dans l'éradication de la pauvreté absolue, ils gaspillent leur revenu et richesse dans l'achat des produits luxueux, superfétatoires et parfois nocifs à leur propre bien-être. S'ils donnaient la part de leur richesse consacrée à la satisfaction des plaisirs non naturels et non nécessaires, ils auraient fait avancer significativement la cause.

Cet exemple n'illustre pas seulement une situation dans laquelle les intérêts des riches et des pauvres sont contradictoires. Ce qui est en jeu ici, c'est l'idée selon laquelle l'argent

dépensé inutilement aurait pu être utilisé à bon escient, c'est-à-dire en vue de l'amélioration du niveau de vie des plus défavorisés. L'horreur tient ici du fait qu'en dépensant inutilement leur fortune, ils se rendent, volontairement ou non, coupables des souffrances et de la mort des pauvres. Certes, ils peuvent objecter qu'ils n'ont ni assassiné, ni commandité l'assassinat des pauvres et encore moins désiré positivement leur mort. (Peter Singer, 1997, 213-214) Mais cette objection est faible car s'abstenir de tuer ou de commanditer le meurtre d'un être humain, quel qu'il soit, n'est dans cette perspective, qu'un « *critère minimal de conduite acceptable* ». Pour être universellement valide, c'est-à-dire conforme à nos intuitions morales les plus ordinaires, ce principe normatif doit être assorti du devoir d'assistance à personne en danger. « *On ne laisse pas mourir les gens* », disaient Mario Bettati et Bernard Kouchner³.

Une fois déterminées les raisons pour lesquelles le respect des obligations morales des riches envers les pauvres doit être, sur le plan éthique, le réquisit fondamental des rapports entre le Nord et le Sud, des questions d'ordre mécanique demeurent. Comment porter réellement assistance aux pauvres ? Cette question vaut tout son pesant d'or dans la mesure où, jusqu'ici, des inquiétudes relatives aux exigences éthiques et aux contraintes de faisabilité de l'éthique pratique singerienne ne sont pas encore dissipées. Il est bien possible que ceux qui veulent s'engager, c'est-à-dire ceux qui veulent conjuguer leurs efforts pour venir à bout de la pauvreté absolue soient confrontés à un dilemme comparable à celui du chasseur du cerf dont parle Rousseau. Cela dans la mesure où personne ne peut avoir l'assurance que les efforts des autres seront convergés vers cette fin. Et sans assurance, la probabilité d'une défection ou d'un manquement à leur devoir devient trop grand, l'obligation morale d'aider trop pesante. Comment éviter que les obligations morales des riches envers les pauvres ne se muent en contraintes sociales ? Jusqu'où vont les obligations morales des uns si d'autres se dérogent des leurs ? De toute évidence, la dérogation des uns impliquerait un coût absolument élevé pour les autres, surtout si, pour assister, ils sont contraints d'aller au-delà de l'exigence morale et minimale de la « *juste part* ». Ils pourraient par exemple être contraints de donner une grande partie de leur ressource au point de vivre juste au-dessus du seuil minimal de pauvreté.

³ Lire Mario Bettati, Bernard Kouchner et al, *Le devoir d'ingérence*, Denoël, Paris, 1987.

Il s'agit ici d'une critique sérieuse à laquelle Singer tente de répondre en soutenant que le devoir moral n'a aucune valeur sacrificielle ou héroïque. Il souligne à maintes reprises que pour lutter contre la pauvreté, personne n'est moralement tenu de sacrifier quoique ce soit de comparable sur le plan moral. Notons, en guise de précision, que la lutte contre la pauvreté ne coûte presque rien aux riches, si oui une bouteille d'eau minérale, une cannette de soda, une paire de chaussures, un ticket de restaurant, de cinéma ou tout au plus, 5% de leur revenu. Le devoir d'assistance n'implique donc pas forcément pour les riches de faire preuve d'une force ou d'une volonté herculéenne. Pour qu'il ne soit pas en contradiction avec les principes de justice, de liberté et d'égalité formelle du genre humain, il ne doit induire qu'un coût raisonnable et modéré. Assister les plus défavorisés ne consiste ni à donner trop, ni à donner trop peu, mais à donner suffisamment, c'est-à-dire de manière à ne rien sacrifier d'aussi important. Cela peut signifier pour certaines personnes de s'engager ou de mettre sur pied des ligues et des organisations caritatives. Dans ce cas, une organisation de plus ne serait pas de trop, surtout si elle remplit de manière efficiente sa fonction originelle. Pour d'autres, il s'agira de donner tout simplement une partie de leur revenu aux organisations déjà existantes. Eu égard à leur efficacité, à leur implication, à leur gestion transparente et donc à leur impact positif sur le terrain, les organisations internationales comme Oxfam, OMS, Save the Children peuvent servir d'exemple.

Pour rendre viable cet idéal moral, il importe de sensibiliser, de fédérer l'ensemble de l'opinion publique sur la nécessité d'agir de concert. C'est pourquoi, à travers leurs bonnes actions, ceux qui s'engagent doivent être capables de mobiliser le maximum possible d'individus. Quelle que soit la nature de l'engagement, son but ultime doit être de susciter chez tous les êtres humains, et singulièrement chez les riches, « *une véritable culture du don capable de vaincre [leurs] blocages psychologiques.* » Pour ce faire, la meilleure manière consiste selon Peter Singer à publiciser leurs bonnes actions. Il ne s'agit pas simplement de faire ou de bien faire le bien. Il est surtout question de montrer aux autres qu'il est possible de faire le bien, d'aider les autres, fussent-ils des inconnus, et ce à un coût modéré.

La publicisation vise dans cette perspective un double objectif. Elle permet à bon droit à celui qui assiste de « *rechercher la gloire qui vient des hommes* ». Elle est également un incitatif, c'est-à-dire un moyen de sensibilisation dont l'efficacité et la portée pratique ont été

prouvées par des psychologues comme Jen Shang et Rachel Corson. Leurs observations ont permis de montrer que,

« Si notre sens de la justice ou de l'équité nous retient de donner quand les autres n'agissent pas, l'inverse vaut tout autant : nous avons beaucoup plus tendance à faire le bien si nous pensons que d'autres le font aussi. Plus spécifiquement, nous avons tendance à imiter les membres de notre « groupe de référence » - ceux auxquels nous nous identifions. Et les études démontrent que le montant consacré aux bonnes œuvres est lié à notre estimation de ce que les autres donnent. » (Peter Singer, 2006,84)

De ces observations, nous pouvons raisonnablement conclure qu'indépendamment de leur motivation, ceux qui agissent plus ouvertement contribuent de façon efficiente à la réduction de la pauvreté puisque de la publicisation de leurs bonnes actions, découlent des effets positifs induits à l'amélioration de la qualité de vie des pauvres. (Peter Singer, 2006, 86-87). Ces observations et la conclusion qui en découle confirment donc l'idée selon laquelle rendre publique nos bonnes actions est le moyen par excellence de créer les conditions psychologiques et sociales propices à l'émulation au bien. Combien faut-il donc donner pour bien agir et pour créer ces conditions d'émulation ?

Deux éléments clés permettent d'établir le montant des contributions. Le premier est le coût d'une vie sauvée. Le second élément est relatif au nombre de pauvres dans le monde. Il en existe, comme nous l'avons déjà souligné, environ un milliard. Sur la base des recherches et informations fournies par certaines organisations crédibles, Peter Singer estime le coût annuel d'une vie sauvée entre 200 et 2000 dollars. Le recoupement de ces informations lui permet d'estimer les contributions individuelles des citoyens des pays développés au prorata de leur revenu ou richesse. Elles ne doivent cependant pas dépasser le seuil de 5% (Peter Singer, 2006, 203-204).

Nous pouvons succinctement retenir que l'approche singerienne de la justice distributive est une approche fondée sur une morale utilitariste. C'est aussi une approche basée sur l'engagement de nouveaux acteurs autres que les gouvernements, notamment les citoyens des

pays développés qui, par le biais des organisations caritatives s'activent dans la lutte contre l'extrême pauvreté dans le monde. Cet engagement permet de repenser la fonction éthique de l'aide et le rôle désormais prépondérant de l'individu dans la régulation, à l'échelle globale, de la mécanique socioéconomique. Toute la question est de savoir s'il a raison de penser que les individus sont capables d'insuffler une nouvelle dynamique de développement par le biais de l'aide.

De toute évidence, pour lui comme pour bon nombre de personnes, ce rôle est idéalement dévolu aux États occidentaux puisqu'ils disposent des moyens financiers et logistiques nécessaires pour l'accomplir. Mais parce qu'ils se sont démis de leurs fonctions régaliennes d'aide au développement, seuls leurs citoyens peuvent désormais, en raison de leur pouvoir financier et surtout de leur conviction morale, en assurer l'effectivité. Comme le relève pour le décrier Peter Singer, les États riches, malgré leur hyper-puissance économique et technologique, ont moins tendance à aider les États pauvres et faibles. En 2007 par exemple, la part des dépenses nationales accordée aux pays du Sud par ceux du Nord ne représentait que 0,33% de leur produit national brut. Ce qui est loin de l'objectif de 0,7% conjointement fixé en 1970, en vue du rééquilibrage des rapports économiques entre le Nord et le Sud. Bien plus, aussi insignifiante soit-elle, elle reste soumise à condition. Généralement, ces subsides sont motivés par de réels enjeux politiques, stratégiques et idéologiques. Peter Singer note dans cette perspective que

« Même les 30 cents consacrés à l'aide sur 100 dollars gagnés exagèrent considérablement la contribution des pays riches. Une grande partie des subsides sont bien motivés par des priorités politiques ou de défense que par des considérations humanitaires. Durant la guerre froide, par exemple, l'aide occidentale servait principalement à détourner les pays du tiers-monde de l'influence soviétique. [...] »

La guerre froide est terminée, mais les statistiques de l'OCDE montrent que l'aide n'est pas toujours accordée uniquement – et, dans certains cas, même pas principalement – au bénéfice de la lutte

contre la pauvreté dans le monde. Voyez les dix premiers bénéficiaires de l'aide humanitaire officielle des États-Unis. Alors que j'écris ces lignes (juin 2008), il s'agit, dans l'ordre, de l'Irak, l'Afghanistan, le Soudan, la Colombie, l'Égypte, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, le Nigéria, le Pakistan et la Jordanie. L'Irak à lui seul a reçu 29,5% du budget 2007 de l'aide américaine, et l'Afghanistan presque 6%, ce qui contraste singulièrement avec les dix pays les plus pauvres du monde, qui reçoivent ensemble 5% de l'aide américaine.» (Peter Singer, 2006,135)

C'est donc pour combler ce déficit des missions régaliennes des États riches que Peter Singer exhorte davantage les riches citoyens des pays occidentaux d'être de nouveaux catalyseurs de la nouvelle dynamique de développement soutenu dans les pays du Sud. C'est pourquoi, en donnant aux organisations publiques et privées, ils se substituent aux États dans la quête et la mobilisation des fonds et autres ressources pouvant contribuer à l'éradication de la pauvreté et conséquemment à la réduction de la fracture économique entre le Nord et le Sud. Parce que les États nantis ont échoué dans leur supposée lutte contre la pauvreté, il leur incombe désormais la lourde mission de trouver, de découvrir « *les voies vers l'avenir* », la voie économique comme la voie politique en vue de régler définitivement la question des opportunités de développement du Sud. Ce n'est qu'à cette condition que sera assurée la stabilité du système monde.

Somme toute, Peter Singer ne se préoccupe pas uniquement de tracer les frontières géographiques de l'extrême misère afin de mettre, comme il le dit lui-même « *un visage sur les déshérités* » du monde. L'un de ses défis majeurs est d'interroger l'essence humaine afin de redéfinir les conditions de possibilité d'une éthique, d'une anthropologie et plus généralement d'un vivre-ensemble favorables à l'éclosion d'une culture planétaire de don et de solidarité (Peter Singer, 2009, 83). Pour ce faire, il importe d'agir sur les comportements des individus et surtout sur leurs attitudes éthiques conventionnelles afin de battre en brèche l'opinion très répandue, mais fausse, selon laquelle l'être humain et, singulièrement l'homme nanti, est un être égoïste, égocentrique et donc peu enclin aux intérêts d'autrui. Molière notait

déjà dans ce sens que de tous les êtres humains, le riche est l'humain le moins humain ; l'humain le plus dur et serré. Sur le plan culturel et anthropologique, cette assertion de Molière a tendance à être vérifiée, surtout dans les pays développés où l'individualisme passe pour norme morale universelle. Des études psychologiques y ont en effet révélé le très faible pourcentage d'individus enclins à l'obligation morale d'assistance.

Sans toutefois nier cette réalité anthropologique et culturelle, Peter Singer pense que la tendance au « *self-interest* » peut être inversée si certains facteurs psychologiques, anthropologiques et culturels susceptibles de susciter chez les individus, notamment chez les riches, l'élan de sympathie et de solidarité envers les autres, fussent-ils des inconnus, sont pris en compte. Pour ce faire, il suffit de conditionner leurs actions et comportements de manière à faire naître chez eux plus d'émotion et de compassion. Évidemment, s'ils demeurent impassibles face aux douleurs des autres, si par exemple, l'engloutissement soudain par un tremblement de terre du « *grand empire de Chine, avec ses myriades d'habitants* » ne les empêche pas de vaquer à leurs occupations, « *de mener leurs affaires, de se distraire ou de se reposer avec la même facilité et la même tranquillité comme si de rien n'était* » (Peter Singer, 2006, 67), c'est bien parce que cet évènement, aussi gravissime soit-il, demeure extrêmement singulier et abstrait. Pour qu'ils en soient de plus en plus pénétrés ou passibles, il importe, comme l'indique Peter Singer, de réduire à leur plus simple expression, les effets inhibiteurs de l'émotivité et de la responsabilité. Il suffit par exemple, pour ce faire, de mettre un visage sur les déshérités et surtout d'éviter « *toute dilution de la responsabilité* ». Ce n'est qu'à cette condition que l'être humain et, singulièrement l'homme riche pourra devenir un être-avec-les-autres ou un être-pour-les-autres.

I.2. Limites et contradictions de l'éthique pratique de Singer

Malgré les mesures drastiques proposées ou adoptées, le fait même que la frange de la population mondiale vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour, n'ait pas considérablement diminuée nous pousse à nous interroger sur la pertinence et la validité de sa pensée. Globalement, l'ensemble des objections qui lui sont adressées peuvent être regroupées en deux grandes catégories : les objections de principes et celles liées aux contraintes de faisabilité.

I.2.1. Les objections de principe et leur critique

Les objections de principe ont été formulées par ceux qui pensent que l'éthique pratique de Singer et, singulièrement sa théorie de la justice distributive à l'échelle globale, sont moralement trop exigeantes et donc contraires aux normes devant régir le vivre-ensemble. Plusieurs arguments sont généralement avancés pour justifier cette position. Dans les paragraphes suivants, nous recenserons et analyserons quelques-uns de ces arguments tout en insistant sur leurs faiblesses.

1) L'absolue imprescriptibilité des droits et libertés individuels : le souci pour chaque individu de préserver, suivant le principe individualiste de la propriété de soi, ses droits et libertés est une préoccupation centrale chez les libertariens. En effet, pour ceux-ci, notamment Robert Nozick, chaque être humain représente une société en miniature. Comme un atome, il n'existe que par lui-même et pour lui-même. À cet effet, le rôle de toute institution est de lui permettre de s'affirmer, d'exprimer sans condition son statut moral d'être humain libre, autonome et rationnel. Rien, ni personne ne peut le contraindre à tenir compte des problèmes d'intérêt commun, c'est-à-dire à adhérer par exemple aux valeurs qui lui apparaissent peu dignes d'intérêt. Il s'ensuit donc qu'agir pour marquer sa solidarité envers les autres et, particulièrement envers les nécessiteux ne doit pas être un acte de contrainte, mais un choix personnel et délibéré. Toute personne ou toute institution politique qui s'ingère dans la vie privée des individus et les contraint à adhérer aux principes d'aide et de solidarité outrepassent ses droits et transgressent ainsi les droits et libertés des individus. C'est ce que font précisément les partisans de la justice distributive lorsqu'ils commandent l'amélioration, par le biais de la redistribution, de la position des plus mal lotis.

Parce qu'elle est à la fois finale et configurationnelle, la justice distributive ne corrige pas, comme semble le soutenir certains auteurs, les dysfonctionnements de la mécanique socioéconomique. Au contraire, elle les reprend et les amplifie. En effet, ceux qui, comme Peter Singer, défendent l'idéal d'une justice distributive susceptible de rendre meilleure la position des plus défavorisés tournent le dos à une grande question : celle de savoir d'où viennent les ressources à distribuer. Or éluder cette question, c'est refuser, délibérément ou non, d'admettre que ces ressources sont liées aux personnes qui en ont des droits fondamentaux. C'est du moins ce que tente de montrer Robert Nozick lorsqu'il écrit :

«Toutefois nous ne sommes pas dans la position d'enfants à qui des parts de gâteau ont été données par quelqu'un qui, au dernier moment, réajuste le découpage du gâteau pour corriger un découpage approximatif. Il n'y a pas de distribution centrale, il n'existe personne ni aucun groupe habilité à contrôler toutes les ressources et décidant de façon conjointe de la façon dont ces ressources doivent être distribuées. Ce que chacun obtient, il le reçoit d'autres personnes soit à la suite d'un échange, soit à la suite d'un cadeau. » (Robert Nozick, 1988, 187-188)

De cette assertion, nous pouvons soutenir que l'idée de redistribution, d'aide, d'assistance ou de compensation que suggère tout système d'imposition et de taxation aurait été juste si un système originel de distribution avait été délibérément ou non, faussé à l'avantage de certaines personnes ou de certains groupes. Or, comme le souligne Robert Nozick, il n'existe point de distribution centrale. Autrement dit, toute redistribution qui n'obéit pas à au moins un des trois principes de justice qui sous-tendent la théorie de l'habilitation des possessions est fautive. Ces trois principes constitutifs de la théorie de l'habilitation des possessions sont les suivants : le principe de l'appropriation originelle, le principe de transfert et celui dit de rectification. (Nozick, 1988, 210) Le premier principe stipule que chacun peut s'approprier librement et légitimement les biens n'appartenant antérieurement à personne. Ce principe est plus connu chez Locke et Rousseau sous le nom de *provisio* ou de droit de propriété. Nozick précise cependant que le principe de l'appropriation originelle ne s'applique point aux ressources rares car leur privatisation mettrait en danger l'existence d'autres individus. Le second principe a une valeur complétive puisqu'il précise que toute personne ayant acquis une possession conformément à la réglementation régissant le transfert des possessions, y a droit. Encore appelé principe de correction des injustices passées, le troisième principe ne s'applique que lorsque l'un des deux premiers ou les deux à la fois ont été violés.

Il faut souligner ici l'ambiguïté de cette position. Robert Nozick ne soutient pas ouvertement qu'il faille rester sourd aux cris de détresse de nos congénères. Il montre tout simplement que la décision d'agir ou pas doit être laissée à la libre appréciation de l'individu. Une telle décision ne relève que de son choix rationnel. Choisir d'agir est un acte rationnel et

moralement conforme aux principes individualistes. Par contre, l'absence chez lui « *de toute expression publique symbolique de sollicitude et de solidarité* » envers ceux-là qui souffrent et implorent son aide peut être interprétée comme un signe d'insensibilité et d'inhumanité, mais pas comme un manquement à ses devoirs. Ceux qui désapprouvent en toute bonne conscience, c'est-à-dire pour des raisons morales objectives, les politiques publiques et les initiatives privées relatives à la justice distributive sont dans leurs droits les plus fondamentaux.

En contrepoint à la thèse libertarienne, il faut préciser que, aussi libres et indéterminés que puissent être les choix et décisions des individus, ils doivent être éclairés de manière à permettre leur ajustement continu aux exigences du vivre-ensemble et de la coopération. En outre, la position libertarienne ne peut être objective que s'il est démontré que nos existences séparées sont réellement le reflet de nos choix, volontés et motivations intrinsèques. Or soutenir une telle position, c'est refuser de voir dans notre manière d'être dans le monde, la manifestation ou « *la surabondance d'effets involontaires et imprévus* ». Pourquoi la « *nécessité extérieure* » c'est-à-dire le hasard ou « *le plan providentiel* » doit malgré nous, déterminer ou conditionner nos existences ? Ceux qui envisagent objectivement cette question doivent en toute logique, proposer la justice distributive comme moyen de réduction de l'influence néfaste de la nécessité extérieure sur le devenir des hommes. Peter Singer insiste sur les conséquences négatives de la nécessité extérieure et l'exigence de redistribution qu'elles impliquent lorsqu'il soutient qu'une théorie individualiste du droit à la propriété n'est pas recevable car le hasard y joue un trop grand rôle. Imaginons-nous par exemple, écrit-il, « *sur le point de venir au monde comme citoyen du Bahreïn ou du Tchad – mais sans savoir lequel des deux pays –, n'accepterions-nous pas le principe d'obligation pour les citoyens du Bahreïn d'assister les populations vivant au Tchad ?* » (Peter Singer, 1997, 223)

Une fois l'influence des facteurs extérieurs mise en relief, il va donc de soi que le choix de rester sourd aux cris de détresse des autres constitue, contrairement à ce que pensent les libertariens, un délit grave. Nous avons intérêt à agir pour sauver des vies et nous devons le faire. Il n'y a aucune différence entre laisser agoniser quelqu'un et lui tirer une balle dans la tête. (Peter Singer, 1997, 211) Robert Nozick admet lui aussi la pertinence de cet argument lorsqu'il soutient que la théorie de l'anarchisme individualiste qu'il a jadis défendue « *semble aujourd'hui très discutable, en partie parce qu'elle n'associait pas assez étroitement les*

considérations humaines et les activités de coopération auxquelles elle faisait place. » (Robert Nozick, 1995, 321)

2) *L'ordre mondial actuel est un ordre optimal* : pour les tenants de cette position, l'interdépendance, l'interpénétration de toutes les économies du monde, la diffusion en temps réel, et sous une forme numérique, des informations boursières n'ont pas pour seul but d'accentuer l'intégration, le réseautage progressifs et complets des marchés, depuis la base locale jusqu'au sommet global. Elles concourent à l'émergence d'un monde globalisé et d'un marché planétaire, mais surtout à l'accroissement global des revenus, de la consommation, de la productivité des biens et services. C'est donc à bon droit que l'on pense que l'ordre mondial actuel est un ordre optimal. Jusqu'ici aucune autre civilisation n'a atteint un tel degré d'efficacité dans la production des biens, des services et dans la maximisation des revenus au niveau global. La situation socioéconomique du tiers-monde reflète-t-elle cette optimalité de l'actuel ordre mondial ? La réponse à cette question est non.

Comment les pays pauvres peuvent-ils tirer profit de cet optimalité ? Au lieu d'attendre sagement que les autres partagent avec eux les fruits de leurs efforts et de leur réussite économique, ces pays gagneraient à développer des voies et moyens devant leur permettre de tirer meilleur parti de l'optimalité de l'ordre mondial. C'est ce qu'ont fait les pays économiquement prospères. C'est aussi ce qu'ont fait les pays nouvellement développés. C'est également ce que, tant bien que mal, tentent de faire aujourd'hui les pays à revenus intermédiaires. L'on comprend alors que les tenants de cette position s'opposent radicalement au devoir d'assistance et pointent du doigt l'attentisme de l'élite dirigeante des pays pauvres.

Deux objections peuvent être mobilisées en guise de critique de cette position. Est récusée dans la première, l'idée même d'optimalité. Pour ceux qui la défendent, il serait déraisonnable, voire même cynique de considérer comme optimal un ordre qui porte atteinte à la dignité humaine en maintenant injustement des millions de personnes, en l'occurrence les femmes et les enfants sur la paille. L'actuel ordre international repose sur le principe de deux poids, deux mesures puisqu'il est optimal pour les riches et sous-optimal pour les pauvres.

La deuxième objection repose sur des prémisses moins radicales que la première. L'idée d'optimalité y est de facto admise. Par contre, pour ceux qui la défendent, l'écart de développement entre pays riches et pauvres tient de l'inefficacité ou de la défectuosité des mécanismes et systèmes de redistribution des retombées économiques résultant de cet ordre

mondial. En clair pour eux, bien qu'optimal, le système économique mondial repose sur des mécanismes et mesures de redistribution sous-optimaux. Peut-on les optimiser ? Si oui comment ?

D'une manière générale, ceux qui défendent cette objection souscrivent à la thèse de l'optimalité de l'ordre économique mondial mais s'inscrivent eux aussi en faux contre le devoir d'assistance. Pour que les pays en développement puissent en tirer meilleur parti, la concurrence, les mécanismes et règles des échanges internationaux doivent être assainis en vue d'une meilleure convergence économique. Autrement dit, les pays riches mais surtout les pays pauvres doivent être acculés à la nécessité d'œuvrer pour une meilleure intégration économique de ces derniers en vue d'une répartition optimale des ressources. Bien que difficile, lente et progressive, cette intégration doit se concrétiser par l'effondrement des barrières et obstacles d'un marché qui, malgré son efficacité, peine encore à maximiser l'utilité de tous.

Cet avis est largement partagé par Paul Leroy-Beaulieu lorsqu'il soutient que « *la concurrence est la grande force, la principale du monde économique, c'est la force à la fois implosive, régulatrice et coordinatrice par excellence. En dehors d'elle, il n'y a que chaos arbitraire, fantaisie, incertitude.* » (Paul Leroy-Beaulieu, 1897) La même idée est partagée par certains économistes néoclassiques, notamment Léon Walras pour qui le marché libre, transparent, la concurrence parfaite sont les conditions indispensables à l'atteinte de l'optimum économique ou de l'équilibre général. Dans le contexte de l'économie de marché garantie par la mondialisation des échanges, le cheminement du tiers-monde vers la prospérité ne peut donc se faire que par le truchement du libre jeu du marché et non celui de l'aide au développement.

3) *Le radeau de sauvetage* : Dans son *Essai sur le principe de population* consacré à l'analyse du rapport de la démographie aux ressources, Thomas Robert Malthus met en garde l'humanité contre le risque très probable de pénurie lié au développement des forces productives et surtout à la pression démographique sur l'environnement. Pour lui, la croissance démographique est inversement proportionnelle à celle des ressources. Autrement dit, la population croît de façon exponentielle ou géométrique alors que les ressources suivent plutôt une croissance arithmétique. Les ressources naturelles nécessaires au maintien, au

renouvellement et à l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains s'amenuisent au fur et à mesure qu'ils se reproduisent et produisent leurs conditions matérielles d'existences.

Ainsi, à moins d'une urgente adoption des politiques publiques antinatalistes visant à réduire la pression démographique sur l'environnement, l'humanité court inexorablement vers sa perte. L'augmentation de la population mondiale, les crises alimentaires, la décroissance de la production mondiale, les guerres, les catastrophes démographiques et naturelles, bref l'état de crise actuelle du monde porte à croire qu'il n'existe plus assez de ressources pour tous les habitants de la terre. En effet, les ressources naturelles nécessaires à l'existence humaine ont depuis très longtemps atteint leur pic et déclinent déjà. Le rapport Meadows fait clairement ressortir ce point de vue :

« D'ici trente ans, nous risquerons d'être exposés à une pénurie brutale. Tout comme le propriétaire de l'étang de nénuphar, la race humaine ne disposera que d'un temps très réduit pour faire face à une crise résultant de la croissance exponentielle dans un espace fini. »
(Rapport Meadows, 1972)

En effet, les experts des organismes internationaux comme Greenpeace et WWF (Fonds Mondial pour la Nature) ont pu établir que, si tous les peuples adoptaient, à l'instar des Américains, une croissance soutenue et une consommation de masse, il faudrait plusieurs planètes ayant la même nature et les mêmes propriétés que la terre pour subvenir à leurs besoins. Cependant, comme il n'existe pas de planète de rechange, il est donc impératif qu'elle soit protégée. À l'origine, cette thèse avait pour but de sensibiliser, de conscientiser aussi bien les États que les individus sur la nécessité, sur l'urgence d'élaborer et d'adopter des programmes antinatalistes et ceux relatifs à la protection de l'environnement et des ressources. Ces mesures n'ont produit qu'un effet boomerang dans la mesure où elles ont plutôt servi de point de contestation sur la nécessité et l'urgence d'aider les pauvres.

Les contestataires les moins radicaux proposent ainsi de s'inspirer du principe dit de sélection pour résoudre la question de pauvreté. Appliqué à la situation de pauvreté, le principe de sélection recommande de laisser mourir les personnes extrêmement pauvres. Ils sont naturellement condamnés à la pauvreté. Toute tentative de les en extirper n'est qu'un

gaspillage de ressources et de temps. Pour les plus radicaux, le fait que les ressources se rétrécissent dangereusement comme « *la peau du chagrin* » doit plutôt contraindre les riches à conforter leur position et surtout, à renforcer leur capacité de s'approprier le peu de ressources encore disponibles. Dans cette perspective, l'allégorie du « *radeau de sauvetage* » nous fait comprendre que ceux qui ont pu prendre place sur ce radeau de fortune n'ont ni intérêt, ni obligation de se prêter aux cris de détresse des naufragés dont l'existence n'est qu'un épiphénomène. Plus il est occupé, plus les risques qu'il chavire avant l'heure fatidique sont énormes. La sagesse pratique, dans ce cas de figure recommande que les pauvres ne doivent valoir, au même titre que le radeau et les ressources encore disponibles, que comme instruments de sauvetage. Les sauver compromettra les chances de survie de tous.

Si, comme Moïse, les riches ont été sauvés des eaux et essaient à leur tour de sauver ceux qui se noient en les prenant à bord, leur bateau coulera et personne, finalement n'en sortira vivant. S'ils veulent vivre, s'ils veulent profiter du peu de richesses encore disponibles, les riches doivent laisser les pauvres mourir sinon, ce sont les pauvres qui les traineront dans leur chute. (Peter Singer, 1997, 224) De cette position très tranchée et controversée, nous retiendrons que des sept milliards d'êtres humains qui peuplent la terre il n'y en a qu'une partie qui mérite de vivre décemment. Il ne sert donc à rien d'aider les autres. Ils sont de trop. La rareté des ressources devient ainsi une raison suffisante pour justifier la pauvreté et exiger l'inégalité entre les peuples ou entre les individus.

En guise d'objection à cette thèse, nous pouvons soutenir que la pauvreté n'est pas consécutive à la rareté des ressources. Nombreux sont ceux qui pensent que, bien répartie, la quantité de ressources aujourd'hui disponible peut satisfaire les besoins d'une population mondiale dix fois plus importante (Peter Singer, 1997, 224). Dans cette perspective, une part importante de la pauvreté tient de la défektivité des mécanismes de distribution, de la surconsommation et du gaspillage. Corrélativement à la question de la surconsommation et du gaspillage, Singer souligne que la quantité de céréales destinée à l'alimentation du bétail dans les pays industrialisés est suffisante pour combler le déficit mondial en céréales. Quelques données factuelles sur l'état de la production et de la consommation mondiale peuvent étayer ce point de vue. Dans son rapport de 2013, l'Agence Internationale de l'Énergie estime qu'à l'horizon 2035, la production et la commercialisation du pétrole passera de 81 à 101 millions de barils par jour. Ce rapport estime aussi bien, à partir de l'analyse de 1600 champs de

production ayant déjà atteint leur pic, le déclin de production pétrolière à 6% par an. Dans son étude globale de 2011, la FAO estime à 3.9 milliards de tonnes la production annuelle des denrées alimentaires. De cette production destinée à l'alimentation, 1,3 millions de tonnes sont perdues ou gaspillées. Le coût annuel de cette perte est de 990 milliards de dollars. De son côté France Nature Environnement affirme qu'un Européen gâche, au courant d'une année, autant de denrées alimentaires qu'en produit un Africain, et de surcroît, dans des conditions rudimentaires, archaïques.

Ces quelques chiffres parlent. Ils sont révélateurs d'un malaise profond. Ils montrent qu'en refusant de prendre en compte les problèmes liés à la distribution des ressources, à la surconsommation et au gaspillage, l'on fait fi d'un fardeau et d'une menace sérieuse qui désintégreront à jamais le monde. Pourtant, la solution à ces problèmes est bien connue. Elle s'appelle rationalisation. Rationalisation de la production et de la consommation ; de l'offre et de la demande. Rationalisation du comportement humain face à la nature. Bien appliquée, il ne serait plus nécessaire de demander à la nature l'impossible. Bien appliquée, aucun sacrifice humain ne serait requis puisque tous les êtres humains disposeront toujours d'assez de ressources nécessaires à la production et à la reproduction de leurs conditions d'existence.

I.2.2. Les objections liées aux contraintes de faisabilité

Corrélativement aux objections liées aux contraintes de faisabilité, il faut d'emblée noter que l'ultime but de la philosophie pratique de Peter Singer est de susciter chez les êtres humains, singulièrement chez les citoyens occidentaux, plus d'humanité, plus d'élan de sympathie ou de générosité envers les plus pauvres. Sa philosophie se veut avant tout une philosophie de l'engagement. (Peter Singer, 1997, 3) La perspective pratique dans laquelle se situe Singer montre bien que la philosophie ne doit pas être en elle-même sa propre fin. Elle a une fin autre que la recherche du savoir en vue du seul savoir. C'est donc sans se déphilosopher qu'il choisit de ne pas s'enliser dans le confort des idées au point d'être indifférent aux maux qui minent notre monde. Son intérêt pour la philosophie pratique et, singulièrement pour l'éthique appliquée soulève cependant des questions liées aux contraintes de faisabilité. C'est pourquoi nous nous interrogerons sur son caractère opératoire ou pratique. La meilleure manière de l'évaluer est de la mettre à l'épreuve des faits. A-t-elle pu insuffler

aux humains « *le supplément d'âme* » nécessaire à leur cohésion ? Quelles conclusions devons-nous tirer de la lecture de ses ouvrages majeurs consacrés à l'éthique pratique ?

En lisant Singer à la lumière de l'actualité, les conclusions se tirent d'elles-mêmes. Comme le dit l'adage, les fruits n'ont pas porté la promesse des fleurs. Rien n'a fondamentalement changé ; si oui en pire. L'écart entre les riches et les pauvres continue toujours de se creuser. Qu'elle soit relative ou absolue, la pauvreté n'a pas décliné de manière significative. Des millions d'individus sont ainsi pris dans les mailles de la misère. Dans son tout récent rapport intitulé « En finir avec les inégalités extrêmes. Confiscation politique et inégalités économiques », Oxfam admet en ces termes l'inefficacité généralisée des mesures de résorption de la pauvreté et les conséquences qui en découlent :

« Ces derniers 25 ans ont vu les richesses se concentrer de plus en plus dans les mains d'un petit nombre de personnes. Ce phénomène mondial a donné naissance à une situation dans laquelle 1 % des familles détiennent près de la moitié (46 %) des richesses du monde. La moitié la moins riche de la population mondiale possède moins que les 85 personnes les plus riches du monde. L'an dernier, 210 personnes sont devenues milliardaires, rejoignant ainsi un groupe de 1 426 personnes détenant une richesse nette de 5 400 milliards de dollars. Les profits des entreprises, les salaires des dirigeants et les transactions boursières battent chaque jour de nouveaux records, et ne montrent aucun signe de ralentissement. Au moment où nous écrivons ces lignes, le Dow Jones vient d'atteindre son plus haut niveau en 117 ans d'existence. La richesse des 1 % les plus riches s'élève à 110 000 milliards de dollars. C'est 65 fois la richesse totale de la moitié inférieure. » (Oxfam, 2014, 5)

Il faut mentionner, en guise de précision que la trappe de la misère s'est refermée principalement sur les femmes et les enfants. Ils sont ainsi doublement victimes. Ils sont non seulement victimes de la pauvreté, mais aussi du mirage de la justice distributive, telle que proposée par Peter Singer. Certes la cause de la pauvreté ne peut lui être imputée, mais son

erreur tient du fait qu'en prônant inconditionnellement l'aide aux pauvres, il devient, bon gré, malgré, un marchand d'illusion. Thomas Pogge partage entièrement ce point de vue lorsqu'il affirme que le fait que les citoyens des pays prospères aient tendance à discuter de leurs obligations à l'égard des pauvres du Tiers-monde en terme de dons et de transferts, d'assistance et de redistribution est une erreur très grave que les pauvres dans le monde entier paient très cher. (Thomas Pogge, 2003, 10) La preuve en est que, pendant que le Sud, malgré la profusion des solutions censées le sauver, croupit sous le poids de la pauvreté, au Nord, une poignée de personnes continuent insoucieusement de monopoliser la quasi-totalité des richesses mondiales. Cette inefficacité de la théorie de la justice distributive, telle que proposée par Singer, est relative à la rigueur des prémisses conceptuelles de sa théorie. Elle témoigne aussi, sur le plan pratique, de l'inadéquation entre la pensée et la réalité, entre ce qui se dit et ce qui se fait.

D'après certains experts, l'aide n'est pas la solution la meilleure. Elle est au contraire une faute morale et une erreur politique puisqu'elle contribue largement à l'entretien du mirage du développement et à l'exacerbation des inégalités. Quelle que soit sa nature, elle retourne toujours chez les donateurs sous forme de remboursement de la dette publique, de fuite de capitaux et de transfert illicites de biens et services. L'économiste David Sogge⁴ soutenait par exemple que durant la seule année 2001, 29 milliards de dollars de subvention avaient été accordés aux pays en voie de développement, tandis que 138 milliards de dollars repartaient vers les pays créditeurs au titre de remboursement de la dette. Aujourd'hui, la situation n'a guère changé. L'on pourrait plutôt soutenir à la suite du Prix Nobel de l'économie, Joseph Stiglitz⁵ que c'est paradoxalement le Sud qui aide le Nord à s'enrichir davantage. La même idée transparaît clairement dans cette assertion de René Dumont.

⁴ Lire David Sogge, « Une nécessaire réforme de l'aide internationale », in *Le Monde Diplomatique*, Septembre 2004, Lien hypertexte : www.monde-diplomatique.fr/2004/09/SOGGE/11433

⁵ Lire Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, Fayard, Paris, 2002 ou *Un autre monde. Contre le fanatisme du marché*, Fayard, Paris, 2006

« Il serait sans doute indiscret de reparler ici des avantages que certains pays ou firmes multinationales tirent de l'aide aux pays en voie de développement. On pourrait presque dire qu'il n'y a guère de secteurs d'investissement plus productif que la misère. » (René Dumont, cité par Gérard Lelarge, 1993, 14)

Bien plus, il peut arriver, et c'est le plus souvent le cas, que le devoir de donner entraîne de facto un contrat tacite de dépendance et donc une relation d'allégeance. La dégénérescence d'une telle relation peut conduire, du point de vue éthique, la personne aidée à adopter une attitude de déférence à l'égard du bienfaiteur. En effet, le contexte sociohistorique actuel prête le flanc à la critique selon laquelle, en fondant l'originalité de leur pensée et de leur démarche sur l'inébranlable confiance accordée au fardeau humanitaire des pays développés, les théoriciens de la justice distributive invitent, consciemment ou non, les pays très pauvres et très endettés à prendre le chemin de Canossa. Ils sont ainsi coupables d'avoir reconduit à leur manière une éthique de la déférence et de la pitié, basée sur la passivité, l'inaptitude et l'inadaptabilité des personnes à secourir. Au Québec, l'expression « *acheter les petits Chinois* » traduit parfaitement cette exigence d'infériorisation du pauvre.

C'est sur cette éthique de la déférence qu'insiste Axel Kabou lorsqu'il affirme que le devoir d'aide permet non seulement à l'Occident de se débarrasser de sa mauvaise conscience, mais justifie ce qu'il convient d'appeler à la suite de Defoe, le « *vendredisme* ». Le vendredisme est selon lui, le « *propre d'une conscience humiliée inapte à s'affirmer avec dignité dans les faits.* » Les tribulations répétées du tiers monde dans sa tentative de rattraper le train de la croissance économique, les incessants appels à la solidarité internationale, son inadaptabilité aux régimes démocratiques ou décents, etc., paraissent ainsi comme des aveux d'impuissance, d'infériorité, d'où la nécessité de sa prise en charge. Cette volonté manifeste d'infériorisation systématique du pauvre transparaît nettement dans la pensée de Singer. Sa stratégie argumentative et le choix des exemples qui lui est subséquent le prouvent bien. L'enfant qui se batifole dans une marre d'eau ou joue sur le passage d'un train lancé à très haute vitesse n'est qu'un être impuissant, voire inconscient, et donc incapable de prendre la pleine mesure du danger qui le menace. Abandonné à son propre sort, il est condamné à une mort certaine et violente. C'est pourquoi, il doit être impérativement secouru.

C'est bien parce qu'il fonde son éthique pratique sur l'idée de passivité ou d'incapacité de la personne à sauver qu'il est amené, bon gré, mal gré, à évacuer de ses schèmes de pensée, la question des causes ou de l'origine de la pauvreté. Pourquoi ne s'interroge-t-il pas finalement sur les facteurs causaux de la pauvreté alors que semble le suggérer le titre de son ouvrage ? Est-ce parce qu'il est lui aussi, « *soumis massivement sans contrepartie de l'expérience directe* [de la pauvreté] *aux préjugés de l'idéologie* » bourgeoise dominante ?

II. De l'étiologie de la pauvreté chez John Rawls et Thomas

Pogge

Dans la section précédente, nous nous sommes proposé de faire ressortir, corrélativement à la problématique de l'extrême pauvreté, l'originalité mais aussi les limites et les inconséquences de la théorie singerienne de la justice globale. Nous nous proposons maintenant d'analyser celle de John Rawls et de Thomas Pogge de manière à mettre en relief les similitudes mais aussi les divergences de leurs positions et plus généralement, de leurs conceptions de la justice distributive. Pour ce faire, intéressons-nous tout d'abord à la conception rawlsienne des rapports entre les peuples et du devoir d'assistance qui la sous-tend.

II.1. La conception rawlsienne du devoir d'assistance : ses implications historiques et socioéconomiques

Pourquoi les pauvres le sont-ils ? Entre autres philosophes, John Rawls a su à sa manière soulever cette question dans sa monographie relative au droit des gens et son rapport à la démocratie et à la paix⁶. Elle y est abordée dans la seconde partie consacrée à la théorie non idéale. L'objectif, selon John Rawls, de la théorie non-idéale est d'amener les États hors-la-loi et les États entravés ou défavorisés à participer à la société des peuples bien ordonnés, qu'ils soient libéraux ou décents. Par peuples libéraux et décents, John Rawls désigne l'ensemble des peuples dont la structure et les institutions de base sont fondées sur le respect

⁶ Lire John Rawls, *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*, Trad. Bertrand Guillaume, Boréal, Montréal, 2006.

des droits et de la dignité humaine. Lorsqu'il est en interrelation, l'ensemble des peuples ainsi caractérisés constitue ce qu'il appelle la Société des peuples bien ordonnés. De prime abord, il souligne son opposition radicale à toute idée d'assistance financière ou de don. Cette opposition est parfaitement déductible de sa conception des causes de la pauvreté absolue et plus généralement, de sa conception de la coopération entre les peuples.

En effet, à la deuxième étape de sa théorie non-idéale consacrée à l'étiologie du sous-développement, John Rawls insiste sur le rôle que doivent jouer les peuples libéraux et décents dans le processus d'intégration des peuples défavorisés ou entravés dans la Société des peuples bien ordonnés. Pour lui, ce rôle doit strictement se confiner au devoir d'aide. La notion de devoir d'aide demeure centrale aussi bien dans la théorie singerienne de la justice globale que dans la monographie rawlsienne. Mais cette centralité ne doit pas occulter les différences méthodologiques et conceptuelles qui existent entre ces deux auteurs.

Contrairement à la conception singerienne du devoir d'aide, celle de Rawls exclut de facto l'idée de redistribution ou d'assistance financière. Trois raisons au moins justifient cette critique de l'idéal de redistribution. Premièrement, il n'existe aucun objectif ou aucun seuil au-delà duquel la redistribution peut légitimement cesser. Deuxièmement, cet idéal de redistribution tend toujours à l'égalisation du niveau de richesses entre les peuples. Or ce niveau peut toujours varier et varie toujours d'un peuple à l'autre. Troisièmement, le fait que certains pays, à l'instar du Japon, se soient développés avec très peu de richesses est une preuve fort incontestable que les causes de l'entrave ne sont généralement pas de nature économique ou déterministe, mais politique, culturelle et donc structurelle. Autrement dit, le déficit de développement dont ils souffrent relève principalement du fait qu'ils « *sont privés des traditions culturelles et politiques, et souvent des ressources matérielles et technologiques* » indispensables à leur « *take off* ». (John Rawls, 2006, 130)

Pour que ce devoir d'aide ne soit pas un vœu pieu, des lignes directrices doivent en fixer le cadre opératoire. Ces lignes doivent justifier, sur le plan économique, le recours à une politique économique conjoncturelle capable de stimuler l'économie. Celle-ci doit donc se concrétiser par la mise en œuvre des projets structurants et programmes de développement susceptibles de garantir aux citoyens des pays entravés, « *des existences raisonnables et dignes d'être vécues.* » Les peuples libéraux et décents à qui incombe le devoir d'aide doivent aussi œuvrer pour un changement radical de la culture politique et sociale des peuples

entravés. Pour qu'il soit viable, ce changement doit avoir pour objectif ultime la cohésion sociale et la consolidation de leur structure de base. C'est d'ailleurs pour cette raison que Rawls soutient que le changement en question doit absolument tendre au respect du pluralisme, des droits de l'homme et particulièrement des droits des minorités. Sans toutefois justifier un discours paternaliste et le droit d'ingérence, Rawls montre aussi que l'un des rôles fondamentaux des peuples libéraux et décents dans la lutte contre la pauvreté est d'aider les peuples défavorisés à gérer raisonnablement leurs affaires intérieures afin qu'ils acquièrent une culture éthique et politique leur permettant de participer à la Société des peuples bien ordonnés. (John Rawls, 2006,130) Cette position de Rawls, corrélativement à la question de la pauvreté, peut-elle être raisonnablement défendue? Pourquoi ?

Le fait que sa monographie sur le droit des peuples dépasse une perspective exclusivement distributive rend sa position intéressante à plus d'un titre. La pauvreté n'est pas une fatalité ou une situation limite. Les peuples entravés ne sont pas essentiellement caractérisés par « *la civilisation de la peine* ». L'hydre de la corruption, l'irrespect des droits de l'homme, le népotisme, le clientélisme, la désuétude du système éducatif, le défaut de démocratie, la précarité de l'emploi et du niveau de vie, les crises sociopolitiques et économiques, – et la liste est loin d'être exhaustive – ne sont pas des problèmes insolubles. Ils peuvent être totalement éliminés, à condition que la communauté des peuples bien ordonnés les aide à poser, par la médiation d'un savoir rigoureux, d'une démarche méthodique et rationnelle, les jalons d'une structure de base propice au développement socioéconomique.

La seule question qui, dès lors, se pose, est celle de savoir si, de son étio-logique du sous-développement, John Rawls a su effectuer toutes les déductions possibles. Il affirme en effet qu'en raison du caractère oppressif de leurs institutions de base, de leurs traditions politiques et de leurs croyances morales et religieuses, certains peuples européens ont mené des conquêtes de richesses et assujetti d'autres peuples. (John Rawls, 2006, 130) Il omet cependant de mentionner que cette politique expansionniste et agressive, à l'origine de la paupérisation de bon nombre d'États, notamment ceux d'Afrique, s'inscrit encore dans l'ère du temps. Cette façon de penser contribue confusément à la vulgarisation de la fausse opinion selon laquelle les pauvres sont les seuls responsables de leur situation puisqu'ils ne subissent que les affres de leur propre incurie. Or les ambitions hégémoniques des puissances impériales sont au moins en partie, un facteur déterminant dans l'analyse et la compréhension du sous-

développement. Personne ne peut raisonnablement nier les conséquences néfastes de l'incursion occidentale en Afrique. La ruée vers les richesses – notamment les diamants du Transvaal et l'or du Congo – minutieusement règlementée en 1884, au second Congrès de Berlin et la balkanisation de l'Afrique qui s'en est suivie ne sont pas des épiphénomènes. Au contraire, jusqu'aujourd'hui, l'Afrique paie cher le prix de l'hégémonie occidentale. Cet exemple à lui seul prouve qu'aucune étiologie rigoureuse du sous-développement ne peut se départir de ses variables historiques et processuelles.

Dans sa monographie, Rawls ne fait donc qu'une analyse partielle, voire partielle des causes de la pauvreté. Ce qu'il présente comme la cause probante du marasme économique des peuples défavorisés n'est que la manifestation d'un mal plus profond et ramifié. Parmi les causes de la décélération du développement, bon nombre sont de nature exogène. A côté des causes endogènes dont il est question dans sa monographie, il existe des causes exogènes. Le passage sous silence de ces causes exogènes remet en question, au moins en partie, son étiologie du sous-développement et invalide conséquemment les solutions proposées. Telle est du moins la position de Thomas Pogge. Cette position transparaît très nettement dans l'assertion suivante :

« Il me semble que le nouveau « devoir d'assistance » rawlsien échoue également parce qu'il suggère que les causes de l'extrême pauvreté dépendent des pays pauvres eux-mêmes. [...] Cette représentation de la pauvreté induit directement une importante erreur morale qui doit être dénoncée, à savoir : l'idée fautive selon laquelle le problème de la pauvreté dans le monde ne nous concerne principalement, nous, citoyens des pays riches, que pour l'aide que nous pourrions ponctuellement apporter. J'examinerai par conséquent en détail cette thèse de la pauvreté par les causes domestiques, afin de montrer en

*quoi cette représentation est fausse et pourquoi, en dépit de cela, elle se révèle si répandue dans le monde développé. »*⁷

II.2. Des causes structurelles de la pauvreté chez Thomas Pogge

Que reproche-t-il à John Rawls ? Qu'est ce qui est à décrier dans sa monographie ? Pour Thomas Pogge, son étiologie du sous-développement est fondamentalement viciée car elle repose sur de fausses prémises empiriques et conceptuelles. Certes Thomas Pogge ne nie pas l'influence des facteurs endogènes sur l'analyse et la compréhension du problème du sous-développement. Il pense cependant, contrairement à Rawls qu'une combinaison des facteurs causaux locaux et globaux est à même de mieux expliciter la question de la pauvreté. Dans cette perspective, les facteurs endogènes ne sont qu'un épiphénomène puisqu'ils dépendent eux-mêmes de l'histoire et de l'ordre institutionnel global qui les entretiennent et exacerbent leur impact. Thomas Pogge distingue ainsi deux causes globales de la pauvreté : l'héritage historique et la structuration de l'ordre institutionnel international. (Thomas Pogge, 2003) Corrélativement à l'héritage historique, il est aisé de montrer que « *le développement du sous-développement* » dans les pays du tiers monde, est en partie lié à leur passé tragique. L'apathique situation socioéconomique et culturelle dans laquelle se trouve par exemple l'Afrique est la conséquence logique de son ouverture au monde occidental.

De nos jours, l'Afrique porte encore les stigmates ou les séquelles de l'esclavage. Concernant précisément l'esclavage, s'il a été reconnu comme un crime contre l'humanité, c'est bien en raison de sa très grande durée, de son très grand nombre de victimes et surtout de très nombreuses conséquences économiques, politiques et culturelles qu'il a généré et continue encore de générer aujourd'hui. Olivier Petré-Grenouilleau⁸ parle d'environ quarante-deux millions d'individus valides traqués, vendus, parqués comme du bétail dans des navires négriers et déportés dans des péninsules ibériques, aux caraïbes et en Amérique où ils étaient à tout jamais condamnés au forçat. Et si l'on prend en considération ceux tués pendant les

⁷ Thomas Pogge, « « Porter assistance aux pauvres du monde », *Raison Publique n°1*, Lien hypertexte : http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/Thomas_W._Pogge.pdf

⁸Lire, *La traite des Noirs*, PUF, Paris, 1997

razzias ou morts « *au cours des longues marches vers la côte, dans les camps où ils attendaient les navires et surtout lors de la traversée, l'hémorragie humaine ainsi infligée à l'Afrique est estimée entre 40 et 100 millions* ». (René Dumont, 1973, 23) Un véritable génocide méticuleusement préparé et exécuté par les puissances occidentales.

S'il est possible d'évaluer la quantité de richesses annuellement produite par 22 millions de Camerounais et leur impact sur le développement de l'Afrique, l'on peut alors comprendre son caractère dévastateur. Le bilan de la traite n'est pas uniquement humain. Il est aussi matériel et économique. En plus des esclaves, l'on évalue par centaines de milliards les richesses pillées ou échangées contre des objets nuisibles ou de piètre valeur comme l'alcool, la pacotille, la verroterie, le tabac, la poudre à canon et les armes à feu. L'or, le diamant, le bronze constituent entre autres, l'ensemble des richesses illicitement transféré vers l'Occident. Du Code Noir régissant le statut de ces analogons humains au transfert illicite des richesses vers le Nord, le bilan de l'esclavage est lourd. A ce crime contre l'humanité qui justifie à lui tout seul la théorie de la dépendance et du complot, nous pouvons adjoindre d'autres crimes d'égale ampleur comme le colonialisme.

En ce qui concerne la colonisation et son rapport à l'esclavage, il est pertinent de souligner que l'ardent engagement des philanthropes et les luttes contre la traite des Noirs n'ont pas pu stopper l'hémorragie humaine et expier les crimes négriers. Une fois de plus, l'histoire a été rééditée. Les esclavagistes ont passé le témoin aux colonisateurs qui, sous le fallacieux prétexte de la supériorité raciale et de la mission civilisatrice dont ils sont naturellement investis, ont continué et ont performé l'œuvre criminelle entamée par les négriers. Pillage, barbarie, déshumanisation, déracinement, etc. : tel est le signe sous lequel a été placé l'ère colonial. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, le peuple africain en paie encore un lourd tribut. Bon nombre de penseurs et d'experts, notamment René Dumont admettent que les guerres de conquête coloniale, surtout dans les dernières années du XIX^e siècle, ont aggravé la situation socioéconomique du continent africain, par les massacres et les ruines accumulées. (René Dumont, 1973, 24) La réédition de l'histoire ne s'est cependant pas achevée avec le colonialisme puisque l'on peut aisément établir un rapport d'essence, de nécessité ou de causalité entre l'esclavagisme, le colonialisme et la forme que prend le mondialisme en Afrique aujourd'hui.

Dans le contexte de globalisation, les causes exogènes de la pauvreté sont moins violentes, plus *soft* et transparaissent dans la codification des relations commerciales entre le Nord et le Sud. L'analyse de ces relations économiques montre bien que les règles et principes régissant les interactions économiques sont préjudiciables au Sud. Ce point de vue peut être étayé par un exemple atypique. Suite à la déprime des cours du coton en 2001, plusieurs pays africains ont préparé et défendu, en 2003, à la conférence de Cancun, le « *dossier coton* ». L'initiative du dossier coton avait pour objectif principal de mettre en relief les effets nocifs et perturbateurs des subventions américaines et européennes sur le prix du coton et plus généralement sur la concurrence, les règles, le processus et les conditions d'insertion des pays du tiers-monde dans l'économie-monde. En effet, le scandale est ici consécutif au fait que les milliards de dollars accordés, en guise de subvention, faussent les règles du marché a priori ouvert, libre et concurrentiel.

L'échec des revendications africaines ne met pas uniquement en exergue le caractère contradictoire entre les intérêts des pays riches et pauvres. Il est très exactement un cas d'école à partir duquel nous pouvons nous interroger sur la légitimité des institutions socioéconomiques internationales et la volonté des pays riches d'en découdre, ou tout au moins, de réduire significativement la pauvreté dans le monde. À partir de cet exemple et de bien d'autres encore, l'on peut conclure, à la suite de Thomas Pogge qu'à la base, les règles et les conditions d'adhésion des États à l'ordre mondial actuel ont été faussées à l'avantage du Nord. Par conséquent, la configuration actuelle de l'ordre international ne reflète que les intérêts des pays riches et, par ricochet, de leurs citoyens et de leurs entreprises. La répartition actuelle des richesses et revenus globaux le prouve bien. 15,6% d'individus, essentiellement les citoyens des pays occidentaux, possèdent 81% du revenu global. L'humanité surnuméraire se partage le reste, soit 19%.

John Rawls se trompe également en soutenant que les plus mal lotis le sont parce que leurs gouvernants témoignent d'un manque criard de préoccupation pour les droits de l'homme. Généralement, dit-il, ces gouvernants sont des corrompus et des dictateurs. Ils violent en permanence les droits et libertés fondamentales de leurs citoyens en les maintenant par exemple dans l'ignorance, en les laissant mourir de faim ou de maladies bénignes. Mais il s'agit pour Thomas Pogge d'un malaise profond aux ramifications plus étendues. Ce fait, aussi sinistre soit-il, n'est que la conséquence logique de l'organisation ou de la structuration de

l'ordre global actuel. La corruption et le déni de droits traduisent une volonté manifeste de mettre à l'écart les normes de justice et d'équité susceptibles de régir les transactions commerciales internationales.

Ce point de vue peut être éclairé à partir de deux exemples précis. Le premier est le droit de soudoyer. Ce droit est entièrement tributaire de la réglementation globale qui, en l'état, fait peu de cas des conduites éthiques devant régir les transactions commerciales entre les pays richement pourvus de matières premières mais pauvres et les multinationales riches et puissantes. En laissant ou en encourageant les dirigeants des pays pauvres et leurs partenaires commerciaux au vol, à la duperie et à la pratique systémique de la corruption, les institutions internationales ouvrent ainsi la porte aux pratiques illicites et pernicieuses qui paralysent l'économie du tiers-monde. Pour corroborer ce point de vue, Pogge souligne que ce n'est qu'en 1999, date de l'adoption de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales que les autorités des pays prospères manifestent finalement leur volonté de lutter contre la corruption et l'impunité qui en est subséquente.

«Jusqu'alors [Écrit-il] la plupart des pays développés ne se contentaient pas d'autoriser leurs entreprises à soudoyer des agents publics étrangers, puisqu'ils allaient jusqu'à leur permettre de déduire de telles dépenses de leurs revenus imposables, mettant ainsi en place, non seulement une incitation financière à la corruption d'agents publics et de responsables politiques, mais en outre une sorte de validation morale.[...] Du fait de cette corruption, les pays en voie de développement ont subi des pertes stupéfiantes, tout particulièrement dans le contexte de l'attribution de marchés publics. » (Thomas Pogge, 2003, 15)

Le second exemple est relatif au « *droit à disposer des ressources et à emprunter* ». D'une manière générale, il est internationalement reconnu et accordé aux gouvernants, indépendamment des considérations éthiques et politiques relatives à la légitimité du pouvoir, à la bonne gouvernance et à la transparence, le pouvoir d'agir au nom du peuple qu'ils

représentent. Cette reconnaissance est généralement assortie du privilège de disposer librement des ressources et d'emprunter. Ce double privilège reconnu aux politiques, sans considération de leur illégitimité, leur confère l'autorité, le droit du contrôle effectif des ressources et le pouvoir d'en effectuer des transferts valides de droits de propriété. (Thomas Pogge, 2003, 18) Comme tout droit illégal, le droit de corrompre et celui de disposer librement des ressources drainent des conséquences désastreuses. Parce qu'ils déteignent non seulement sur le profil des gouvernants, mais aussi sur le niveau de vie du peuple, ces deux droits sont un facteur causal crucial dans la prédominance de la pauvreté. De là la corrélation négative mais significative entre l'abondance des ressources et la piètre performance économique des pays très pauvres et très endettés.

Quelles sont les différentes options possibles pour venir à bout de la pauvreté? Deux solutions sont à suggérer. La première solution fait valoir ce qu'il appelle les devoirs négatifs des riches envers les pauvres. Ces devoirs présupposent l'obligation de ne pas nuire à autrui, de ne pas profiter des injustices au détriment de ceux qui la subissent. L'objectif à atteindre, afin de rendre viable l'idée de devoirs négatifs dans le contexte de l'économie monde est une répartition juste, optimale des richesses et revenus globaux. L'idéal de justice et d'équité devant dorénavant gouverner les transactions commerciales internationales ne peut véritablement prendre forme que si cet objectif permet aux pays du tiers-monde de se doter de réelles capacités de négociation et de remise en question des accords de partenariats commerciaux tronqués.

La seconde solution est quant à elle relative au devoir moral positif d'assistance. Ce devoir repose sur le principe selon lequel on ne laisse pas mourir les gens, quels qu'ils soient. Il consiste dans les faits à assister les « *personnes qui sont prisonnières de pauvreté* » en compensant par exemple « *financièrement les externalités négatives* » qui leur sont imposées. Pogge se désolidarise ainsi de tout principe de justice distributive pour penser le devoir d'assistance en termes de dédommagement et non de don comme c'est le cas chez Peter Singer. Le passage suivant le prouve.

« Il nous incombe au moins de dédommager les pauvres. Dans la mesure où nous les dédommageons, nous ne les « assistons » pas seulement, mais nous réduisons l'impact de règles non équitables qui

occasionnent pour nous des gains injustes à leur détriment. Nous ne « redistribuons » pas des riches vers les pauvres, mais nous contrebalançons une redistribution institutionnelle injuste des pauvres vers les riches – en un sens, nous re-redistribuons.» (Thomas Pogge, 2003, 28)

Bien évidemment, il se pose toujours la question de savoir si ces deux alternatives proposées par Pogge, à savoir le devoir positif d'assistance et le devoir négatif des riches envers les pauvres sont objectivement meilleures. La réponse à une telle question est d'une extrême complexité. Si elles ne sont pas meilleures, Pogge a au moins le mérite d'acheminer jusqu'ici les moins mauvaises possibles.

Il était question dans le présent chapitre, d'examiner, corrélativement à la question de la pauvreté, les fondements théoriques de la justice globale. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé sur les auteurs les plus représentatifs comme Peter Singer, John Rawls et Thomas Pogge. À partir d'un recoupement de leurs positions respectives, nous nous proposons dans le chapitre suivant, de reconsidérer la problématique de la pauvreté dans le monde. Tout en adhérant à certaines de leurs thèses, notamment à celles de Thomas Pogge, nous nous appuierons, mutatis mutandis, sur la grille d'analyse marxiste des rapports de production et d'échange pour montrer comment la théorie de l'exploitation capitaliste joue un rôle central dans la compréhension et l'évaluation de la situation socioéconomique actuelle du tiers-monde. La théorie de la justice globale de Thomas Pogge est donc l'un des acquis ou préalables à partir duquel notre réflexion sera construite. Ce qui nous y intéresse spécifiquement, c'est son analyse des causes structurelles de la pauvreté, c'est-à-dire le lien qu'il établit entre les facteurs causaux de la pauvreté et les principes éthiques, politiques et économiques qui règlent le fonctionnement de la mécanique socioéconomique à l'échelle globale.

Il faut cependant souligner, contrairement à ce qu'il pense, que les devoirs positifs des pays riches envers les pauvres ne doivent pas uniquement se limiter à une remise en cause du mode d'organisation et de fonctionnement des structures politico-économiques internationales. Dès lors, la tâche qui échoit à tout théoricien de la justice doit aller au-delà d'une simple volonté de repenser les fondements éthiques, politiques et économiques des institutions

internationales, qu'elles soient étatiques ou non. En effet, les traités, les codes et les conventions – tant décriés par Pogge – qui régissent les rapports politiques et les échanges économiques internationaux sont eux-mêmes modelés sur un système socioéconomique aliénant. Pour parler prosaïquement, les institutions internationales ne sont qu'un « *appendice-reflet* » d'un système économique mondial en soi inique : le capitalisme.

De par la quête effrénée de la plus-value sur laquelle il est fondé, le capitalisme constitue une violation systématique des droits et libertés humains, notamment ceux des pauvres. C'est pourquoi il a été défini par bon nombre de penseurs comme un système socioéconomique fondé sur l'aliénation ou l'exploitation de l'homme par l'homme, du pauvre par le riche. La réalisation complète des droits des hommes et des peuples, singulièrement ceux dominés, opprimés et exploités par les « *défenseurs de Sa Majesté le capital* », ne peut se faire qu'à la seule condition que le capitalisme soit réformé, c'est-à-dire épuré de toute logique rentière et parasitaire.

Nous sommes certes bien loin du cri marxiste de mort au capitalisme, mais nous restons convaincu que l'exploitation n'est pas « *la forme nécessaire et le principe énergétique* » de l'économie. De facto, la théorie marxiste de l'exploitation reste ce sans quoi il nous est impossible ou du moins, difficile de montrer pourquoi et comment le système capitaliste ne doit plus être fondé sur la subordination des rapports entre les hommes et les peuples au « *froid intérêt* », « *aux dures exigences du paiement au comptant* ». (Marx et Engels, 1976, 34) Parce qu'elle est conceptuellement décrochée d'une approche ou d'une analyse étiologique centrée sur la question de l'exploitation capitaliste, la théorie de la justice globale de Pogge présente donc quelques incohérences et difficultés théoriques qui l'affaiblissent. En dépit donc de son originalité, elle ne met pas suffisamment l'accent sur la notion d'exploitation capitaliste et son rapport à la pauvreté. Pour véritablement penser la pauvreté comme une atteinte aux droits et libertés fondamentales des peuples, il importe de poser la cruciale question de l'exploitation capitaliste dans le contexte de l'économie-monde.

Parce que le maintien des structures économiques et politiques d'exploitation empêche certains peuples d'avoir accès à un ensemble adéquat de libertés et droits fondamentaux pour tous, toute tentative de promouvoir une juste communauté du genre humain sans les abolir ne peut que conduire à sa régression vers un état où ils ne seront qu'une annexe du machinisme,

de la production et donc du marché mondial. Si les bases structurelles et idéologiques de l'exploitation capitaliste ne sont pas détruites, si l'humanité surnuméraire continue d'être jetée en pâture aux dieux voraces de l'économie capitaliste, c'est la destruction même de notre monde qui se profile à l'horizon. Convenablement repensée, la théorie de la justice globale de Thomas Pogge peut cependant nous offrir une base théorique ou conceptuelle à partir de laquelle nous pouvons refonder l'idéalité du monde, des rapports entre les peuples. C'est pourquoi, en la complétant par la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste, nous mettrons mieux en relief son essence et son originalité.

Chapitre II : Du rapport du capitalisme à l'exploitation et à la pauvreté

Dans le chapitre précédent, il était question de présenter et d'évaluer l'approche contemporaine des théories de la justice globale afin d'en relever non seulement l'originalité, mais aussi les manquements. Après avoir passé en revue quelques-unes de ces théories, notamment celle de Peter Singer, nous avons conclu qu'elles passent très souvent sous silence un aspect important de la problématique de l'extrême pauvreté dans le monde. Cet aspect qui, dans les théories classiques de la justice globale, est très souvent laissé dans l'oubli est celui relatif au lien entre le capitalisme, l'exploitation et la pauvreté.

Pour le tirer de l'oubli, nous nous proposons, dans le présent chapitre, de suivre les linéaments de la pensée de Marx, tels que dessinés dans la plupart de ses ouvrages, notamment *Le capital*. En suivant ces linéaments, nous serons amené à défendre, à partir d'une analyse critique, l'idée suivante : de nombreux pays du tiers-monde ne sont pas pauvres parce qu'ils manquent des ressources nécessaires à leur développement. Ils le sont parce qu'ils sont exploités ; parce qu'ils sont des vaches à traire du système mondial capitaliste.

Pour défendre cette idée, nous diviserons le présent chapitre en deux grandes sections. Dans la première intitulée les rapports socioéconomiques dans le mode de production capitaliste, il sera principalement question du matérialisme dialectique, de sa définition et de son rapport à la praxis sociale. La deuxième section s'ouvrira sur l'analyse de la question de l'exploitation capitaliste dans la pensée marxienne et se refermera sur une mise en relief de la position des marxistes analytiques.

I. Les rapports socioéconomiques dans le mode de production capitaliste

Pour mieux décrire le fonctionnement de la mécanique socioéconomique dans le mode de production capitaliste, appuyons-nous une fois de plus sur l'assertion suivante de Marx : « *La*

façon dont les individus manifestent leur vie reflète très exactement ce qu'ils sont. Ce qu'ils sont coïncide donc avec leur production aussi bien avec ce qu'ils produisent qu'avec la façon dont ils le produisent. Ce que sont les individus dépend donc des conditions matérielles de leur production. » (Marx et Engels, 1982, 71) Tout en insistant sur la particularité des rapports socioéconomiques qui structurent le mode de production capitaliste, Marx met implicitement en relief certains concepts ou notions fondamentales du matérialisme. Parmi ces notions, celles qui, de façon particulière, requièrent notre attention sont les suivantes : « *bourgeois* », « *prolétaire* », « *production* ».

Dans la pensée marxiste, le terme bourgeois désigne toute personne qui appartient à la classe bourgeoise ou capitaliste et qui, par le seul fait d'appartenir à cette classe sociale, possède des moyens de production. Nous définissons dans le même ordre d'idée le prolétaire comme tout individu appartenant à la classe ouvrière et qui, par le seul fait d'appartenir à cette classe, ne possède aucun autre moyen de production à l'exception de sa force de travail. Dans le *Manifeste du parti communiste*, Marx le définit comme un membre entièrement à part de la société capitaliste, mais à part entière de la couche inférieure de ladite société. (Marx et Engels, 1976, 45) Retenons en définitive que le bourgeois et le prolétaire se distinguent par le fait que l'un est possesseur du capital et l'autre de la force de travail.

La notion de production est, elle aussi, une notion fondamentale dans la pensée marxiste, car elle permet, comme nous le verrons plus loin, de saisir l'essence ou la nature des rapports socioéconomiques entre ces deux catégories d'individus. En outre, cette notion permet de mieux expliciter la conception marxiste du travail. Si, dans *Le capital*, Marx définit la production capitaliste comme « *production de plus-value* », c'est en vue de souligner la particularité ou la singularité du sens donné au mot travail dans son analyse des rapports de production capitaliste. C'est ainsi qu'il est amené à faire une distinction entre deux formes de travail : le travail productif et le travail non productif ou improductif. Le travail productif désigne cette forme spécifique du travail dont l'unique objectif est la création de la valeur ou de la plus-value. Dans ce cas précis, la production est exclusivement une production de marchandise. Ce qui n'est pas le cas du travail improductif qui, par exemple, peut être un travail de nature intellectuelle, artistique ou contemplative.

Parce que tous ces concepts marxistes perdent leur sens originel lorsque nous tentons de les saisir hors de leur contexte, nous devons absolument, afin de mieux les appréhender, les

replacer dans le cadre général de la philosophie marxiste. Le matérialisme est le nom donné à cette philosophie. Par matérialisme, il faut entendre à la fois une théorie générale de l'histoire et une méthode philosophique appliquée à cette théorie générale de l'histoire dont la finalité est l'analyse des contradictions sociales. C'est donc dire que chez Marx, le matérialisme est à la fois une science et une méthode. On parle alors du matérialisme historique et du matérialisme dialectique.

I.1. Matérialisme dialectique et praxis chez Marx

Quel rapport existe-t-il entre le matérialisme dialectique de Marx et sa théorie économique ? La dialectique marxiste peut-elle s'insérer dans le fil conducteur de notre réflexion sur l'exploitation capitaliste et son rapport à la pauvreté ? Pour répondre à ces questions, il est important de situer les débats sur l'apport théorique du matérialisme dialectique et son rapport à la praxis sociale dans son contexte historique. C'est en rattachant ces débats à leur contexte historique qu'ils prennent toute leur signification. À partir d'un recoupement des différentes positions sur le rôle de la dialectique dans la philosophie marxiste, nous montrerons qu'il existe au moins trois possibilités de lire et d'interpréter le matérialisme dialectique.

Ces trois différentes interprétations seront ci-dessous présentées. Nous commencerons, en suivant un ordre à la fois logique et chronologique, par la position de ceux qui soutiennent que la succession des catégories économiques ne prend tout son sens qu'à l'intérieur d'une structure générale qui explique, dans son ensemble organique, tout le système. (Pierre Naville, 1968, 213) Ce tout, cette structure ou cet ensemble organique duquel dérivent les catégories économiques n'est rien d'autre que la dialectique. Nous continuerons avec celle des marxistes analytiques pour qui le matérialisme dialectique n'est rien d'autre qu'un dogme, une ineptie des choix méthodologiques ou une rhétorique sophistiquée dénuée de toute signification et de toute portée sociohistorique. Pour ce faire, nous présenterons d'abord ce courant de pensée tout en insistant sur la diversité, voire la divergence d'approche qui le caractérise.

L'interprétation que nous présenterons en dernier lieu peut être considérée comme une troisième voie, dans la mesure où elle met dos à dos les deux premières interprétations. Notre

objectif ici est de montrer qu'il est bien possible de dériver la praxis et singulièrement la théorie de l'exploitation du corpus théorique marxiste sans nécessairement endosser une méthodologie marxiste particulière. Nous ne nous préoccupons donc pas des questions d'ordre méthodologique parce que nous estimons qu'en raison de leur caractère aporétique, ces questions n'apportent aucune plus-value scientifique à notre réflexion sur la problématique de l'exploitation capitaliste.

Qu'entend-on par dialectique ? Quels en sont les fondements ? Existe-t-il un lien entre la dialectique et la praxis sociale? Pour comprendre la position des marxistes orthodoxes sur les fondements dialectiques de la praxis sociale, il est important de situer le débat sur la nature et la fonction de la dialectique dans son contexte. Soulignons de prime abord que Hegel est le philosophe le plus représentatif qui, dans la lignée de Boèce, Aristote et Zénon, est resté rattaché à une conception de la dialectique fondée sur l'identité du mouvement qui unifie et parachève les contradictions historiques. Dans sa représentation de la dialectique comme totalité, comme moteur de l'histoire ou comme principe organisateur et ordonnateur du réel, Hegel la définit comme le mouvement par lequel l'Esprit ou la Raison se réalise à travers les développements de la Nature et de l'Histoire⁹.

Si Marx se désolidarise de cette approche de la dialectique solidaire de la conception abstraite de la totalité, c'est bien parce qu'il ne souscrit pas entièrement à son caractère théorétique. Pour lui, il faut reconnaître à Hegel le mérite d'avoir su saisir dans la dialectique, la double signification du mouvement et de la négation, c'est-à-dire l'immanence de la négativité au positif. Mais cette appréhension, aussi capitale soit-elle, reste sujette à controverse puisqu'elle ne s'est faite que de manière spéculative et formelle. (Jean-Yves Calvez, 1976, 206-207) Pour sauver la dialectique des illusions des « *arrière-mondes* », il est impératif de la repenser.

Pour Marx, la dialectique n'est pas en elle-même sa propre fin. Son essence réside dans la praxis, c'est-à-dire, dans l'ensemble d'actions entreprises – la violence révolutionnaire, les échanges commerciaux, etc. – par les hommes en vue de la modification, de la transformation de leurs rapports sociaux ou de leur condition d'existence matérielle. Il est donc désormais

⁹ Lire Hegel, *La Raison dans l'histoire*, Hatier, Paris, 1987

question de repenser, de reconstruire la dialectique. Pour ce faire, elle doit d'abord être déconstruite. En la déconstruisant, l'on la supprime comme pure intellectualité. En la reconstruisant l'on lui donne du même coup un double contenu : le contenu intérieur immanent à la pensée, à l'idée et le contenu extérieur immanent à l'action, à l'agir humain, bref à la praxis sociale. Ces deux contenus démontrent qu'en plus d'être un art discursif ou une théorie de la connaissance, elle est aussi une démarche militante. C'est en étant, comme le précise si bien Jean-Yves Calvez, partagé entre une volonté de réalisme et un « *agacement de la praxis* » que le dialecticien rend bien raison de la dualité qui ronge son existence. (Jean-Yves Calvez, 1970, 82). Autrement dit, c'est en se tournant vers l'action, vers la praxis qu'il cesse et demeure en même temps dialecticien. La thèse centrale du matérialisme peut être ainsi posée : parce que la pensée est un corollaire de l'action, il existe une unité originelle entre la dialectique et la praxis.

Chez Marx, l'urgence pour le dialecticien de descendre du ciel des idées ou du monde de la pensée au monde réel dans l'optique de le transformer et non de l'interpréter comme l'ont fait de nombreux philosophes traduit bien la nécessité de dériver la praxis sociale de la philosophie et plus précisément de la dialectique. La dialectique trouve ainsi dans la praxis sociale « *ses armes matérielles* », de même que la praxis trouve dans la dialectique ses « *armes spirituelles* ». Autrement dit, comme préalable à la nécessité de transformation de la sphère sociale, doit être de facto admise l'idée d'une unité originelle entre la dialectique et la praxis sociale. Cette interprétation laisse ainsi entendre que la dialectique est à la praxis ce que la théorie est à la pratique ; la contemplation à l'action. Les philosophes, Marx compris, n'ont d'ailleurs jamais cessé de nous rappeler que la pratique sans théorie est aveugle et la théorie sans pratique est vide. La dialectique est ainsi mise en avant comme le grand principe idéal de la praxis, de l'action. Elle n'est donc pas l'opposé, mais la condition de possibilité de la praxis sociale.

La dialectique peut être aussi considérée comme un arbre de savoir sur lequel sont greffées diverses théories, notamment l'économie, la politique, l'éthique, la sociologie, l'histoire, etc. Les catégories économiques trouvent ainsi leur explication dans les lois de la dialectique. Il en est de même de la théorie de l'exploitation qui peut légitimement être déduite d'une analyse conceptuelle des catégories dialectiques. Cette conception de la dialectique comme un système qui englobe tous les aspects possibles du savoir est défendue par Marx lui-

même et par de nombreux marxistes. C'est le cas par exemple d'Ollman Bertell pour qui, loin de servir d'épithète du marxisme, les transformations socioéconomiques et historiques dans certaines parties du monde, en occurrence en Europe de l'Est, ont rendu la méthode dialectique de Marx et le marxisme d'essence dialectique plus indispensables que jamais. (Ollman Bertell, 2005, 16-17)

Somme toute, la dialectique marxiste ne rend pas seulement compte du mouvement général de l'histoire. Elle n'est pas pure intellectualité. Le passage suivant interdit donc de le considérer comme une simple copie de l'hégélianisme ou comme une méthode philosophique improductive.

«Pour Hegel, le mouvement de la pensée, qu'il personnifie sous le nom de l'Idée, est le démiurge de la réalité, laquelle est une forme phénoménale de l'Idée. Pour moi, au contraire, le mouvement de la pensée n'est que la réflexion du mouvement réel, transporté et transposé dans le cerveau de l'homme. [...] Mais bien que, grâce à son quiproquo, Hegel défigure la dialectique par le mysticisme, ce n'en est pas moins lui qui en a le premier exposé le mouvement d'ensemble. Chez lui, elle marche sur la tête ; il suffit de la remettre sur les pieds pour lui trouver une physionomie tout à fait raisonnable. » (Marx, Postface de la deuxième édition allemande, 1971, 29)

Ce passage doit être lu et compris de la manière suivante : le matérialisme dialectique, c'est du Hegel renversé. (Louis Althusser, 1972, 54) Le renversement dont il est question, c'est celui de l'idéalisme dans le matérialisme. En d'autres termes, ce passage suggère d'opposer à la rigueur de la dialectique de Hegel la rigueur de la loi matérialiste. Pour Marx, les conditions matérielles d'existence constituent la base théorique du matérialisme. Ces conditions sont déterminées par le niveau de richesse des individus et par leurs fonctions ou leur position sociale. Nous pouvons donc soutenir sans ambiguïté que le mouvement dialectique donne à l'histoire une dimension matérielle, concrète, lisible et visible. C'est dans cette perspective que l'histoire doit être saisie, non pas sous le prisme de l'Idée ou de

l'abstraction, mais comme l'histoire concrète de l'homme concret, c'est-à-dire de l'homme dans sa particularité, dans sa singularité et dans ses rapports avec les autres. Il faut donc retenir de ce passage que Marx reconnaît qu'il existe dans l'idéalisme hégélien un noyau de présuppositions théoriques nécessaire à la fondation du matérialisme. Et ce noyau n'est rien d'autre que la dialectique. Mais contrairement à ce que pense Hegel, l'histoire n'est pas une catégorie immuable, désincarnée.

De ce qui précède, nous devons retenir que la conception marxiste de la dialectique se présente comme une justification première de la praxis puisqu'elle permet ainsi de passer d'une vérité purement théorique à une vérité essentiellement pratique. C'est donc par la médiation de la dialectique, devenue matérialiste, que Marx pense l'homme dans ses rapports avec la nature et avec la société. Pris dans sa réalité, le premier rapport montre comment le matérialisme débouche sur une dialectique de la nature, c'est-à-dire sur un matérialisme mécaniste au sens cartésien du terme pour finalement devenir une dialectique de besoins. La dialectique de la nature ne se mue en dialectique de besoins que lorsque l'homme apparaît, dans ses rapports avec la nature, comme un être fini, comme un être circonscrit et, conséquemment comme un être de besoins. Dans cette perspective, le rapport de l'homme à la nature constitue pour ainsi dire la première expérience existentielle ou le premier acte constitutif du réel. Il l'est effectivement car « *au-dessous de toute réalité et la sous-tendant, il y a ce rapport de l'homme avec la nature, à la fois séparation de l'homme d'avec la nature et intentionnalité de l'être de l'homme tournée vers la nature.* » (Jean-Yves Calvez, 1976, 216)

Autrement dit, si l'homme apparaît d'emblée dans sa matérialité sociohistorique comme un être de besoins, c'est bien parce qu'il existe en face de lui ou hors de lui, une nature donc l'une des propriétés caractéristiques est la satisfaction de ces besoins. C'est dans cette perspective que Marx définit le travail comme un métabolisme ou comme une activité médiatrice entre l'homme et la nature. À partir de ce rapport et de cette conception originelle du travail, l'on peut s'accorder sur la définition de l'homme générique comme un être qui ne vit que par la nature et pour la nature, c'est-à-dire un être dont l'existence est impérativement conditionnée par la transformation, la domestication, l'humanisation, bref l'exploitation par la médiation du travail, de la nature en vue de la satisfaction de ses besoins. Cette définition de l'homme générique justifie bien l'idée d'Anaxagore selon laquelle l'homme pense parce qu'il

a des mains. Elle justifie également le commandement cartésien selon lequel l'homme doit devenir maître et possesseur de la nature.

Le rapport de l'homme à la nature précède et entérine la relation sociale de l'homme à l'homme. Dans ce second rapport, la dialectique est très exactement l'expression des rapports sociaux de production et conséquemment des conditions matérielles d'existence. C'est aussi dans ce sillage qu'elle devient chez Marx, une théorie des contradictions sociales. Qu'entend-on par contradictions sociales ? En quoi sont-elles précisément sociales ? Selon Jon Elster, l'on parle de contradictions sociales lorsque « *plusieurs individus entretiennent simultanément les uns sur les autres des croyances telles que, quand bien même l'une d'elles serait vraie, il est logiquement impossible qu'elles le soient toutes.* » (Jon Elster, 1989, 72) Les contradictions marxistes sont donc par essence sociales d'abord parce qu'elles répondent nommément à cette définition d'Elster et ensuite parce qu'elles se distinguent fondamentalement du principe hégélien du mouvement de l'Esprit absolu dans son rapport à l'être, au réel. Elles le sont également parce qu'elles se distinguent nettement des contradictions psychologiques qui, d'après Elster, « *prévalent dans des états mentaux contradictoires par leur contenu, c'est-à-dire lorsqu'un individu entretient simultanément des croyances dont on peut logiquement dériver une contradiction.* » (Elster, 1989, 72)

Dans bien de cas, Marx lui substitue le concept d'antagonisme pour désigner des rapports antithétiques ou conflictuels entre des idées, des termes, des éléments, des ordres ou des faits différents par nature. Il parle par exemple d'antagonisme de classes, d'intérêts, de besoins. Cette idée d'antagonisme est maintes fois reprise dans plusieurs passages dont celui-ci :

« Notre ancien homme aux écus prend les devants et, en qualité de capitaliste, marche le premier ; le possesseur de la force de travail le suit par derrière comme son travailleur à lui ; celui-là le regard narquois, l'air important et affairé ; celui-ci timide, hésitant, rétif, comme quelqu'un qui a porté sa propre peau au marché, et ne peut plus s'attendre qu'à une chose : à être tanné. » (Marx, 1971, 179)

Le matérialisme de Marx et la théorie des contradictions sociales qui lui est coextensive ne peut légitimement nous intéresser que s'ils sont susceptibles d'apporter une plus-value scientifique à l'analyse de la question de l'exploitation et de la pauvreté. Est-ce le cas ? Cette question laisse ouverte la possibilité d'une deuxième interprétation du matérialisme dialectique. Cette deuxième interprétation est, comme nous l'avons précédemment mentionné, celle défendue par les marxistes analytiques.

Avant de répondre à la question ci-dessus posée, il convient d'abord de présenter succinctement le marxisme analytique de manière à le distinguer du marxisme orthodoxe ou traditionnel. Qu'est-ce que le marxisme analytique ? En quoi est-il analytique ? Qui en sont les théoriciens ? Le marxisme analytique a été inauguré, en tant que courant ou école de pensée, en septembre 1981 par des philosophes virulemment opposés à la tradition continentale de la philosophie. Il s'agit entre autres, de G.A. Cohen, de Jon Elster et de John Roemer. Encore appelée groupe de septembre, cette école de pensée regroupe aujourd'hui des penseurs de renom tels que Philippe Van Parijs, Sam Bowles, Robert Brenner, Joshua Cohen, Hillel Steiner, Erik O. Wright et bien d'autres. Comme toute école de philosophie, le marxisme analytique est caractérisé par une diversité d'approches. Par exemple, G.A. Cohen fonde la spécificité et l'originalité de ses analyses sur une défense non dialectique du matérialisme historique.

En effet, sa théorie de l'histoire n'est pas centrée, comme celle de Marx, sur une explication déterministe ou téléologique des faits et événements. Cohen appréhende l'histoire sous le prisme de sa cohérence conceptuelle et méthodologique et non sous celui de son inévitabilité. Aussi, définit-il le matérialisme historique comme une théorie générale de l'histoire dont le but est de dégager, à partir d'une méthode analytique, un ensemble de lois qui détermine le développement et les transitions historiques (Cohen, cité par Fabien Tarrit, 2014, 38) Parmi les notions fondamentales de l'historicisme de Cohen, figurent en bonne place celles de contrainte et de structure sociales. En effet, sa conception de l'histoire le conduit à admettre premièrement qu'il existe une parfaite adéquation entre les contraintes sociales et la structure sociale. La structure sociale, dans son ensemble, est conditionnée ou déterminée par les contraintes sociales, c'est-à-dire par des règles et codes de conduites qui conditionnent l'intégration d'un individu dans un milieu social. C'est pourquoi les actions des hommes dépendent, d'après lui, moins de leurs idéaux moraux ou religieux et de leur

conviction personnelle que du contexte social et institutionnel dans lequel ils vivent. Ainsi, par le biais d'une méthodologie non marxiste, basée sur l'explication fonctionnelle, Cohen parvient à défendre, à la suite de Marx, l'idée selon laquelle ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur existence mais c'est inversement leur existence sociale qui détermine leur conscience.

Pour Jon Elster par contre, bien que l'interprétation fonctionnelle du matérialisme historique de Cohen reste, dans le domaine du marxisme analytique, l'apport le plus systématique et le plus original, elle manque cependant de vraisemblance, en raison de son caractère téléologique. (Jon Elster, cité par Fabien Tarrit, 2014, 51) L'explication fonctionnelle fausse la conception matérialiste de l'histoire chez Cohen puisqu'elle ne tient nullement compte de l'intention des agents qui, a priori, sont les véritables moteurs de l'histoire. La seule façon de combler ces lacunes est de substituer, selon Elster à l'explication fonctionnelle de l'histoire, l'individualisme méthodologique basé sur une explication « causale-intentionnelle ». La méthodologie de Jon Elster est tout d'abord causale parce qu'elle fournit une explication plausible des interactions entre individus ou classes sociales. Elle est également intentionnelle dans la mesure où elle facilite l'analyse et la compréhension des mobiles, des intentions des acteurs sociaux. Elle n'implique donc pas, comme c'est le cas chez Cohen, une défense d'une théorie de l'histoire sans acteurs (Jon Elster, cité par Fabien Tarrit, 2014, 51)

Nous pouvons donc conclure que ces deux positions antithétiques illustrent parfaitement les divergences conceptuelles et méthodologiques au sein même du marxisme analytique. Malgré cette diversité qui le caractérise, il repose en réalité sur un consensus : celui relatif au rejet de la spécificité méthodologique de l'œuvre de Marx. Cette extrême diversité n'a pour seul effet que la consolidation d'une unité parfaite, unanimement fondée sur un regard critique porté sur certains aspects de la philosophie marxiste et précisément sur l'aspect méthodologique. Cela dit, nous pouvons maintenant répondre à la question que nous nous sommes posée. Pour ce faire, considérons cette assertion de G.A. Cohen :

« Au lieu de le renverser ou de le mettre à l'endroit, Marx aurait mieux fait, après avoir désavoué Hegel, de le laisser là où il était. Les choses réellement importantes que Marx avait à dire sur l'histoire et

sur la libération de l'humanité ne l'obligeaient pas à renverser la causalité entre être et la conscience. » (G.A. Cohen, cité par Fabien Tarrit, 2014, 23)

Cette assertion de Cohen est assez suggestive de la position des philosophes analytiques et par conséquent de la distance qui les sépare de Marx et de Hegel. Le point de départ du marxisme analytique est la virulente critique de la dialectique, jugée contradictoire avec le matérialisme. C'est en effet pour contester le résidu hégélien de la doctrine de Marx que Cohen soutient que, bien qu'elle fût devenue sous la plume de Marx une théorie des contradictions sociales, elle reste incompatible avec les exigences de la rigueur scientifique. Jusqu'à quel point Marx est-il resté hégélien ? Pourquoi la dissidence de Marx doit-elle plutôt être interprétée comme un signe de son allégeance à Hegel ? Qu'y-a-t-il de fondamentalement hégélien chez Marx ? A-t-il raison de penser que Marx et Hegel c'est blanc bonnet, bonnet blanc ?

Nous pouvons répondre à ces questions en nous appuyant sur la doctrine de Marx lui-même et sur les réflexions critiques de Cohen sur le matérialisme dialectique de Marx et son rapport à l'idéalisme hégélien. En effet Marx souligne lui-même dans la postface de l'édition allemande du *Capital*, sa filiation à l'idéalisme hégélien. Parce qu'il présuppose lui aussi, comme Hegel, la négation et la transformation, le principe dialectique de Marx s'enracine sans aucun doute dans l'idée hégélienne du phénix qui éternellement se prépare lui-même son propre bûcher et s'y consume de telle sorte qu'une vie nouvelle, vigoureuse, rajeunie et rafraîchie sorte de ses cendres. Cette analogie est restée si frappante dans les œuvres de jeunesse de Marx, notamment le Manuscrit de 1844, au point où l'on ne saurait raisonnablement nier ou écarter la possibilité d'une dérivation du matérialisme dialectique et historique de l'hégélianisme.

La réponse à ces questions peut également être envisagée à partir d'une analyse de ce que Cohen appelle la doctrine obstétrique de Marx. La particularité de cette doctrine consiste tout simplement en une mise en relief de l'influence de Hegel sur Marx. Cette doctrine repose essentiellement sur la thèse selon laquelle le plein développement d'un problème fournit toujours sa solution. Un détail prosaïque nous permet de mieux saisir cette thèse : le féodalisme est la solution nécessaire du forçat, tout comme le communisme est le mouvement

réel de l'histoire dont la finalité est l'abolition du capitalisme duquel il dérive. Il va donc de soi que la solution qui résulte des crises et des contradictions inhérentes au capitalisme ne peut être autre chose que le communisme. Pour résumer cette conception obstétrique du communisme comme conséquence absolument nécessaire du dépérissement du capitalisme, Cohen soutient que tout se passe dans l'esprit de Marx comme si l'histoire possède une bonne habitude de produire toujours, en même temps qu'un besoin social réel, les moyens de le satisfaire, la solution avec le problème. (Cohen, 2010, 146)

Nous devons retenir de cette assertion que Marx est un penseur de la causalité puisque le capitalisme est la cause du communisme tout comme l'oppression, l'aliénation et la domination de la classe ouvrière sont la cause de l'émancipation humaine. Nous devons également retenir qu'il existe une dimension fondamentalement conséquentialiste du matérialisme. Somme toute, avant de véritablement considérer en lui-même ce passage de Cohen sur la doctrine obstétrique de Marx (G. A. Cohen, 2010, 142), rapportons-le à un autre passage extrait du *socialisme scientifique et socialisme utopique*. Le passage qui nous intéresse est celui où Engels définit, à partir de la dialectique marxiste, l'histoire humaine comme un tableau d'enchevêtrement infini de relations et d'actions réciproques où rien ne reste ce qu'il était, là où il était et comme il était, mais où tout se meut, change, devient et périt. (Engels, 1971, 83)

Que suggèrent ce passage de Cohen sur la doctrine obstétrique et celui d'Engels sur le mouvement général de l'histoire? Les deux suggèrent, malgré leurs divergences sur le plan formel, une seule et même chose. Ce qui y saute aux yeux de prime abord, c'est la corrélation établie, à la suite de Hegel, entre la dialectique et l'histoire. Cette corrélation met en évidence l'idée – déjà soutenue par Hegel – selon laquelle l'histoire a un *télos*, c'est-à-dire une fin ou un but. L'histoire poursuit inéluctablement une fin. Pour y parvenir, elle procède par étapes successives marquées de césures plus ou moins importantes. C'est pourquoi la dialectique constitue le fondement même de l'histoire. Mais l'idée de finalité et de mouvement général de l'histoire ne doit cependant pas laisser entendre qu'elle est dotée d'un agent intentionnel qui lui édicterait son cours.

Ces deux passages montrent également que les conditions objectives et subjectives de chaque étape ou de chaque mouvement séquentiel de l'histoire se développent « *pari passu* ». La transition de l'esclavage au servage, puis du servage au capitalisme et enfin du capitalisme

au socialisme et au communisme peut être perçue comme un véritable paradigme de la négation et de la transformation. Ce qui laisse suggérer que chaque étape de l'histoire porte en elle-même les germes de sa propre dégénérescence et la promesse d'un modèle social supérieur, plus élaboré et moins instable. Le trait caractéristique de ce mouvement dialectique de l'histoire réside dans le fait qu'il s'aplanit progressivement pour enfin de compte s'épuiser totalement lorsque l'histoire aura elle-même terminée sa course, c'est-à-dire lorsqu'elle aura atteint sa possibilité la plus extrême, son horizon final. C'est précisément ces fondements hégéliens du matérialisme que conteste Cohen lorsqu'il écrit ceci à propos de la doctrine obstétrique :

« Il en résulte que dans la célébration par le marxisme de la supposée scientificité de sa politique – à savoir qu'elle dégage des solutions à partir de problèmes en cours de développement – l'énoncé central procède d'une idée hégélienne que peu considéreraient comme compatible avec les exigences de la rigueur scientifique. » (Cohen, 2010, 132)

En effet, une telle incompatibilité tient tout simplement dans le fait que l'on peut conjointement relever dans les deux passages au moins deux difficultés dont l'une méthodologique et l'autre conceptuelle ou théorique. Du point de vue conceptuel, l'écueil est relatif au fait que la doctrine obstétrique de Marx est avant tout une doctrine déterministe ou eschatologique puisqu'elle suppose que le procès de l'histoire et la séquence d'enchaînement des faits ou événements sociaux sont déterminés en vertu du principe de causalité. Certes, le déterminisme de Marx ne repose pas sur une justification historique du plan providentiel – l'histoire n'a ni âme, ni volonté, ni libre arbitre – mais il ne fait l'ombre d'aucun doute que les actions et précautions humaines n'ont qu'une faible portée sur l'histoire puisqu'elle est inéluctable et inévitable. Considérée sous cet angle, l'individu n'en est qu'un rouage et ses actions, un épiphénomène. Marx n'a-t-il pas lui-même avoué que l'histoire humaine se réalise selon les conditions imposées par le passé et non selon la volonté des hommes ? Pour Cohen, cette conception obstétrique qui prive l'être humain de tout acte créateur ou de toute initiative historique est en tout point erronée et donc indéfendable aujourd'hui. Elle l'est parce qu'elle

minimise la dimension créatrice et libératrice de l'agir humain et justifie de facto une inattention criminelle et un manque criard de sensibilité à la question du meilleur des mondes possibles. (Cohen, 2010, 159)

La deuxième difficulté concerne la méthode dialectique alors considérée, en raison de son caractère métaphysique et dogmatique, comme une approximation dont il faut se débarrasser. Parce qu'il rompt avec l'idée hégélienne – reprise par Marx – de la dialectique comme élément constitutif du devenir de la réalité et de l'histoire, le marxisme analytique se démarque ainsi par la réfutation des postulats méthodologiques traditionnellement reconnus par les marxistes. La dialectique, parce qu'elle manque de clarté, de rigueur conceptuelle et méthodologique, ravale la philosophie marxiste au simple rend de la doxa. C'est pourquoi le marxisme orthodoxe doit faire peau neuve. C'est en développant une pensée ou plus spécifiquement une méthodologie neuve, c'est-à-dire une méthodologie conforme aux exigences scientifiques que le marxisme peut prétendre accéder au statut de science sociale authentique. La perspective analytique du marxisme est donc de le libérer de ses entraves méthodologiques et des présupposés qui lui sont attribués comme étant essentiels afin d'établir fermement ce qui y a de vrai et d'important (Fabien Tarrit, 2014, 25). L'idée ici n'est pas de sauver Marx des eaux troubles de la métaphysique hégélienne, mais de tirer le meilleur parti de sa pensée pour repenser une philosophie authentiquement matérialiste. Delà, la nécessité d'une déconstruction et surtout d'une reconstruction méthodologique de l'œuvre de Marx. Si l'on s'en tient exclusivement à cette critique, l'on serait tenté de conclure que le matérialisme dialectique est source de confusion, voire de contradiction. C'est bien parce qu'il crée confusion et contradiction qu'il doit être complètement désarticulé de toute théorie d'exploitation et plus généralement de toute praxis sociale.

Nous avons présenté la position des marxistes traditionnels sur les fondements philosophiques de la dialectique et son rapport à la praxis. Rappelons encore que cette position repose sur la conception de la dialectique comme le point de convergence ou de dérivation de toutes les autres théories. Elle est donc une théorie en acte. C'est donc parce qu'elle est une théorie en acte qu'elle est définie, dans le sillage du marxisme classique comme le mouvement réel de l'histoire dont la finalité est de mettre en lumière les rapports sociaux de production. Les lignes directrices de la pensée de Marx et de ses nombreux disciples sont en effet fondées

sur la conviction selon laquelle la dialectique est un instrument d'explication, mieux, d'explicitation de la réalité socioéconomique et historique.

Nous avons ensuite montré les limites de cette conception en nous appuyant sur les marxistes analytiques pour qui la dialectique n'est rien d'autre qu'une pseudoscience ou une pseudo-méthode. Pour faire peau neuve ou pour répondre aux dures exigences de la scientificité, le marxisme doit adopter de toute urgence une nouvelle démarche philosophique. Celle-ci doit, pour l'essentiel, consister en l'utilisation des outils méthodologiques de la philosophie analytique, notamment la logique, la linguistique afin de les mettre au service de la critique politique et sociale marxiste. L'originalité de cette nouvelle démarche réside, selon Cohen, dans le fait qu'elle est susceptible d'élever le marxisme au rang de science sociale rigoureusement authentique en le débarrassant de ses approximations, de ses effets rhétoriques et de son dogmatisme. (Cohen 2010, 12)

Peut-on déduire de chacun des deux courants antithétiques une théorie de l'exploitation capitaliste ? Nous pensons que cette déduction est bien possible mais qu'au demeurant, elle sera affaiblie par des querelles de chapelle relatives à la scientificité ou à l'authenticité de la méthodologie utilisée. Un marxiste analytique pourrait par exemple critiquer la dérivation de la théorie de l'exploitation de la dialectique en arguant que les prémisses conceptuelles et méthodologiques sur lesquelles les marxistes classiques s'appuient pour penser la praxis sociale et pour élaborer une théorie de l'exploitation sont substantielles et donc controversées. Les marxistes classiques peuvent, eux aussi, mobiliser les arguments de même nature pour contester l'originalité de la méthode analytique et donc la scientificité du marxisme analytique. Nous pensons qu'une telle déduction est logiquement possible mais non indispensable à l'analyse de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste. Disons plutôt qu'elle est contingente. L'on peut donc s'en passer.

Pour taire toute querelle d'école, nous nous proposons de dissocier le contenu philosophique de la méthode. Autrement dit, pour éviter tout débat à caractère aporétique sur l'importance et l'authenticité de la méthode dans le sillage de la philosophie marxiste, nous isolerons, dans les sections suivantes, le corpus dialectique du marxisme traditionnel de manière à nous intéresser exclusivement à la théorie de l'exploitation capitaliste et subsidiairement, aux questions d'ordre éthique et économique qu'elle soulève. Cette approche centrée sur la neutralité méthodologique a le mérite de montrer qu'un marxisme sans méthode

dialectique et analytique est possible. Dans les sections critiques qui s'ensuivront, nous nous appuierons, sans toutefois endosser le corpus méthodologique du marxisme analytique, sur les auteurs comme Cohen, Elster et Roemer pour montrer la plus-value nette que leurs travaux apportent à la théorie de l'exploitation traditionnellement développée par Marx.

II. Marx et la question de l'exploitation capitaliste

Que signifie très exactement le mot exploitation pour Marx? Quelles en sont les causes et les conséquences? Pour mieux répondre à ces questions qui constituent la toile de fond de la réflexion à mener dans la présente section, il importe d'abord de définir la notion d'exploitation. Nous montrerons que la définition qu'en donne Marx est admise, *mutatis mutandis* par de nombreux auteurs, notamment Cohen et Roemer. Cette approche conceptuelle nous permettra de distinguer en deuxième lieu, l'exploitation capitaliste des autres formes d'exploitation. Le dernier point de la section sera consacré à l'analyse des mécanismes économiques et extra-économiques d'exploitation.

Commençons par préciser que Marx ne donne lui-même aucune définition précise et concise du mot exploitation. En procédant à un recoupement de sa pensée, nous pouvons d'abord la définir comme l'appropriation par certaines personnes des fruits du travail des autres autrement que par le travail. (Marx, 1969, 446). Elle peut aussi être métaphoriquement considérée comme « *la chaîne d'or, à laquelle le capitaliste tient le salarié rivé et que celui-ci ne cesse de forger* » (Marx, 1969, 446.) De ces deux définitions succinctes, nous pouvons retenir que l'exploitation est le trait caractéristique de certains modes d'organisation socioéconomiques, notamment l'esclavage, le féodalisme et le capitalisme. Dans le modèle capitaliste que nous examinons, le concept d'exploitation met en relief les processus, les méthodes et les mécanismes par lesquels les capitalistes tirent profit du travail productif des ouvriers. Elle symbolise de ce fait une subordination du travail au capital. À partir de cette exigence de subordination en vue de la plus-value, nous pouvons concisément la définir comme le fait de tirer abusivement profit d'une personne ou d'une classe sociale, qu'elle soit consentante ou non. Dans la perspective marxiste, être exploité, c'est être contraint, par la force des circonstances, à travailler plus longtemps et plus durement pour produire les biens et services utiles à d'autres, destinés à l'échange et à la consommation (Jon Elster, 2010, 234). La notion d'exploitation exprime dans ce sens un rapport entre au moins deux personnes ou

entre deux classes sociales : la classe des possesseurs des moyens de production et celle des possesseurs de la puissance de travail. Cette définition met en relief deux aspects fondamentaux de l'exploitation: l'aspect économique et l'aspect moral.

L'exploitation a exclusivement une connotation économique puisqu'elle est corrélative au marché (du travail et de la marchandise). Elle traduit de ce fait une extraction pure et simple du travail à travers les transactions marchandes (Jon Elster, 1989, 23). Sur le plan économique, un individu est exploité lorsqu'il ne reçoit pas le produit intégral de son travail. L'individu exploité apparaît de facto comme un être aliéné c'est-à-dire comme un être dont l'existence est accaparée par son travail pour le capitaliste. C'est donc parce qu'être exploité signifie être aliéné, être dépossédé du produit de son travail que l'exploitation peut être définie comme un manquement aux principes de la justice distributive et commutative ou comme une véritable infraction aux principes naturels de l'échange, principalement à ceux du juste prix et du juste salaire – « *À travail égal, salaire égal* » –. C'est pourquoi d'après Marx, quand l'histoire aura atteint son point culminant, son apogée ou sa possibilité la plus extrême, quand, transformée par l'idéal communiste, l'humanité sera sortie de l'ornière, elle n'aura d'autres devises que celle qui sera inscrite sur son fronton : « *De chacun selon son travail, à chacun selon ses besoins* ». Le second aspect est quant à lui, une conséquence de la première. C'est bien parce qu'elle est une infraction aux lois du marché qu'elle constitue une véritable aversion aux valeurs morales, notamment celles relatives à la vie en communauté. C'est en cela que consiste l'immoralité de l'exploitation.

Certains auteurs s'intéressent particulièrement à certains aspects spécifiques de l'exploitation. Dans sa définition, Roemer met par exemple en avant le caractère inégal des transactions commerciales. Pour lui, l'exploitation est immorale parce qu'elle consiste en un échange inégal de travail contre marchandise. La même idée est *mutatis mutandis* défendue par Cohen lorsqu'il soutient, dans son ouvrage intitulé *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?* que la lutte contre l'exploitation est toujours implicitement une lutte pour l'égalité. Pour qu'une société soit exempte d'exploitation, les actions de ses membres doivent toujours être guidées par un éthos égalitaire et communautaire. C'est en cela que consiste selon lui, l'idéalité du socialisme.

Dans un autre ouvrage (Cohen, 2009), cet auteur insiste plutôt sur un autre aspect de l'exploitation ; celui relatif à l'iniquité ou à l'injustice. Il y soutient que c'est l'injustice qui caractérise l'immoralité de l'exploitation. Elle est une injustice dans la mesure où, pour survivre, l'ouvrier est contraint, en raison de son extrême pauvreté et du manque des moyens de production, de vendre sa puissance de travail au capitaliste et, conséquemment de se soumettre aux impératifs de la production marchande (Cohen, 2010, 195). N'est-ce pas pour relever et décrier ces deux aspects fondamentaux de l'immoralité que Marx disait de l'ouvrier qu'il est, contrairement au bourgeois, hésitant, rétif et qu'il a, bon gré malgré, porté lui-même sa propre peau au marché, et ne peut plus s'attendre qu'à une seule chose : qu'elle soit tannée? Somme toute, quelle que soit la définition admise, l'on est forcé de reconnaître que, du point de vue éthique, elle constitue une grave atteinte aux droits et libertés fondamentales de ceux qui en sont victimes. Elle est donc un mal pour l'ouvrier mais pas pour le capitaliste puisque c'est de ce mal que ce dernier tire son plus grand bien.

En nous appuyant sur les travaux de Marx, de Cohen et de Roemer, nous avons examiné les différents sens et caractéristiques du concept d'exploitation. Intéressons-nous maintenant aux différents modes d'organisation socioéconomiques fondés sur l'exploitation et aux différentes formes qu'elle peut prendre. L'on peut globalement dénombrer deux formes d'exploitation : l'exploitation capitaliste et l'exploitation non capitaliste. Qu'est-ce qu'une exploitation capitaliste ? Comment se distingue-t-elle des autres formes d'exploitation comme l'esclavage et le servage ? Ces questions se posent parce qu'il existe une réelle tension, une réelle ambigüité, dans la représentation de l'ouvrier moderne. Pour certains, il n'existe aucune différence substantielle entre ouvrier et esclave. L'ouvrier est un esclave à part entière. Pour d'autres par contre, il est un esclave, mais pas au même titre que l'esclave traditionnel. Il est un esclave entièrement à part ; un esclave d'un genre nouveau ou d'une autre nature, puisqu'il jouit des droits et libertés universellement et inconditionnellement reconnus à tout être humain. Pour mieux établir cette distinction, portons notre attention à l'assertion suivante de Marx :

*« Ce qui y règne, c'est Liberté, Égalité, Propriété et Bentham.
Liberté ! car ni l'acheteur ni le vendeur d'une marchandise
n'agissent par contrainte ; au contraire, ils ne sont déterminés que*

par leur libre arbitre. Ils passent contrat ensemble en qualité de personnes libres et possédant les mêmes droits. Le contrat libre est le libre produit dans lequel leurs volontés se donnent une expression juridique commune, Égalité ! car ils n'entrent en rapport l'un avec l'autre qu'à titre de possesseurs de marchandise, et ils échangent équivalent contre équivalent. Propriété ! car chacun ne dispose que de ce qui lui appartient. Bentham ! car pour chacun d'eux il ne s'agit que de lui-même. La seule force qui les mette en présence et en rapport est celle de leur égoïsme, de leur profit particulier, de leurs intérêts privés. » (Marx, 1971, 178-179)

Ce passage laisse entendre que, dans le mode de production capitaliste, le droit est le principe fondateur actif de toute relation interindividuelle et de toute solution de coopération. Jean Grave a su traduire ce crédo capitaliste dans une formule lapidaire : « *Ni Dieu, ni maître, chacun n'obéit qu'à sa propre volonté* ». Si le capitalisme fait prévaloir les principes de droits, de libertés individuelles et collectives, comment expliquer le contraste qui y existe entre ces principes et les exigences de servitude ou d'avilissement de la masse ouvrière ? La question reste ouverte. Toutefois elle suggère en même temps quelques propositions de réponse.

La première consiste en une comparaison du modèle capitaliste aux autres modèles fondés eux aussi sur l'exploitation. En fondant méthodologiquement sa théorie générale de l'exploitation sur la théorie du jeu et du choix rationnel, Roemer a su établir avec précision et concision une distinction entre la forme capitaliste de l'exploitation et d'autres formes. Pour lui, l'unité de mesure ou le signe distinctif de l'exploitation est la coercition. Dans les sociétés féodales et esclavagistes, l'exploitation est basée sur l'échange coercitif et transparent du travail. L'esclave antique et le serf du moyen âge sont contraints, en vertu du principe du droit du plus fort et de l'exigence de rationalisation de la violence, de se départir du fruit de leur travail au profit du despote et du seigneur. Par contre, dans les sociétés capitalistes, bien qu'elle demeure un jeu organisé en vue de l'optimisation des intérêts des deux parties prenantes, l'exploitation est plutôt encadrée dans l'échange non coercitif, mais opaque du travail.

Le mode de production capitaliste se distingue nettement du servage et de l'esclavage mais il hérite en même temps de leur trait caractéristique puisqu'il reste lui aussi travaillé par de profondes contradictions. L'expression « *esclave salarié* » est généralement utilisée pour montrer que, malgré qu'ils soient tous des instruments de production, il existe entre eux, une différence de nature ou de degré. L'ouvrier moderne est un esclave libre, un esclave qui possède des droits inaliénables et imprescriptibles. Il est un être humain. L'esclave traditionnel est un ouvrier asservi, dépossédé de tout droit. Il est un objet animé, une propriété du despote, un analogon humain dont la mission historique est de mourir dignement à la tâche, de demeurer le serviteur naturel et légal du despote. C'est pourquoi, l'activité de l'esclave traditionnel n'est pas régie par un code juridique, mais soumise à un règlement arbitraire et coercitif. Voilà donc en quoi consiste la différence entre l'ouvrier moderne et l'esclave traditionnel.

En résumé, il faut retenir, d'après cette distinction que, contrairement aux sociétés esclavagistes et féodales où l'exploitation revêt un caractère politique et essentialiste, l'exploitation capitaliste reste fondée sur les principes de droit, de liberté, d'égalité et de justice qui sont, comme nous l'avons souligné, des principes constitutifs du mode de production capitaliste. L'ouvrier y est un homme libre et autonome au même titre que le possesseur des moyens de production.

La deuxième réponse laisse de facto suggérer qu'idéalement, l'exploitation n'en constitue point l'essence, le desideratum ou la finalité. Elle n'est donc qu'un moyen en vue d'une fin. Elle n'aurait donc jamais été possible si les capitalistes avaient pu ingénieusement découvrir, au milieu de la circulation marchande, une marchandise autre que la puissance de travail, « *dont la valeur usuelle possédât la vertu particulière d'être source de valeur échangeable, de telle sorte que, la consommer serait réaliser du travail et par conséquent, créer de la valeur.* » (Marx, 1971,170) Ce n'est pas l'exploitation qui rend nécessaire et possible la plus-value, mais c'est inversement la plus-value qui la rend possible et nécessaire.

Nous avons précédemment mentionné que l'exploitation est d'après de nombreux marxistes, un rapport social de production, c'est-à-dire un rapport arbitrairement établi entre les individus qui possèdent la puissance du capital et ceux qui sont contraints, par les circonstances, de vendre leur force de travailler pour vivre. Toujours en guise de rappel, précisons que les besoins et les intérêts de ces deux classes sont antagonistes, c'est-à-dire

qu'ils sont diamétralement opposés. La classe qui possède les moyens de production est celle qui exploite. Elle est numériquement faible mais financièrement puissante. L'autre classe, celle qui ne possède que la force de travail est la classe exploitée. Elle est numériquement importante mais financièrement impuissante. Puisqu'elles sont par nature antithétiques, le seul lien qui subsiste entre ces deux classes sociales est l'achat ou la vente de la force de travail en vue de la production de la marchandise dans laquelle la plus-value est cristallisée sous la forme de quantum de travail. C'est donc dire qu'entre le capitaliste et le prolétaire, il n'y a de place que pour la vente de la force de travail, l'égoïsme, la division sociale du travail, la plus-value, l'intérêt privé, etc. C'est pourquoi, de l'avis de Marx, la relation qui existe entre eux n'est pas une relation à bénéfice mutuel, mais une relation fondée sur l'exploitation de l'homme par l'homme, du travail par le capital.

Par force ou puissance de travail, il faut entendre l'ensemble des facultés physiques ou intellectuelles déployé dans le but de produire des marchandises ayant à la fois une valeur d'usage et une valeur d'échange. La puissance de travail est donc une potentialité ou une capacité qui, une fois achetée, le capitaliste exploite en la mettant en action pendant un certain temps avec plus ou moins d'intensité. Pour maintenir et renouveler indéfiniment le cycle de production capitaliste, l'ouvrier doit, contre salaire, lequel est l'expression monétaire de la puissance de travail, peiner et surtout peiner au-delà de l'intensité et du temps de travail socialement nécessaire à la production des marchandises. La plus-value est donc une valeur insidieusement contenue dans la marchandise sous forme de surtravail ou de travail extra. Autrement dit, l'exploitation et la plus-value qui en découlent sont pratiquement impossibles si au bout d'une certaine intensité ou d'un certain temps de travail, la valeur marchande du travail productif est inférieure ou égale à la valeur monétaire – capital constant et capital variable – déboursée par le capitaliste pour l'achat des moyens et des forces de production. L'exploitation et la plus-value ne peuvent être effectives que dans le cadre du surtravail et de l'augmentation du temps de travail. Ce n'est qu'à cette seule condition que le cycle de production capitaliste peut être indéfiniment renouvelé. Pour mieux étayer notre propos, appuyons-nous sur l'exemple du fileur conjointement développé dans *Le capital* et dans *Salaire, prix et profit*. Dans le second ouvrage, Marx décrit en ces termes la relation entre le capitaliste et le fileur :

« Nous avons vu que pour renouveler journallement sa force de travail, il lui faut créer une valeur journalière de 3 shillings, ce qu'il réalise par son travail journalier de 6 heures. Mais cela ne le rend pas incapable de travailler journallement 10 à 12 heures ou davantage. En payant la valeur journalière ou hebdomadaire de la force de travail de l'ouvrier fileur, le capitaliste s'est acquis le droit de se servir de celle-ci pendant toute la journée ou toute la semaine. Il le fera donc travailler, mettons, 12 heures par jour. En sus et au surplus des 6 heures qui lui sont nécessaires pour produire l'équivalent de son salaire, c'est-à-dire la valeur de sa force de travail, le fileur devra donc travailler 6 autres heures que j'appellerai les heures de surtravail, lequel surtravail se réalisera en une plus-value et un surproduit. » (Marx, 1970, 45-46)

Nous avons dans l'analyse précédente, évoqué les concepts de surtravail et de temps de travail. Revenons présentement sur ces deux concepts clés pour montrer que l'usage qu'en font les capitalistes permet de distinguer deux formes possibles d'exploitation auxquelles correspondent deux types spécifiques de plus-value. Le texte suivant extrait du livre I du *Capital* nous permet d'en savoir plus sur ces deux formes d'exploitation desquelles découlent les deux types de plus-value mentionnés supra.

« Je nomme plus-value absolue la plus-value par la simple prolongation de la journée de travail, et plus-value relative la plus-value qui provient au contraire de l'abréviation du temps de travail nécessaire et du changement correspondant dans la grandeur relative des deux parties dont se compose la journée de travail. » (Marx, 1969, 235)

Comme l'indique si bien le texte, l'une des deux formes d'exploitation susmentionnée est celle qui produit une plus-value absolue. Cette forme tire son origine de l'augmentation du temps ou de la durée de travail. Ici, l'exploitation capitaliste repose entièrement sur l'impératif

économique selon lequel l'ouvrier doit travailler au-delà du temps normal de travail, c'est-à-dire au-delà du temps pendant lequel son travail crée une valeur équivalente au salaire nominal indispensable à la reconstitution de sa force de travail. (Jalée, 1973, 26). La durée de travail est donc une variable que le capitaliste manipule aisément et constamment afin de capitaliser ses revenus et redynamiser le système.

Pour comprendre l'importance du temps de travail dans la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste, développons un cas spécifique de l'exploitation par la prolongation de la durée de travail. Supposons, dans l'exemple ci-dessous que le temps normal de travail est de 4 heures par jour et que le taux journalier est idéalement fixé à 120 dollars. Cette somme représente, en termes de salaire, l'équivalent nécessaire à la reconstitution de la puissance de travail dépensée pendant une journée de travail. Pour produire des ordinateurs, un promoteur d'entreprise achète divers moyens de production tels que l'énergie, le bâtiment, les machines. L'on nomme capital constant, l'argent avancé pour l'achat de cette catégorie d'intrants. Nous évaluons à \$ 80.000 le montant nécessaire à l'acquisition de ces intrants. Pour démarrer et faire tourner le cycle de production des ordinateurs, cet investisseur a besoin d'une autre catégorie d'intrants : la main d'œuvre ou la force de travail. Celle de 100 ouvriers paraît largement suffisante. Il débourse donc pour une période de 30 jours de travail, un montant de \$ 360.000 pour l'achat de la force de travail.

Son investissement lui aura donc coûté au total un montant de \$ 440.000. Dans des conditions normales de travail, le travail cumulatif mensuel de 100 ouvriers est susceptible de produire des ordinateurs ayant une valeur marchande nette de \$440.000. Cependant pour rentabiliser son investissement, il décide de maintenir le même salaire, soit \$ 120/jour mais augmente les moyens de production et le temps de travail. Ce qui lui permet d'accroître la valeur productive du travail des ouvriers et, par conséquent, de réaliser ainsi une plus-value absolue. Cet exemple suggère que l'exploitation et la plus-value absolue qui en découle résultent du fait que 1) une bonne part du travail n'ait pas été payée. Donc des 4 heures de temps journalièrement consacrées à la fabrication des ordinateurs, seules quelques heures ont été réellement payées. Une bonne partie du temps de travail a été volée ou donnée gratuitement. 2) La totalité des heures consacrées à la fabrication des ordinateurs a été payée, mais en deçà du prix juste.

Le capitaliste peut aussi parvenir à un résultat similaire en procédant autrement, en maintenant par exemple le temps normal de travail, mais en augmentant plutôt l'intensité du travail en vue de la réalisation du surtravail. Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à lui. Premièrement, il peut décider de réduire l'effectif des travailleurs, d'en embaucher que 30 ouvriers par exemple et d'exiger d'eux la productivité de 100 travailleurs. Le rendement ainsi obtenu avec 30 travailleurs est au moins égal à celui qu'il aurait obtenu en faisant travailler tous les ouvriers dans des conditions normales de travail. Il peut plutôt choisir de maintenir le même nombre de travailleurs et la même durée de travail socialement nécessaire, mais en les contraignant, sous le regard inquisiteur d'un contremaître ou d'un superviseur, à plus de productivité. La plus-value ainsi obtenue est nommée plus-value relative. Deuxièmement, il peut tout aussi bien parvenir au même résultat par le biais d'une innovation technologique. La différence entre ces deux formes de plus-value se situe au niveau des procédés de modification des variables que sont le temps, le salaire et l'intensité de travail.

Tout en gardant le fil conducteur de notre pensée, intéressons-nous maintenant aux processus, aux mécanismes d'accumulation et de concentration du capital. Certains, notamment les partisans du droit divin, du déterminisme naturel et biologique ont pensé que la richesse est un don de la Nature. Pour eux, la Nature a créé d'un côté les possesseurs de richesse et de l'autre les possesseurs de la force de travail. Pour d'autres, en l'occurrence les partisans du rêve américain, le travail, la détermination et le courage sont les trois sources de richesse. Ces deux positions n'expliquent pas plausiblement l'ascension fulgurante de certains individus et plus précisément de certains grands patrons. Il faut mentionner, en contrepoint à ces thèses, que la nature n'a pas la propriété ou les compétences génériques de rendre les hommes riches ou pauvres. Et, si l'on admet avec Adam Smith que le travail crée la valeur ou la richesse, il faut aussi admettre que l'exploitation la consolide. Les riches ne sont pas riches par nature. Quoiqu'ils possèdent initialement un capital qui leur permet d'entreprendre, ils bénéficient toujours, du coup de pouce de l'État et du marché. C'est pourquoi, pour établir sans ambiguïté l'origine de la richesse, nous devons donc nous intéresser aux mécanismes économiques et extra-économiques ou politiques d'exploitation.

Commençons par les premiers. L'analyse de l'intensification du temps et de la force de travail permet d'entrevoir que l'exploitation capitaliste passe nécessairement par le durcissement des conditions de travail et l'introduction dans le procès du travail, des machines

et des nouvelles techniques organisationnelles comme le re-engineering, la division du travail et la spécialisation. Le but visé est non seulement d'intensifier la production, mais aussi de susciter la concurrence entre travailleurs et de raréfier le travail de manière à bâtir une « *société de travailleurs sans travail* », sans perspective historique et sans avenir. L'idée marxiste de l'armée de réserve des travailleurs développée dans *Le Capital* prend ici tout sens. L'assertion suivante est assez suggestive :

« Mais, en même temps que le nombre des ouvriers attirés par le capital atteint son maximum, les produits deviennent si surabondants qu'au moindre obstacle de leur écoulement le mécanisme social semble s'arrêter ; la répulsion du travail par le capital opère d'un coup, sur la plus vaste échelle et de la manière violente ; le désarroi même impose aux capitalistes des efforts suprêmes pour économiser le travail. Des perfectionnements de détail graduellement accumulés se concentrent alors pour ainsi dire sous cette haute pression ; ils s'incarnent dans des changements techniques qui révolutionnent la composition du capital sur toute la périphérie de grandes sphères de production. » (Marx, 1969, 458-459)

Cette question de la surpopulation relative de la masse laborieuse est d'une brûlante actualité, surtout dans les pays hyperindustrialisés où la robotisation et la numérisation du travail pourraient, si l'on n'y prend garde, générer le chômage de masse et la misère ambiante. L'on peut arguer qu'aujourd'hui, les conditions de travail ont été significativement améliorées. Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que, jusqu'ici, l'histoire du capitalisme se confond avec la matérialisation du travail comme moyen d'asservissement de l'homme par l'homme, du travailleur par le capitaliste. Dans les sociétés capitalistes, parce que le travail est inconditionnellement soumis aux impératifs économiques de la production pour la seule production, il cesse alors d'être la condition indispensable de l'existence de l'homme, singulièrement du travailleur. (Marx, 1971, 58)

Nous venons d'analyser l'une des formes économiques possibles d'accumulation primitive du capital. Celle-ci consiste, rappelons-le, en une intensification du temps et de la

force de travail. Intéressons-nous maintenant à la question de concentration du capital soulevée par Marx dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans *Le Capital*, dans le *Manifeste du parti communiste* et dans *Salaires, prix et profit*. Il soutient en effet dans le *Manifeste du parti communiste* que, poussée par le besoin des débouchés de plus en plus larges pour ses produits, l'économie capitaliste se globalise. Il y va de sa survie de s'implanter partout dans le monde, de mettre tout en exploitation, d'établir partout où il existe une once de vie ou de richesses, les relations sociales de production. (Marx, 1976, 35) En nous appuyant sur cette thèse maintes fois reprise par Marx, nous nous proposons de nous interroger sur la nature et les conditions de possibilité de la concentration du capital. Pourquoi la concentration ? Qu'est-ce qui la rend possible et nécessaire dans l'économie capitaliste ? Le premier volet de son assertion suggère que la concentration du capital répond à un besoin économique spécifique : celui du renforcement, de la consolidation du pouvoir financier et économique d'un groupuscule d'individus. Elle désigne dans cette perspective une pratique économique illicite stimulée par une insatiable quête du gain. Dans la plupart des cas, elle se manifeste par l'expropriation et la soumission des petites unités productives telles que l'artisanat et la paysannerie.

Dans le second volet de l'assertion, Marx souligne plutôt l'exigence d'extension, d'excroissance ou de globalisation qui sous-tend cette pratique. L'expression « *il lui faut s'implanter partout* » indique bien que la concentration du capital se caractérise à la fois par la subsomption des petites unités productives et la globalisation des investissements. La mondialisation est, pour ainsi dire, un aspect caractéristique et distinctif de l'économie capitaliste. En effet, contrairement aux économies précapitalistes dont la structure et les rapports de production sont maintenus de façon stable, figée et cloisonnée, la révolution et l'extension sont les conditions *sine qua non* du capitalisme. Il ne peut exister sans se révolutionner, sans se décroisonner, sans s'ouvrir, c'est-à-dire sans étendre ses bases spatiales ou géographiques. La conception la plus vulgaire et la plus représentative de ce processus de globalisation dont la base est la concentration du capital est celle qui fait de l'économie mondiale une excroissance du marché local ou national. Selon cette conception, la séquence des enchaînements ayant conduit à la planétarisation de l'économie peut se résumer ainsi : à l'origine existaient les petites unités de production locales ou nationales. Celles-ci seront absorbées ou évincées par des industries devenues financièrement autonomes, puissantes et

dont l'implantation dans des contrées lointaines, dans le contexte de concurrence, devient une question de survie.

Qu'elle se décline sous la forme d'une expropriation foncière – le mouvement des enclosures –, d'une éviction des anciens modes de production et d'échange, qu'elle implique une division internationale du travail, la concentration du capital a pour ultime finalité de rendre le capitaliste « *propriétaire en première main* » de toute la richesse mondiale. C'est pourquoi, de l'avis de Marx, de toutes les méthodes d'accumulation primitive du capital que l'ère capitaliste a fait éclore, celle relative à l'annexion des contrées aurifères et argentifères, à la soumission et à l'extermination des masses laborieuses occupe une place de choix. C'est justement ce caractère inhumain des « *procédés idylliques d'accumulation primitive* » qu'il dénonce lorsqu'il soutient que, de son aurore à son crépuscule, l'ère capitaliste sue le sang des pauvres et la boue par les pores.

En ce qui concerne les mécanismes extra-économiques d'exploitation, nous entendons démontrer ici qu'ils sont de nature structurelle et idéologique. Pour ce faire, nous nous confinerons à une explication fonctionnelle de la morale et de l'État. Sera ainsi mise en relief, la conception marxienne du droit égal. En effet, dans sa *Critique du programme de Gotha*, Marx soutient à propos du droit égal qu'il est toujours dans son principe le droit bourgeois, car en dépit des progrès qu'on peut lui reconnaître, ce droit reste grevé de la limitation bourgeoise. Cette assertion de Marx laisse quasiment ouverte la question des principes moraux et juridiques régissant le système capitaliste. Si le droit égal est dans son principe et dans sa pratique un droit bourgeois, c'est bien parce qu'il n'est qu'un droit formel, factice. Il est en réalité un droit bourgeois parce qu'il ne se manifeste pas dans l'exigence d'égale dignité humaine. Il traduit plutôt un privilège de rang et de classe. Il faut donc soupçonner sa moralité puisqu'il justifie fallacieusement, comme le témoigne si bien le passage suivant, l'impératif bourgeois selon lequel les droits des pauvres ne sont établis que pour garantir et consolider ceux des riches : « *Là où la propriété est suffisamment protégée, il serait plus facile de vivre sans argent que sans pauvres, car qui ferait le travail ? [...] Dans une nation libre où l'esclavage est interdit, la richesse la plus sûre consiste dans la multitude des pauvres laborieux.* » (Marx, 1969, 445) Il faut donc conclure avec Marx que, du point de vue éthique et juridique, le droit égal n'est, en réalité, qu'un droit inégal, c'est-à-dire un droit que s'arrogent les riches en raison ou en fonction de leur position sociale et de leurs intérêts.

Nous pouvons conclure que la morale dans son ensemble, n'est comme le prouve la critique marxiste du droit égal et de la religion, qu'un instrument ou un levier de domination, d'exploitation et d'aliénation au service de la classe bourgeoise. Il n'en demeure pas moins vrai de l'État qui, selon Marx, n'est qu'un conseil d'administration des affaires courantes de la bourgeoisie. Cette définition s'inscrit dans une tradition philosophique qui appréhende l'État sous le prisme de ses fonctions éthiques et socioéconomiques. Bien avant Marx et longtemps après lui, de nombreux auteurs, notamment Platon, Babeuf, Cabet, Beveridge, Keynes, ont soutenu que la fonction idéale des institutions étatiques ou sociales était de garantir la sécurité collective ou le bien-être social. La définition de Marx suggère cependant que, l'État capitaliste ne répond plus à ce critère puisque la classe sociale qui possède les moyens de production est placée sous son égide. L'État capitaliste ne se situe pas indépendamment des intérêts des classes qui le composent puisqu'il est le plus souvent réductible aux seuls intérêts de la classe dominante. Parce que ses missions régaliennes sont fonction des intérêts de la classe dominante, il n'incarne donc plus, comme le pensaient les apologistes de l'interventionnisme ou du paternalisme étatique, la « *solution coopérative* ».

III. Les incohérences et les insuffisances de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste

En acceptant de suivre les linéaments de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste, nous avons pu établir une corrélation entre le capitalisme, l'exploitation et la pauvreté. Nous avons aussi montré que malgré la pertinence de cette théorie, les marxistes analytiques ont pu y déceler des failles qui fragilisent considérablement ses fondements. Quelles sont ces failles ? Que reprochent-ils à Marx ? Existe-t-il dans sa théorie un noyau de présuppositions capables de résister à leur critique ? Pour répondre à ces questions nous allons nous intéresser à l'ensemble des objections formulées par ces derniers. En effet, bon nombre de marxistes analytiques acceptent une partie essentielle des thèses et présuppositions philosophiques de Marx sur l'exploitation capitaliste. Mais, dans bien de cas, ces thèses et présuppositions doivent être déconstruites, retravaillées en vue de la reconstruction d'une authentique théorie de l'exploitation. Les objections soulevées par ceux-ci peuvent globalement se résumer en deux grands points : premièrement, la théorie de Marx est très

restrictive puisqu'elle n'intègre pas d'autres aspects ou formes possibles d'exploitation. Elle ne se confine qu'aux cas classiques d'exploitation. Deuxièmement, elle est trop radicale ou rigide puisque tout rapport social de production impliquant une division entre travail et capital y est considéré sous le prisme de l'exploitation. Ces deux catégories d'objections seront ci-dessous analysées à la lumière des contributions philosophiques des auteurs comme Jon Elster, John Roemer et G.A. Cohen.

Avant de les analyser, commençons par rappeler que la spécificité de la philosophie analytique réside dans le fait qu'elle propose, en guise d'alternative au marxisme traditionnel, une analyse plus fouillée, plus détaillée et moins abstraite de la théorie marxiste de l'exploitation. La question de fond qui, à ce niveau, se pose à eux est celle de savoir si Marx a su tirer de sa théorie toutes les implications et toutes les déductions possibles. Pour Jon Elster comme pour bon nombre de ces penseurs, la réponse à cette question est non. Selon eux, toute tentative de la repenser, de la reconstruire et de l'actualiser doit d'abord surmonter les incohérences et les insuffisances qui lui sont inhérentes. Aussi, reprochent-ils à Marx de passer sous silence certaines questions fondamentales. Ce sont les erreurs de cette nature que pointe du doigt Jon Elster lorsqu'il montre à partir de quelques hypothèses, observations, analyses et déductions qu'il peut exister, dans le cadre de l'économie de marché, des cas où l'exploitation n'a pas la même connotation conceptuelle, la même portée normative ou la même signification idéologique que chez Marx.

III.1. Jon Elster et la question de l'exploitation dans les échanges.

La pomme de discorde entre les deux penseurs porte sur l'origine de l'exploitation ou, plus exactement, sur le rôle que l'échange peut jouer dans la formation de la plus-value. Dans sa théorie, Marx exclut toute possibilité d'exploitation à travers l'échange des marchandises. Le texte suivant illustre ce propos :

« Qu'on se tourne et retourne comme on voudra, les choses restent au même point. Échange-t-on des équivalents ? Il ne se produit point de plus-value ; il ne s'en produit pas non plus si on échange des non-équivalents. La circulation ou l'échange des marchandises ne crée aucune valeur. » (Marx, 1971, 166) Si Marx écarte de sa réflexion toute possibilité d'exploitation à travers l'échange des marchandises, c'est parce qu'il pense que « *les marchés réguliers et transparents* » sur lesquels s'échangent les produits ne créent aucune valeur, donc

aucun profit. L'exploitation n'apparaît, d'après lui, que dans la sphère de la production, c'est-à-dire dans le « *laboratoire secret* » où la puissance de travail est échangée contre un salaire d'inégale valeur marchande. En définitive, l'exploitation de la force ou puissance de travail par le capital est la seule forme possible d'exploitation. Il n'en existe point d'autres. L'assertion suivante de Jon Elster semble cependant contredire la position de Marx :

« Du fait de la répartition inégale des dotations, le résultat final de l'échange entre les producteurs est que d'aucuns travaillent plus que nécessaire pour produire leur panier de subsistance et d'autres moins. Ceci montre immédiatement qu'il n'ya tout au moins, pas de nécessité logique que l'exploitation apparaisse au « point de production » puisqu'elle intervient manifestement « au point d'échange » ». (Jon Elster, 1989 252)

Ces deux positions antinomiques laissent au moins entrevoir la possibilité d'une nouvelle forme d'exploitation ; celle qui prend source dans le circuit de l'échange des produits. Autrement dit, il y a exploitation si deux producteurs s'échangent des marchandises d'inégale valeur, c'est-à-dire qui n'ont pas le même quantum de travail. Bien évidemment, l'exploiteur est celui qui échange une marchandise dans laquelle très peu de travail humain est cristallisé contre une autre contenant un quantum de travail plus élevé. Une fois la thèse de l'exploitation par le marché des marchandises admise comme une forme possible d'exploitation, nous pouvons donc conclure, sans ambiguïté que, loin de la désintégrer, cette forme d'exploitation que suggère Jon Elster peut compléter celle initialement développée par Marx.

III.2. La problématique de l'exploitation socialement nécessaire chez Roemer

La théorie marxiste s'achoppe aussi sur la définition ou la caractérisation de l'exploitation. Dans son analyse des relations sociales de production, Marx définit l'exploitation comme un rapport, et plus exactement comme un rapport entre bourgeois et prolétaire, entre « *homme libre et esclave, praticien et plébéien, baron et serf, maître jurande*

et compagnon, en un mot, oppresseur et opprimé. » (Marx et Engels, 1976, 30) De récents travaux, notamment ceux de Roemer ont permis de comprendre qu'elle ne peut pas être définie exclusivement en termes de rapports entre individus ou classes sociales. Roemer la perçoit non comme un rapport, mais comme une propriété ou plus précisément une propriété commune ou intrinsèque à tous les individus et à toutes les économies, notamment l'économie socialiste que Marx considérait comme naturellement exempte d'exploitation. En référence à la notion marxienne de travail socialement nécessaire, il développe la notion d'exploitation socialement nécessaire pour montrer que tous les modes possibles de production sont basés sur l'exploitation. L'histoire humaine n'est en elle-même qu'un processus d'élimination des formes d'exploitation devenues obsolètes et d'engendrement de nouvelles autres formes.

La conception marxiste de l'exploitation comme rapport reste totalement statique puisqu'elle fait, selon certains commentaires d'Elster, abstraction de l'histoire passée des talents individuels et de l'emploi futur des revenus que ces talents peuvent générer (Jon Elster, 1989, 253) Cette définition de Roemer amplement commentée par Elster montre bien que, contrairement à ce que pensait Marx, l'aspect central, fondamental et déterminant de l'exploitation ne réside pas dans les relations, c'est-à-dire dans le « *face à face* » entre exploiters et exploités, mais plutôt dans la propriété ou plus concrètement dans le fait même d'être exploiteur ou exploité. Pour mieux l'illustrer, Roemer a imaginé deux formes d'organisation sociale dont la finalité est la production céréalière. Dans la première, pour atteindre ce but, les agents optent pour un modèle autarcique de production alors que dans la seconde, c'est un modèle décloisonné, ouvert et basé sur la coopération et la division sociale du travail qui est choisie.

Si nous analysons la seconde forme sous la grille des rapports sociaux de production, autrement dit, si nous voulons simplement observer « *qui extrait du surtravail de qui* », il apparaît a priori que certains exploitent d'autres. Ce qui n'est cependant pas le cas, puisqu'il n'existe pas de corrélation significative entre surtravail et exploitation. Pourtant, ce mode d'organisation socioéconomique fait apparaître une nouvelle dimension de l'exploitation ; celle basée sur l'optimisation. En effet, un individu peut être exploité, et c'est souvent le cas, s'il travaille plus de temps qu'il ne lui est socialement nécessaire pour produire un panier de subsistance. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, s'il travaille moins de temps qu'il ne lui est socialement nécessaire pour le produire, il est exploiteur. Dans ce cas de figure très

caractéristique de l'économie naturelle ou de subsistance, l'exploitation n'est envisagée que comme un processus d'optimisation. Elle est donc autre chose qu'un vol ou une expropriation basée sur les rapports sociaux de production. C'est pourquoi, dans le système capitaliste, l'on ne peut parler d'exploitation que lorsque les ouvriers, contrairement aux capitalistes, travaillent plus que le temps socialement nécessaire pour produire des biens et services. Elle n'est donc pas toujours coextensive, comme le pensait Marx, aux rapports de classes, à l'échange inégal de travail en vue de l'accumulation du surplus productif.

Cet aspect spécifique de la théorie générale de l'exploitation de Roemer contribue à montrer que l'exploitation ne doit plus être exclusivement réductible aux rapports sociaux de production. La question de l'exploitation ne doit plus être exclusivement rattachée à la question des rapports de classes, mais plutôt à celle du niveau de richesse individuelle. Le concept de niveau de richesse montre explicitement qu'il existe un seuil de richesse en dessous duquel, et un plafond au-delà duquel, un individu peut être considéré, en fonction de sa position sociale, comme exploiteur ou comme exploité. Cette hypothèse n'est envisagée que dans la seule mesure où, les individus, dans un contexte social donné, sont différemment dotés en force de travail. Il est donc possible dans un tel contexte que les agents disposant des dotations internes et externes plus importantes soient des exploités alors que ceux qui sont faiblement dotés soient des exploités. (Fabien Tarrit, 2014, 85) Pour mieux étayer cette analyse, Roemer a élaboré un principe dit de correspondance classe-exploitation basé sur la théorie du jeu et l'exigence d'optimisation.

Le principe de correspondance classe-exploitation peut se formuler ainsi : dans une société x , les agents exploités sont ceux qui optimisent en vendant leur force de travail. Les agents exploités sont ceux qui optimisent plutôt en achetant la force de travail des autres. Ce principe permet ainsi de dégager une zone grise ou « *une position intermédiaire neutre pour des agents qui ne sont ni exploités, ni exploités* » (Fabien Tarrit, 2014, 80). En résumé, il existe sur le marché du travail trois catégories d'agents et non deux comme l'avait précédemment suggéré Marx. Ces trois catégories permettent ainsi de prendre en considération trois possibilités d'optimisation et donc trois cas d'activités possibles sur le marché. Il existe premièrement des agents qui produisent pour eux-mêmes puisqu'ils sont adéquatement pourvus en dotations internes et externes. Il existe aussi des agents qui, pour optimiser, vendent plutôt leur force de travail. Il en existe en fin qui, pour optimiser, achètent ou

embauchent plutôt la force de travail des autres. En supposant que chaque agent puisse optimiser en combinant ces trois possibilités et ces trois formes d'activités, Roemer a pu dégager, comme l'indique le tableau ci-dessous, cinq classes possibles d'agents ou d'activités.

	Produit pour soi	Embauche de la force de travail	Loue sa force de travail
Capitaliste pur	Non	Oui	Non
Petit capitaliste	Oui	Oui	Non
Petit-bourgeois	Oui	Non	Non
Semi-prolétaire	Oui	Non	Oui
Prolétaire	Non	Non	Oui

Revenons sur la conception marxienne de l'exploitation comme rapport antagonique entre classes sociales antagoniques. L'idée d'antagonisme de classes rend cette conception à la fois restrictive, incomplète et rigide. En effet, elle n'est pas assez ouverte comme le pense Jon Elster pour pouvoir intégrer d'autres conceptions ou d'autres formes d'exploitation. Corrélativement à sa rigidité, la conception canonique défendue par Marx est fondée sur les axiomes suivants : 1) Toute relation dans le mode de production capitaliste est assurément et exclusivement une relation antagonique entre deux classes sociales antagoniques. 2) Une telle relation est toujours fondée sur l'exploitation. Pour invalider le second axiome, nous montrerons, à la suite de Cohen, qu'il y existe un éventail assez large de relations plus ou moins saines. Pour invalider le premier, nous acceptons de prime abord l'idée marxienne du rapport. Nous pensons cependant qu'un tel rapport doit plutôt être considéré comme un rapport antagonique inclusif entre individus appartenant ou non à des classes sociales antagonistes.

La nuance réside ici dans le fait que ce sont les rapports qui doivent être exclusivement antagoniques et non les classes sociales. Nous insistons ici sur mot inclusif puisqu'il induit une conception plus large et plus variée de l'exploitation. L'on peut suggérer par exemple des cas où, pour faire face aux impératifs de production, un ouvrier qui dispose encore de ses propres moyens de production est contraint d'exploiter un autre ouvrier en achetant à un prix relativement bas sa force de travail. Pour les mêmes raisons et sous le même rapport, un capitaliste peut aussi bien exploiter un autre membre de sa classe. Bien qu'ils soient

contestables sur bien d'aspects, ces deux exemples démontrent éloquemment les limites et la radicalité de la conception canonique de l'exploitation capitaliste.

Supposons par exemple que le niveau de revenu des agents dans une économie capitaliste d'accumulation, c'est-à-dire dans un modèle capitaliste où « *les agents maximisent leur revenu tout en étant soumis à la contrainte de temps de travail* », soit proportionnel au temps de travail. Dans un tel modèle, pour s'enrichir davantage ou pour consolider leur niveau de revenu, les riches seront contraints de faire du temps extra de travail. Dans ce contexte précis, soutient Elster, il ne serait pas moralement pernicieux si les agents pauvres exploitent ceux qui sont riches pour peu que ces derniers veuillent travailler aussi longtemps que possible. Si nous suivons jusqu'au bout le raisonnement logique qui sous-tend cette hypothèse émise par Elster, nous pouvons inférer comme l'indique le tableau cartésien suivant, quatre scénarios d'exploitation possibles auxquels correspondent des jugements moraux spécifiques.

	C	O
C	CC ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾
O	OC ⁽³⁾	OO ⁽⁴⁾

Dans les scénarios 1 et 4, l'exploitation ne concerne que les individus appartenant à la même classe sociale. En d'autres termes, certains membres de la classe bourgeoise exploitent d'autres. Il en est de même de la classe prolétarienne. Le jugement moral qui sous-tend ces deux formes spécifiques d'exploitation peut être formulé ainsi : l'exploitation est un mal. Toutefois, dans ces deux cas de figure, elle reste un mal relatif. L'impératif moral à la base de ce jugement est moins rigoureux, moins absolu et plus relatif. Dans le scénario 2, c'est le capitaliste qui exploite l'ouvrier. Il s'agit en effet d'un scénario classique à la Marx. Le jugement moral coextensif à cette forme classique d'exploitation peut se résumer ainsi qu'il suit : l'exploitation est un mal absolu. Il est moralement pernicieux que les riches, parce qu'ils sont riches, d'exploiter les pauvres. Une fois envisagée dans le scénario 3, la possibilité pour les pauvres d'exploiter les riches, on note du même coup l'infléchissement de cette position radicale. Cet infléchissement du jugement moral peut se justifier par le fait que, « *si les riches ont envie d'être exploités, on ne doit pas en blâmer les pauvres. Si cette situation est critiquable, c'est en raison de l'inégale répartition de la richesse et non pas les formes d'exploitation qu'elle permet du fait de cette fonction particulière d'offre de travail.* » (Jon Elster, 1989, 241)

La justification et la légitimation de l'exploitation tiennent ici du fait qu'elle compense un mal. Elle a donc une valeur distributive et compensatoire. Certes l'on peut toujours légitimement se poser la question de savoir jusqu'où la philosophie analytique doit se confiner dans des scénarios hypothétiques. Si l'on les admet cependant comme tels, si l'on admet aussi les implications éthiques qui en découlent, l'on constate sans ambiguïté que la notion d'exploitation qui est une notion centrale, fondamentale dans les œuvres de Marx doit être repensée, actualisée, réadaptée aux exigences d'une science et d'une praxis sociales authentiques. Certes, nous pouvons, à partir d'une étude comparative, nous interroger sur les implications morales de cette conception relative de l'exploitation qui semble trahir à la fois la morale subjectiviste et objectiviste. Une telle étude demeure cependant superfétatoire.

III.3. L'idée de relation capitaliste saine chez Cohen

La théorie marxienne de l'exploitation capitaliste peut être succinctement déclinée sur trois grands points au moins. Elle présuppose premièrement que l'ensemble du système capitaliste repose sur l'achat et la vente de la force de travail. Elle présuppose ensuite que dans la sphère de production et de circulation des marchandises où s'effectuent l'achat et la vente de la force de travail, les rapports socioéconomiques sont envisagés en termes de gain ou de profit. Elle présuppose enfin que, parce que le profit y est une fin en soi et non un moyen, l'exploitation y est le seul critère d'évaluation des rapports sociaux de production. Ce troisième point a été particulièrement contesté par G. A. Cohen. Pour lui, toutes les relations sociales de production ne sont pas fondées sur l'exploitation. Il peut en exister de saines. Les relations saines sont des relations sociales de production dans lesquelles la différence de revenu ou du niveau de richesse ne peut plus s'expliquer par le vol, l'aliénation et l'expropriation, mais par le choix de vie des individus et leurs convictions morales bien pesées – conception subjective de la vie bonne et heureuse –. Cette thèse de Cohen centrée sur l'idée des choix de vie ou de convictions morales bien pesées des individus a le mérite de battre en brèche l'hypothèse marxienne du vol ou de l'expropriation. Elle a aussi le mérite d'écarter l'hypothèse de la prédestination. La nature n'a pas créé, comme le disait si bien Marx, d'un côté les possesseurs de capital et de l'autre les possesseurs de la force de travail. Les riches et les pauvres ne le sont pas par nature ou par essence, mais le plus souvent par choix.

Pour le justifier, Cohen admet comme hypothèse un état initial où deux individus possèdent les mêmes dotations internes et externes, mais font des choix de vie totalement différents. L'un choisit par exemple d'aller se prélasser sur les chaudes plages du Malibu où il s'adonne à cœur joie au surf alors que l'autre choisit plutôt de travailler et d'investir. À l'état final, l'individu ayant opté pour une vie oisive est contraint de travailler pour l'autre individu devenu riche en raison de ses efforts et de ses choix productifs. Peut-on, dans ce contexte précis, parler d'exploitation ? Pour Marx, il s'agit là d'un cas d'exploitation puisque la relation qui s'est établie, à l'état final, entre ces deux individus n'est guère distincte des autres relations sociales dans le mode de production capitaliste. Comme les autres relations, elle reste fondamentalement fondée sur « *le froid intérêt* » et « *les dures exigences du paiement au comptant* ». (Marx et Engels, 1976, 34)

Cette position peut être motivée par le fait qu'à la suite de Marx, bien de marxistes pensaient que l'état idéal est un état de félicité extrême, c'est-à-dire un état dans lequel l'homme générique est un homme libre ; un homme insoumis aux impératifs du travail aliéné et de la production en vue de la plus-value. C'est pourquoi l'idée de « *skholè* », c'est-à-dire du loisir pour tous est centrale dans la conception marxiste du meilleur des mondes possibles. Pour Marx comme pour bon nombre de marxistes, le travail cessera d'être une force aliénatrice ou un simple royaume de la nécessité lorsque l'individu aura de réelles potentialités « *de faire aujourd'hui une chose, demain une telle autre, de chasser le matin, de pêcher l'après-midi, de pratiquer l'élevage le soir, de faire de la critique après le repas, selon [son] bon plaisir, sans jamais devenir chasseur, pêcheur ou critique.* » (Marx, 1982, 22). C'est donc en dernière analyse la négation du travail aliéné, c'est-à-dire la critique de la subordination du travail au capital qui, pour Marx, définit la liberté et le loisir comme un idéal moral et justifie du même coup le communisme comme une étape supérieure ou suprême de la civilisation humaine.

A-t-il raison de penser ainsi ? Non, estime G.A. Cohen. La différence de niveau de vie entre ces deux individus et les inégalités socioéconomiques qui en découlent ne reflètent que leurs choix de vie et leur motivation personnelle. Nous sommes ici en face de deux choix de vie légitimes, mais différents; l'un menant au bonheur dans le loisir et l'autre à la prospérité. Ne pas l'admettre revient à nier ou à minorer l'impact de l'éthique individuelle sur le devenir des hommes. L'origine ou la cause de la pauvreté est à rechercher dans les convictions

personnelles des agents économiques et non dans l'exploitation comme le pensait Marx. Si nous nous tenons à cette position de Cohen, si nous considérons également d'autres positions développées ailleurs, nous sommes forcé d'admettre qu'il existe au moins deux facteurs causaux de la pauvreté : les facteurs internes et les facteurs externes. Les premiers sont relatifs aux choix individuels alors que les deuxièmes se rapportent à l'exploitation. Dans le premier cas, les pauvres sont victimes de leur propre incurie alors que dans le second, ils sont, bon gré, malgré, victimes des choix ou de l'incurie des autres.

Afin de comprendre les causes réelles de la pauvreté dans le monde, nous nous sommes proposé de relire les théories de la justice globale les plus représentatives. Nous avons remarqué que l'analyse de ces causes et les solutions qui y sont proposées sont lourdement entachées par les pressions morales relatives au devoir d'aide et la crise du regard des promoteurs de la justice globale. C'est bien parce que l'éthique paternaliste ou tutélaire qui, à proprement parler, sous-tend la quasi-totalité des théories de la justice globale ne laisse aucune chance à une véritable idée de justice de prospérer que nous avons en fin de compte, inscrit notre analyse dans le vaste champ de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste. De ce retour aux sources de la pensée marxiste, nous avons retenu que la pauvreté est corrélative au mode de production capitaliste. Nous avons aussi retenu que cette corrélation se justifie dans la mesure où le capitalisme est naturellement fondé sur l'exploitation de la masse laborieuse. Nous avons également retenu qu'il existe, dans la perspective marxiste, plusieurs définitions complémentaires ou antinomiques de l'exploitation.

Maintenant que nous devons envisager de nouveau le problème de la pauvreté à l'échelle planétaire, la question de l'utilité et surtout de la transposition de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste au plan global ou mondial se pose. Comment montrer que le capitalisme est l'une des causes, sinon la principale cause de la misère dans le monde ? Sur quelle conception de l'exploitation pouvons-nous nous appuyer pour le montrer ? La réponse à la première question peut être considérée à partir de l'idée de la concentration du capital. Nous avons effectivement noté que le capitalisme porte en lui la mondialisation comme « *la nuée porte l'orage* ». Dans la perspective marxiste, la différence qui existe entre les mécanismes, les principes normatifs et les caractéristiques économiques qui régissent le capitalisme à l'échelle national et global n'est qu'une différence de degré et non de nature ou d'essence. Le capitalisme national ou local n'est rien d'autre qu'un capitalisme en puissance, un capitalisme

à l'état larvaire, c'est-à-dire un capitalisme qui amorce encore son processus de développement.

Dans le premier volet de la réponse à la seconde question, nous nous attacherons à la conception de l'exploitation comme un rapport antagonique entre employés et employeurs. Cette conception s'inscrit, dans une certaine mesure, dans l'ère du temps puisqu'elle a le mérite de remettre au goût du jour, les discussions sur la division internationale du travail. Le second volet de réponse à cette question sera articulé sur la conception de l'exploitation comme résultat d'un échange des non-équivalents. À partir de cette conception, nous nous interrogerons sur la problématique de l'échange inégal ou de la détérioration des termes de l'échange.

Chapitre III : De la problématique de la péréquation du surplus coopératif à l'échelle internationale

Avant d'aborder la question de la justice économique sur le plan mondial, faisons d'abord le point sur ce qui, jusqu'ici a été dit. Nous avons soutenu que les stratégies de lutte contre la pauvreté proposées par certains théoriciens de la justice globale sont, dans l'ensemble, incomplètes. Elles le sont parce qu'elles ne tiennent pas compte de la corrélation entre l'exploitation capitaliste et la pauvreté. Nous nous sommes proposé afin de combler, du point de vue théorique ou conceptuel, ce vide laissé par ces théoriciens de la justice globale, de questionner à nouveau, c'est-à-dire sur les bases de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste, les causes réelles de la pauvreté dans le monde. En revisitant ainsi ces théories à partir d'une grille d'analyse marxiste, nous serons amené à définir, à la suite de Marx, le capitalisme comme un mode de production qui se caractérise par une série de processus organiques amorcée au niveau domestique et dont l'exploitation en vue de la maximisation du profit serait l'un des principaux vecteurs. Bien que cette définition soit sous-tendue par une conception téléologique ou dialectique de l'histoire et particulièrement de l'histoire du capitalisme que nous nous refusons d'endosser, nous pensons qu'elle donne un sens précis et concis à l'idée d'analogie domestique à laquelle Marx, le plus souvent, fait allusion, sans toutefois la nommer, pour décrire et justifier l'aspect finaliste, processuel et cosmopolite du capitalisme et des injustices qui lui sont consubstantielles. Nous pensons à cet effet que la notion d'analogie domestique n'est pas étrangère à Marx et au marxisme puisqu'il est bien possible de saisir dans sa doctrine, le caractère dialectique du capitalisme et de l'exploitation sous le prisme de cette notion.

Chez Marx, l'idée d'une internationalisation du mode de production capitaliste procède bel et bien de cette analogie. Une fois que nous admettons que le capitalisme domestique et le capitalisme mondial sont, à des degrés différents, une seule et même réalité, nous envisagerons la problématique de la péréquation du surplus coopératif dans le cadre des échanges commerciaux entre le pôle central et le pôle périphérique du système mondial capitaliste. La thèse que nous défendrons est la suivante : les disparités économiques entre le centre et la

périphérie sont la conséquence du non-respect des principes de la justice économique, notamment ceux relatifs à la justice commutative et distributive.

Le développement de cette position nous conduira d'abord à l'analyse critique de certaines théories de l'échange international, notamment celle de David Ricardo dont les thèses ont été actualisées par Fernando R. Teson. Nous nous attacherons après une analyse critique des thèses de Ricardo et de Teson, à l'élaboration d'un modèle théorique de l'exploitation capitaliste à l'échelle internationale. Fondé sur une approche conceptuelle, mais aussi empirique ou descriptive, ce modèle permettra d'identifier avec certitude, non seulement les victimes, mais aussi les auteurs de l'exploitation capitaliste à l'échelle mondiale. Pour ce faire, nous nous intéresserons premièrement aux multinationales établies dans le tiers-monde. Nous nous intéresserons par la suite aux questions de gouvernance et de transparence dans les pays où ces multinationales sont établies. Le but étant ici de savoir si la malédiction des ressources dont parle Leif Wenar (2008) peut être levée. En deuxième analyse, la politique étrangère ou, pour être plus précis, la politique énergétique des grands pays capitalistes sera abordée. La question de l'échange inégal sera soulevée en toute dernière analyse. Pour ce faire, nous partirons de la théorie de l'échange inégal telle qu'élaborée par certains marxistes, notamment Samir Amin, Pierre Jalée, Christian Palloix, etc., pour ensuite formuler sur la base des travaux de Mark Reiff une théorie de la justice économique ou du juste prix qui se veut une troisième voie entre le capitalisme et le marxisme. L'on peut donc comprendre que trois billets d'exploitation capitaliste constitueront la matrice conceptuelle du modèle d'exploitation que nous nous proposons de formuler.

I. De l'analogie domestique dans la pensée marxienne

Nous avons affirmé qu'avant d'aborder la question de la coopération et plus exactement celle de la répartition du surplus coopératif, nous devons justifier pourquoi nous avons jugé utile d'établir une adéquation entre la théorie de l'exploitation capitaliste, telle qu'envisagée par Marx au niveau domestique et la théorie de l'exploitation dans une économie capitaliste ouverte. Le problème porte sur la généralisation, c'est-à-dire sur l'extension du mode de production capitaliste et les rapports d'exploitation qu'il génère au niveau global. Pourquoi chercher chez Marx les bases théoriques de l'analyse de l'économie mondiale capitaliste alors que nous savons qu'il est plus préoccupé, dans la plupart de ses œuvres, par

des questions relatives aux antagonismes de classes, au dépérissement de l'État, à la liberté, au travail, à l'avènement d'une société idéale ? Nous partirons de l'hypothèse selon laquelle il existe de nombreuses indications portant sur le caractère mondial de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste pour montrer que Marx a su saisir, fût-il intuitivement, le marché mondial comme étant le développement planétaire de l'idéologie capitaliste caractérisée par l'exploitation, l'aliénation et la domination.

Il est certes vrai que Marx n'a spécifiquement ou entièrement consacré aucun traité de philosophie, de sociologie, d'histoire et d'économie au capitalisme mondial, mais cela ne signifie pourtant pas que les questions de pauvreté, d'exploitation à l'échelle mondiale et de mondialisation du capitalisme lui sont étrangères. Comme le soulignent si bien Jean Boncoeur et Hervé Thouément dans un ouvrage commun intitulé *Histoire des idées économiques de Platon à Marx*, Marx avait déjà très nettement affirmé, dans la plupart de ses ouvrages, que, par sa dynamique même, le capitalisme tend à devenir un système mondial. (Jean Boncoeur et al, 2004, 215) Ne soutient-il pas, dans le *Manifeste du parti communiste* que le capitalisme, tel qu'il est connu aujourd'hui, a été impulsé par la circumnavigation, la soumission de l'Afrique, la colonisation de l'Amérique, l'ouverture des comptoirs et l'établissement des relations commerciales avec les Indes orientales et la chine, le progrès de la télécommunication, etc. ? Nous pensons que d'après Marx, la seule différence qui, d'une part, existerait entre le capitalisme domestique et le capitaliste global et, d'autre part entre l'exploitation dans une économie capitaliste domestique et l'exploitation capitaliste à l'échelle international, n'est qu'une différence de degré et non de nature. Plusieurs de ses textes le prouvent, dont celui-ci :

« Poussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout, exploiter partout, établir partout des relations. Par l'exploitation du marché mondial, la bourgeoisie donne un caractère cosmopolite à la production et à la consommation de tous les pays. Au grand désespoir des réactionnaires, elle a enlevé à l'industrie sa base nationale. [...] A la place de l'ancien isolement des provinces et des nations se suffisant à elles-mêmes, se développent des relations universelles, une interdépendance universelle des nations. » (Marx et Engels, 1970, 37)

Il convient d'abord de noter que l'idée même de marché mondial à laquelle Marx fait référence dans ce passage interdit toute conception du capitalisme mondial comme une somme ou une juxtaposition des capitalismes nationaux. Il convient aussi de mentionner que le présent passage insiste sur un aspect clé du capitalisme: l'aspect processuel ou téléologique. L'idée véhiculée en arrière fond de ce passage est celle relative à l'analogie domestique puisque le capitalisme mondial y est saisi, dans son essence et dans son développement historique comme une simple excroissance du capitalisme local ou national.

Pour marquer cet aspect processuel du capitalisme, Marx soutient, comme nous pouvons bien le voir dans le passage ci-dessus cité, que le capitalisme doit absolument, voire nécessairement s'implanter partout, envahir tous les coins et recoins de notre planète. Il montre ainsi que, outre le fait qu'il prend source en occident où il se constitue sur les ruines du modèle tribal, communautaire et féodal, le capitalisme évolue graduellement, séquentiellement vers un horizon final. Marx donne à cette évolution le nom de développement tendanciel. Du point de vue finaliste, la loi du développement tendanciel du capitalisme joue une double fonction. Elle permet d'abord de comprendre que le capitalisme est par nature un système socioéconomique ou un mode de production capable de s'intensifier, de se régionaliser, de se globaliser corrélativement au développement des forces productives et des facteurs de production. Le capitalisme mondial est donc l'étape finale, l'étape la plus achevée du développement des forces productives et d'un mode de production particulier, unique en son genre, amorcé en Occident, sa base locale ou domestique.

Sur le plan socioéconomique, le développement tendanciel du capitalisme joue un rôle majeur dans la lutte contre la baisse tendancielle des taux de profit puisqu'il contribue, au niveau international, à l'exacerbation de l'exploitation de laquelle les profits sont tirés. Pour souligner cette fonction particulière de la loi du développement tendanciel du capitalisme, Marx défend implicitement dans le passage ci-dessus cité l'idée suivante : pour se régénérer et perdurer dans l'espace et le temps, le capitalisme a permanemment besoin de nouvelles sources d'exploitation ou de nouveaux débouchés. L'aspect téléologique ne peut donc se comprendre que si l'on admet, à la suite de Marx, que l'une des fonctions de la mondialisation du capitalisme est la mise en relief et la résolution des crises qui lui sont inhérentes. La crise dont il est question dans ce passage est celle relative à la baisse tendancielle du taux de profit.

A partir de cette loi, Marx montre que l'une des contradictions fondamentales du capitalisme est consécutive au fait que, pendant son évolution, il a tendance à faire chuter, au niveau domestique, les taux de profit. Pour contrecarrer cette baisse afin de maintenir la stabilité de ce système naturellement fondé sur la quête du profit, la bourgeoisie doit en permanence augmenter le taux d'exploitation. La mondialisation du capitalisme agit à cet effet comme une contre-tendance dans la mesure où elle permet de stopper ou d'atténuer considérablement la baisse du taux de profit et de redynamiser ainsi le système. Vu sous cet angle, le passage de l'économie capitaliste fermée à l'économie capitaliste ouverte a pour objectif d'accentuer « *l'accumulation de la valeur-capital par la formation d'un capital neuf.* » C'est pourquoi, avec la mondialisation l'on entre dans un processus définitif de production, de circulation et de reproduction du capital. Processus lui-aussi fondé sur l'exploitation et donc sur la négation des besoins primaires ou fondamentaux des travailleurs au profit de la plus-value.

Dans un autre passage, Marx écrit que l'on ne devrait pas s'étonner du fait que les libre-échangistes n'admettent pas qu'un pays puisse s'enrichir au dépens d'un autre car ils n'admettent non plus qu'une classe sociale puisse, à l'intérieur d'un même pays, s'enrichir au dépens d'une autre. (Marx et Engels, 1847, 212) Ce passage n'est guère distinct de celui où il soutient que l'action commune du prolétariat ne tend pas seulement à l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle tend aussi à l'abolition de l'exploitation d'une nation par l'autre. Du moment où, écrit-il dans le *Manifeste du parti communiste*, tombe l'antagonisme des classes à l'intérieur de la nation, tombe également l'hostilité des nations entre elles. Dans ces passages, l'on voit bien que, malgré le fait qu'il faut leur reconnaître certains aspects spécifiques, la passerelle entre le capitalisme domestique et le capitalisme global n'est pas si étanche ou étroite.

Nous n'endossons certes pas cette conception déterministe du capitalisme mais nous pensons qu'il est possible, à partir même des écrits de Marx, de montrer non seulement la possibilité, mais aussi la nécessité d'une généralisation de la théorie de l'exploitation capitaliste. Une fois que nous avons pu établir, à partir des thèses marxistes, la possibilité d'une corrélation entre l'exploitation dans une économie capitaliste domestique et l'exploitation à l'échelle internationale, nous pouvons maintenant procéder à l'analyse de la problématique de la justice distributive et commutative à l'échelle internationale. Pour mieux

faire ressortir la question de l'exploitation qui est connexe à celle du sous-développement, nous insisterons sur la description des relations commerciales entre les pôles centraux et périphériques du système mondial capitaliste.

II. La théorie classique des échanges internationaux

Intéressons-nous maintenant à la question de la formation de la valeur internationale et, par ricochet, à celle de la répartition du surplus coopératif. Nous pouvons aborder cette épineuse question à partir des thèses classiques, notamment celle de David Ricardo. En effet, la version ricardienne de la théorie classique ou traditionnelle des échanges internationaux repose principalement sur la notion d'avantage comparatif. Ricardo soutient que pour optimiser leur niveau de richesse, les États doivent ouvrir leurs frontières douanières et se spécialiser. Le libre-échange et la spécialisation sont donc les deux conditions propices au relèvement du niveau de revenu global. (Samir Amin, 1973, 113) La théorie classique prétend donc que, pour atteindre l'optimum économique dans les relations commerciales internationales, chaque pays doit se spécialiser dans le domaine de production pour lequel il possède un avantage comparatif. Autrement dit, chaque pays partenaire doit, afin de maximiser son avantage, se spécialiser dans le domaine de production où il possède le rendement ou l'efficacité productive la plus forte ou la moins faible. Ricardo prend ainsi le contrepied de la théorie des avantages absolus de Smith. Celle-ci stipule en effet que l'ouverture au commerce extérieur n'est profitable pour un pays que lorsque ce dernier est capable d'en tirer, non pas un avantage relatif, mais un avantage absolu.

Dans les *Principes de l'économie politique et de l'impôt* de Ricardo, toute la quintessence de la théorie classique du commerce et de la division internationale du travail tient sur la description d'un modèle économique en miniature, c'est-à-dire d'un modèle économique où sont seulement pris en compte deux unités de production et deux pays partenaires. Dans cet exemple demeuré célèbre, Ricardo porte d'abord son attention sur les capacités productives de ces deux pays dans le contexte d'une économie autarcique. Dans ce contexte, écrit-il, le Portugal produit une unité de vin en 80 heures de travail et une unité de drap en 90 heures. De son côté l'Angleterre produit les mêmes unités de vin et de drap respectivement en 120 heures et 100 heures. Avant l'ouverture et la spécialisation, la somme

de la productivité des deux pays est évaluée à 390 heures de travail direct et indirect, soit 190 heures pour deux unités de drap et 200 pour deux unités vin.

Dans ces deux cas de figure, seul le Portugal aurait, pourrait-on penser, intérêt à ouvrir ses frontières puisqu'il est le seul à détenir, pour les deux unités de biens produits, un avantage absolu. Ce que conteste cependant Ricardo lorsqu'il montre que, si chacun des deux pays se spécialise dans le domaine pour lequel il possède la productivité la plus forte ou la moins faible, si par exemple, le Portugal se spécialise dans la production du vin et l'Angleterre dans celle du drap, la somme totale de la productivité de ces deux pays passera à 360 heures pour un total de quatre unités. En définitive, le libre-échange et la spécialisation auront fait gagner 30 heures de travail au total pour les deux pays. De cet exemple, il faut conclure avec Ricardo que le commerce extérieur, lorsqu'il est fondé sur la spécialisation ou la division internationale de la production, garantit une réelle dynamique économique à tous les pays partenaires. Si la condition de la spécialisation est respectée, aucun pays ne peut perdre lorsqu'il s'ouvre au commerce extérieur.

De la théorie classique du commerce international, nous devons retenir qu'elle repose principalement sur l'idée selon laquelle le commerce international et la division internationale du travail sont l'un des principaux vecteurs de la croissance. Ils stimulent, comme le montre Ricardo, la croissance du capital à l'échelle internationale et affectent par voie de conséquence, positivement les taux de profits. Telle est aussi la position de Fernando R. Teson dont les thèses sont pour l'essentiel une actualisation de la théorie des avantages comparatifs de Ricardo. En effet, dans son article intitulé « Why free trade is required by justice » (2012), Teson s'emploie à démontrer que le commerce est une exigence de justice. Il l'est d'abord parce qu'il contribue à l'augmentation de la productivité globale. Il l'est ensuite parce qu'en contribuant à l'augmentation de la productivité au niveau global, il contribue du même coup à relever le niveau de richesses mondiales et conséquemment la qualité de vie des individus. Aussi, recommande-t-il à, la suite de Ricardo, à toutes les nations du monde et singulièrement aux nations en butte aux problèmes de pauvreté absolue, d'être des fervents disciples du libre commerce.

Une telle position laisse d'emblée sous-entendre que certaines institutions, lois, normes, pratiques ou cultures peuvent constituer une entrave à cette exigence de justice. Tout comme celle de Ricardo, cette position de Teson est caractéristique de l'idéologie libre-

échangiste dans la mesure où elle s'oppose à toute forme d'interventionnisme et de protectionnisme possible. Pour lui, l'interventionnisme étatique et le protectionnisme ne sont que des obstacles artificiels et coercitifs dressés par les États dans le seul but de faire obstacle au libre marché et, conséquemment de contrevenir aux principes de justice économique et social sur lesquels il est fondé. Ils sont très exactement des seuils de discontinuités dont le seul but est d'empêcher le transfert de flux financiers, la mobilité des facteurs et des moyens de production devant relever le niveau de richesse mondiale. (Teson, 2012, 126) Bien que les thèses de Teson sur le commerce international soient, contrairement à celles de Ricardo, fondées sur une exigence – morale – de justice, leur position commune laisse apparaître, du point de vue théorique et pratique, les mêmes faiblesses. Nous pouvons ainsi globalement opposer à ces deux visions optimistes des relations économiques internationales, deux grandes lignes de critique.

La première ligne est celle qui considère que la théorie traditionnelle des échanges internationaux n'est, malgré son originalité et son actualité, vraie qu'en partie. L'on peut dans cette perspective contester sa pertinence théorique, son caractère opératoire en montrant qu'il peut arriver que certains pays ne gagnent pas, quoiqu'ils respectent scrupuleusement les principes économiques de la théorie des avantages comparatifs. Cette ligne de critique récuse non seulement la théorie classique du commerce international, mais justifie également le recours aux lois et pratiques protectionnistes dans le but de maintenir par le biais d'une restriction des échanges internationaux, la productivité et la balance commerciale nationales actives. Dans cette perspective, le protectionnisme ne serait toujours pas comme le pense Teson, un obstacle artificiel et coercitif. Telle est du moins la position de Friedrich List (1839). Pour lui, le libre-échange demeure la voie de la convergence économique par excellence bien qu'il soit parfois nécessaire, surtout pour les nations économiquement moins avancées, de recourir aux mesures protectionnistes en vue de limiter les effets néfastes de la concurrence étrangère. Aussi, plaide-t-il pour un protectionnisme à la fois éducateur et temporaire.

La deuxième ligne de critique est celle qui considère que cette théorie, du moins la version ricardienne, est vraie mais incomplète, parce qu'elle élude la question de la répartition des richesses à l'international. Elle ne pose donc pas la question de la redistribution du surplus coopératif. C'est en ces termes que John Stuart Mill souligne l'incomplétude de la théorie des

avantages comparatifs de Ricardo. En effet, Ricardo nous enseigne que le libre marché et la spécialisation sont les réquisits fondamentaux de la théorie des avantages comparatifs. Il nous enseigne aussi que toutes les nations du monde gagnent forcément lorsqu'elles coopèrent. Elles gagnent en effet parce que la coopération et la division internationale du travail qui en découle, leur permettent de réduire le temps de production et de relever le taux de productivité. Seulement, la théorie ricardienne reste quasiment muette sur la question de la péréquation des gains tirés de cette coopération économique. Comment ces gains doivent-ils être redistribués ? Telle est la question que se pose Mill dans sa théorie des valeurs internationales. Cette théorie a été largement développée dans son ouvrage intitulé *Principes d'économie politique*.

Pour mieux comprendre cette critique de Mill, reconsidérons l'exemple de Ricardo. Supposons que sur le marché international, une unité de drap et une unité de vin ont la même valeur marchande et leur temps d'écoulement est proportionnel. Ricardo aura donc tout à fait raison de penser que la réduction du temps de production – qui se traduit dans les faits par une maximisation de la quantité de marchandise produite –, rendue possible par l'ouverture du marché et la division internationale du travail apporte une plus-value à chacune des deux nations. Il faut cependant préciser que cette position ne peut se vérifier que si l'on considère que les coûts de production et de transport de chaque unité de marchandises sont nuls ou égaux. Supposons maintenant que, bien que ces deux marchandises aient la même valeur d'échange, l'une d'elle, par exemple, le drap, est plus en demande et s'écoule donc plus vite que le vin. On voit donc que le temps de production devient un déterminant secondaire dans la répartition des gains de productivité. Ce que gagne chaque nation dépend certes du temps de production, mais aussi de la loi du marché. La loi du marché étant celle de l'offre et de la demande.

Certes Mill ne propose pas un modèle précis de répartition, mais défend plutôt l'idée que ce que les États gagnent lorsqu'ils coopèrent dépend de certains facteurs ou déterminants tels que le prix relatifs des marchandises, les conditions de l'offre et de la demande internationale, d'où la question de la formation de la valeur internationale. Pour Mill, le niveau de la demande internationale conditionne le prix relatif d'une marchandise et par ricochet, conditionne la répartition des gains de productivité à l'échelle internationale. Autrement dit, seuls les pays ayant un avantage comparatif dans la production des biens et services les plus

demandés peuvent tirer le plus grand bénéfice du libre-échange. Ce que gagnent donc les États lorsqu'ils s'ouvrent au commerce et à la division internationale de la production n'est pas seulement fonction, comme l'indique la théorie des avantages comparatifs, du rapport entre le temps de production et le nombre d'unité de biens produits. Ce qu'ils gagnent dépend tout aussi bien et surtout du rapport entre le prix relatif de la marchandise, lequel est fonction du niveau global de la demande et le nombre d'unité de biens produits. En d'autres termes, l'offre et la demande sont l'un des déterminants fondamentaux de la répartition des revenus générés par la coopération économique internationale.

En outre, si l'on prend à la lettre ou au mot les principes de la théorie ricardienne des échanges internationaux, il devrait aller de soi que les pays africains majoritairement spécialisés dans la production et la commercialisation des matières premières, réalisent des bénéfices considérables et relèvent ainsi, de façon significative, leur niveau de revenu. Pourtant il n'en est rien. Bien au contraire, ces pays ont économiquement stagné ou régressé au point où l'on parle, pour décrire leur tragique situation économique, de malédiction des ressources. Comment donc expliquer une telle régression ? En guise de réponse à cette question, nous pensons que la théorie traditionnelle du commerce international n'est pas fautive. Elle ne tient tout simplement pas compte de certains facteurs qui interviennent dans la modélisation des normes et règles du commerce international et exacerbent du même coup, l'exploitation et la pauvreté. En présentant dans la section suivante quelques-uns de ces facteurs, nous nous proposons d'aborder du point de vue normatif, les questions déjà posées par Mill du point de vue descriptif. Notre principale préoccupation sera donc de proposer, dans les tout prochains paragraphes, un modèle classificatoire de l'exploitation capitaliste.

III. De la taxonomie de l'exploitation capitaliste

La nécessité d'élaborer un modèle classificatoire de l'exploitation capitaliste répond à un besoin spécifique : celui de mettre en relief les facteurs causaux de la pauvreté obliés dans les théories de la justice globale. Pour ce faire, nous défendrons la position suivante : dans le cadre d'un système productif devenu aujourd'hui véritablement mondial et traduisant le caractère global de la genèse de la plus-value, certains pays ou nations, spécifiquement ceux de la périphérie, ont été façonnés dans l'organisation de leur production pour servir l'accumulation du capital central. (Rémy Herrera, 2000, 10) Autrement dit, l'incapacité pour

certains pays d'atteindre un optimum économique, fût-il relatif résulte plutôt d'une inéquitable péréquation du surplus coopératif. C'est pourquoi, l'hypothèse de l'exploitation capitaliste doit être réintroduite dans l'analyse des relations économiques internationales, notamment celles qui lient les formations sociales périphériques aux formations sociales centrales du système mondial capitaliste. L'exploitation dans cette perspective prendra la forme du pillage des richesses, du saccage de l'environnement, du non-respect des droits des peuples et des travailleurs de la périphérie. Pour étayer notre position, nous nous appuyerons sur trois billets d'exploitation capitaliste à l'échelle internationale. Selon nous, ces trois formes d'exploitation représentent une actualisation des intuitions marxistes sur l'exploitation dans le contexte de l'économie globale contemporaine.

III.1. L'exploitation de la périphérie par les multinationales

Dans la présente section, nous nous intéresserons exclusivement au rôle et aux mécanismes de fonctionnement des entreprises multinationales. Notre objectif ici est de montrer que ces dernières sont des « *cantons d'opulence* » et de pouvoir dans un monde de pauvreté. Elles symbolisent, en leur qualité de représentants légaux des intérêts supérieurs du pôle central du système mondial capitaliste, ce que le capital a de plus tragique, de plus immoral, de plus répugnant et de moins humain. Afin d'étayer notre position, nous accentuerons premièrement notre analyse sur les rapports entre les multinationales du centre et la masse travailleuse des pays de la périphérie. Seront aussi analysés les rapports entre ces multinationales et les dirigeants de la périphérie. Parce que la spécificité et l'originalité de cette analyse reposent entièrement sur les notions de centre et périphérie, il importe d'abord d'en donner une définition ou d'en fixer le cadre conceptuel.

Un exemple nous permet ainsi d'en avoir une idée claire et distincte. Le Cameroun, le Cuba et le Bangladesh sont des formations sociales du capitalisme périphérique alors que le Canada et les États-Unis d'Amérique, la France et l'Allemagne sont celles du centre. L'on peut ainsi comprendre que les concepts de centre et périphérie ont une fonction métaphorique. Qu'elle soit géographique ou géométrique, cette métaphore décrit un contraste, une opposition frontale, radicale entre deux lieux, deux points, deux pôles d'un même système. Cette métaphore traduit donc, du point de vue descriptif, un modèle social, mais surtout spatial et géographique généralement caractérisé par un poignant contraste entre riches et pauvres ou

encore entre exploités et exploités. Dans la perspective marxiste, la fonction métaphorique des concepts de centre et périphérie se traduit par une mise en relief de l'asymétrie de développement qui caractérise les deux grands pôles du système mondial : le pôle central et le pôle périphérique.

Le pôle central peut succinctement être défini, à la suite des auteurs marxistes, comme le pôle qui impulse, coordonne et contrôle le système en drainant et en capitalisant à son seul profit, les ressources de la périphérie. Le centre désigne dans cette perspective l'ensemble des pays, généralement occidentaux, où le mode, les rapports sociaux de production et d'échange ont favorisé l'accumulation primitive du capital, la constitution d'une hégémonie bourgeoise et la division de la société en deux grandes classes sociales antagoniques. Certes l'idéologie bourgeoise, l'accumulation du capital et les antagonismes de classes existent de façon très prononcée dans la périphérie, mais celle-ci se distingue fondamentalement du centre d'abord par le fait qu'elle n'est ni industrialisée, ni développée. La périphérie peut être définie dans cette perspective comme l'ensemble des pays qui ne maîtrise pas encore ou qui ne maîtrise que très peu le procès d'accumulation du capital. La distinction entre le centre et la périphérie repose fondamentalement sur la capacité de maîtrise de ce processus d'accumulation du capital et conséquemment, sur la capacité de développement de certains facteurs et forces de production tels que la science et la technique.

Si l'on admet cette distinction, l'on est forcé d'admettre que le centre et la périphérie ne sont pas des espaces figés où des modèles socioéconomiques prédéterminés, du moins sur le plan économique. Il est tout à fait possible, qu'un pays, à la suite d'un changement économique ou socioculturel notoire, passe d'un pôle à l'autre. Autrement dit, il est par exemple possible qu'un pays périphérique rejoigne, à la suite d'un miracle économique, le groupe très fermé des pays centraux. C'est l'exploit qu'ont pu réaliser les nouveaux pays industrialisés, notamment les quatre dragons asiatiques, les cinq bébés tigres. C'est aussi l'exploit que tente, tant bien que mal, de réaliser les pays à revenus intermédiaires tels que le Soudan, la Mauritanie, l'Iraq, l'Albanie, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cuba, le Gabon, la Namibie¹⁰, etc. Il est également possible qu'un pays passe, à la suite d'une grave

¹⁰ Banque mondiale, Classement 2014 des pays à revenu intermédiaire.

récession économique du centre à la périphérie. C'est ce qui risque d'arriver à certains pays européens comme la Grèce si, au final, la gravissime crise économique qu'ils traversent en ce moment s'avère insoluble.

La périphérie et le centre sont géographiquement et économiquement éloignés l'un de l'autre. Cet éloignement ne doit cependant pas être interprété comme un signe de balkanisation du système car bien qu'éloignés l'un de l'autre, les deux pôles demeurent, surtout sur le plan économique, mutuellement dépendants. C'est cette dépendance mutuelle qui détermine et conditionne le développement du centre et par ricochet, le sous-développement de la périphérie. L'idée de dépendance ici signifie tout simplement que, pour tout le temps que la périphérie demeure ajustée au système, elle est condamnée à en être la vache à traire. Cette dépendance prouve que le centre et la périphérie représentent ainsi les deux pôles asymétriques, mais constitutifs de ce système. D'après Rémy Herrera, cette asymétrie qui est caractéristique des rapports entre le centre et la périphérie, s'affirme dans les faits, par un ajustement constant et permanent de la périphérie aux exigences de l'expansion du capital du centre. (Rémy Herrera, 2000, 10)

Pourquoi l'essence et la dynamique du système reposent-ils sur l'asymétrie de ses pôles ? Pour répondre à cette question, nous porterons notre attention sur les multinationales dans leur rapport avec les pays périphériques, notamment ceux producteurs de matières premières. Nous verrons donc avec l'analyse de la mécanique économique et celle du mode de fonctionnement des firmes transnationales que la logique polarisante qui sous-tend les rapports entre ces deux pôles a, dès l'origine, empêché et continue encore d'empêcher dans les économies des formations sociales du capitalisme périphérique, le saut qualitatif et quantitatif représenté par la constitution des systèmes productifs capitalistes nationaux, industriels et autocentrés¹¹.

Afin de fixer le cadre conceptuel de notre analyse, examinons l'idée suivant laquelle les firmes multinationales créent un transfert croissant de technologie, de techniques managériales et de la valeur du centre vers la périphérie et optimise ainsi les ressources

¹¹ (Lire Rémy Herrera, « Les théories du système mondial capitaliste », Lien hypertexte : <ftp://www-bsg.univ-paris1.fr/pub/mse/cahiers2000/R00076.pdf>)

productives de cette dernière. De ce point de vue, les entreprises multinationales ont des droits, mais aussi des obligations morales et sociales. On parle dans cette perspective de responsabilité sociale de l'entreprise. Et celles qui assument leur responsabilité sociale sont celles qui intègrent dans leur pratique managériale, des considérations d'ordre éthique et juridique. Sur le plan socioéconomique, ces considérations se matérialisent par un transfert rapide des flux économiques vers les pays pauvres. C'est en ce sens qu'elles sont considérées comme de véritables vecteurs de développement. Pour mieux les aider à assumer leur responsabilité sociétale, des outils réglementaires ont été élaborés par de nombreux pays et organismes internationaux. Ces outils ont entre autres, pour objectif de limiter les externalités négatives qui peuvent découler des activités de ces multinationales et de garantir, en cas de besoin les droits les plus fondamentaux de ceux qui en sont victimes. L'un des exemples les plus illustratifs de cette réglementation est le principe pollueur/payeur élaboré et adopté en 1972 par l'OCDE.

Au regard de son importance, ce principe figure en bonne place dans l'Acte Unique européen signé en 1986. Énoncé par l'article L110-1 du Code de l'Environnement, ce principe stipule que les coûts sociaux et environnementaux doivent être internalisés dans la comptabilité des pollueurs. Tout récemment en France, une loi similaire a été adoptée en première ligne par le parlement afin de contraindre les multinationales et leurs sous-traitants à prévenir, dans l'exercice de leur fonction, les atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement. L'intérêt de cette loi, peut-on lire dans le Flash Eco du journal Le Figaro mis en ligne le 30 mars 2015, a été mis en avant par les députés socialistes au lendemain de la catastrophe de Decca au Bangladesh, probablement en vue du renforcement du droit de vigilance des États et des organisations non-gouvernementales sur les pratiques managériales des entreprises.

Malgré ces mesures disciplinaires rigoureuses auxquelles elles sont astreintes, certaines multinationales, notamment celles qui, comme nous le verrons, bénéficient parfois de l'appui et de la protection idéologique et juridico-politique des États ne se retiennent pas de les contrevenir. Afin de présenter cette position, nous mobiliserons deux types d'arguments. Dans le premier type d'argument, nous nous intéresserons à leurs activités socioéconomiques et montrerons à partir de certaines lectures que bon nombre d'entre elles pille les ressources du

tiers-monde, saccage, pollue l'environnement et massacre les populations autochtones. (Alain Deneault, 2008)

Alain Deneault a d'ailleurs consacré tout un livre sur des entreprises multinationales – canadiennes pour la plupart – qui transgressent impunément les principes moraux et juridiques de la responsabilité sociale de l'entreprise. Ces entreprises, écrit-il, tuent et pillent le tiers-monde, parfois avec la complicité des gouvernements, notamment celui du Canada. Dans son ouvrage intitulé *Noir Canada*, il soutient que le droit souverain des affaires dont-elles se prévalent provoque, à travers leurs opérations, nombre de dommages collatéraux ou d'externalités négatives. Par externalités négatives, il entend l'ensemble des dégâts d'ordres sociaux, humains ou environnementaux qui, directement ou indirectement, résultent de l'activité de ces multinationales, mais qu'elles n'ont pas à assumer dans leur comptabilité. Autrement dit, celles-ci

« Peuvent souiller les nappes phréatiques au point de rendre toxique pour des décennies le seul point d'eau dont bénéficiaient jadis des communautés, envelopper de poussière les populations jusqu'à les rendre malades, transformer en va-nu-pieds les Africains qui vivent depuis des générations sur des gisements récemment acquis, brutaliser les ouvriers, ensevelir vifs des mineurs récalcitrants ou bouleverser des équilibres sociaux séculaires Les conséquences ne sont jamais considérées dans les données comptables et sont donc inexistantes pour ces dernières. Pis, les externalités sont la condition même du profit rapide et spectaculaire. Elles sont le prix de la prospérité. » (Alain Deneault, 2008, 17)

L'idée maîtresse de cette assertion de Deneault a été reprise dans un article publié en 2010 par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID). Dans cet article intitulé « Ces multinationales européennes qui pillent les ressources des pays du Sud », le CRID fait une recension des multinationales dont les activités sont jugées illicites, dangereuses ou contraires aux principes moraux et juridiques de la responsabilité sociétale de l'entreprise. On peut notamment y lire ceci:

« Toutes les cinq secondes, c'est l'équivalent du poids d'une tour d'Eiffel de ressources naturelles qui est prélevé des écosystèmes et des mines [des pays du Sud]. Les pays riches ne se contentent pas de consommer dix fois plus de ressources par habitant que les pays pauvres. Cette consommation, d'eau, de minerais, de pétrole ou de produits agricoles, se fait aussi au prix de dégradations environnementales et de violations des droits humains, générées par les multinationales qui (sur)exploitent ces ressources. Des entreprises qui ne sont jamais tenues légalement responsables des conséquences de leurs activités, en raison de leur poids économique et politique et de l'attentisme des gouvernements et des populations. »¹²

Investissements essentiellement confinés dans des domaines de production hautement lucratifs tels que le pétrole, le bois, les mines ; surexploitation et pillage des ressources non renouvelables pour la plus part, corruption et malversation financière, ingérence politique, expropriation foncière, non-respect des codes, règles et conventions nationales, internationales et collectives régissant le travail, notamment celui des femmes et des enfants : voilà en quoi se résume l'activité de ces multinationales.

Dans la plupart des pays du Sud où elles sont délocalisées, force est de constater qu'elles ne contribuent pas du tout ou ne contribuent que très peu aux enjeux du développement durable, foulant ainsi aux pieds, les principes éthiques, politiques et économiques de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Le cas de l'effondrement en 2013, de l'immeuble Rana Plaza au Bangladesh qui a tué 1.138 travailleurs du textile et blessé plus de 2.000 autres sera toujours évoqué pour montrer que le pillage des ressources, l'exploitation, l'aliénation et la transgression des droits des ouvriers du tiers-monde, en dépit de l'existence d'une réglementation ferme sont des pratiques que ces multinationales ont savamment intégré dans leur technique managériale. Force est de constater, si l'on fait une comparaison entre la

¹² CRID, Ces multinationales européennes qui pillent les ressources des pays du Sud, <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2010/10/20/ces-multinationales-europeennes-qui-pillent-les-ressources-des-pays-du-sud/>

part des gains de production accordés aux ouvriers de la périphérie et celle que se réservent les dirigeants de ces entreprises, que l'impact de la quasi-totalité des investissements étrangers directs sur l'environnement naturel et socioéconomique des pays sous-développés est quasi nul, voire négatif. C'est dans cette perspective que leurs activités sont généralement perçues comme des désastres économiques, sanitaires et environnementaux. C'est le cas par exemple d'Areva au Niger et au Gabon, d'Elf en Birmanie, au Cameroun et au Nigéria. Portons particulièrement notre attention sur certaines entreprises actives dans les secteurs énergétiques et miniers. Nous pouvons illustrer cette position à partir de deux exemples précis et concis : celui de la compagnie pétrolière américaine Chevron et du consortium minier Barrick/Sutton.

La compagnie pétrolière américaine Chevron détiendrait, selon certains experts, la palme d'or de la surexploitation et du pillage de la périphérie. Maître dans l'art de la déforestation et de la pollution environnementale, cette compagnie est pointée du doigt et poursuivie par l'Équateur pour avoir délibérément déversé dans les eaux amazoniennes des millions de tonnes de déchets toxiques issus de l'extraction du pétrole en Amazonie équatorienne¹³. Elle est aussi pointée du doigt pour délocalisation et assassinat au Nigéria, des populations autochtones ayant protesté contre le pillage des gisements pétrolifères dans la zone du Delta. En Tanzanie, le consortium Barrick/Sutton est accusé non seulement de lessiver le sol pour y extraire des pierres précieuses, mais aussi d'avoir enterré vifs des orpailleurs locaux qui protestaient contre l'expropriation de leur terre et la mise en œuvre de grands projets d'exploitation minières dans divers sites régionaux. (Alain Deneault, 2008, 21)

Ces deux exemples qui ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer, attestent que certaines multinationales ne poursuivent, notamment grâce à l'externalisation des coûts de production et à la permissive réglementation des pays en voie de développement sur la délocalisation ou l'implantation des entreprises étrangères, qu'un seul but : celui de la maximisation de leurs propres intérêts. Elles se servent de la division internationale du travail comme l'un des leviers principaux de l'exploitation et du pillage. C'est pourquoi, nous évoquerons, dans les lignes qui

¹³ Lire le Flash Actu du journal *Le Figaro*, Edition mise à jour le 04/09/2015. Lien hypertexte : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/09/04/97001-20150904FILWWW00424-pollution-l-equateur-veut-poursuivre-chevron.php>

suivent, la question de l'exploitation par l'entremise de la division internationale du travail. Le deuxième type d'arguments à mobiliser pour défendre cette position consiste à montrer à partir de la division internationale du travail que ces multinationales incriminées exploitent et aliènent les travailleurs de la périphérie.

L'on peut très bien distinguer deux formes de division du travail à l'échelle mondiale. La première forme est une division du travail entre les États et plus spécifiquement entre les États du centre et ceux de la périphérie. Elle est particulièrement défendue par certains auteurs marxistes tels que Samir Amin (1973), Pierre Jalée (1975). Ceux qui la défendent pensent que, si l'on admet que les rapports entre le centre et la périphérie sont des rapports qui se traduisent, à l'intérieur même du système dont ils sont les constituants fondamentaux, par un transfert de la valeur de la périphérie vers le centre, le système mondial capitaliste doit être analysé en termes de rapport d'exploitation et de domination entre le monde bourgeois, c'est-à-dire le centre, et le monde prolétarien. Le monde bourgeois et le monde prolétarien représentent donc désormais, à échelle internationale, les deux classes sociales antagoniques, mais constitutives du mode de production capitaliste. Cette transposition au plan international, des rapports antagonistes de classes présuppose-t-elle une caducité des thèses de Marx ? La réponse à cette question reste ambiguë. Cette ambiguïté relève du fait que l'on note de nos jours, dans la plupart des pays à forte propension capitaliste, un effritement de la conscience de classe, des antagonismes entre riches et pauvres. Effritement dû à une amélioration significative des conditions sociales et économiques de la classe laborieuse, notamment grâce à l'action syndicale. Il ya donc là une raison de penser que les luttes de classes, au sens où Marx les entendaient ont désormais une portée mondiale; que le champ de bataille a été déplacé de la base locale du capitalisme vers son sommet global.

Revenons sur cette forme spécifique de la division internationale du travail pour préciser qu'elle s'effectue essentiellement sur la base de la production et de l'échange des matières premières et produits agropastoraux de la périphérie contre le savoir-faire et les produits manufacturés du centre. Parce que la théorie de l'échange inégal que nous analyserons plus loin présuppose cette forme spécifique de la division internationale du travail, nous la laisserons de côté pour nous consacrer sur celle qui se fait au sein des entreprises multinationales. Si nous portons notre attention sur la division internationale du travail à l'intérieure des firmes multinationales, nous constaterons sans ambiguïté qu'elle

repose sur une asymétrie entre travailleurs et employeurs. Selon Christian Palloix, leur structure et leur mode de fonctionnement obéissent à une hiérarchisation et à une tripartition du procès de travail, non pas en fonction des compétences, mais en fonction de la situation géographique ou de l'origine des travailleurs.

Il distingue ainsi, à l'intérieur de ces firmes, trois niveaux de travail auxquels correspondent deux formes de travail radicalement opposées : le travail intellectuel et le travail manuel. La première forme est caractéristique des niveaux I et II alors que la deuxième relève exclusivement du niveau III. C'est sur la spécificité de cette distinction entre les niveaux et les formes de travail correspondant qu'insiste Christian Palloix (1975) lorsqu'il soutient que la signification internationale de la tendance à la stratification ou à la hiérarchisation trouve son principe de correspondance dans une différenciation verticale à l'intérieur de la firme, vers une distribution spatiale ou géographique des emplois et revenus. Ce qui est vrai dans la mesure où, dans les sociétés transnationales, les activités du niveau I qui représente l'instance décisionnelle et planificatrice de l'ensemble de l'entreprise et celles du niveau II qui est une instance coordonnatrice sont rattachées au centre du système capitaliste alors que celles du niveau III qui est le niveau exécutoire restent rattachées à la périphérie. L'idée d'asymétrie se justifie ainsi car la division du travail à l'intérieur de la firme « *se mène sur la délocalisation non seulement des opérations de production, mais aussi du niveau III pour la périphérie alors que les activités des niveaux II et I se concentrent au centre, dans de grands centres de décision mondiaux tels que New York, Londres, Paris, Tokyo, etc.,* » (Christian Palloix, 1975,138)

Parce qu'elle demeure fondée sur une stricte opposition entre les niveaux de travail et donc de salaire, cette division engendre des inégalités croissantes de développement, tant sur le plan individuel que collectif. Si aux niveaux I et II, le travail est par essence un facteur de libération, d'épanouissement, un véritable trésor comme le disent les poètes, il est plutôt un facteur d'aliénation pour les travailleurs du niveau III. À ce niveau, la définition du travail comme peine ou comme une activité dégradante et celle du travailleur comme objet animé ou comme annexe de la machine prennent tout leur sens. Dans cette perspective, le travail ne saurait constituer pour les misérables et corvéables individus de la périphérie, le moyen de réalisation de soi ou le nœud des rapports sociaux. Salaire de misère, non-respect des droits et libertés fondamentaux des travailleurs, exploitation des femmes et des enfants, bref tout porte

à croire qu'à la périphérie le travail n'est ni une nécessité éternelle, ni une valeur essentielle à la vie comme le pensait Marx. Si nous portons notre attention sur la répartition des revenus entre les travailleurs des différents niveaux qui composent la structure et l'organigramme des multinationales, nous serons frappé de plein fouet par l'écart vertigineux qui existe entre la proportion des revenus réservée aux travailleurs des niveaux I et II et celle accordée au travailleur du niveau III. Un exemple est à cet effet très illustratif.

Selon la coordinatrice du Collectif Éthique sur l'étiquette Nayla Ajaltouni¹⁴, le groupe Auchan a pu, en 2012, capitaliser une fortune globale de 18 milliards d'Euros alors que, parqués comme du bétail dans un immeuble infâme qui, sous le poids de l'âge et des intempéries, a fini par s'effondrer, de nombreux ouvriers bangladais qui travaillaient pour le groupe ne recevaient qu'un misérable salaire mensuel de 60 £. De telles conditions de travail ne peuvent que pousser les travailleurs du niveau III, à opter, au péril de leur vie, pour des solutions d'une extrême radicalité telles que « *les émeutes de la faim* », l'exode des cerveaux, l'immigration clandestine. En parlant d'immigration clandestine, le Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés qualifiait déjà d'hécatombe jamais vue en méditerranée le naufrage des milliers de migrants qui tentent de rallier l'eldorado européen par le désert et les eaux. Dans son rapport sur les mouvements migratoires dans le monde publié en 2014 sous le titre de « *Fatal Journeys: Tracking Lives Lost During Migration* », l'Organisation internationale pour les Migrations estime à 40.000, le nombre des migrants qui ont péri dans les eaux glaciales de la méditerranée en tentant d'échapper à leur tragique destin.

Au nombre des raisons avancées pour justifier ce choix de partir à tout prix, au prix de leur misérable vie, se trouve en bonne place la pauvreté. Cette situation d'extrême précarité n'est pas unique aux travailleurs du niveau III. Elle est propre à l'ensemble de la masse laborieuse de la périphérie. Laquelle constitue, dans le système capitaliste mondial, ce que Marx appelait déjà, l'armée de réserve des travailleurs. L'on comprend dès lors pourquoi, le plus souvent, certains observateurs et leaders d'opinion avertis portent un regard sceptique et

¹⁴Lire « Trois ans après le drame du Rana Plaza, où en est-on? », Lien hypertexte : <https://www.alternatives-economiques.fr/responsabilite-sociale/trois-ans-apres-le-drame-du-rana-plaza-ou-en-est-on-201604221105-00003353.html>

suspicieux sur des projets d'investissement et de développement initiés la plupart du temps par les multinationales avec l'approbation des dirigeants de la périphérie. C'est sur un tel scepticisme qu'insistent Ian Gary et Nikki Reisch lorsqu'ils écrivent à propos du projet pétrolier tchadien qu'il constitue à la fois un grand risque et un grand profit. Si ce projet est mal géré comme il est de coutume dans la plupart des pays sous l'emprise maléfique des ressources, l'essentiel des bénéfices qui en sera tiré ira, écrivent-ils, de toute façon au Consortium et au gouvernement. Seule une infime partie se rendra jusqu'au peuple. En dernière analyse, renchérissent-ils, les coûts de l'échec du projet seront assumés par la population, qui devra vivre non seulement avec les retombées écologiques et sociales du développement pétrolier, mais aussi avec les conséquences de l'arrivée massive des pétrodollars dans les coffres d'un gouvernement qui pourrait ne pas avoir les intérêts de sa propre population à cœur. (Ian Garry et Nikki Reisch, 2004, 11-12)

De ce qui précède, nous pouvons logiquement conclure que le fait que la périphérie soit privée, dans cette seconde forme de la division internationale du travail, des activités des niveaux I et II handicape sérieusement, contrairement à ce que pourraient penser les théoriciens de l'avantage comparatif, son développement. Mais la possibilité d'un développement aurait été encore envisageable si les activités du niveau III étaient rémunérées à leur juste valeur et les droits fondamentaux des travailleurs respectés. Ce qui, comme nous venons de le voir, est loin d'être le cas. Nous ne plaidons certes pas pour une égalisation inconditionnelle du niveau de salaires et de revenus – ce qui en soi n'est pas une si mauvaise chose – mais nous pensons qu'au lieu d'être un incitatif de développement comme c'est le cas dans l'économie chinoise et celle des autres dragons d'Asie du Sud-est, les bas salaires pérennisent plutôt l'exploitation, la pauvreté et donc le sous-développement de la périphérie. Le sous-développement est alors une conséquence logique de la tripartition du travail à l'intérieur des firmes multinationales. Il peut donc s'expliquer par le fait que les travailleurs des niveaux I et II s'accaparent de la quasi-totalité du surplus coopératif et se rendent constamment coupables de violation des droits des travailleurs du troisième niveau. Les mécanismes de cette forme spécifique d'exploitation sont nombreux. Nous avons déjà mentionné à la suite de Thomas Pogge que les multinationales recourent très souvent au droit de soudoyer pour capitaliser leur investissement. Elles peuvent aussi user, et c'est souvent le

cas, du même droit pour contraindre le législateur à légiférer à leur avantage sur le droit et le code du travail.

L'exploitation peut aussi se décliner sous la forme d'une exclusion des travailleurs du niveau III de tout processus managérial ou décisionnel de l'entreprise. Dans les faits, cette mise à l'écart se traduit par la mise sur pied d'un système de gestion opaque. Par système de gestion opaque, il faut entendre ici un système de gestion fondé sur « *une démocratie cathodique* » qui institue une inégalité de compétence et de salaire entre les travailleurs du niveau III et ceux du niveau I et II. Les uns étant par nature appelés à diriger et les autres à être jetés en pâture aux dieux voraces du machinisme et de l'économie de marché. Le dispositif qui organise et pérennise cette forme spécifique de la division internationale du travail, les injustices et les inégalités qui en découlent en disent long sur la nature, la finalité de ces entreprises et la moralité des dirigeants.

La question de l'exploitation se pose ainsi de manière pertinente car, à tout prendre, les formations sociales du capitalisme périphérique ne sont pas pauvres parce qu'elles ont une économie autarcique ou parce qu'elles se sont spécialisées dans des secteurs à faible taux de productivité. Elles sont effectivement pauvres parce que la division internationale du travail va à l'encontre de leurs intérêts. En effet, cette division reproduit et amplifie la traditionnelle division de la société en classes bourgeoise et prolétarienne. Tout comme la traditionnelle division du travail, cette nouvelle division reste, elle aussi, fondée sur la soumission du travailleur à l'arbitraire du capitaliste, puisqu'il est exclu de l'administration directe de l'entreprise. Voilà pourquoi, au demeurant, les formations sociales du capitalisme périphérique sont pauvres, sous-développées.

De ce qui a été dit, nous pouvons retenir que les investissements des multinationales contribuent effectivement aux transferts des flux économiques. Mais il faut cependant souligner que dans bon nombre de cas, ces flux sont plutôt transférés de la périphérie vers le centre. Nous montrerons maintenant que la forme politique de l'exploitation à analyser dans les prochains paragraphes se manifeste par un double transfert de flux financier, d'abord de la périphérie vers le centre puis du trésor public vers les comptes privés des gouvernants autocrates et corrompus. Autrement dit, les prochains paragraphes seront consacrés à l'analyse des mécanismes politiques d'exploitation et d'appauvrissement de la périphérie.

III.2. L'exploitation par le biais des institutions politiques

Dans les sections qui suivent, notre analyse sera centrée sur une approche descriptive et normative des mécanismes politiques d'exploitation. Cette analyse sera sous-tendue par deux positions plus ou moins radicales mais fondamentalement antithétiques. La première position que nous présenterons sans toutefois l'endosser à cause du fardeau de la preuve, est la position radicale. Cette position dans laquelle sont principalement incriminés les hommes d'État du pôle central du système mondial capitaliste, repose principalement sur les théories du complot et de la conspiration. Les défenseurs conséquents de cette position (Éva Joly, 2007; Éric Laurent, 2003) soutiennent que l'exploitation et la paupérisation de la périphérie font partie intégrante des stratégies et objectifs mis sur pieds et poursuivis par les puissants hommes politiques en vue de la satisfaction des intérêts des multinationaux et des lobbies. Pour parvenir à cette fin, plusieurs moyens sont utilisés. Ces moyens peuvent être classés en deux catégories : les moyens soft et ceux dits violents ou répressifs. Avant de dire un mot sur la deuxième position qui, en toute logique, est celle que nous défendrons et endosserons parce qu'elle est moins controversée et plus facile à prouver, commençons par présenter et analyser la première. Pour les partisans de cette position, la responsabilité des institutions politiques centrales est déterminante dans le processus d'exploitation et d'appauvrissement de la périphérie.

Il existe deux variantes de la position radicale. La première met en avant le rôle principal joué par la classe politique des pays riches, dans le pillage des ressources du Sud. Cette variante peut être logiquement déductible de l'approche réaliste ou cynique de la politique et des relations internationales, notamment celle défendue par les auteurs comme Hans Morgenthau, Raymond Aron, Thomas Hobbes ou Machiavel. Selon les partisans de cette variante, la moralité des États se manifeste dans leur volonté de puissance et dans la quête permanente de leurs intérêts nationaux. S'ils sont décrits dans cette conception des relations internationales comme des hégémons, c'est bien parce que l'ordre international est un ordre anarchique, insécurisé et amoral, c'est-à-dire un ordre dans lequel seule la force et plus exactement la puissance militaire peut garantir la survie et les intérêts des États. Les théoriciens de la ligne radicale s'appuient principalement sur les thèses de la dépendance économique, les théories du complot et de la conspiration pour montrer que l'inféodation des

États périphériques, à titre d'États vassaux ou tributaires du système monde capitaliste a été minutieusement pensée, planifiée, organisée par le centre en fonction de ses propres intérêts et besoins.

C'est en réalité le besoin des matières premières et des produits exotiques dont la périphérie regorge en abondance qui conditionne cette insertion. Pour donc en disposer, précise Pierre Jalée, il est indispensable que les grandes puissances impérialistes et capitalistes du centre cherchent à s'appropriier les sources ou, tout au moins à les contrôler le plus efficacement possible. (Pierre Jalée, 1973, 56) Cette appropriation et ce contrôle peuvent s'exercer de manière *soft* ou violente. Dans le premier cas, les moyens ou les voies les plus privilégiés sont le dialogue, c'est-à-dire la diplomatie, le népotisme, le clientélisme, la corruption, la propagande, la désinformation, etc. Dans ce cas précis, les entreprises multinationales seraient au même titre que les services de renseignements et de sécurité, les institutions diplomatiques, religieuses et culturelles, des simples agents dont les activités contribuent à sursoir efficacement les ambitions hégémoniques des puissances centrales. Le cas de la compagnie française Elf Aquitaine est à cet effet très illustratif¹⁵

Il arrive souvent, mais très rarement – le cas du Burkina Faso sous Thomas Sankara est une exception qui confirme la règle – que la classe politique des pays périphériques soit hostile aux intérêts des puissances impériales et capitalistes du centre. Dans ce cas, la symphonie des armes et le bruit des bottes prennent le relai. Le but ici n'est plus de convaincre, mais de vaincre, c'est-à-dire de faire respecter non pas la force de la loi ou du droit, mais le droit ou la loi du plus fort. L'on passe ainsi de la violence douce ou *soft* à la violence radicale ou répressive. Désormais fondés sur le conflit, ces nouveaux rapports entre les deux pôles structurels du système capitaliste font prévaloir l'idée selon laquelle la force doit être effectivement comprise comme la synthèse de l'ensemble des capacités adaptatives des États puisque ceux-ci ne peuvent s'affirmer, sur la scène internationale, que par la loi de la force et non par la force de la loi. Le fait donc que les États centraux s'affirment, sur la scène internationale, par l'annulation des droits et prérogatives de ceux de la périphérie ne constitue

¹⁵ Lire Eva Joly, *La force qui nous manque. Petit traité d'énergie et d'orgueil féminin*, Éditions des Arènes, Paris, 2007

point une entrave aux relations politiques et économiques internationales puisque la guerre, du point de vue éthique et idéologique, est l'art de transgresser les lois et conventions internationales afin d'obtenir par la force ou la répression ce qu'on n'a pas pu obtenir de gré à gré. Pour justifier ainsi la violation des accords internationaux sur la souveraineté et l'égalité entre les peuples, ceux du centre ont initié et font prévaloir ce qu'il convient, dans le jargon des relations internationales, d'appeler le droit d'ingérence.

Pour les théoriciens de la seconde variante, les États puissants ne sont que les valets ou les représentants légaux des intérêts supérieurs de la classe bourgeoise. Dans cette perspective, le rôle que jouent les institutions politiques dans l'exploitation et le maintien de l'ensemble des pays du Sud dans un état de précarité absolue est important mais secondaire puisque la classe politique n'intervient qu'en tant qu'« *appendice-reflet de l'économique* ». Marx soutenait déjà, à partir de l'analyse des rapports entre la superstructure politique et l'infrastructure économique que l'État et plus précisément l'État capitaliste n'est que le produit final d'une élaboration théorique ou conceptuelle dont la téléologie est la défense et la sécurisation des intérêts de la classe bourgeoise. L'on peut à cet effet souligner que la politique économique et la politique extérieure des grandes puissances sont toujours élaborées en fonction des besoins économiques ou financiers des lobbies. C'est du moins ce que tente de démontrer Alain Deneault lorsqu'il soutient que si la quasi-totalité des entreprises multinationales – soit 60% pour être plus précis – opérant dans le secteur minier sont listées aux bourses canadiennes, c'est bien parce que le gouvernement du Canada se sent capable de leur garantir la protection juridique, militaire et idéologique dont elles ont besoin pour mettre le tiers-monde à feu et à sang. C'est du moins ce qui ressort du passage suivant :

« Pourquoi donc le Canada revendique-t-il un droit et même un devoir de surveillance et d'intervention auprès de toutes les sociétés intéressées par l'Afrique qui transitent par chez lui, alors qu'il n'a jamais fait montre jusqu'à maintenant de rectitude envers elles ? [...] Il appert que le Canada réclame tous ces pouvoirs sur les sociétés privées présentes chez lui moins pour les sanctionner au besoin que pour leur offrir sa protection politique, juridique et diplomatique. Ce qui s'apparente à une perversion des règles de droit et des mesures

internationales auxquelles il affirme souscrire. [...] Le Canada encadre politiquement et juridiquement les sociétés inscrites chez lui pour que, juridiquement et politiquement justement, lesdites sociétés ne se sentent en aucun cas menacées par quelque mise sous pression que ce soit. » (Alain Deneault, 2008, 10)

La description des rapports du politique à l'économique qui ressort de ce passage est très caractéristique de la politique étrangère des grandes puissances impérialistes. Cette politique, comme nous l'avons déjà souligné, est pour l'essentiel, basée sur la volonté de puissance dont les manifestations les plus tyranniques sont le pillage des ressources des pays qui en sont richement pourvus mais faiblement dotés des capacités scientifiques et techniques devant permettre de les mettre en valeur. Lorsqu'on lève le voile sur les coulisses de plusieurs guerres, l'on constate qu'elles sont le plus souvent menées, malgré les rhétoriques habituelles sur le respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie, en prélude aux intérêts économiques du centre¹⁶.

Aujourd'hui par exemple, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les enjeux économiques de la guerre en Iraq et dans bon nombre des pays périphériques. Dans un article intitulé « Comment tout a commencé il y a dix ans » et publié en 2013 par Arielle Thédrel, dans le journal *Le Figaro*, il est mentionné que, parmi les raisons ayant conduit les États-Unis à la guerre contre l'Iraq, figure en bonne place le pétrole. Pour l'auteur de cet article comme pour bon nombre d'experts, si l'Amérique de George Bush et de Colin Powell a envahi l'Irak, ce n'est pas uniquement pour y chasser un tyran et parachuter les valeurs démocratiques. Cette intervention, avait pour but ultime de permettre aux États-Unis de reprendre pieds dans un pays stratégique du point de vue énergétique. À l'époque, poursuit-il, où les Américains n'ont d'autres choix que de projeter leur puissance là où se situent les réserves pétrolières essentielles à la poursuite de leurs activités économiques, les stratèges de l'administration Bush entretenaient des liens étroits avec les milieux d'affaires. Président en 1995,

¹⁶ Cette position est aussi celle de certains leaders d'opinion et leaders politiques dont Jean Luc Mélenchon. Chef de fil du mouvement politique La France insoumise, l'essentiel de ses communications publiques sur la politique étrangère de la France et des pays impérialistes occidentaux repose sur la thèse du complot.

d'Halliburton, Dick Cheney assurera ainsi au géant de l'équipement pétrolier, de mirobolants contrats.

Si pour beaucoup, l'économie ne prospère qu'en temps de guerre, ce n'est donc pas parce qu'elle permet aux grandes puissances impériales et capitalistes d'épuiser leur stock d'armes de destruction massive, mais parce qu'elle leur garantit de nouveaux débouchés et de nouvelles ressources indispensables à leur économie. Toujours dans la même perspective, nombreux sont ceux qui pensent que la guerre américaine au Vietnam et dans d'autres contrées lointaines riches en ressources naturelles demeure jusqu'aujourd'hui l'expression politique de la stratégie impérialiste des pays occidentaux au regard du tiers-monde. Une telle stratégie consiste pour l'essentiel à faire comprendre au pôle périphérique, à travers le cas vietnamien, qu'il est impossible de sortir du système capitaliste et impérialiste mondial. (Pierre Jalée, 1973, 168) De nos jours de telles positions sont de plus en plus défendues car nombreux sont ceux qui voient planer le spectre des grandes puissances impérialistes sur la plupart des conflits mondiaux.

Pour peu que leur véracité soit établie, nous pensons que les discours de cette nature ne devraient plus être recevables aujourd'hui en raison de son caractère partial et restrictif, puisqu'elle ne tire à boulet rouge que sur les gouvernements des pays riches et les organisations internationales. Les gouvernements des pays sous-développés étant tout simplement considérés soit comme les délégués ou les suppôts de la classe dirigeante des pays riches et de leurs institutions internationales, soit comme des victimes, parfois consentantes d'une grande machine d'exploitation et de domination dont la manivelle est en permanence actionnée par ces grandes puissances et par ricochet par les lobbies pour le compte desquelles elles agissent. Nous pensons cependant que rien ne justifie ou ne doit justifier la nécessité ou l'urgence de nous appuyer sur les radicales théories du complot ou de la conspiration pour démontrer le caractère inique des rapports politico-économiques entre les deux pôles du système mondial.

Bien que nous ne décriminalisons pas ces gouvernements et ces institutions internationales, nous pensons cependant que l'absence de preuve rend cette position controversée. C'est pourquoi, nous comptons prendre, dans la section qui suit, son contrepied. Nous montrerons en effet que les causes de la pauvreté sont aussi imputables aux gouvernements des pays pauvres qui, comme le soutient Leif Wenar, sont très peu enclins aux

intérêts de leur population. Cette thèse est moins radicale, moins controversée et donc plus facile à défendre et à prouver. Nous nous appuyerons donc sur les travaux de ce dernier, notamment ceux publiés en 2008 dans un article intitulé « Property Rights and the Resource Curse », pour montrer que l'exploitation est le résultat probant d'un grand nombre d'interactions impliquant principalement la classe politique des pays pauvres et, secondairement celle des pays riches et la communauté internationale. La question qu'il se pose est la suivante : peut-on lever la malédiction qui pèse sur les pays riches en ressources naturelles ?

Le constat sur lequel Leif Wenar fonde l'ensemble de son analyse des causes du sous-développement est le suivant : dans le système commercial international, quelle que soit leur nature ou leur fonction, les biens que nous achetons sont le plus souvent, des biens volés. Le caractère cruel de cette vérité indubitable relève du fait que ces biens sont volés aux populations les plus pauvres du monde. L'erreur fatale à ne pas commettre consisterait à poser la question du sous-développement et conséquemment la question de l'exploitation en termes de responsabilité exogène. Certes, Leif Wenar établit la culpabilité des multinationales qui achètent ces biens, dénonce le silence complice des gouvernements du Nord, de la communauté internationale et la passivité des consommateurs, mais leur rôle dans l'exploitation et l'appauvrissement des pays qui fournissent ces biens n'est que subsidiaire.

En faisant affaire avec les gouvernements dictatoriaux sur la base d'une des normes du droit westphalien implicitement admise par la communauté internationale, les États riches et leurs multinationales transgressent les droits de propriétés des peuples. Par droits de propriété des peuples, il faut entendre les droits internationalement reconnus à tous les citoyens d'un pays quelconque, le Cameroun ou le Canada par exemple, de disposer librement des ressources que regorge ce pays. C'est donc en transgressant cette règle de droit qu'ils se rendent coupables de l'exploitation et de la violation des droits fondamentaux des pauvres. Mais en dernière analyse, Leif Wenar montre que cette culpabilité n'est qu'une culpabilité de second ordre puisque les véritables coupables sont les gouvernants de ces pays économiquement pauvres mais richement pourvus en ressources naturelles.

Une fois cette vérité établie, Leif Wenar remet au goût du jour l'ancien et épineux problème de la malédiction des ressources naturelles. À la suite des auteurs comme Richard Auty, Jeffrey Sacks et Andrew Warner, il soutient, dans « Property Rights and the Resource

Curse » que les pays où abondent les ressources naturelles se développent difficilement. C'est en cela que consiste la malédiction des ressources. La malédiction dont il est question n'est pas une fatalité puisque ces pays ne sont pas condamnés à la misère. Cette malédiction frappe particulièrement les pays dont l'exportation des ressources à haute valeur telles que les pierres précieuses, le pétrole, le bois, le mercure, l'uranium, etc., constitue la principale activité économique et donc la principale source de revenus. C'est bien parce qu'elles ne contribuent pas à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations que ces richesses sont considérées comme la cause du malheur des pays qui en sont pourvus. Delà l'idée de corrélation négative entre ressources naturelles et misère. À partir de l'analyse de cette corrélation, nous pouvons distinguer globalement trois niveaux de manifestation de la malédiction.

Elle se manifeste au niveau politique dans la privation, par la classe dirigeante, du peuple de ses droits et libertés les plus fondamentaux. Dans les faits, cette privation se traduit par le renforcement du pouvoir des gouvernants. C'est pourquoi, dans ces pays, les régimes politiques sont généralement les régimes dictatoriaux, despotiques, autocratiques et donc très peu enclins à l'intérêt du peuple. La Guinée Équatoriale en est un exemple atypique. (Leif Wenar, 2008, 6) À la tête de ce troisième pays producteur de pétrole en Afrique depuis 1989, le président guinéen Teodoro Obiang Nguema s'est largement servi des recettes pétrolières pour renforcer son pouvoir et consolider sa propre fortune, récemment évaluée selon le magazine américain Forbes, à plus de six cent millions de dollars. Plus riche que la reine Élisabeth II de l'Angleterre, ce Louis XIV de la Guinée règne en maître absolu sur ce pays, allant jusqu'à s'arroger, comme le souligne si bien Leif Wenar, le droit de vie ou de mort sur ceux qui s'opposent à son règne. Pressenti pour prendre la succession de son père et impliqué selon les organisations comme Transparency International et Sherpa dans le scandale de biens mal acquis, son fils aîné ne fait guère mieux. Précédemment conseiller présidentiel en charge des forêts, ministre en charge de l'agriculture et cumulativement vice-président chargé de la défense, de la sécurité et vice-président du parti au pouvoir dirigé des mains de fer par son père, Teodorin Obiang a acquis en 2004 l'appartement le plus dispendieux et le plus luxueux de l'Afrique du Sud.

Vu le nombre de ses frasques, cette acquisition n'est qu'un fait anodin puisqu'il est par ailleurs un amateur de voyages de luxe. Paris, Londres, Rio de Janeiro et Malibu sont ses

destinations favorites. Ce fils de président possède d'ailleurs à Malibu et plus précisément dans la région californienne, un domaine privé d'une valeur de 23 millions d'Euro et à Paris, une résidence hôtelière privée d'une valeur de 45 millions d'Euro. Il est inutile de préciser que ces deux résidences comptent parmi les biens mobiliers les plus chèrement acquis dans le monde. Certaines de ses frasques se sont soldées, en 2009 par l'acquisition pour une valeur de 10 millions d'Euro, de 28 montres d'exception et de 109 lots de la collection d'œuvres artistiques d'Yves Saint-Laurent pour un montant de 18 millions d'Euro. Ses goûts très prononcés pour le luxe et la vie de plaisir ne se limitent pas seulement à la collection des châteaux, des montres et des toiles d'artistes célèbres. Il possède également, dans son parking privé, une collection de voitures composées entre autres d'une Bentley et d'une Lamborghini¹⁷.

Dans le cadre de la lutte contre l'enrichissement illicite de certains dirigeants, africains notamment, l'ensemble de ses biens saisis sur le territoire américain, sur ordre du tribunal fédéral et constitué entre autres d'un Yacht Gulfstream V, de son domaine de Malibu a été estimé à 71 millions de dollars. En mars 2014 en France, Teodorin Obiang a été mis en examen pour blanchiment d'argent, détournement de fonds publics, abus de biens sociaux et abus de confiance. Il lui est reproché d'avoir constitué, sur le dos du contribuable guinéen, un patrimoine privé d'une valeur de plus 100 millions d'Euro¹⁸

La malédiction des ressources se manifeste aussi par la convoitise du pouvoir, l'instabilité politique et les guerres qui en découlent. Si ces abondantes ressources naturelles contribuent largement à la consolidation du pouvoir autocratique des gouvernants, elles suscitent en même temps et sous le même rapport, la convoitise des factions rebelles qui veulent en contrôler eux-aussi, la production et la commercialisation, d'où les risques de guerre et d'instabilité politique. Au Congo démocratique et en Sierra Léone, la conquête, le

¹⁷ Lire entre autres articles, « Fortune et pouvoir en Guinée équatoriale » publié en janvier 2017 par Arnaud Jouve. Lien hypertexte : <http://www.rfi.fr/hebdo/20160106-guinee-equatoriale-biens-mal-acquis-Teodorin-Nguema-Obiang-Mangué>

¹⁸ Lire entre autres articles, « Biens mal acquis : la vie dispendieuse de Teodorin » publié en 2012 par Gaël Cogné dans France Télévisions. Lien hypertexte : https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/biens-mal-acquis-la-vie-dispendieuse-de-teodorin_63015.html

contrôle des mines d'or, de diamant par les insurgés et les milices, généralement constitués de dissidents politiques, de femmes et d'enfants soldats a donné lieu à de graves exactions, en raison de la tactique de guerre essentiellement basée sur les viols, les mutilations, les assassinats ciblés. De 1988 à 2002, la guerre civile en République Démocratique du Congo a fait au moins 3.3 millions de morts, majoritairement des femmes et des enfants.

La malédiction des ressources naturelles se manifeste enfin de compte par une piètre performance économique. Cette piètre performance se traduit généralement par de très faibles taux de croissance et de change, de très bas niveaux de vie et de revenu. Cette faible performance économique fait surtout le lit à de nombreuses pratiques illicites telles que le népotisme, le clientélisme, la corruption et le détournement des deniers publics. Concernant les deux derniers points, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement a mené en 2007, en collaboration avec le Centre National de Coopération au Développement, une étude dans laquelle la valeur totale des biens mal acquis, c'est-à-dire des biens soustraits « *illégalement du patrimoine public et qui a pour effet d'appauvrir le patrimoine d'État* » a été évaluée entre 100 et 180 milliards de dollars.

À sa mort en 1997, le patrimoine privé du dirigeant congolais, Mobutu a été par exemple estimé entre 5 et 6 milliards de dollars. Aujourd'hui, pendant que les trois quarts de la population guinéenne vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour, le président Teodoro Obiang Nguema détient à lui seul 600 millions de pétrodollars. (Leif Wenar, 2008,6-7) A partir de ces exemples et de bien d'autres, nous pouvons tirer, à la suite de Leif Wenar, la conclusion suivante : si l'exploitation et la vente de ressources naturelles qui sont censés s'accompagner d'un véritable boom économique dans les pays sous-développés ont abouti à leur contre-finalité, c'est en parti à cause de la classe dirigeante de ces pays qui, faut-il bien le mentionner, ne porte pas à cœur l'intérêt de leur population.

En définitive, à la question de savoir si la malédiction des ressources peut être levée, l'auteur répond par l'affirmative. Qu'est-ce qui peut être fait pour qu'elle soit levée? Leif Wenar propose un ensemble de solutions qui se recoupe sur la nécessité d'établir un ordre national et international susceptible de garantir le droit de propriété des peuples. Pour ce faire, la communauté internationale et les États démocratiques doivent exiger l'abolition de l'une des clauses implicites du droit international, notamment celle qui stipule que les gouvernants, fussent-ils véreux et antidémocrates, disposent librement des ressources de leur pays. Une telle

solution peut, dans les faits, se concrétiser par la destitution de ces gouvernants peu favorables aux intérêts de leur peuple et la poursuite, devant les juridictions internationales ou américaines, des pays et entreprises multinationales ayant les mains sales. Mais la solution la plus novatrice et la plus originale est, selon Wenar, celle relative à l'application, au respect scrupuleux du principe de « *clean hands trust* » (Leif Wenar, 2008, 28). Cette solution consiste pour les États soucieux d'un ordre international susceptible de protéger le droit de propriété des peuples, à faire bonne figure en appliquant le principe de « *main propre* », c'est-à-dire en rompant directement ou indirectement toute relation commerciale avec les dirigeants des pays maudits.

Comme il est cependant pratiquement impossible pour ces pays démocratiques, à la fois pour des raisons techniques, économiques et géopolitiques de contrôler l'ensemble des relations commerciales internationales et de sanctionner ceux qui contreviennent à ce principe, Leif Wenar leur propose d'imposer des droits de douane sur des importations en provenance des pays qui achètent des biens volés. Les recettes qui en découlent doivent être déposées dans une fiducie et mises à la disposition des populations pillées une fois les conditions de la bonne gouvernance et de transparence établies. En somme, pour Leif Wenar, la classe politique des pays maudits doit s'ouvrir, sous le regard bienveillant et si nécessaire, inquisitorial des gouvernants du Nord et des institutions internationales, aux principes démocratiques, notamment ceux relatifs à la bonne gouvernance, à la transparence et donc au respect des droits de propriété des peuples. Nous sommes tout à fait d'accord sur son analyse, mais pensons que les mesures qu'il propose demeureront inefficaces et le problème persistera si la question de l'échange inégal n'est pas réglée.

III.3. La question de l'échange inégal

Considérons maintenant le troisième et dernière idéaltype d'exploitation. Contrairement aux deux premiers ci-dessus analysés, le troisième idéaltype d'exploitation à aborder ici est relatif à l'échange inégal ou échange des non-équivalents. Afin de mieux aborder la problématique de l'échange inégal, nous devons d'abord considérer, sans toutefois l'endosser, la position traditionnelle c'est-à-dire la position des auteurs comme Emmanuel Arghiri, Samir Amin, Pierre Jalée, Christian Palloix et autres pour qui les relations

commerciales internationales sont la cause première de l'exploitation et de l'appauvrissement du Sud. L'assertion suivante de Samir Amin est représentative de cette position :

« Les relations entre les formations du monde développé (le centre) et celle du monde « sous-développé » (la périphérie) se soldent par des flux de transferts de valeur, qui constituent l'essence du problème de l'accumulation à l'échelle mondiale. Chaque fois que le mode de production capitaliste entre en rapport avec des modes de production précapitalistes, qu'il soumet, apparaissent des transferts de valeur des derniers vers le premier qui révèlent les mécanismes d'accumulation primitive. Ces mécanismes ne se situent donc pas seulement dans la préhistoire du capitalisme : ils sont aussi contemporains. Ce sont ces formes renouvelées mais persistantes de l'accumulation au bénéfice du centre qui constituent le domaine de la théorie de l'accumulation à l'échelle mondiale. » (Samir Amin, 1988, 11)

Pour lui comme pour bon nombre de ces théoriciens, l'échange inégal est la cause première, sinon l'une des principales causes du développement inégal. Ceux qui admettent cette position s'appuient sur les grandes lignes de la théorie de la valeur-travail telle que formulée par Marx. Autrement dit, ils admettent premièrement que la marchandise possède deux valeurs : la valeur d'usage et la valeur d'échange. Ils admettent également, à la suite de Marx, que la valeur d'échange d'une marchandise dépend totalement du quantum de travail humain, c'est-à-dire du travail socialement nécessaire qui y est cristallisé. Le temps de travail est l'unité de mesure de ce quantum de travail contenu dans la marchandise. La théorie de la valeur travail nous permet ainsi de comprendre que plusieurs marchandises ayant le même quantum de travail ont la même valeur d'échange. Elles sont donc équivalentes et peuvent donc s'échanger sans anicroche. Par exemple si l'entreprise canadienne Bombardier met dix heures de temps de travail simple et complexe pour fabriquer un avion furtif, cet avion peut logiquement s'échanger contre une unité de cacao, de bananes ou de café produite pendant le même temps par une corporation de paysans en Afrique, en Inde ou en Amérique latine.

L'échange est dit égal lorsqu'il respecte cette condition de base. On parle alors d'échange d'équivalents.

Un autre exemple plus simple nous permettra de mieux comprendre les principes éthiques et économiques de l'échange égal. Supposons qu'une usine du Centre fabrique une voiture en vingt heures de temps et que cette voiture sur le marché mondial se vend à vingt mille dollars. Supposons aussi que les orpailleurs locaux du Delta du Nigéria mettent deux heures de temps à extraire une unité d'or. Cette unité devrait logiquement se vendre à deux milles dollars. Il y a donc échange inégal si l'une des deux marchandises se vend au-dessus ou en-deçà de sa valeur réelle, par exemple si l'automobile se vend à trente mille dollars et l'unité d'or cinq cent. Autrement dit, il y a échange de non-équivalents lorsque les mêmes quantités de travail socialement nécessaire sont échangées à des prix différents.

À partir de ces deux exemples, nous pouvons définir l'échange inégal de deux manières : il peut être d'abord défini comme un échange de non-équivalents, c'est-à-dire comme un échange de marchandises à productivité inégale à des prix équivalents ou identiques. Il peut aussi être défini comme un échange d'équivalent à des prix non-équivalents ou différents, c'est-à-dire comme un échange de marchandises à productivité égale – un avion furtif et une unité de cacao selon le premier exemple – en deçà ou au-dessus de leur valeur réelle. La conséquence logique immédiate qui découle de la violation des principes de l'échange des équivalents est la suivante : ce que l'un des échangistes perd, l'autre le gagne forcément. Or le centre ne perd jamais. Il gagne toujours davantage alors que la périphérie ne gagne jamais. Elle perd toujours de plus en plus.

L'écrivain et homme politique brésilien Josué De Castro a su exprimer en de termes concrets, cette asymétrie des gains dans les relations commerciales internationales lorsqu'il écrivait qu'en 1954, on achetait une jeep avec quatorze sacs de café ; en 1962, il en fallait trente-deux. Dans le même ordre d'idée Samir Amin soutiendra, dans son ouvrage intitulé *Le développement inégal* qu'un paysan africain, par exemple, obtient contre une centaine de journées de dur labeur des produits manufacturés importés dont la valeur est à peine celle d'une vingtaine de journées de travail d'un simple ouvrier qualifié européen. (Samir Amin, 1973, 122) L'on peut donc soutenir sans ambages que la mission historique de la périphérie est d'être la soupape de sécurité des puissances impérialistes et l'échange inégal apparaît ainsi comme la seule condition d'intégration de la périphérie dans le système monde capitaliste.

Dans les relations commerciales internationales, les règles de base de l'échange sont constamment transgressées. Les conséquences qui découlent de cette transgression sont l'exploitation et le sous-développement de la périphérie. C'est pourquoi, sous la plume des auteurs comme Samir Amin, Pierre Jalée, l'échange inégal prend la forme d'une théorie de l'exploitation capitaliste à partir de laquelle le sous-développement de la périphérie peut être expliqué de manière plausible. Pour dire mieux, chez ces auteurs le cadre conceptuel de la théorie de l'exploitation et celui du sous-développement sont fixés à partir de la question de l'échange inégal. C'est pourquoi, tous les théoriciens de l'échange inégal sont d'accord sur l'idée que l'exploitation et le sous-développement du tiers-monde sont les dérives à la fois morale, politique et économique de la structure inique des rapports économiques entre les deux pôles antagoniques du système mondial capitaliste. Ces dérives se manifestent alors par une ponction financière de la périphérie. On parle alors de détérioration des termes de l'échange. Celle-ci survient lorsque la périphérie est privée d'une portion importante de ses recettes d'exportation au bénéfice du centre. La ponction financière s'opère essentiellement à travers les transferts des profits réalisés par le centre dans le tiers-monde par l'entremise des capitaux des monopoles impérialistes qui y sont investis. (Pierre Jalée, 1973, 163)

Au niveau de la périphérie, les conséquences économiques de l'exploitation et du sous-développement que génère l'échange inégal sont nombreuses. Parmi ces conséquences, nous pouvons citer le dualisme économique. Ce dualisme se caractérise par une juxtaposition des secteurs économiques radicalement opposés : le secteur archaïque ou traditionnel et le secteur moderne ou industrialisé. Ce contraste qui est caractéristique du tissu économique des pays pauvres est si frappant au point où l'on peut penser que les secteurs archaïques de l'économie du tiers-monde ne reflètent que la survivance d'une société féodale et d'une économie de subsistance millénaire, constituant un monde clos, sans communications sociales et économiques avec le monde capitaliste et moderne qui le côtoie. (Pierre Jalée, 1973, 171) Il ne s'agit là, faut-il bien le noter, que d'une vision trompeuse ou étriquée de la réalité car comme le souligne Pierre Jalée, le dualisme économique dont il est question n'est pas l'expression d'un décalage spatial et temporel entre les deux mondes, c'est-à-dire entre le monde traditionnel marqué par une économie naturelle et le monde évolué, calqué sur la structure sociale et le style de vie occidentaux.

En effet, la différence de niveaux de vie et de développement observées à l'intérieur même de ces formations sociales est imputable à l'unité dialectique du système capitaliste dont toute l'essence est de générer les inégalités de revenus et donc de développement tant au niveau local que global. En plus d'exprimer plus profondément les différents antagonismes qui caractérisent les formations sociales du capitalisme périphérique, ce dualisme met en relief le double aspect et la double fonction de l'économie périphérique. Si le pôle industrialisé, fortement dépendant des capitaux des monopoles impérialistes a pour fonction principale de fournir au centre les biens et services dont il a besoin, le pôle arriéré, en plus de servir lui aussi « *de point de collecte* » des produits destinés au marché mondial capitaliste, a pour mission de fournir, tant au pôle développé de la périphérie qu'au centre du système capitaliste, un surplus de la population qui constitue une « *trop providentielle armée de réserve de travailleurs* » dont le mode de production capitaliste a grand besoin pour se vivifier. (Pierre Jalée, 1973, 171)

Que devons-nous retenir de la théorie de l'échange inégal ? Nous devons absolument retenir que, pour les défenseurs conséquents de cette théorie, l'échange n'est juste ou équitable que s'il est un échange d'équivalent. Pour que cette condition on ne peut plus indispensable de l'économie soit remplie, le travail humain doit être perçu comme la mesure réelle de sa valeur échangeable, matérialisée par le temps et par la monnaie. L'on parle alors du prix de la marchandise. Bien que nous ayons déjà souligné que l'un des mérites de la théorie de l'échange inégal est la mise en relief de la question d'exploitation à travers l'échange des non-équivalents, nous pensons cependant que, telle qu'elle a été formulée et défendue, elle prête à équivoque.

Nous avons déjà mentionné que l'une des raisons pour laquelle nous ne la défendons pas, du moins pas dans sa version traditionnelle tient du fait qu'elle repose entièrement sur la très controversée théorie de la valeur-travail. C'est pourquoi, nous nous en démarquons pour fonder notre démarche et notre raisonnement sur la perspective mise en avant par Mark Reiff (2013). Cette démarcation se justifie par le fait que nous portons à la suite de Reiff, un grand intérêt à la question du juste prix. Question qui, comme nous l'avons déjà souligné, a été insuffisamment traitée par les théoriciens de l'échange inégal et de la valeur-travail.

Dans son ouvrage intitulé *Exploitation and economic justice in the liberal capitalist state*, Mark Reiff se propose, contrairement à certains de ses prédécesseurs, d'établir la

corrélation entre la théorie du juste prix et la théorie de l'exploitation. Pour lui, un échange fait l'objet d'une exploitation lorsque le prix juste n'est pas payé, c'est-à-dire lorsque l'une des parties impliquées contribue plus que l'autre et reçoit moins en retour (Reiff, 2013, 73). Avant d'élaborer sa propre conception de la justice commutative, Reiff examine à partir de sa définition de l'exploitation deux approches historiques de la théorie du prix juste. Pour les partisans de la première approche, le prix d'une marchandise est juste si et seulement si ce prix est déterminé par le marché.

Il importe de mentionner ici qu'à partir d'un recoupement de la pensée de bon nombre de philosophes et économistes, il est possible de montrer que le marché peut déterminer la valeur marchande d'un produit de trois manières. Premièrement, le prix d'une marchandise peut être déterminé par le marché en fonction de la valeur qui lui est intrinsèquement ou extrinsèquement reconnue. Par exemple, la valeur d'une auto dépend aussi bien de sa valeur d'usage que de l'appréciation des échangistes. Deuxièmement, le prix de la marchandise peut être déterminé par le marché en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Lorsqu'il y a un équilibre parfait entre l'offre et la demande, le prix de la marchandise ainsi fixé prend alors le nom de prix naturel, de prix juste ou de prix d'équilibre. Et lorsque l'offre et la demande sont instables ou en déséquilibre, la valeur des marchandises gravite plus ou moins autour du prix d'équilibre. L'une des variantes de cette approche est celle soutenue par Adam Smith dans *La richesse des Nations*. Pour lui, le prix d'équilibre est déterminé par la main invisible du marché. Celle-ci a pour fonction la coordination des intérêts égaux, légitimes mais divergents et contradictoires des agents économiques. Le prix d'équilibre est donc un prix juste parce qu'il dérive d'un compromis entre les intérêts rationnels mais égoïstes des échangistes. Il est juste parce qu'il exclut de facto toute possibilité d'exploitation mutuelle par l'annulation des privilèges qu'ont ces échangistes de faire graviter les prix des marchandises autour du prix naturel.

Le marché peut, en dernière analyse, déterminer la valeur marchande d'un produit sur la base du consentement des échangistes. Dans ce cas, la valeur réelle d'une marchandise est, comme le disait si bien Hobbes, celle consentie sur le marché par les contractants. Ceux-ci étant libres et consentants. L'achat et la vente, peut-on conclure, relèvent du domaine de la liberté et bien évidemment, de la volonté. La force morale de cette conception réside d'abord, comme le souligne si bien Reiff, dans le fait que l'échange devient désormais un acte de

sociabilité et d'humanisation puisqu'il est placé au cœur même de la vie collective. Elle réside aussi dans le fait que les principes de justice qui déterminent et conditionnent les échanges sont fondés sur un processus décisionnel et communicationnel dont la finalité est l'entente, le compromis et la sociabilité. En déterminant de cette manière la valeur marchande des marchandises, l'on règle certes la question du différentiel des prix des marchandises, mais l'on laisse ouvertes d'autres questions, notamment celles relatives à l'équité ou à la justice dans les transactions commerciales. La question qui, dès lors se pose est la suivante: le prix du marché est-il forcément juste ?

Certes, l'on peut admettre à partir d'une observation empirique que le prix du marché, parce qu'il est basé sur le pouvoir décisionnel et communicationnel des agents, est le reflet de la valeur de la marchandise. Cette vision reste cependant lacunaire puisqu'elle ne tient pas compte d'autres facteurs, contraintes et contingences qui peuvent influencer le processus de fixation du prix et donc d'évaluation de la valeur réelle de la marchandise. Pour Reiff, la procédure à travers laquelle le marché fixe les prix est à interroger en raison de l'asymétrie d'information, des besoins et du pouvoir de négociation des échangistes. Bien que l'échange soit fondé sur le consentement, un échangiste peut par exemple user de tout son pouvoir de négociation pour fausser l'échange à son avantage. Il peut tout aussi bien parvenir au même résultat en cachant certaines informations clés sur le produit ou le marché. Dans les deux cas, bien que l'échange demeure fondé sur le consentement, il devient injuste en raison de l'asymétrie d'information et de pouvoir de négociation, d'où l'absolue nécessité d'un consentement éclairé.

De cette critique de Reiff, nous pouvons inférer que comparativement aux pays pauvres, les pays riches possèdent un pouvoir de négociation nettement supérieur. En effet comme le soulignait déjà Thomas Pogge, dans son article intitulé « « Porter assistance » aux pauvres du monde » (2003), lors des tractations relatives aux règles de base de l'économie mondiale, les représentants des pays riches protègent efficacement leurs intérêts, en ce sens qu'ils s'appuient sur ce pouvoir supérieur de négociation et sur leurs avantages dans la maîtrise de l'information et de l'expertise afin de faire peser la balance de leur côté. La conséquence qui, logiquement en découle est l'accaparement par ces pays, de tous les gains de production à l'échelle internationale. L'histoire de la pensée économique contemporaine regorge de nombreux exemples sur lesquels l'on peut légitimement s'appuyer pour démontrer

les cas d'échec des négociations préalablement fondées sur le consentement des parties impliquées. Un tel échec, généralement se justifie par l'inégalité dans l'accès à l'information et la disproportion des pouvoirs de négociation des parties prenantes.

Les plans d'ajustement structurel quasiment imposés aux pays africains le lendemain des indépendances en est un exemple éloquent. À partir de cet exemple et de bien d'autres, l'on peut sans ambiguïté soutenir que, pour que le consentement soit le réquisit fondamental de toute négociation, il doit être absolument éclairé. L'échange ou la négociation ne peut pas être juste sans cette condition préalable. Le consentement ne peut donc être un critère de justice commutative acceptable que s'il est éclairé. Or aucune des théories du juste prix analysées par Reiff ne présuppose le consentement éclairé comme condition sine qua non de l'échange. C'est probablement en raison de cette difficulté que Reiff est favorable à une autre approche théorique.

La seconde approche théorique du juste prix qui, faut-il le préciser, est privilégiée et endossée par Reiff est radicalement distincte de celle que nous venons d'analyser dans la mesure où la valeur marchande d'un bien ou d'une marchandise n'est plus déterminée par le marché, mais par son coût de production. La force morale de cette approche réside dans le fait que l'échange n'est plus fondé sur le consentement, fût-il éclairé, mais sur les principes de réciprocité. L'échange devient injuste lorsque sont transgressés les principes moraux relatifs à la réciprocité et à ceux qui lui sont connexes. Il s'agit par exemple des principes de liberté, d'égalité, de l'autonomie de la volonté. L'échange prend ainsi la connotation d'un rapport mutuel ou d'une relation réciproque entre les hommes car, derrière le besoin que chacun a de telle ou telle chose, c'est avant tout les rapports humains qui se tissent entre les échangistes. Une fois ce critère définitionnel admis, il va de soi que les transactions commerciales fondées sur l'exploitation, la fraude et la duperie, la contrainte et la coercition, le don, sortent du cadre de la théorie du juste prix. (Reiff, 2013, 76)

C'est à partir de cette approche que Reiff fixe le cadre conceptuel de sa théorie du juste prix et conséquemment de l'exploitation. Pour lui, le prix juste ne doit pas être déterminé par le marché, mais par le prix ou le coût de production. Cette nouvelle manière de définir le prix juste prend légitimement en compte la possibilité d'une modeste majoration du coût de production pour inclure ce qu'il appelle les besoins afférents des individus. Cette majoration n'inclut pas seulement le coût de subsistance des producteurs. Elle inclut aussi les ressources

nécessaires à l'acquisition des biens qui sont considérés indispensables pour mener une vie décente dans une société quelconque. L'originalité de la conception de Reiff est relative au fait que ce n'est plus la règle de l'optimum et encore moins celle de la médiété ou du juste milieu qui conditionne les échanges, mais celle du minimum. Si le principe du minimum est accepté comme principe fondateur actif des échanges, aucun principe moral digne d'éloge ne peut donc justifier, du point de vue de Reiff, les inégalités croissantes des échanges entre les individus ou entre les nations.

Force est donc de constater qu'à partir de l'idée d'une modeste majoration du coût de production, Reiff impose une contrainte, à la fois morale et sociale sur la quête du profit et tourne ainsi le dos à deux courants philosophiques et économiques qui, historiquement, se sont arrogés le droit de théoriser sur le juste prix. Ces deux courants sont le marxisme et le capitalisme. En imposant cette contrainte, Reiff se désolidarise d'abord de la position traditionnelle des philosophes et économistes d'obédience capitaliste et libérale pour qui la finalité de l'échange ou du marché est la maximisation du profit. Pour eux, précisons-le une fois de plus, l'acte de vendre ou d'acheter n'est pas prioritairement fondé sur des considérations d'ordre philanthropique ou altruiste, mais sur les motivations qu'ont les échangistes de toujours en tirer la plus grande marge de bénéfice possible. C'est toujours dans l'optique de gagner plus que les individus s'engagent dans l'échange. La simple idée, disait Carl Menger, chef de file de l'école classique autrichienne, d'un échange laissant le même après qu'avant est une contradiction puisque l'échange est fondamentalement échange des non-équivalents. L'échange des équivalents étant contre nature ou contreproductif.

Il s'oppose aussi aux marxistes pour qui tout bénéfice résulte de l'exploitation et plus généralement de la distorsion des règles et rapports socioéconomiques. Si toute l'idée de la philosophie marxiste repose sur la contestation de la formule générale du capital, transcrite sous la forme $A-M-A'$ ou $A-A'$ c'est bien parce que Marx estime non seulement que le marché ne peut ou ne doit créer aucune valeur supplémentaire, mais aussi que toute pratique marchande doit faire prévaloir les rapports de réciprocité ou de socialité. Cette façon d'appréhender les rapports d'échange traduit, du point de vue marxiste, l'exigence morale et socioéconomique selon laquelle chaque individu impliqué dans le commerce doit nécessairement « *recevoir en travail social, un équivalent de son apport* ».

Reiff tente ainsi de concilier ces deux écoles de pensée en montrant qu'une certaine marge de bénéfice peut légitimement être prélevée de l'échange, surtout lorsque cette marge est destinée à la satisfaction des besoins primaires ou rationnels des échangistes. Pour que l'échange soit juste, cette marge doit demeurer raisonnablement modeste. Dans le cas contraire, les principes de l'échange juste seront transgressés. Est donc fondée sur l'exploitation toute relation commerciale qui ne respecte pas cette condition préalable. Si nous transposons sur le plan international la théorie de Reiff, nous serons forcé d'admettre que rien d'autre que l'exploitation ne peut justifier l'écart toujours croissant, de développement entre le centre et la périphérie. Le développement du centre est donc consécutif au fait qu'il prélève, sans vergogne, une trop grande marge de bénéfice sur les transactions commerciales internationales. Les principes de l'échange juste sont ainsi faussés à l'avantage des États centraux et au détriment de ceux de la périphérie. Comment mettre un terme à cette exploitation ? Comment peut-on redistribuer raisonnablement les taux de profit entre ces deux pôles du système monde ? Dans le dernier chapitre, nous nous proposons d'apporter des réponses à ces questions. Pour le moment, concentrons-nous sur l'analyse des formes spécifiques et concrètes de l'exploitation.

Chapitre IV : La théorie de l'exploitation capitaliste à l'épreuve des faits

Le présent chapitre sera consacré à l'analyse des cas avérés d'exploitation. Pour montrer que la question de l'exploitation capitaliste s'inscrit dans l'ère du temps, nous nous appuyerons sur des exemples qui confirmeront la thèse que nous défendons. Autrement dit, ces exemples auront pour fonction de démontrer l'existence d'un lien, d'un rapport de nécessité entre l'exploitation capitaliste et le sous-développement. Bien que dans chacun des exemples à mobiliser se trouvent imbriquées les trois formes d'exploitation précédemment identifiées, nous tenterons d'isoler et d'analyser chacune d'elles afin de respecter la structure argumentative que nous nous sommes proposée. Autrement dit, nous essaierons, du mieux que nous pouvons, de distinguer et de ressortir dans les différents exemples que nous aurons à mobiliser pour étayer notre position, chacune des trois formes d'exploitation identifiées afin de nous conformer scrupuleusement à la structure argumentative que nous avons adoptée. C'est pourquoi, chacune des trois sections constitutives de ce chapitre sera consacrée à l'analyse d'une forme spécifique d'exploitation. Dans les deux premières sections du chapitre, nous nous appuyerons particulièrement sur l'économie du pétrole au Tchad pour illustrer l'exploitation par les multinationales et l'exploitation politique. Quant à la dernière section consacrée à l'analyse de l'exploitation par le truchement du commerce mondial, nous nous appuyerons principalement sur les travaux d'Oxfam pour montrer comment les règles du marché entravent le développement économique des pays du Sud.

I. L'exploitation par les multinationales

Dans cette section, notre objectif est de montrer en nous appuyant sur des exemples et cas concrets que l'exploitation fait partie intégrante des stratégies managériales développées et utilisées par certaines multinationales en vue de ponctionner les pays du Sud de leurs ressources naturelles. Dans la présente analyse, nous mettrons en relief les différents mécanismes d'exploitation généralement utilisés aux fins d'exploitation. Trois de ces mécanismes nous intéressent particulièrement. Bien avant de les mettre en relief, revenons tout d'abord sur la définition de l'exploitation, telle qu'elle a été admise par Marx et certains de ses

épigones. Ceux-ci la définissent comme une extorsion de la plus-value ou du surplus productif généré par le travail des prolétaires. Nous revenons sur cette définition non plus pour souligner son caractère caduc et restrictif, mais pour établir, malgré la caducité de certains de ses aspects, sa conformité avec quelques cas d'exploitation que nous avons pu identifier. Le premier cas à considérer est celui des entreprises spécialisées dans le domaine extractif.

I.1. Chevron, Exxon Mobil, Petronas; ces multinationales qui tirent des profits démesurés de l'économie du pétrole au Tchad

Afin de circonscrire ou de délimiter le cadre d'analyse de la question de l'exploitation par les multinationales dans l'économie du pétrole au Tchad, appuyons-nous sur les deux assertions suivantes : la première est celle de Michel Kounou. En effet, dans son ouvrage intitulé *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara*, il est écrit : « *Il est clair que le pétrole tchadien transitant par le Cameroun est abondamment extrait pour les intérêts prioritaires extérieurs ; et non pour le bien-être des populations concernées et placées à risque du fait de l'exploitation pétrolière.* » (Michel Kounou, 2006, 76) Par intérêts prioritaires extérieurs, il faut entendre les intérêts des trois compagnies ci-dessus citées, alors constituées en consortium. La deuxième assertion résume la position du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM). Cette position porte sur l'inique répartition des retombées de la manne pétrolière tchadienne. Dans un rapport intitulé « *La Banque Mondiale dans de sales draps au Tchad* », publié en novembre 2005, Eric Toussaint et Damien Millet, tous deux membres dudit comité, soutiennent que: « *les populations tchadiennes se saignent aux quatre veines pour rembourser une dette colossale sans profiter d'une richesse naturelle qui pourtant leur appartient. [...] La Banque Mondiale a persisté dans ce qui se confirme aujourd'hui comme une lourde erreur. Le grand gagnant de l'exploitation pétrolière tchadienne est le consortium* ». (Éric Toussaint et Damien Millet, 2005, 1)

De ces deux assertions, il faut retenir que, de par ses activités au Tchad, le consortium en charge de l'exploration, de la production et de la commercialisation de l'or noir y aggrave la pauvreté. Cette position commune des trois auteurs est-elle fondée en raison? Peut-on la justifier? Si oui comment? Pour répondre à ces questions, disons un mot sur le contexte sociohistorique de ce projet et les conditionnalités éthiques, politiques et économiques qui ont sous-tendu sa réalisation. En effet, après plusieurs années d'exploration, de prospection et de

négociations infructueuses, ce n'est finalement qu'en 2003 que le Tchad parvient à intégrer le club très fermé des pays producteurs de pétrole. Le projet pétrolier tchadien n'a donc finalement vu le jour que grâce à un partenariat tripartite impliquant d'une part l'État Tchad, celui du Cameroun et de l'autre part la Banque Mondiale et le consortium pétrolier. Depuis le début de ce pharaonique projet pétrolier en 2003, qu'en retire chacune des trois parties impliquées? Comment les profits sont-ils redistribués? Cette redistribution est-elle équitable? Avant de répondre à ces questions, précisons que l'équitabilité d'une redistribution de cette nature peut être évaluée à l'aune de plusieurs principes ou critères précis tels que le niveau de développement, le droit de propriété, le respect des contrats de concession et de partage, etc. Le critère minimal de justice qui retient notre attention ici est le critère de proportionnalité. Pour donc savoir si les parts de chacune des parties sont proportionnelles à leur apport effectif, évaluons la contribution relative de chacune d'elles. Commençons par celle de l'État du Cameroun.

Parce que la question du transport et de la sécurisation du pétrole se posait déjà avec acuité en raison de l'instabilité politique, de l'enclavement géographique et économique du Tchad, le Cameroun avait été sollicité en vue de servir de base d'exportation et de couvrir le tracé nécessaire à la construction de l'oléoduc, aujourd'hui connu sous le nom pipeline Tchad-Cameroun. Étendu sur le territoire camerounais sur une distance de 1070 km, ce grand oléoduc, d'une longueur totale de 1300 km dont la construction a nécessité non seulement la destruction de l'environnement et du patrimoine des populations autochtones, mais aussi leur délocalisation, permet depuis 2003 l'acheminement du pétrole du bassin de Doba, situé au Sud du Tchad, jusqu'au terminal d'exportation du port de Kribi, au Cameroun.

L'apport de la Banque Mondiale n'a non plus été des moindres. Elle y a joué deux rôles déterminants. Convaincue que l'abondance des ressources naturelles ne rime pas toujours ou du moins, ne devrait plus rimer avec malédiction, la Banque Mondiale s'est employée à convaincre les indécis et les sceptiques, notamment les écologistes et les défenseurs des droits de l'homme de la nécessité, mais aussi de la possibilité de la conjuration du syndrome hollandais. Le Tchad devrait alors servir d'exemple en Afrique. Une gestion rationnelle, efficiente des revenus du pétrole devrait permettre selon elle, au Tchad d'échapper au triste sort auquel semble condamnée la plupart des pays riches en ressources naturelles. Pour marquer la dimension économique, mais aussi humanitaire de ce projet, le représentant

tchadien de la Banque Mondiale n'a de cesse réaffirmé l'engagement indéfectible de cette institution internationale, en raison des opportunités de développement qui peuvent en découler s'il est mené à terme. Selon lui, « *l'exploitation du pétrole est une nouvelle occasion importante d'accélérer le développement de l'un des pays les plus pauvres du monde.* » Sur le plan financier, la Banque Mondiale a levé, par l'entremise de ses agences et de certains établissements financiers, environ 3.7 milliards de dollars en vue de la construction de ce pipeline ; certainement l'un des plus grands en Afrique.

Composé de trois compagnies extractives étrangères dont deux Supermajors, le consortium a quant à lui, dégagé 1.1 milliards de dollars destinés à l'achat, à l'installation des équipements et au forage des puits de pétrole dans les trois champs que constitue le bassin pétrolier de Doba. En plus de la destruction de l'environnement, déjà placé à risque en raison de fortes sécheresses et de l'extrême désertification et de la délocalisation des populations autochtones, l'apport de l'État tchadien peut être évalué en fonction de la quantité de pétrole découverte dans le bassin pétrolifère de Doba dont les réserves prouvées ont été estimées selon certains experts, à plus 900 millions de barils. A cela, il faut ajouter les efforts à fournir, les moyens à mobiliser, tant sur le plan politique, économique que diplomatique et militaire par l'État pour maîtriser les foyers de tension et d'instabilité que la convoitise de l'or noir attise.

Maintenant que nous connaissons sommairement l'apport de chacune des trois parties, intéressons-nous à ce que chacune d'elles retire de ce projet pétrolier. Le savoir nous permettra d'infirmer ou de confirmer, preuve à l'appui, la position des trois auteurs susmentionnés. Le partage des revenus en fonction de la contribution relative de chacune des trois parties prenantes du projet apparaît donc comme un indicateur d'exploitation. Les faits confirment-ils la position des trois auteurs ? Avant de répondre à cette question, précisons que chacune des trois parties en interaction a droit à deux types de revenus bien distincts : les revenus indirects ou revenus d'exportation et les revenus directs. Les revenus indirects sont générés par le transport du pétrole brut de la région pétrolifère de Doba jusqu'au terminal maritime de Kribi, au Cameroun. Ces revenus sont à distinguer des revenus directs, c'est-à-dire ceux générés par la commercialisation du pétrole et ses dérivés. Ces deux types de revenus résultant des volets extractif et exportation du projet sont-ils redistribués de façon juste ou équitable?

Si l'on s'en tient à certaines données comptables, notamment celles de l'année 2005, relatives au partage des revenus indirects c'est-à-dire ceux générés par l'acheminement du pétrole du Sud du Tchad jusqu'au terminal d'exportation de Kribi, situé au Sud du Cameroun, la réponse à cette question est non. En effet, ceux qui se sont penchés sur la question estiment qu'en 2005, le transport ou l'acheminement du pétrole aurait fait gagner aux institutions financières et au consortium 4,7 milliards de dollars. L'État du Cameroun et celui du Tchad n'en n'ont respectivement, gagné que 18,6 et 62 millions de dollars. (Michel Kounou, 2006, 200) En un an seulement, le consortium et les institutions financières auront gagné plus du montant total avancé pour la réalisation du pipeline. La répartition des revenus directs c'est-à-dire ceux résultant de la vente proprement dite du pétrole n'a non plus été favorable au Tchad. En plus de quelques taxes et bonus versés au trésor public tchadien, cet État, classé parmi les plus pauvres et les plus instables du monde, n'a perçu que 12,5% de royalties sur la vente directe.

Lorsque nous nous intéressons à la contribution relative de chaque partie et aux gains qui en résultent, nous constatons qu'effectivement, ces trois auteurs et bon nombre de personnes alignées sur leur position ont tout à fait raison de soutenir que les multinationales tirent, comparativement à leur apport, de l'économie du pétrole au Tchad, des bénéfices démesurés. Voyons maintenant s'il est possible de parvenir à la même conclusion à partir de l'analyse d'un autre indicateur de pauvreté, c'est-à-dire à partir de l'analyse des objectifs assignés au projet pétrolier tchadien. Pour ce faire, il est nécessaire de souligner un aspect spécifique du discours du président de la compagnie pétrolière américaine, Exxon Mobil, Tom R. Walters, prononcé le 18 octobre 2000, lors des cérémonies d'inauguration de l'un des trois champs pétroliers du bassin de Doba.

« Nous savons que l'extrême pauvreté sévit malheureusement dans la majeure partie du continent africain. La réduction de la pauvreté requiert des investissements privés, la collaboration et des politiques responsables de la part du Gouvernement. Le projet Tchad-Cameroun réunit tous ces éléments. Il incarne de grands espoirs pour les peuples de ces deux pays et nous sommes fiers à juste titre d'y participer, aujourd'hui comme demain. » (Ratabaye Tordeta, 2010, 199)

Si l'on prend au mot Tom R. Walters, ce projet tomberait donc à point nommé pour ce pays qui, insuffisamment doté d'autres ressources naturelles, ne compte que sur son pétrole pour lutter contre la pauvreté endémique dans laquelle elle est plongée depuis longtemps. Pour mémoire, rappelons qu'en 2003, date de lancement des travaux de construction du pipeline, le Tchad comptait parmi les pays les plus pauvres du monde. Le Programme des Nations Unies pour le Développement le classait alors parmi les dix pays les moins développés, avec un indice de développement humain inférieur à la moyenne, soit 0,340. Cette piètre performance économique peut s'expliquer par le fait que jusque-là son programme de développement n'était axé que sur la culture de coton, l'aide internationale et les prêts consentis au taux du marché par les bailleurs de fonds. En intégrant ainsi le très fermé club de pays producteurs de l'or noir, ce grand pays désertique peut désormais compter sur la commercialisation du pétrole et de ses dérivés pour dynamiser son économie. Utiliser la seule ressource dont il dispose pour réussir là où de nombreux pays, quoique dotés d'abondantes ressources naturelles, ont échoué; tel est le défi à relever.

C'est en vue d'atteindre cet objectif qu'une loi spéciale devant encadrer l'utilisation des retombées de la manne pétrolière avait été adoptée. Il s'agit concrètement de la loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999. Structurée en cinq chapitres et vingt-trois articles, cette loi stipule qu'une partie des revenus du pétrole et plus exactement celle constituée de ressources directes telles que les dividendes et les redevances sera déposée sur le compte d'une institution financière internationale spécialement ouvert par l'État tchadien et appelé compte séquestre off-shore. (Loi 001/PR/99, chapitre I, article 3). Les fonds déposés sur ce compte spécial devront être légués en guise d'héritage, aux générations futures. L'utilisation de la partie restante devra scrupuleusement obéir aux principes de bonne gouvernance et de transparence édictés par la communauté internationale, les organisations de la société civile et garantis par le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières. Sous approbation du collège, cette partie doit, entre autre, servir au financement des grands projets structurants tels que l'enseignement, la sécurité et la santé publique, le développement rural, l'adduction d'eau potable, etc. Nous reviendrons plus loin sur la respectabilité de ces mesures de bonne gouvernance et de transparence.

En faisant le point sur la situation socioéconomique du Tchad, nous serons en mesure d'évaluer l'impact de l'économie du pétrole sur le niveau de développement du Tchad et sur la

qualité de vie des Tchadiens. Il est certes vrai que les données statistiques publiées par la Banque Mondiale sur le dynamisme économique des différents États indiquent une amélioration de la situation économique du Tchad, mais dans l'ensemble, cette situation n'est guère meilleure. En effet, malgré le fait que, de 2003, date de lancement des travaux de construction du pipeline Tchad/Cameroun, à 2015, l'indice de développement humain du Tchad est passé, selon le rapport sur le développement humain publié en 2016 par le PNUD, de 0,340 à 0,396, sa situation économique demeure encore très préoccupante. En effet, en dépit des retombées générées par la production et la vente du pétrole, près de la moitié de la population tchadienne vit encore sous le seuil de pauvreté selon la Banque Mondiale. Ce taux est encore plus élevé en milieu rural où les victimes de l'insécurité alimentaire se comptent par million.

Il faut donc dire qu'après plus de 15 ans de production et de commercialisation du pétrole, la situation socioéconomique du Tchad ne s'est guère améliorée, contrairement à ce que soutenaient le représentant de la Banque Mondiale et le président d'Exxon Mobil. Le fait que dans quelques années, dans 10 ans pour être plus précis, le bassin de Doba aura atteint son pic de production n'augure pas des lendemains meilleurs. Et si rien n'est fait, si la problématique du partage des retombées du pétrole n'est pas repensée de manière à corriger une telle injustice ou, tout au moins à en limiter l'impact, ce pays sera complètement vidé de l'ensemble de ses ressources pétrolières, estimées à 1.5 milliards de barils prouvés. Disons donc en guise de conclusion qu'après plusieurs années de production et de commercialisation du pétrole, les objectifs de développement assignés au projet pétrolier Tchad/Cameroun n'ont pas été atteints et ne pourront jamais être atteints si les contrats de concession ou de partage des ressources conclus au détriment du peuple tchadien ne sont pas revus et corrigés.

Cette iniquité qui structure les relations commerciales entre les multinationales et les pays hôtes n'est pas propre au Tchad. Tous les pays producteurs de matières premières qui recourent à leur expertise la connaissent plus ou moins. C'est pourquoi, de l'avis d'André Corten,

« La découverte de richesses est l'occasion pour rendre encore plus pauvre le pays dans le sol duquel ces richesses sont découvertes. On est en présence d'un processus d'accumulation bien différent de celui

du capital classique qui reposait sur l'extorsion du surtravail. Dans l'accumulation classique, la plus-value est en effet souvent réinsérée dans les mêmes circuits que ceux duquel elle est tirée. D'où est venue l'expression d'accumulation. La relocalisation industrielle au plan mondial, telle qu'elle s'opère depuis les années 1980, semble infirmer ce processus d'enracinement de l'accumulation. » (André Corten, 2006, 12)

Comment font-elles pour ainsi vider les pays pauvres de leurs ressources naturelles? Répondre à cette question revient à mettre en relief les mécanismes d'exploitation.

I.2. Les mécanismes d'exploitation

Nous avons montré, en nous appuyant sur l'exemple du commerce du pétrole au Tchad, que les multinationales exploitent et appauvrissent sans vergogne les pays dits fournisseurs de ressources naturelles ou producteurs de matières premières. Intéressons-nous maintenant aux mécanismes d'exploitation qu'elles mettent en œuvre pour parvenir à cette fin. Alain Deneault a su décrire ces mécanismes dans son tout récent ouvrage intitulé *De quoi Total est-il la somme?* Ouvrage dans lequel il démontre que le complot, la colonisation, l'asservissement, l'exploitation, le pressurage, etc. sont les moyens employés par les multinationales et, singulièrement, celles qui opèrent dans le très lucratif secteur pétrolier « *pour faire et défaire les lois* » afin de maximiser leurs profits. Quatre de ces mécanismes retiennent notre attention. Il s'agit de la surfacturation, des pressions juridiques, des avantages légaux mais indûment acquis et des fraudes.

I.2.1. Les mécanismes de surfacturation

Afin d'illustrer le premier des quatre mécanismes, revenons sur le projet pétrolier Tchad/Cameroun et portons une attention particulière sur le montage financier qui a permis sa concrétisation. En effet, selon plusieurs sources, la finalisation des travaux de construction de l'oléoduc a nécessité un ajustement budgétaire de plus d'un demi-milliard de dollars. La question qui dès lors se pose est la suivante : Cet ajustement est-il dû à une erreur d'estimation

ou d'évaluation du coût des travaux de construction de cet oléoduc? Cela est possible, mais répondre à cette question par l'affirmative c'est oublier que, très souvent, les multinationales véreuses ne lésinent pas sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à leur fin; c'est-à-dire pour s'approprier illicitement les richesses des pays du Sud. C'est pourquoi, de l'avis de Michel Kounou, ce projet a grandement souffert du phénomène de surfacturation, ce mécanisme de corruption en vogue au cours de l'ère pétrolière au sud du Sahara. Autrement dit, son coût aurait été gonflé indûment afin de minimiser le plus possible les retombées éventuelles sur le continent. (Michel Kounou, 2002, 75) Cette hypothèse a été largement confirmée dans le tout récent ouvrage d'Alain Deneault intitulé *De quoi Total est-il la somme?* L'auteur y montre, en s'appuyant sur le cas de l'Algérie que les coûts des produits pétroliers sont généralement majorés de 10%, 15% voire plus. (Alain Deneault, 2017, 195) Cette surestimation a entre autre pour but le financement des commissions occultes et des rétro-commissions en vue de l'obtention des gisements et contrats pétroliers prolifiques.

I.2.2. Les pressions juridiques

Pour illustrer le deuxième mécanisme de pressurage que nous nous sommes proposé d'analyser, appuyons-nous sur cette assertion d'Alain Deneault. Le gouvernement algérien avait au tournant des années 2010, écrit-il,

« Pris attache des compagnies pétrolières étrangères et entrepris avec elles ce que l'on peut considérer comme des négociations secrètes, dans le but de savoir quelles modifications elles souhaitaient. Elles « suggérèrent » que soit révisé le système de calcul de l'impôt [...] Lorsque Total se voit empêchée de définir elle-même les termes du droit, elle se rebiffe et préfère faire capoter toute négociation que de renoncer au moindre privilège. En 2014, la firme exige l'obtention du gaz produit par le consortium dont elle faisait partie en Algérie au prix du marché intérieur et non à celui imposé aux partenaires étrangers, même si les volumes en cause sont destinés à l'exportation. N'obtenant pas « justice », la firme sursoit à la construction, alors toujours en cours, d'une usine à Arzew, puis met

fin au projet d'exploitation de huit gisements de gaz de schiste dans le bassin de Timimoun. Elle entraîne ensuite le pays devant une instance de règlement de différends commerciaux.» (Alain Deneault, 2017, 199-200)

Alain Deneault insiste ici sur le fait que, pour faire main basse sur les ressources des pays du Sud, ces multinationales n'hésitent pas à faire pression sur les dirigeants de ces pays. Dans ce cas rapporté, les moyens de pression demeurent certes légaux, mais les objectifs visés sont cependant injustes puisque la multinationale en question veut s'appuyer, non pas sur l'esprit, mais sur la lettre de loi pour faire plier la partie adverse afin de la contraindre à signer ou à respecter les contrats de concession, d'exploitation et de partage somme toute légaux mais iniques. N'omettons pas de mentionner qu'à côté de ces moyens de pressions légaux mais illégitimes, il en existe d'autres certes moins radicaux, mais tout aussi illégaux qu'illégitimes.

Un autre différend plus ou moins similaire à celui rapporté par Alain Deneault défraie la chronique depuis quelques jours. Ce différend oppose devant les juridictions françaises, et ce, depuis le début du mois de juillet 2017, la multinationale française Bolloré, spécialisée dans le transport, la logistique et la communication, à l'État du Gabon. L'assignation à comparaître porte sur la gestion du port cargo d'Owendo, construit et contrôlé par le groupe singapourien Olam. L'État gabonais est ainsi incriminé pour non-respect de la convention de concession signée par les deux parties en 2007. Laquelle transfère pour une période de vingt ans, au groupe Bolloré et à ses filiales, l'exclusivité du service public dans l'étude, l'aménagement, la gestion et l'exploitation du terminal à conteneurs du port d'Owendo.¹⁹

I.2.3. Les avantages indûment acquis

Le troisième type de mécanisme décrit par Alain Deneault repose sur des négociations ou plutôt sur des arrangements en vue d'obtenir légalement certains avantages économiques

¹⁹ Fanny Pigeaud, « Le groupe Bolloré engage une bataille contre le Gabon », in *Mediapart*, <https://www.mediapart.fr/journal/economie/190917/le-groupe-bollore-engage-une-bataille-avec-le-gabon?onglet=full>

indus ou immérités. La stratégie adoptée consiste à exiger des États une politique fiscale souple, généreuse et de nombreux avantages en nature comme condition d'investissement. Le but étant de gagner le plus possible, mais de payer le moins possible d'impôt, c'est-à-dire de dégager de très grandes marges de bénéfices sans avoir à les redistribuer par l'entremise de la taxation fiscale. Très souvent, les multinationales exigent ou obtiennent des gouvernements des pays riches en ressources naturelles des avantages fiscaux et douaniers comme condition d'investissement. Entre autres avantages, l'on peut citer la baisse des droits de douanes, la baisse et les exonérations fiscales. Précisons pour éviter toute controverse que la baisse et les exonérations fiscales et douanières ne sont pas en soi des pratiques économiques répréhensibles, sauf lorsqu'elles font le lit de certaines injustices sociales et économiques telles que l'évitement fiscal. Par exemple, de 1969 à 2013, le Tchad a accordé de nombreuses exonérations fiscales et franchises douanières qui ont fait gagner au consortium, au détriment de l'État tchadien, plus de 632 millions de barils de pétrole, soit 71% de la production totale prévue. (Kounou, 2006, 78)

I.2.4. Les fraudes fiscales et douanières

Le quatrième type de mécanisme de pressurage à analyser concerne les fraudes ou flux illicites, particulièrement néfastes, selon Oxfam, aux pays en développement. Dans le rapport intitulé « La transparence à l'état brut », publié en 2016, cet ONG estime qu'en 2010, ces flux et fraudes ont coûté à l'ensemble des pays en développement, plus 850 milliards de dollars, soit dix fois le montant total de l'aide au développement reçu la même année. Les fraudes les plus récurrentes sont les fraudes fiscales telles que l'évasion, la manipulation des prix de transfert et la fraude à l'exportation. Ces deux derniers types de fraudes ont été particulièrement dénoncés par certaines organisations internationales, notamment Oxfam.

Dans un des rapports d'Oxfam, notamment celui publié le 2 Juin 2015 et intitulé « Parlons argent: l'Afrique invitée du G7 », il est écrit :

« Alors que le continent connaît l'un des taux de croissance les plus élevés au monde, ce sont les pays riches qui en récoltent les fruits. Chaque année, des milliards de dollars s'échappent de l'Afrique, la privant de recettes fiscales qui pourraient lui permettre de financer

des services de santé et d'éducation pour toutes et pour tous. Rien qu'en 2010, des multinationales et des investisseurs basés dans les pays du G7 ont escroqué l'Afrique de 6 milliards de dollars avec l'une des formes d'évasion fiscale : la manipulation des prix de transfert. Cette somme représente plus de trois fois les fonds nécessaires pour assurer l'accès universel aux services de santé primaires dans quatre pays touchés par Ebola : la Sierra Léone, le Liberia, la Guinée et la Guinée Bissau. » (Oxfam, 2015, 1)

Que signifie prix de transfert ? Comment ces prix sont-ils manipulés ? L'OCDE les définit comme les prix auxquels une entreprise transfère des biens corporels, des actifs incorporels ou rend des services à des entreprises associées. Il s'agit donc des prix des transactions commerciales effectuées entre les sociétés d'un même groupe, mais situés dans les États ou les juridictions différents. L'on parle donc de manipulation des prix de transfert lorsqu'une entreprise ayant des filiales dans plusieurs pays déplace le profit qu'elle réalise du pays où les taux d'imposition sont forts aux pays où elle bénéficie d'un régime fiscal privilégié (Peter Dietsch et Thomas Ferretti, 2010, 67). Ces derniers sont généralement appelés les paradis fiscaux. La Suisse et les Îles caïmans en sont des exemples typiques. En réalité, ces prix ne soulèvent aucun problème de droit ou d'éthique, sauf s'ils sont manipulés. Ils le sont lorsque lors d'une transaction commerciale, la valeur marchande d'un service ou d'un produit est sous-évaluée dans le seul but d'alléger la charge fiscale. Par exemple, pour réduire ses charges fiscales au Tchad, la compagnie pétrolière Chevron peut opter d'acheter, par l'entremise de sa succursale tchadienne, des services à une de ses filiales située dans un paradis fiscal, c'est-à-dire dans un pays où les obligations fiscales des multinationales sont insignifiantes. Par ce fait même, elle évite d'être imposée au Tchad où elle fait pourtant de gros bénéfices en les transférant dans ce pays où le taux d'imposition est négligeable.

Laissons de côté les questions de fiscalité pour nous intéresser à un autre type de fraude dont les conséquences, sur l'économie des pays producteurs de matières premières, sont tout aussi préjudiciables. Il s'agit de la fraude à l'exportation. Pour illustrer cet autre type de fraude, référons-nous au différend commercial qui a opposé, en 2014, le gouvernement nigérian à une dizaine de compagnies pétrolières internationales, constituées en consortium.

Ce consortium, composé entre autres des supers majors comme Total, Shell, Agip, Chevron, Brasoil, s'est rendu coupable entre 2011 et 2014, d'une fraude à l'exportation qui a coûté au Nigéria plus de 13 milliards de dollars. Dans ce cas précis, ce n'est plus le prix de transfert qui est manipulé, mais la quantité de marchandises destinées à l'exportation. 57 millions de barils de brut ont été ainsi frauduleusement sortis du territoire nigérian et acheminés aux marchés américain, asiatique et européen²⁰. Ce cas n'est pas un cas isolé ou unique en son genre puisqu'au Tchad voisin, un différend similaire a opposé le gouvernement au consortium en activité dans le bassin pétrolifère de Doba.

De ce différend qui a été initialement tranché par le tribunal de première instance de Ndjamena en faveur de l'État tchadien, il ressort que les services douaniers tchadiens ont pu découvrir que le consortium ne payait, au titre de redevances que 0,2% de leur chiffre d'affaire au lieu de 2% comme le prévoyait la réglementation en la matière. Pour mieux saisir la teneur de cette accusation, référons nous au communiqué de presse de l'Etat tchadien publié à cet effet. Dans ce communiqué intitulé « Pétrole tchadien : arnaque, opacité et fraude du consortium dans l'exploitation du brut de Doba », il est écrit :

« Scellés pour être respectés dans toutes leurs dispositions, la convention de 1988 et ses avenants qui lient le gouvernement tchadien au consortium viennent d'être remis en cause et ce, de manière unilatérale par le consortium qui a pourtant souscrit en toute liberté et sans aucune pression à ladite convention et ses avenants. Malgré le rappel à l'ordre maintes fois réitéré par le gouvernement tchadien afin que le consortium se conforme aux termes de la convention de 1988 et ses avenants, il lui a été opposé un silence et un refus manifeste de respecter les engagements pris. » (Gilbert Maoundonodji, 2005, 472)

²⁰ Lire « Quand les États pétroliers d'Afrique se retournent contre les majors », lien hypertexte : <http://www.rfi.fr/emission/20161026-quand-etats-petroliers-africains-retournent-contre-majors>

Plus concrètement, les dispositions de la convention et ses avenants violées par le consortium sont celles relatives au partage des recettes de pétrole. Le Tchad reproche en effet le consortium d'avoir, entre octobre 2003 et août 2004, écoulé sur le marché international 50 millions de barils de pétrole, mais n'a versé au trésor tchadien que 40 millions dollars au lieu de 70 sur un montant total 900 millions de dollars de chiffre d'affaires.

Admettons que le consortium se soit acquitté de ses obligations contractuelles. Supposons qu'en vertu des conventions de production et de partage qui lient les deux parties, le consortium ait effectivement payé les 2% du chiffre d'affaire sur lequel porte le différend, soit 70 millions de dollars. Les questions qui dès lors se posent sont les suivantes : y-a-t-il lieu de mettre sur la même balance les intérêts d'une poignée de personnes et ceux de tout un peuple et de surcroît, un peuple meurtri par la famine et constamment pris en otage par des partis politiques et des factions armées jusqu'aux dents, grâce au trafic du pétrole ? Est-il juste que sur un chiffre d'affaires de 900 millions de dollars, le peuple tchadien ne reçoive que 70 millions, lui qui n'a jusqu'ici connu que misère et guerre ? Peut-on parler d'un partage équitable lorsque de tels projets ne bénéficient prioritairement qu'aux maîtres de la finance mondiale ? Serait-il encore légitime de soutenir que le projet pétrolier tchado-camerounais a été et demeure, comme s'est évertué à le démontrer la Banque Mondiale qui en était la caution morale, un projet de lutte contre la pauvreté ?

De toute évidence, tout porte à penser que malgré l'optimisme, les précautions et les garanties qui ont précédé et même conditionné le lancement du projet pétrolier tchadien, le pétrole n'a pas été et ne sera peut-être jamais, aussi bien pour ce pays que pour bien d'autres, un moteur de développement, mais plutôt une source de malheur, de malédiction. Le cas tchadien prouve une fois de plus, que la plupart des pays riches en ressources naturelles, continue d'être saignée à blanc par les multinationales. Elles ne sont cependant pas, comme nous le montrerons dans les deux sections suivantes, les seuls responsables de ce pillage méthodiquement planifié des pays du Sud.

II. L'exploitation politique

Nous avons précédemment distingué deux formes d'exploitation politique : l'une endogène et l'autre exogène. Bien que cette dernière forme d'exploitation politique soit tout aussi préjudiciable aux pays pauvres que la première, nous avons, en raison du fardeau de la

preuve, jugé nécessaire de concentrer nos efforts sur l'analyse de la forme endogène. Laquelle est plus documentée, moins voilée, moins subtile que la seconde. Précisons de prime abord que les dirigeants qui pillent les ressources de leur propre pays poursuivent généralement deux objectifs principaux: la quête et la conservation du pouvoir politique d'une part et de l'autre, la consolidation de leur fortune personnelle. Pour une meilleure mise en contexte pratique de la forme endogène de l'exploitation politique, nous nous appuyerons une fois de plus sur l'économie du pétrole au Tchad pour en fin de compte en dégager les mécanismes ou le mode de fonctionnement.

II.1. Les enjeux politiques de l'économie des ressources naturelles : le cas du pétrole tchadien

Pour mieux analyser les enjeux politiques de l'économie du pétrole au Tchad, appuyons-nous sur la position de ceux-là qui sont restés convaincus que, malgré les garanties et précautions exigées comme condition de réalisation du projet pétrolier tchadien, le Tchad et les autres acteurs du projet n'ont pas su ou n'ont pas pu conjurer la malédiction des ressources. Telle est par exemple la position de Swissaid pour qui le piège de la dette dans lequel ce pays s'est hermétiquement enfermé est une preuve de l'échec patent de ce projet qui a pourtant suscité beaucoup d'espoir. Les pétrodollars n'ont donc pas contribué à soutenir le développement, à relever le niveau et la qualité de vie des citoyens. C'est du moins ce qui, en substance, ressort de l'assertion suivante :

« La situation du Tchad est effectivement sombre. Le pays est au bord de l'abîme économique près de 17 ans après le début de l'ère pétrolière accueillie avec beaucoup d'espoir. Les revenus pétroliers d'environ 13 Mia USD encaissés jusqu'ici n'ont pas déclenché de développement durable et semble avoir disparu. » (Swissaid, 2017,16.)

À qui donc imputer la disparition de ces milliards de pétrodollars censés apporter une véritable bouffée d'oxygène au peuple tchadien? Afin de répondre à cette question, considérons les deux positions suivantes.

La première des deux positions sur lesquelles nous prendrons appui est celle de l'ONG International Crisis Group pour qui, l'enthousiasme suscité par l'exploitation du pétrole au Tchad a rapidement fait place à un désenchantement généralisé. Si tous les espoirs de développement placés dans ce titanesque projet ont été déçus, c'est bien parce que

« Les ressources pétrolières sont devenues pour le pouvoir tchadien une source de renforcement militaire, de clientélisme et de cooptation politiques. [...] Ceci crée une instabilité politique récurrente susceptible, à moyen et long terme, de ruiner tous les efforts de mise à profit des investissements pétroliers au bénéfice du développement du pays et de sa stabilisation durable. Pour la population qui n'a pas vu ses conditions de vie s'améliorer et qui subit en outre les effets de l'augmentation de la corruption dans le pays, le pétrole est loin d'être une bénédiction. » (International Crisis Group, 2009, 1-2)

L'on comprend donc que pour cette organisation non gouvernementale qui, depuis 1945, œuvre pour la prévention et la résolution des conflits armés dans le monde, les ressources pétrolières sont devenues cette nouvelle arme de guerre savamment maniée par les autorités tchadiennes afin de mieux garantir leurs intérêts personnels et consolider leur pouvoir politique.

La seconde position de référence est celle des auteurs du rapport intitulé « Tchad S.A : un clan familial corrompu, les milliards de Glencore et la responsabilité de la Suisse ». Selon ce rapport publié en 2007 par Swissaid,

« En 26 ans de pouvoir, Idriss Déby Itno, le président du Tchad a transformé son pays en SA familiale corrompue. Son régime agit de façon de plus en plus répressive, des proches et des membres de la famille du président et de son épouse contrôlent de larges pans du secteur pétrolier. L'araignée au centre de cette toile de népotisme et de racket est la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), le partenaire essentiel de Glencore au Tchad ». (Swissaid, 2017, 36)

Cette énorme collusion entre le régime dictatorial d'Idriss Deby et cette multinationale anglo-suisse dont le chiffre d'affaire annuel est estimé à 150 milliards de dollars, soit 15 fois supérieur au produit national brut du Tchad n'étonne pas. Cette collusion n'étonne pas dans la mesure où cette compagnie est très souvent pointée du doigt pour corruption, évasion fiscale, etc. D'ailleurs selon certaines informations contenues dans les « Paradise Papers », Glencore entretient des liens étroits avec certains régimes dictatoriaux et avec des cabinets d'avocats, notamment Appleby, spécialisés dans la création et la domiciliation des fiducies dans des paradis fiscaux²¹. De cette fuite d'information considérée jusqu'ici comme la plus importante fuite de l'histoire, l'on peut également retenir que cette firme, particulièrement active dans l'industrie extractive en Afrique fait régulièrement recours aux services des négociateurs et hommes d'affaire véreux afin d'obtenir les contrats de concession et d'exploitation prolifiques. C'est en procédant ainsi qu'elle a pu évincer de potentiels concurrents et acquérir l'une des plus importantes mines de cuivre et de cobalt au monde, les mines du Katanga en République Démocratique du Congo.

Ces deux rapports dénoncent ouvertement le népotisme, le clientélisme, la corruption, les détournements par les autorités gouvernementales tchadiennes, des pétrodollars en vue de satisfaire leurs propres intérêts. Il faut distinguer ici deux sortes d'intérêts. Les premiers sont de nature pécuniaire alors que les seconds relèvent de la politique ou, plus précisément, de la realpolitik. Concernant les intérêts pécuniaires poursuivis par les élites politiques tchadiennes, l'on peut notamment lire dans le premier rapport qu'en seulement quelques années à la tête de l'État du Tchad, Idriss Déby a réussi à constituer une fortune personnelle estimée entre 50 et 100 millions de dollars alors même que le légitime propriétaire des richesses ainsi détournées, le peuple tchadien, croupit dans la misère la plus infâme, ne connaît d'autre culture que celle des coups d'État, des guerres civiles et de la faim. N'omettons pas de préciser que le rapport ne tient nullement compte de la fortune amassée par ses proches, c'est-à-dire par sa famille, aussi bien biologique que politique.

²¹²¹ Gino Harel, « De l'Afrique au Yukon, une mise de controverses », lien hypertexte : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/paradise-papers/glencore-compagnie-miniére-paradis-fiscaux-afrique-canada-dan-gertler/index.html>

Concernant les intérêts relevant de la *realpolitik*, il est indiqué dans l'un des deux rapports susmentionnés, notamment celui intitulé «Tchad: sortir du piège pétrolier» (International Crisis Group, 2009) que le président tchadien et les autres caciques du pouvoir se servent des pétrodollars pour quadriller la sphère politique. Les auteurs dudit rapport reprochent en effet au clan Déby de se servir de l'argent du pétrole, non pas pour impulser le développement, mais pour acheter les armes devant leur permettre de se maintenir, aussi longtemps que possible, au pouvoir. Selon eux, entre 2000 et 2009, les dépenses militaires tchadiennes sont passées de 14 millions de dollars à 315 millions. Rien qu'en 2008, 42% du produit intérieur brut du Tchad a été utilisé pour l'achat du matériel militaire. (International Crisis Group, 2009, 13) Cet effort de guerre soutenu a fait de ce pays l'un des mieux outillés d'Afrique en technologie et matériel de guerre. Par contre, sur le plan économique, le Tchad traîne malencontreusement au bas de l'échelle de développement. En 2008 par exemple, le PNUD estimait déjà que l'indice de développement humain de ce pays était l'un des plus faibles au monde. Le PIB par habitant y était de 550 dollars. (International Crisis Group, 2009, 11) Si ces fonds consacrés à l'achat des technologies mortifères étaient plutôt utilisés pour promouvoir le développement socioéconomique, ce pays serait probablement plus développé et moins instable qu'il ne l'est aujourd'hui.

N'oublions pas de mentionner que cette forme spécifique d'exploitation a été développée dans bien de pays producteurs de matières premières. Le Tchad n'en est donc pas une exception. Il confirme tout simplement une règle quasi-générale. Nous avons déjà montré comment le président de la Guinée équatoriale, Obiang Nguema se sert des pétrodollars pour se maintenir au pouvoir et consolider sa fortune, malgré la pression des partis d'opposition et celle de la communauté internationale. Souvenons-nous qu'en République Démocratique du Congo, l'ancien dictateur mort en exil, Mobutu, a pu, en 32 ans de règne quasi absolu, amasser une fortune personnelle estimée à plusieurs milliards de dollars, provenant essentiellement de la vente ou du trafic de minerais, notamment le diamant, l'or, le cuivre, le nickel, le cobalt. Selon Colette Braeckman, auteure du livre intitulé *Le Dinosaur. Le Zaïre de Mobutu*, vers la fin des années 80, alors que la dette de cette ex-colonie belge était estimée à 9 milliards de dollars, le tiers du revenu national était concentré entre les mains de ce ploutocrate et de sa famille proche. (Colette Braeckman, 1992, 199)

Les exemples ne manquent pas pour illustrer la forme endogène de l'exploitation politique. La question la plus urgente n'est donc plus celle de savoir si cette forme d'exploitation existe véritablement; si elle ne relève pas, comme le soutient le kleptomane fils du président guinéen, le richissime « *roi de la corruption* », Teodorin Obiang, « *d'une mascarade, d'un complot colonial de la France* » et partant, de l'occident impérialiste et capitaliste en vue d'une déstabilisation des gouvernements peu enclins à leurs intérêts. Les auteurs sont bien connus. Ils ont un visage, un nom. Les victimes et les complices aussi. La question la plus urgente à se poser doit plutôt être relative aux stratégies d'exploitation développées par ces dictateurs et corrompus hommes d'État. Après tout, ce sont ces stratégies contre lesquelles il faudra lutter pour mettre fin à ce type d'exploitation.

II.2. Les stratégies politiques d'exploitation.

Dans le cadre d'analyse des stratégies de pillage élaborées et utilisées par les élites politiques des pays riches en ressources naturelles, nous nous appuierons tout d'abord sur celles spécifiquement initiées par les dirigeants tchadiens. Outre cela, nous aborderons la question des mécanismes d'exploitation politique sur un plan plus général. Commençons par les premières. Il s'agira entre autres, de répondre aux questions suivantes : comment les dirigeants de cette ancienne colonie française ont-ils réussi, malgré les garanties et précautions qui ont conditionné la réalisation du projet pétrolier tchadien, à s'approprier illicitement les richesses générées par la production et la commercialisation du pétrole? Comment ont-ils pu, malgré les mesures de contrôle des dépenses publiques et de bonne gouvernance consenties par toutes les parties prenantes du projet et adoptées par le gouvernement tchadien, afin de prévenir d'éventuels cas de détournement et d'endiguer définitivement la malédiction des ressources, faire main basse sur les ressources pétrolières destinées au développement, à l'amélioration de la qualité de vie du peuple tchadien? Nous avons, afin de répondre à ces questions, identifié au moins quatre stratégies d'exploitation ou de pillage utilisées par ces dirigeants.

II.2.1. La transgression des lois, principes et accords relatifs à la bonne gouvernance et à la gestion transparente des ressources pétrolières

La première stratégie à considérer est relative à la violation de la loi n° 001/PR/99 portant sur l'organisation et la gestion des revenus pétroliers. Cette loi stipule qu'une partie, soit 10% des revenus directs générés par la commercialisation de l'or noir, doit être destinée aux générations futures. Cette quotité destinée à ceux qui naîtront demain devra être déposée sur un compte d'épargne ouvert dans une institution financière internationale. Le reste, soit 90% devrait être mis à la disposition de l'État et déposé sur des comptes publics domiciliés dans des institutions bancaires tchadiennes. 80% du montant mis à la disposition de l'État devrait être affecté au développement ou à la modernisation des secteurs dits prioritaires. 15% devront servir à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courant de l'État et le reste, soit 5% des redevances, devra être destiné aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la constitution. (Loi n°001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers)

Afin de contourner cette loi jusqu'ici unique en son genre et qui aurait pu constituer un véritable levier de bonne gouvernance et de transparence, les autorités tchadiennes ont jugé nécessaire d'en apporter des amendements. Plus concrètement, c'est dans l'optique de faciliter le pillage des revenus pétroliers que les dispositions des articles 1, 3, 7, 8, 9,16 et 17 ont été modifiées. C'est ainsi que le 11 janvier 2006, une nouvelle loi portant gestion des revenus du pétrole fut promulguée. Il s'agit de la loi n° 002/PR/2006 portant amendement de la loi 001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers et la loi n°016/PR/2000 du 18 août 2000 portant modification de la loi n°001/PR/99 du 11 janvier 1999. Cette loi se distingue fondamentalement de la première sur plusieurs points et aspects. Premièrement, elle annule la quotité des fonds alloués aux générations futures et déposée sur un compte séquestre off-shore. Toutes les ressources directes, y compris celles qui, idéalement devaient être allouées aux générations futures, devront désormais être transférées et versées, conformément à la réglementation de change des États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, dans des comptes spéciaux, logés dans une ou plusieurs banques primaires de la place. (Loi n° 002/PR/ 206, Article 3)

Outre la suppression du compte séquestre Off-shore et l'annulation des fonds destinés à ceux qui naîtront demain, la nouvelle loi élargit la liste des secteurs considérés comme prioritaires en y intégrant la justice, l'administration territoriale, l'énergie et la sécurité. Elle va plus loin en précisant que la liste des secteurs dits prioritaires peut être actualisée, en cas de besoin, par décret pris en conseil des ministres. (Loi n° 002/PR/2006, Article 7) Nous constatons d'emblée que la nouvelle loi et ses avenants se caractérisent par une élimination systématique des mécanismes de contrôle, des garanties de bonne gouvernance et de transparence initiés par la Banque Mondiale et approuvés par les autres partenaires du projet. Elle permet ainsi aux dirigeants tchadiens de se rendre non seulement maîtres et possesseurs du pouvoir politique, mais aussi de l'ensemble des ressources pétrolières. Lesquelles déterminent ou conditionnent la conquête et la conservation du pouvoir politique.

II.2.2. La démagogie ou le mensonge politique

La deuxième stratégie utilisée par les élites politiques tchadiennes au pouvoir est le mensonge. Le mensonge politique qui nous intéresse ici est celui ayant justifié l'amendement de la loi 001/PR/99 et l'annexion du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières. Officiellement, deux raisons ont été avancées. La première de ces deux raisons est relative à la souveraineté de l'État et du peuple tchadiens. Selon ces élites politiques, telle qu'elle avait été initiée et promulguée, la loi n° 001/PR/99 portant gestion des ressources pétrolières replaçait subtilement l'État et par ricochet tout le peuple tchadien sous le joug de la Banque Mondiale et conséquemment de l'occident impérialiste et capitaliste. (Crisis International Group, 2009, 5) Cette loi constituerait, selon elles, un nouveau mécanisme d'assujettissement, de mainmise des institutions financières internationales, alors dirigées par les grandes puissances internationales, sur les ressources des pays pauvres. Amender cette loi ou plus précisément certains de ses articles et avenants relève d'une volonté manifeste de se défaire de la tutelle de la Banque Mondiale, des institutions financières internationales et par extension de l'occident afin de permettre au peuple tchadien de se réapproprier sa souveraineté et ses richesses hypothéquées. Il s'agit là d'un acte civique, d'un devoir moral de premier ordre.

Le deuxième prétexte utilisé est relatif à la question sécuritaire. Le Tchad, faut-il le rappeler est l'un des pays les plus instables du monde. Il est l'un des rares pays du continent

africain à avoir connu en seulement 57 ans d'indépendance, quatre coups d'État dont un avorté et trois guerres civiles. Le lancement, dès 2003 de la production pétrolière n'a malheureusement pas contribué à l'apaisement du climat sociopolitique, à en juger par les multiples offensives et raids menés par les factions rebelles en 2006, 2007 et 2008. Comment mettre définitivement un terme à ces vagues de violence qui, dès ses premières heures d'indépendance, ont secoué et continuent encore de secouer cette ancienne colonie française d'Afrique centrale? Si l'on s'en tient aux actions et communications gouvernementales, seul un effort de guerre soutenu est susceptible de mettre le peuple tchadien définitivement à l'abri d'éventuels mutineries, guerres et coups d'État. (Crisis International Group, 2009, 13) Or l'esprit de la loi n° 001/PR/99, la structure, le fonctionnement et les objectifs du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières limitent ou sapent cet effort de guerre d'où la nécessité de les repenser, de les réformer. Inutile de souligner que cet effort de guerre voulu par le gouvernement tchadien en réalité n'est pas un effort de paix et de libération, mais de servitude et d'appauvrissement du peuple.

II.2.3. Une gestion dynastique, tribale, clanique ou familiale des affaires de l'État

Nous avons d'entrée de jeu mentionné qu'il existe au moins quatre stratégies d'exploitation politique généralement utilisées par les dirigeants des pays riches en ressources naturelles. La troisième de ces stratégies sera analysée dans les paragraphes suivants. Cette stratégie est relative à la gestion clanique, dynastique ou tribale des affaires de l'État. Dans bien de pays, notamment d'Afrique où les dirigeants excellent dans le pillage des ressources naturelles, le pouvoir politique n'est pas une affaire de compétences génériques, mais de famille, de clan ou de tribu. Pour le démontrer, quelques exemples suffisent. En Guinée Equatoriale par exemple où le détournement des recettes pétrolières par les dirigeants a été érigé en modèle politique, la sphère socioéconomique demeure entièrement quadrillée par le clan Obiang, alors constitué du dictateur guinéen, de son épouse, de ses fils, frères, beaux-frères et autres caciques du pouvoir, généralement originaires de sa tribu.

L'objectif du clan, comme le révèle le « *genre de vie* » mené par les membres du gouvernement, notamment le fils aîné du roi guinéen, le « *prince du pétrole* » Teodorin Obiang n'est pas de servir l'intérêt général mais de s'en servir pour satisfaire leur soif du cens

et du pouvoir. Autrement dit, la gestion clanique des affaires de l'État a tout d'abord pour fonction de garantir aux membres la conservation du pouvoir. Elle a aussi pour fonction de faciliter le pillage des ressources. Elle vise également à garantir à tous les membres du clan, une mutuelle protection en cas d'une éventuelle révolte populaire ou d'une éventuelle pression, internationale notamment. Sur ce point, il convient de rappeler que malgré les poursuites judiciaires engagées contre lui aux USA, en France et dans bien d'autres pays, le kleptomane fils aîné du roi de Guinée, « *le roi de la corruption* » Teodorin Obiang, continue de bénéficier, sous le couvert de l'immunité politique, d'un soutien sans faille de son clan. Tant et aussi longtemps que ce troisième pays producteur du pétrole en Afrique demeurera la propriété privée du roi Obiang, la probabilité qu'un membre du clan soit un jour sérieusement inquiété par une quelconque justice, fût-elle internationale, est quasi nulle.

Bien d'exemples de cette nature peuvent être mobilisés pour illustrer ce type de mécanisme d'exploitation politique. Nous avons déjà mentionné en nous appuyant sur le rapport de Swissaid que depuis des décennies, le Tchad est géré par le clan Déby comme une S.A. Au Gabon, la dynastie Bongo trône à la tête de ce grand pays producteur de pétrole depuis 1967. Le Père, Omar Bongo et le fils, Ali, cumulent à eux deux, un demi-siècle à la tête de ce pays qui, malgré d'abondants gisements pétroliers dont regorge son sous-sol, demeure l'un des plus pauvres du monde. Au Cameroun, l'on parle de plus en plus du « *sérail* » pour désigner le clan Biya dont les membres sont majoritairement issus de sa tribu ou recrutés au sein du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.

II.2.4. Le lucre, le luxe et le pouvoir

A quoi servent les richesses ainsi pillées? La réponse à cette question sera abordée dans le tout dernier mécanisme d'exploitation politique que nous nous sommes proposé d'analyser. Tout compte fait, nous avons déjà en partie répondu à cette question en soutenant que les dirigeants politiques qui se sont donnés pour seule mission de piller les richesses de leur propre pays poursuivent généralement deux objectifs principaux: la conservation du pouvoir, la consolidation de leur fortune et, conséquemment, la satisfaction des exigences liées, non pas à la vie politique au sens où Aristote l'entend, mais à la vie de luxe et de plaisir. De ces deux objectifs principaux, l'on peut dériver une multitude d'objectifs secondaires poursuivis. Par exemple, les richesses pillées par ces kleptocrates peuvent être utilisées soit

pour coopter, soit pour éliminer ou museler certaines personnes, en l'occurrence certains adversaires politiques ou leaders d'opinion. Sur ce dernier point, il convient de rappeler que des mesures coercitives sont généralement prises par ces dirigeants véreux et corrompus pour réduire au silence le peuple ou, du moins, tous ceux qui s'attaquent aux intérêts du régime en place. Exile politique, censure d'ouvrages, menaces et intimidations, exécutions sommaires; tel est généralement le sort réservé à certains charismatiques leaders politiques et leaders d'opinion. Le cas de Norbert Zongo et celui de Mongo Béti sont en effet très illustratifs. Qui sont ces deux « *voix des sans voix* »? Quel crime ont-ils commis pour mériter un tel sort?

Longtemps considéré comme faisant parti de l'aile radicale de l'intelligentsia africaine, l'écrivain et libre penseur camerounais Mongo Béti a régulièrement été pris à parti et finalement contraint à 32 ans d'exil politique pour avoir osé porter un regard critique sur les régimes corrompus et néocoloniaux d'Afrique et particulièrement du Cameroun. Plusieurs de ses ouvrages, notamment ceux dans lesquels il met à nu le mode opératoire des dirigeants de la « *république bananière* » camerounaise ont été censurés au Cameroun et, à la demande des autorités camerounaises, en France. Il s'agit entre autres, des ouvrages comme *Main basse sur le Cameroun* et *Lettre ouverte aux Camerounais*.

Plus tragique encore a été le sort réservé au journaliste indépendant Norbert Zongo, par les autorités du Burkina-Faso. Ses amis, proches collaborateurs, et lui, avaient été froidement assassinés le 13 décembre 1998 pour avoir osé s'opposer au régime de Blaise Compaoré et surtout, pour avoir enquêté sur les crimes commis par son clan. Les cas Zongo et Mongo Béti qui, malheureusement, ne sont pas des cas isolés, montrent bien qu'une bonne partie des richesses ainsi pillées sert à bâillonner, à réduire systématiquement au silence et parfois de façon définitive, tous ceux qui osent dénoncer les dérives de la kleptocratie. Et c'est en procédant ainsi que ces dirigeants parviennent à se maintenir le plus longtemps possible au pouvoir et, conséquemment, à s'enrichir sur le dos du peuple.

Les richesses pillées ne servent pas uniquement à tyranniser et à massacrer ceux qui dénoncent le pillage et l'autocratie. Elles servent aussi à les coopter. Pour mieux saisir la nature de cet autre service que les richesses pillées rendent aux barons de la kleptocratie, référons-nous à cette assertion de Colette Braeckman.

« Renforcement de la nomenklatura, ralliements des opposants, consolidation des fidélités, séduction des compatriotes et des étrangers : Mobutu s'est toujours servi de l'argent pour soudoyer les consciences, brouiller les cartes politiques, assurer la pérennité de son règne. [...] Si, durant si longtemps, hors du système Mobutu, il n'y eu point de salut, c'est qu'en dehors de ce système il n'y avait pas d'argent. La présidence, au sommet de la pyramide de pouvoir, était la seule source de revenus, la seule réelle possibilité d'enrichissement, puisque les salaires nominaux étaient misérables et que toute affaire commerciale ou industrielle devait, pour subsister, s'assurer la complicité du pouvoir. » (Colette Braeckman, 1992, 195-196)

De ce passage, il faut retenir qu'une bonne partie des richesses détournées par les kleptocrates sert à blanchir leur image, à coopter, à soudoyer, à acheter le silence et la conscience des uns et des autres. L'objectif escompté étant de faire bonne figure, de détourner l'attention de la communauté internationale, mais surtout, comme le souligne si bien Colette Braeckman, celle du peuple afin qu'il s'intéressât moins à la politique qu'à un argent soudain, devenu accessible. C'est donc en s'employant à bien paraître, à acheter la conscience des uns et le silence des autres aux fins de ralliement au pouvoir que ces dirigeants autocrates et corrompus parviennent à asservir le peuple. C'est en l'asservissant qu'ils parviennent à l'appauvrir, à distraire les richesses qui lui appartiennent.

A partir de l'analyse de la forme endogène de l'exploitation politique, nous pouvons dégager quelques principes fondateurs de la kleptocratie. S'agripper au pouvoir pour s'enrichir. Et c'est en s'enrichissant que l'on peut conserver, le plus longtemps possible, le pouvoir. Piller le peuple est le seul moyen d'y parvenir. Le pouvoir n'est donc pas seulement une source de commandement ou d'autorité. Il est aussi une source d'enrichissement illicite. Cette analyse permet aussi d'envisager un rapport nouveau, mais complexe du pouvoir à l'argent. Il n'est plus question du pouvoir de l'argent; mais de l'argent du pouvoir. Ce n'est donc plus, comme le suggère la conception aristotélicienne de la vertu politique, l'argent qui confère le pouvoir. C'est au contraire, le pouvoir, éminemment politique qui garantit

l'enrichissement. Le politique, le vrai, celui-là même qui est habileté à commander aux hommes n'est plus, comme le pensait Aristote, celui qui possède déjà une certaine aisance matérielle, mais celui qui aspire à une aisance matérielle certaine. L'argent n'est à cet effet plus un préalable au pouvoir. Et le pouvoir; lui, n'est qu'un tremplin à l'enrichissement. Voilà ainsi expliqué pourquoi certains dirigeants sont une, deux, trois, quatre... fois plus riches que tout le peuple duquel ils tiennent le pouvoir.

III. L'échange inégal ou l'exploitation par le truchement du commerce international

Nous avons déjà souligné que, selon de nombreux marxistes, l'échange inégal est la thèse sur laquelle doit reposer l'analyse ou la description, dans le contexte économique mondial, des rapports de production et d'échange entre les pays centraux et ceux de la périphérie. Avant de nous lancer dans l'analyse ou la description des rapports économiques entre ces deux pôles constitutifs du système mondial capitaliste, nous tenons tout d'abord à rappeler notre définition de la notion d'échange inégal. Les définitions couramment admises sont celles qui mettent en évidence l'idée selon laquelle le « *développement du sous-développement* » résulte de la division internationale du travail et des échanges. Plus spécifiquement, le système mondial capitaliste est divisé en deux grands blocs diamétralement opposés : le bloc nord encore appelé le centre et le bloc sud ou bloc périphérique. L'échange entre ces deux blocs est dit inégal parce qu'une quantité considérable de plus-value de la périphérie est transféré vers les économies du centre par le canal du commerce international. (Jagdish C. Saigal, 1973, 115-116)

De cette définition, il faut tout d'abord retenir que la théorie de l'échange inégal est en tout point opposée à celle de la convergence de l'économie capitaliste. Laquelle suppose une transmission progressive, graduelle aux pays pauvres des bénéfices économiques résultant du commerce international. Défendue par les penseurs du laissez-faire ou du libre marché, cette théorie stipule que le processus de « *convergence* » des revenus qui caractérise aujourd'hui l'économie mondiale capitaliste devra s'accompagner « *d'un accroissement des flux commerciaux et des investissements, qui permettrait aux pays pauvres de rattraper les revenus*

moyens des pays riches ». (Oxfam, 2002, 76) Cette définition ne nous permet pas uniquement de revisiter les positions, somme toute contradictoires des uns et des autres sur le commerce international et son impact sur le développement des pays riches en ressources naturelles. Elle nous permet surtout de dégager différents niveaux et variables explicatifs de la théorie de l'échange inégal.

III.1. La périphérie dans l'économie mondiale capitaliste

Rappelons que, pour ceux qui pensent l'économie mondiale et, conséquemment les rapports commerciaux entre les pays du Nord et ceux du Sud en termes de spécialisation et d'avantages comparatifs, il existe un rapport de causalité entre les échanges économiques internationaux et la lutte contre la pauvreté absolue. Cette vision optimiste du commerce international repose sur la présupposition suivante: les prix des matières premières et produits agricoles devraient au fur et à mesure de l'intégration de la périphérie à l'économie mondiale évaluer ceux des biens manufacturés produits par le Nord. Le commerce international a donc pour fonction d'inciter les deux pôles du système économique mondial au développement des forces productives en vue d'une convergence économique. Une étude menée par Oxfam nous permettra d'infirmer cette position encore massivement défendue de nos jours. En effet, Oxfam a pu mesurer l'impact du commerce sur le niveau de développement des pays fournisseurs de matières premières et produits agricoles. La conclusion de cette étude publiée en 2002 dans un ouvrage intitulé *Deux poids deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté* est la suivante :

« La croissance des échanges n'est pas une garantie automatique de la réduction de la pauvreté. L'expérience des pays en développement illustre le fossé entre les grands avantages potentiels du commerce d'une part et les résultats décevants associés à l'intégration croissante par ce même commerce d'autre part. [...] Malgré certains succès notables, l'expansion du commerce mondial dans le cadre de la mondialisation n'a produit que de résultats bien décevants en matière de réduction de la pauvreté. Les marées montantes sont

censées porter tous les navires, mais la marée montante de la richesse induite par le commerce a soulevé certains navires plus hauts que d'autres qui semblent sombrer rapidement. » (Oxfam, 2002, 6-8)

L'on peut à partir de cette étude d'Oxfam formuler deux lignes de critique de la théorie de la convergence économique. L'on peut tout d'abord argumenter, en guise d'objection, que la théorie de la transmission graduelle des bénéfices économiques aux plus pauvres grâce au commerce international est fautive. Dans ce cas, tout ceux qui, comme David Ricardo, Fernando R. Teson l'ont défendue se seraient trompés sur toute la ligne. L'on peut aussi, et ce sera la stratégie adoptée ici, supposer qu'elle est vraie mais qu'il faut démonter tous les obstacles, déconstruire toutes les barrières économiques et idéologiques qui la rendent inapplicable. Dans ce cas, le problème ne vient pas de la théorie en elle-même, mais des obstacles qui empêchent les pays pauvres de prendre la pleine mesure du commerce international afin d'en tirer meilleur parti. Il faudra dans cette perspective, parfaire la concurrence afin de les rendre plus compétitifs.

Dans tous les cas, quelle que soit l'hypothèse admise, nous devons nous rendre à l'évidence que le commerce international, tel qu'il est connu ou pratiqué aujourd'hui, repose sur un « *contrat de dupes* » ou sur le principe de deux poids deux mesures. Autrement dit, c'est en vue de mieux les exploiter que les pays centraux « *interviennent pour maintenir les pays dépendants dans l'orbite de leurs relations commerciales et financières capitalistes.* » (Oscar Braun, 1974, 154) Des politiques et mécanismes commerciaux basés sur l'exploitation ont été ainsi élaborés et appliqués par les pays riches afin de maintenir indéfiniment les pays en développement dans cette orbite. C'est pour démontrer ou justifier, cette position partagée par Oxfam, Oscar Braun et d'autres, que nous porterons, dans les paragraphes suivants, notre attention sur quelques-uns de ces mécanismes.

III.2. Les mécanismes d'exploitation par le truchement du commerce international

Afin de mieux mettre en relief les différents mécanismes développés par les pays centraux pour maintenir, aux fins d'exploitation, ceux de la périphérie dans « *l'orbite du marché mondial capitaliste* », appuyons-nous sur la position suivante d'Oxfam :

« Le discours des gouvernements des pays riches met en permanence l'accent sur l'engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté. Pourtant ces mêmes gouvernements utilisent leur politique commerciale pour réaliser ce qui équivaut à un vol caractérisé contre les plus pauvres. Lorsque les pays en développement exportent vers les marchés des pays riches, ils sont confrontés à des barrières douanières quatre fois plus élevées que celles que les pays riches doivent franchir. Le coût global de ces barrières douanières pour les pays en développement s'élève à 100 milliards de dollars par an, soit le double de l'aide qui leur est fournie. » (Oxfam, 2002, 3)

D'une manière générale, Oxfam explique les contre-performances économiques des pays de la périphérie engagés dans le commerce international par le fait que les règles qui le régissent sont faussées en faveur des pays développés. Cette organisation non gouvernementale estime que si ces règles sont légèrement desserrées de manière à permettre aux pays pauvres d'Afrique, d'Asie du Sud, du sous-continent indien et de l'Amérique latine d'augmenter leurs parts d'exportation mondiale de seulement 1%, les gains qui en résulteraient pourraient faire sortir 128 millions de personnes de la pauvreté absolue. (Oxfam, 2002, 3) En les desserrant davantage de manière à leur permettre d'augmenter leurs parts de 5%, cela générerait un flux commercial de 350 milliards de dollars américains, soit plus de sept fois le montant global de l'aide au développement reçu par l'ensemble des pays très pauvres et très endettés. (Oxfam, 2002, 70) Quelles sont ces règles? Comment plombent-elles l'économie des pays sous-développés? C'est à ces questions que nous répondrons à partir de la discussion de plusieurs exemples dans les paragraphes suivants.

III.2.1. La politique de fixation des cours des matières premières et produits agricoles

Afin d'illustrer le tout premier mécanisme que nous nous proposons de mettre en évidence, revenons sur la problématique de l'échange inégal. Rappelons succinctement que le terme « *échange inégal* » ou « *détérioration des termes de l'échange* » est utilisé par bien d'auteurs, notamment ceux d'obédience marxiste pour désigner les relations économiques ou

commerciales entre les deux pôles du système mondial capitaliste. Relations dans lesquelles les pays en développement « *ont pour rôle principal l'approvisionnement des pays impérialistes en matières premières et en quelques produits industriels à des prix bas.* » (Oscar Braun, 1974, 143) L'exploitation tient ici du fait que les pays du centre se sont arrogés le droit et le privilège d'importer du Sud des marchandises à très bas prix et d'y exporter, à très haut prix, les marchandises qu'ils produisent ou transforment, d'où l'intérêt de cette assertion de l'historien uruguayen Eduardo Geleano, reprise par Oxfam : « *la répartition du travail entre les nations a en fait pour résultat que certains se spécialisent dans les gains, et les autres dans les pertes.* » (Oxfam, 2002, 82)

On aura donc compris que toute la problématique de l'échange inégal se cristallise autour de la très cruciale question de la fixation des prix des marchandises. Afin de mieux illustrer cette problématique, référons-nous à cette autre assertion d'Oxfam pour qui, aujourd'hui plus que jamais, les prix bas et instables des matières premières figurent parmi les contraintes les plus fortes qui empêchent le commerce d'œuvrer en faveur des pauvres. Parmi les matières premières et les produits agricoles régulièrement affectés par la baisse des prix, le café figure en bonne place. C'est pourquoi, Oxfam souligne que malgré une forte augmentation de la consommation de ce produit exotique dans le monde et singulièrement dans les pays occidentaux, son prix a, depuis 1977, chuté de 70%. La perte de revenus liée à cette chute a été estimée à 8 milliards de dollars pour les pays en développement. Et dans bien de cas, cette perte a atteint ou dépassé les montants de l'aide au développement et ceux résultant de l'aménagement de la dette accordés à certains pays. (Oxfam, 2002, 13) Les causes de cette chute vertigineuse des cours du café en particulier et de ceux des matières premières et produits agricoles en général sont connues. Elles sont aussi bien de nature économiques que non économiques. Et parmi les causes économiques, figurent en première place celles liées à l'exploitation des pays pauvres par les pays riches.

En effet, cette baisse, en terme relatif ou absolu des cours de café s'explique par le fait que les besoins, les intérêts des producteurs ne sont pas pris en compte dans le processus de décision et de fixation des prix des matières premières et produits agricoles. Ils en sont tout simplement exclus. Autrement dit, les cours de café ne sont ni fixés par les agriculteurs, ni par une quelconque institution socioéconomique ayant à cœur leurs besoins et intérêts. Ils sont fixés dans les grandes places boursières occidentales comme Londres, Paris et New-York en

fonction des intérêts économiques des grandes multinationales et géostratégiques des pays riches et puissants. Et ces prix sont fixés au niveau le plus bas possible de manière à permettre aux pays du centre qui, par l'entremise de leurs multinationales, de leurs institutions financières et économiques, dominant, contrôlent, coordonnent les marchés mondiaux, de générer de très grosses marges de profits. Voilà pourquoi, les multinationales comme Nestlé, Mondelez International, DE Master Blenders, Strauss Group, Tchibo, Green Mountain Coffee Roasters, etc., achètent des milliards de tonnes de café au prix de quelque fève, les transforment et les revendent à prix d'or.

Voilà aussi pourquoi, pour une poignée de dollars, les multinationales du Nord avec la complicité des hommes politiques, rasant promptement toutes les richesses du sol et du sous-sol de tout un pays ou de tout un continent. En baissant ainsi artificiellement les prix des marchandises en provenance du Sud afin de tirer du commerce international des bénéfices démesurés, les pays centraux violent les principes d'équité et ceux du juste prix qui devraient être, comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, les principes fondamentaux de l'éthique des affaires. Ceux qui en pâtissent directement sont des millions de misérables et corvéables agriculteurs, paysans, travailleurs alors contraints de réduire au strict minimum leurs besoins et loisirs afin de faire face aux impératifs de la vie quotidienne.

Quel prix du café peut être considéré comme équitable? A défaut de disposer des éléments et informations en fonction desquels nous pouvons déterminer le prix juste du café, nous ne pouvons que suggérer des pistes de réponses à cette question. En effet, nous pensons qu'une des possibilités de tenir le meilleur prix du café consisterait à réduire significativement l'écart entre les revenus des producteurs et ceux des multinationales spécialisées dans l'achat et la transformation du café. Pour ce faire, nous devons tenir compte de certains déterminants fondamentaux du commerce tels que les coûts de production, de transport, de transformation, le niveau de développement des forces productives, etc. L'on peut parvenir au même résultat en maintenant les faibles cours à l'achat, mais en taxant les revenus de ces multinationales en vue d'une redistribution plus équitable des bénéfices générés par le commerce du café. Cela suppose, comme nous le verrons plus loin, la mise sur pieds, au niveau mondial d'un système institutionnel et fiscal capable de coordonner, de contrôler l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la commercialisation du café.

Qu'est-ce qui distingue l'approche ici défendue de celle de Reiff précédemment discutée ? Ces deux approches complémentaires se distinguent sur deux points ou aspects fondamentaux. L'approche théorique de Reiff repose, rappelons-le, sur l'exigence morale et sur le présupposé théorique selon lesquels chaque personne humaine doit vivre décemment, dignement des fruits de son travail. Autrement dit, les producteurs de café devraient, conformément aux exigences morales, socioéconomiques du juste prix et du juste salaire, tirer de leurs activités de production une marge raisonnable de bénéfices devant leur permettre de couvrir les besoins fondamentaux, primaires et secondaires nécessaires à leur conservation et à leur épanouissement. L'idée de juste prix, de juste salaire et de marge raisonnable de bénéfices laissent sous-entendre qu'il existe ou qu'il devrait exister un seuil et un plafond d'enrichissement. Son approche suppose donc le juste prix comme condition préalable de toute transaction commerciale. Elle exige a priori l'application stricte des principes d'équité alors que celle que nous venons de défendre ne l'exige qu'a posteriori. La redistribution vise au final à liquider les injustices qui ont persistées pendant ces transactions commerciales.

III.2.2. Les politiques protectionnistes

Le second mécanisme d'exploitation par le truchement du commerce international sur lequel nous portons notre attention concerne les politiques protectionnistes. Pour mettre en exergue leur impact sur le développement des pays dépendants, appuyons-nous sur l'assertion suivante :

« Le manque d'accès au marché n'est pas un exemple isolé de l'injustice des règles commerciales et de la politique du « deux poids, deux mesures » pratiquée par les pays riches. Alors que les pays riches ferment leurs marchés, les pays pauvres font l'objet de pressions de la part du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale pour ouvrir leurs marchés du jour au lendemain, souvent au détriment des communautés les plus pauvres. » (Oxfam, 2002, 4)

De cette assertion, il faut retenir que les barrières de protection permanentement dressées par les pays développés sur le chemin de l'intégration économique des pays pauvres sont une caractéristique principale de la politique du deux poids deux mesures. Nous avons déjà mentionné que ces barrières leur coûtent annuellement environ 100 milliards de dollars. Il faut également en retenir que l'ouverture des marchés, le laisser-faire et le laissez-passer qui sont censés être les principes fondateurs actifs de l'économie mondiale ne servent en fin de compte que les intérêts des grandes puissances économiques. C'est pourquoi, elles prêchent le libre-marché, lorsqu'il y va de leurs intérêts, mais n'hésitent pas à fermer leurs frontières et à protéger leur économie lorsque ces intérêts sont menacés.

Globalement, les pays développés se servent d'au moins deux types de barrières pour préserver leur économie. Certaines de ces barrières sont tarifaires alors que d'autres ne le sont pas. Oxfam estime que les préjudices causés aux pays en développement par les barrières non tarifaires sont encore plus importants que ceux causés par les barrières tarifaires. En effet, ces barrières coûtent annuellement à ces derniers, selon cet ONG, plus de 57 milliards de dollars, soit 14 milliards de plus que les barrières tarifaires. Les barrières non tarifaires érigées sur la voie de l'intégration économique par les pays industrialisés se matérialisent par l'imposition aux pays en développement qui tentent une percée dans les économies avancées, des quotas, des normes sanitaires, techniques et des formalités administratives lourdes et onéreuses.

Ces restrictions commerciales ciblent particulièrement certains secteurs productifs et certaines gammes de produits, notamment les produits de base et les produits agropastoraux. Les pics tarifaires imposés sur certains de ces produits cibles atteignent ou dépassent parfois leur valeur marchande. Par exemple, l'Union européenne a, dans les années 80, appliqué un tarif douanier de 250% sur des importations des produits à base de viande. Les tarifs imposés pendant la même période par les États-Unis et le Canada s'élevaient à plus de 120%. (Oxfam, 2002, 119) Concernant les secteurs de production, ceux les plus affectés sont le secteur agricole et celui du textile. Dans le secteur agricole, les pertes annuelles causées aux pays en développement par ces politiques protectionnistes ont été chiffrées à 20 milliards de dollars, soit 40% de la valeur des aides au développement. (Oxfam, 2002, 113) L'autre secteur qui continue de ployer sous la pression de ces politiques protectionnistes malgré l'abolition depuis 2005, des accords qui le régissaient, est le secteur du textile et de ses dérivés. L'on estime à 30 milliards de dollars les pertes annuelles subies par les exportateurs du textile et de vêtements

en raison du caractère restrictif et dérogatoire des accords multifibres qui ont régi ce secteur commercial de 1974 à 2005. Il s'agit d'une entente passée, en 1974 entre les pays industrialisés et les pays en développement dans le but de fixer des quotas d'exportation par pays et par type de produit afin de protéger l'industrie du textile et de vêtements des pays avancés de la concurrence des pays en développement.

III.2.3. Les subventions

Les subventions sont le tout dernier mécanisme d'exploitation sur lequel nous porterons notre attention dans la présente section. Afin d'évaluer son impact négatif sur le commerce international, notamment celui des produits agricoles, référons-nous à l'assertion suivante :

« L'agriculture est de loin le secteur le plus subventionné et le mieux protégé du commerce international. En 2000, les pays riches ont assuré à leurs agriculteurs des subventions totalisant 245 milliards de dollars. Cette somme représente cinq fois la valeur des aides annuelles. Au cours du cycle Uruguay, les pays riches se sont engagés à diminuer leurs subventions agricoles. En réalité, ils ont fait tout le contraire. Le commerce des produits agricoles est unique parce qu'il est le seul secteur dans lequel le mot « libéralisation » est en fait synonyme d'accroissement des subventions, en tout cas dans les pays riches. » (Oxfam, 2002, 129)

Afin de mieux clarifier cette position soutenue par Oxfam, soulignons qu'il existe de bonnes mais aussi de mauvaises subventions. Par bonnes subventions, nous entendons celles octroyées aux producteurs et investisseurs dans le seul but de garantir les principes d'équité, de justice économique et sociale. Peuvent être considérées comme bonnes, les subventions qui permettent à une quelconque entreprise de relever, sans toutefois contrevenir aux principes d'équité qui devraient régir le commerce, ses capacités managériales, ses normes et standards industriels afin de s'établir sur le marché mondial. Les politiques subventionnaires respectant ces principes ou les principes connexes peuvent par exemple conduire à la réduction de la

pauvreté, à l'insertion socioéconomique des groupes sociaux marginalisés, à la protection de l'environnement, etc.

Les mauvaises subventions sont donc contraires à ces principes et ont également pour objectif de fausser la concurrence en la rendant imparfaite. Nous avons déjà souligné les effets perturbateurs et nocifs de telles subventions sur les cours mondiaux de coton. En effet, certaines des subventions accordées aux entreprises des pays développés ont pour but ou pour effet de déstabiliser l'économie des pays en développement. Très souvent, de telles subventions inhibent la capacité productrice des agents économiques des pays en voie de développement, tuent dans l'œuf l'industrie locale puisque ceux-ci sont désormais incapables de contrer, sur leurs propres marchés où les produits exportés se vendent à prix cassés, la concurrence déloyale que leur imposent les riches producteurs des pays développés.

A partir de cette distinction, nous pouvons conclure que celles décrites par Oxfam ne sont pas de bonnes, mais de mauvaises subventions dans la mesure où elles ne visent qu'à fausser les échanges commerciaux internationaux à l'avantage des pays riches. Les subventions de cette nature n'ont donc pour effet que de plomber les économies des pays en développement puisqu'elles affectent considérablement la concurrence et influent négativement sur leur performance économique et donc sur leur niveau de développement. Les principales victimes de ces politiques subventionnaires des pays riches sont les agriculteurs et les producteurs des pays pauvres qui se retrouvent ainsi écrasés par leurs homologues occidentaux qui se servent de leur puissance financière pour dominer les marchés nationaux, internationaux et contrôler les cours des produits. Les politiques subventionnaires ainsi mises sur pieds visent donc un double objectif. Elles permettent d'abord aux agriculteurs des pays riches de contrôler leur marché et, conséquemment d'en interdire l'accès à ceux des pays en développement. Elles leur ouvrent aussi l'accès au marché des pays en développement afin qu'ils y écoulent leurs surplus productifs.

Quelle conclusion devons-nous en tirer? Devons-nous conclure à la suite des marxistes et des altermondialistes que moins il y'aura du capitalisme, mieux le monde se portera? Les échecs économiques du tiers monde sont-ils à imputer au grand méchant capitalisme? Une réponse manichéenne à ces questions n'aura que pour seul effet d'éluder la complexité de la problématique de l'exploitation dans le système mondial capitaliste. C'est pourquoi, afin de

répondre plus objectivement à ces questions, nous analyserons dans le prochain chapitre, la position des uns et des autres sur l'éventualité du déclin du capitalisme comme mesure de résorption du sous-développement.

Chapitre V : De l'idée de justice dans les stratégies de lutte contre l'exploitation et la pauvreté

Dans les chapitres précédents, nous nous sommes appuyé sur les théories de la justice globale, afin d'aborder la question de la pauvreté dans le monde. Pour mieux marquer notre positionnement par rapport à certaines de ces théories, notamment celles de Peter Singer et de John Rawls, nous avons identifié un certain nombre de causes structurelles de la pauvreté. De toutes les causes que nous avons pu identifier, une attention particulière a été portée sur celles relatives à l'exploitation dans le contexte de l'économie mondiale capitaliste. En nous appuyant sur les écrits de Marx et sur la littérature marxiste, nous avons montré que l'exploitation capitaliste est une des causes majeures de la pauvreté. Pourtant, très peu de théoriciens de la justice globale ont porté leur attention sur ce facteur causal de la pauvreté. Pour mieux étayer notre position, nous avons analysé, tant au niveau local que global, les rapports de production et d'échange dans le système capitaliste. Nous avons souligné qu'au niveau global, ces rapports, et conséquemment l'exploitation qui en découle se traduisent par la division du système capitaliste en deux grands pôles antagoniques. Sans toutefois perdre de vue que les causes de la pauvreté globale sont aussi nombreuses que variées, nous avons pris pour acquis la thèse marxiste selon laquelle l'asymétrie de développement entre les nations, et plus précisément entre les nations du Nord et celles du Sud résulte en partie de l'exploitation des unes par les autres. En partant de cet acquis, nous avons remis en cause, en raison de leur caractère limité, certaines mesures de lutte contre la pauvreté.

Dans le présent chapitre, nous nous proposons d'analyser d'autres solutions complémentaires plus efficaces. Pour une meilleure synthèse de l'ensemble de ces solutions, nous les regrouperons en deux grandes classes ou catégories. La première section du présent chapitre sera consacrée à l'analyse des solutions de type marxiste. Radicales, déconstructivistes, ces solutions consistent en général à envisager une société post-capitaliste, c'est-à-dire à voir au-delà de la société capitaliste qui reprend et amplifie l'exploitation et la pauvreté, une société d'hommes justes, libres et égaux. Pour ce faire, la classe sociale victime de l'exploitation doit briser les chaînes qui la tiennent captive afin de conquérir son émancipation et par ricochet, celle du genre humain. Ce n'est qu'à cette seule condition que

l'on passera du « *règne idéalisé de la bourgeoisie* » à celui de la liberté humaine. Révolution ou déconnexion? Laquelle de ces deux stratégies marxistes est susceptible de conduire l'humanité à ce règne idéalisé de la liberté ? Un avis tranché sur la question sera donné dans la première section de ce chapitre.

Dans la deuxième section, les solutions de type réformiste seront analysées. Celles-ci sont l'exact opposé des solutions marxistes puisque ceux qui les proposent se donnent pour objectif de présenter un plan de réorganisation pratique du mode et des rapports de production capitaliste. Pour certains de ces réformistes, il est question de trouver des voies douces, non-violentes pour sortir du capitalisme en crise alors que pour d'autres, ce n'est pas le capitalisme qui doit être jeté au rebut, mais les principes sur lesquels il a, jusqu'ici, été fondé. Ces solutions sont-elles crédibles ? Pourquoi ? C'est en vue d'une réponse à ces questions que nous nous interrogerons, dans le présent chapitre, sur l'aspect pratique et la pertinence théorique de ces deux types de stratégies de lutte contre l'exploitation capitaliste et la pauvreté.

I. Les stratégies marxistes

Nous avons indiqué qu'il existe globalement deux types de stratégies de lutte contre l'exploitation capitaliste et la pauvreté. Relativement aux stratégies de type marxiste, nous discuterons d'abord de la théorie de la déconnexion. Nous montrerons que cette stratégie proposée par les marxistes tiers-mondistes s'appuie prioritairement sur la description des rapports économiques entre le centre et la périphérie pour légitimer l'exigence d'une voie de développement autre que celles proposées par les défenseurs du laissez-faire. Nous aborderons en toute dernière analyse la question de la révolution prolétarienne et de la décrépitude du mode de production capitaliste chez Marx.

I.1. De la déconnexion comme réquisit de la justice

L'une des stratégies de lutte contre l'exploitation et le sous-développement consiste, comme nous venons de le mentionner, à sortir non pas de la crise du capitalisme, mais du capitalisme en crise. Parmi ces stratégies, figure en bonne place la déconnexion. Bien que leurs positions soient assez divergentes sur plusieurs points, de nombreux théoriciens de la déconnexion (Arghiri Emmanuel, 1978; Samir Amin, 1970 ; Christian Palloix, 1971 ; André

Gunder Frank, 1970) s'accordent tout de même sur le fait que le système mondial génère de graves inégalités au point où il serait beaucoup moins avantageux aux peuples qui en sont victimes, de rester connectés si les rapports économiques entre les deux pôles ne sont pas significativement améliorés. Pour fixer le cadre conceptuelle de la théorie de la déconnexion telle qu'élaborée par des auteurs comme Emmanuel Arghiri, Samir Amin et bien d'autres, considérons l'assertion suivante:

« Le développement inégal dans l'expansion capitaliste implique de ce fait un dépassement éventuel de ce système possible seulement à partir des ruptures opérées à sa périphérie, avec tous les aléas que cela comporte.

Toute politique qui ignore cette perspective stratégique substituant à la vision de la déconnexion socialiste celle d'un « nouvel ordre mondial » fût-il, bien entendu, « meilleur » risque s'alimenter d'illusion. » (Samir Amin, 1985, 117)

De cette assertion, nous devons retenir que la « *dépériphérisation* » du tiers-monde est la seule solution possible et efficace pour lutter contre l'exploitation et le sous-développement. La *dépériphérisation* désigne à la fois l'action et le processus de sortie, de détachement, de désarticulation ou, selon l'expression de Samir Amin, de déconnexion du système mondial. Une certaine interprétation peut laisser suggérer que les concepts de déconnexion et d'autarcie sont des concepts synonymiques. Une telle interprétation est, à plus d'un titre, erronée. Certes, en « *déconnectant* », la périphérie adopte un critère de rationalité indépendant, voire différent de celui du système mondial, mais le terme déconnexion ne désigne pas chez Samir Amin un repli identitaire stricto sensu. La déconnexion traduit bien l'idée de rupture ou de détachement. Mais elle traduit aussi, comme il le dit si bien, celle d'une stricte soumission des relations extérieures dans tous les domaines à la logique de choix internes pris sans considération des critères de la rationalité capitaliste mondiale. (Samir Amin, 1985, 104)

Ce passage apporte, de manière précise et concise, quelques éléments de réponse à la question suivante : pourquoi la déconnexion plutôt que l'autarcie ? Est véhiculée, en arrière-fond de cette assertion, l'idée suivante : aussi désirable soit-elle, l'autarcie, parce qu'elle

implique une réduction de la taille du marché, du niveau de productivité et du volume des échanges internationaux, hypothèque systématiquement les perspectives de développement de la périphérie. Les nations de la périphérie qui optent pour le cloisonnement comme stratégie de lutte contre l'exploitation et la pauvreté courent le risque de s'enliser dans la pauvreté. Ce qui freinera, du même coup, le progrès économique des autres. Cette idée, déjà amplement défendue par Adam Smith, sera reprise par Aaron James pour qui la richesse des nations est fonction de la taille ou de l'étendue du marché. Cette critique de l'autarcie est aussi motivée par une vision optimiste des relations commerciales internationales puisqu'elle laisse entrevoir la possibilité d'une négociation des meilleurs rapports et conditions d'échange entre les pays pauvres et ceux dits riches. Somme toute, comme le souligne si bien Christian Palloix, le fait qu'en réalité, la dimension économique des pays du tiers monde ne leur alloue pas la possibilité d'un développement autarcique, comme ce fut le cas de l'U.R.S.S., ne peut que renforcer cette vision optimiste fondée sur la possibilité, la nécessité et l'urgence d'une renégociation des rapports économiques plus équitables. (Christian Palloix, 1971, 229)

Contrairement à l'autarcie, l'idée de déconnexion implique non seulement le renforcement, chez les peuples de la périphérie, de l'unité populaire mais aussi une réorientation des relations politico-économiques et culturelles avec l'extérieur sur la base de l'autonomie et d'un partenariat économique mutuellement bénéfique. Pour mieux établir la distinction entre déconnexion et autarcie, Samir Amin définit la déconnexion, non pas comme un processus de cloisonnement, de rupture radicale devant déboucher sur des revendications identitaires ou sur la balkanisation du monde, mais comme un processus d'organisation « *d'un système de critères de la rationalité des choix économiques fondé sur une loi de la valeur à base nationale et à contenu populaire, indépendant des critères de la rationalité économique tels qu'ils ressortent de la domination de la loi de la valeur capitaliste opérant à l'échelle mondiale.* » (Samir Amin, 1985, 108) Il n'est donc pas question, pour les peuples opprimés et exploités de la périphérie de se retrancher, de vivre en vase clos ou en marge de la mondialisation. Il est plutôt question pour eux de se décrocher du système qui les bâillonne afin que soient repensés les rapports politiques et les relations commerciales entre toutes les microsociétés constitutives du village planétaire. La déconnexion apparaît donc comme cette nouvelle façon de penser ces nouveaux rapports.

Il est aisé de comprendre, à partir de cette définition, que la théorie de la déconnexion, telle qu'elle a été pensée, vise le repositionnement de la périphérie sur l'échiquier mondial et la refondation, sur la base de l'équité, des rapports entre les peuples. Ces aspects transparaissent clairement dans les trois premiers points de la stratégie de la déconnexion ci-dessous énumérés. Le premier est relatif à l'autonomie et au modèle de développement du tiers-monde. Celui-ci doit déconnecter en vue d'un modèle de développement autre que celui proposé ou imposé dans les théories du système mondial capitaliste. Le modèle auquel il doit aspirer doit prioritairement être fondé sur l'élargissement des espaces non marchands et autogérés. Ce point est caractéristique d'un développement national, populaire et autocentré. Le second point porte sur le refus de toute soumission aveugle aux règles de la compétitivité internationale, notamment celles arbitrairement imposées par les pays du Nord. Ces deux premiers points doivent impérativement converger vers un troisième point. Ce dernier porte sur la nécessaire révision des rapports entre le Nord et le Sud en vue du renforcement de leur autonomie nationale et du fondement d'un nouvel internationalisme. (Samir Amin, 1985, 92)

Si la déconnexion s'impose comme solution de dernier recours, c'est bien parce que d'autres solutions, notamment celle de l'ajustement structurel ont littéralement échoué. L'ajustement structurel est un programme de relance économique élaboré conjointement par les deux grandes institutions financières internationales que sont le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale dans l'optique d'aider les pays en récession. Cet échec peut être expliqué par le fait qu'il reposait essentiellement sur certains fondamentaux de l'économie capitaliste tels que la privatisation des entreprises de l'État, la libéralisation du commerce, l'ouverture économique, la réduction des dépenses de l'État. Ses conséquences sur la conjoncture et la structure économiques de certains pays africains ont été désastreuses ; et son échec patent malgré le fait qu'il ait idéalement été présenté par ces deux institutions économiques et financières internationales comme un programme de restructuration rigoureusement pensé et négocié en vue de permettre aux pays économiquement en retard de rattraper le train du développement.

L'échec de la stratégie d'ajustement permet donc aux nouveaux acteurs historiques de la périphérie de prendre la pleine mesure de leur mission historique qui, pour l'essentiel, consiste à faire naître la perspective d'une société nouvelle et socialiste sur les bases de la réalité objective contemporaine. (Samir Amin, 1985, 91) L'ajustement et d'autres stratégies de

cette nature apparaissent ainsi comme cette « *politique du pire* » dont la fonction est de pousser ces acteurs historiques de la périphérie à prendre conscience des enjeux réels et possibles de la déconnexion et, conséquemment, d'un développement durable en marge non pas de la mondialisation, mais du système mondial capitaliste dont la dynamique reste fondée, tant au niveau politique qu'économique, sur un progrès asymétrique des deux principaux pôles qui le constituent.

La stratégie de la déconnexion repose aussi sur certains piliers fondamentaux comme l'État et la nation. Parlant de la nation, Samir Amin ne conteste certes pas le caractère dégénératif et tyrannique du nationalisme, mais il pense que, la nation, parce qu'elle présuppose une communauté ayant la même identité historique, culturelle, linguistique, religieuse et un peuple souverain, est la seule entité politique susceptible d'impulser un développement durable et surtout conduire au socialisme. (Samir Amin, 1985) Le socialisme étant selon lui, la meilleure forme d'organisation socioéconomique possible. A-t-il raison de penser ainsi ? La déconnexion est-elle encore possible dans ce monde qui, sous les auspices de la technoscience, tend à devenir, selon l'expression de Marshall McLuhan, un village planétaire ? Si oui à quel prix ? Si non pourquoi ? Ces questions soulèvent au moins deux objections. Ces objections feront l'objet d'une analyse dans les paragraphes qui suivent.

La première objection est relative au principe de faisabilité. Afin de l'illustrer, supposons à l'instar de Samir Amin – bien que nous soyons convaincu en raison de la globalisation des échanges et surtout, des relations entre les peuples, de son impossibilité – que la déconnexion soit possible. Quel est le prix à payer pour se déconnecter ? Le centre laissera-t-il, à ses dépens, la périphérie se détacher du système ? Il est important de se poser ces questions dans la mesure où nous avons précédemment souligné que le tiers-monde a été intégré au système mondial capitaliste principalement dans le but de satisfaire l'appétit vorace du centre en matières premières et en ressources naturelles. Si nous admettons que l'ajustement de la périphérie au système mondial capitaliste a été motivé par la convoitise de ses ressources, nous devons également admettre qu'elle ne peut se déconnecter qu'à la seule condition que le centre trouve d'autres sources de richesses ou d'autres moyens de compenser le manque à gagner. Si cette condition n'est pas respectée, soit le centre périra par manque de ressources, soit la périphérie s'exposera aux représailles de toute nature.

La deuxième objection est une critique interne de la théorie de la déconnexion. Pour mieux développer cette objection, considérons cette assertion de Christian Palloix.

« L'édification d'une théorie du développement économique dans les pays du tiers monde dépend en premier lieu d'une première étape, à savoir saisir très clairement les problèmes du développement économique du tiers monde face à l'impérialisme, ne serait-ce que pour ne pas tomber dans les pièges tendus à travers l'idéologie du développement. Ce n'est qu'ensuite que peut se penser, de l'intérieur des pays sous-développés, une théorie du développement. » (Christian Palloix, 1971, 228)

Cette assertion est assez révélatrice d'une certaine similitude entre la position de Samir Amin et celle de Christian Palloix. Comme Samir Amin, ce dernier s'oppose à toute théorie ou à tout modèle de développement pensé de l'extérieur et imposé aux pays sous-développés. Les politiques d'ajustement structurel, le modèle de développement par le transfert de technologie, les théories du rattrapage en sont quelques exemples. Il s'oppose lui aussi, à l'idée d'un développement autarcique. Ces deux points de convergence masquent cependant de profondes divergences de point de vue entre ces deux auteurs, sur les perspectives de développement des pays du Sud.

En effet, ce passage laisse sous-entendre que, bien que pensée de l'intérieur des pays sous-développés, la stratégie de la déconnexion n'est cependant pas la meilleure stratégie possible. Il s'agit là, comme bien d'autres stratégies, du piège dans lequel les théoriciens du développement de la périphérie doivent éviter de tomber. La stratégie à suggérer ou à préconiser n'est donc pas celle d'un développement en mode déconnexion ou en marge du système mondial. Christian Palloix s'oppose donc, contrairement à Samir Amin, à l'idée de déconnexion. Quelle solution préconise-t-il ? La réponse à cette question est assez ambiguë puisqu'il soutient premièrement que la stratégie à adopter n'est pas celle d'un développement en marge ou en retrait du système mondial capitaliste, mais plutôt celle d'un développement en économie ouverte. Le passage suivant semble cependant battre en brèche l'idée d'un

développement en économie ouverte puisqu'en fin de compte, il n'accepte pas la rationalité libérale, c'est-à-dire la logique d'un marché régulé au minimum qui la sous-tend.

« En conséquence, il convient d'être très prudent dans l'attente du rôle tenu par le commerce extérieur dans l'industrialisation des nations sous-développées compte tenu de l'inégalité première des forces productives des nations co-échangistes à travers laquelle apparaît forcément – quelle que soit la « bonne volonté » des économies dominantes – un mécanisme de domination, qui risque à tout instant de se transformer en mécanisme d'exploitation et de blocage du développement des économies sous-développées. »

(Christian Palloix, 1971, 230)

Autrement dit, souscrire à l'idée d'un développement par le commerce international c'est ignorer que les mécanismes de domination et d'exploitation ont été élaborés par le centre du système mondial capitaliste dans le seul but de maintenir les pays sous-développés au bas de l'échelle internationale des forces productives.

En guise de rappel, précisons que selon Christian Palloix, la meilleure stratégie de lutte contre l'exploitation et la pauvreté n'est pas la déconnexion, mais l'ouverture économique. Mais le libéralisme économique auquel il pense est un libéralisme sans « *rationalité libérale* ». C'est donc par mesure de prudence ou de précaution que Christian Palloix refuse finalement d'accepter cette rationalité qui, selon les théories libérales du développement, devrait inconditionnellement sous-tendre l'ouverture commerciale de la périphérie sur le monde pour préconiser en fin de compte une « *autre rationalité de développement* », c'est-à-dire pour préconiser un développement dont le processus et les exigences sont fondés sur la négation des « *valeurs capitalistes* ». Il est impossible, écrit-il, de penser le développement du tiers monde avec les appareils conceptuels et les mécanismes tirés du capitalisme. C'est pourquoi, les pays du tiers monde doivent tourner le dos à la fois à la théorie de la déconnexion et à celle du développement par le commerce extérieur comme l'entendent les libéraux pour penser un modèle de développement fondé sur l'intégration, non pas des marchés, mais sur celle des

appareils de production dans la création des interdépendances. C'est du moins ce qui ressort de l'assertion suivante :

« En conséquence, seule une planification supra-nationale de zones sous-développées (Maghreb, Moyen-Orient, Afrique de l'Ouest, etc....) permettrait l'allocation d'activités dynamiques non concurrentes et susceptibles d'échapper aux contraintes des relations économiques internationales existantes. L'intégration serait alors construite en termes de complémentarités d'activités industrialisantes, dont les effets affecteraient tout l'ensemble. »
(Christian Palloix, 1971, 233-234)

Nous avons de prime abord souligné que deux stratégies marxistes de lutte contre l'exploitation et la pauvreté seront analysées dans la première section de ce chapitre. La première des deux sections qui le constituent s'ouvre donc sur l'analyse de la théorie de la déconnexion. De cette analyse, nous retiendrons que malgré son originalité, la voie de la déconnexion n'est pas la voie à suivre. Aussi, devrions-nous la laisser de côté pour nous interroger sur celle proposée par Marx. Quelles mesures préconise-t-il pour lutter contre l'exploitation capitaliste et la pauvreté qui en résulte ? Nous répondrons à cette question dans la section suivante.

I.2. De la révolution prolétarienne à la décrépitude du mode de production capitaliste

Pour Marx, la lutte contre l'exploitation et la pauvreté qu'elle génère implique de modifier, de repenser en profondeur les rapports de propriété, de production et d'échange qui structurent le modèle capitaliste. Déconstruire toute structure et tout mécanisme d'exploitation; telle est la tâche que Marx assigne au mouvement prolétarien qu'il définit comme le mouvement de l'immense majorité dans le seul intérêt de l'immense majorité. (Karl Marx, 1976, 45) Comment ce mouvement peut-il faire voler en éclat ces structures et mécanismes dont le seul but est de maintenir l'immense majorité des travailleurs sous le joug

de la bourgeoisie? Pour répondre à cette question, nous analyserons, dans les prochains paragraphes, les objectifs de ce mouvement et les moyens à mobiliser par les ouvriers pour atteindre ces objectifs.

Concernant les objectifs, nous avons déjà souligné que le mouvement ouvrier est un mouvement de l'immense majorité dont le but ultime est la libération inconditionnelle du genre humain. Penser les conditions de possibilité de l'émancipation humaine, c'est d'abord penser le socialisme comme alternative au capitalisme. C'est penser, en fin de compte, le communisme comme l'horizon final mais toujours ouvert de cette émancipation. Pour mieux ressortir sa position, rappelons que chez Marx l'évolution diachronique du matérialisme pratique et plus généralement de l'histoire passe par plusieurs phases successives dont les plus marquantes sont les suivantes : la révolution, le socialisme et le communisme.

Chez Marx, le communisme est présenté comme le meilleur modèle d'organisation socioéconomique. Il est meilleur dans la mesure où il est le résultat final du procès de l'histoire dont la finalité est la libération inconditionnelle du genre humain et l'égalisation des conditions socioéconomiques pour tous. Le communisme, c'est le dernier horizon de l'histoire, le règne des fins au sens kantien du terme. Marx le définit non pas comme un état de choses qui doit être créé et encore moins comme un idéal sur lequel doit être réglée l'existence, mais comme le mouvement réel de l'histoire dont le but ultime est l'abolition du capitalisme et l'instauration d'une société sans État et sans classes sociales. C'est dans ce sens qu'il peut être considéré comme la « *forme nécessaire et le principe énergétique du futur prochain* » (Marx, 1970). En un mot, le communisme symbolise la forme la plus achevée du matérialisme pratique, c'est-à-dire de la révolution prolétarienne.

Il faut donc comprendre que le communisme est très exactement selon Marx, ce mode d'organisation socioéconomique dans lequel tout individu peut actualiser ses potentialités ou ses virtualités en tant qu'être générique. Par être générique, il faut entendre cet être désormais libre, désaliéné, rationalisé et donc insoumis aux impératifs socioéconomiques de la production marchande. Sa fonction particulière est donc de constituer le facteur de libération du genre humain et de cohésion sociale. Le passage du capitalisme au communisme implique ainsi un processus historique de refondation du vivre-ensemble basé sur la rupture et la quête de nouveaux repères aux plans éthiques, politiques et économiques. Sur le plan éthique, la morale communiste est donc une morale propre à une société désormais structurée sur le

modèle d'une gestion collective, rationnelle et coordonnée des moyens de production et d'échanges. Les rapports sociaux de production et d'échanges y sont pensés de manière à rendre chaque « *individu maître et architecte* » à la fois de son propre destin et de celui de la société.

L'exigence de dépassement de l'éthique capitaliste et de refondation systématique de la morale sur la base de la liberté humaine suppose donc une reformulation des règles économiques, des normes et valeurs morales en références aux aspirations émancipatrices, révolutionnaires du mouvement prolétarien dont la mission historique, rappelons-le, est la lutte contre l'exploitation. Cette prolétarisation de la morale et de la mécanique socioéconomique ne doit cependant pas être interprétée comme une nouvelle forme de subordination ou d'allégeance à une classe sociale particulière ; puisque l'objectif historiquement assigné au communisme est la liquidation définitive de l'exploitation et donc des antagonismes de rang, de classes et des besoins qui en découlent. Elle doit demeurer, aussi bien dans sa phase transitoire que définitive, le produit de la volonté libre, bonne et éclairée de tout le peuple. Herbert Marcuse a lui aussi longuement insisté sur la centralité de cette notion de liberté dans son ouvrage intitulé *Le marxisme soviétique*. (Herbert Marcuse, 1963, 269) Si la morale communiste présuppose une reconstruction de la mécanique sociale sur la base de la liberté humaine, il va de soi que, pour que l'être humain soit effectivement un sujet historiquement libre, la société dans son ensemble doit inconditionnellement œuvrer pour « *l'élimination des aspects négatifs* » de la liberté rendus possibles par la lutte concurrentielle pour l'auto-affirmation, l'auto-détermination des individus qui, dans le mode de production capitaliste, se manifeste dans les rapports de propriété, de domination, d'exploitation et d'aliénation.

En soutenant que « *le communisme n'enlève à personne le pouvoir de s'approprier des produits sociaux ; il n'ôte que le pouvoir d'asservir à l'aide de cette appropriation le travail d'autrui* » (Marx, 1970, 53), Marx montre que l'un des traits caractéristiques de la morale communiste ne tient pas, comme l'ont pensé certains, dans la réduction du Multiple à l'Un ou sur la prééminence du collectif sur l'individu, mais sur l'unité de « *l'Un et du Multiple* ». Elle suppose donc une concordance entre l'intérêt général et la somme des intérêts particuliers. C'est pourquoi Marx décrit la société communiste comme une société dans laquelle le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous. (Marx, 1970, 60) Cette concordance peut se justifier par le fait qu'en poursuivant une fin éminemment sociale,

les individus parviennent en même temps à satisfaire leurs intérêts personnels, d'où la nécessité de repenser les règles, les codes éthiques devant régir la société communiste à partir d'une conception atypique de l'essence humaine. Autrement dit, l'homme appelé à vivre dans la société communiste est un homme nouveau, un être générique, c'est-à-dire un être capable de réunir en lui « *la richesse spirituelle, la pureté morale et la perfection physique* » qui sont les principes fondateurs actifs du vivre-ensemble dans le système communiste.

Bien que nous ayons maintenant une idée assez précise et concise du communisme d'inspiration marxiste dont le trait distinctif est l'absence de tout rapport de domination, d'exploitation ou d'aliénation, de nombreuses questions demeurent cependant sans réponses convaincantes. Voici quelques-unes de ces questions. Est-il possible d'atteindre cet idéal ? Si oui comment ? Si non pourquoi ? La réponse à ces questions peut être déclinée sur deux volets. Le premier des deux volets sera consacré à l'analyse des arguments sur lesquels Marx fonde la faisabilité ou la possibilité du communisme. Pour Marx, comme pour bon nombre de marxiste, le communisme est possible. Cela ne fait l'ombre d'aucun doute. L'insurrection ouvrière en vue de liquider définitivement toute forme possible d'exploitation capitaliste est sa seule condition de possibilité. Autrement dit, elle est le seul moyen dont disposent les ouvriers pour bâtir une société ou un monde communiste. Cette insurrection ne conduit cependant pas directement au communisme. Elle vise tout d'abord l'instauration d'un modèle social et économique transitoire. Quel est ce modèle transitoire ? Qu'est-ce qui le distingue du capitalisme et du communisme desquels il est l'intermédiaire ? Nous répondrons à ces deux questions avant de dire un mot sur la nécessité de la violence révolutionnaire comme moyen de lutte contre l'exploitation et la pauvreté qui lui est sous-jacente.

Le mode de production transitoire dont il est question est le mode de production socialiste. Celui-ci se distingue du mode de production capitaliste par le fait que les rapports, les moyens et les forces de production ne sont plus contrôlés par une classe sociale particulière mais par L'État. Il s'agit là d'une forme d'organisation socioéconomique où les rapports de production ne sont plus orientés vers la recherche de la plus-value, mais plutôt vers la satisfaction des besoins rationnels et fondamentaux de l'individu. On parle alors de socialisation ou de collectivisation de la production et de l'échange. Le but du socialisme est donc de dompter, de socialiser les forces productives, les moyens et les facteurs de production développés dans le mode de production capitaliste afin de les mettre au service de l'humain.

Tâche qui, au plus haut degré, incombe à l'État. L'État socialiste demeure ainsi, comme tout État, le représentant officiel de l'ensemble de la société. Mais pourquoi Marx fait-il de l'État le principe fondateur actif du vivre-ensemble dans le mode de production socialiste alors que l'on sait par expérience qu'il n'y a pas «*d'État sans doctrine d'État*»? N'y a-t-il pas grand risque de passer du capitalisme privé au capitalisme d'État et donc de l'exploitation capitaliste à l'exploitation socialiste ?

Pour justifier ou légitimer la centralité de l'État ou l'étatisation du vivre-ensemble dans une organisation à caractère socialiste, nous pouvons nous appuyer sur trois arguments. 1° Dans un régime socialiste, l'État doit être repensé, réformé sur la base de l'idéologie ou de «*la dictature révolutionnaire du prolétariat*». L'État socialiste est donc la conséquence logique de l'auto-organisation du prolétariat en pouvoir étatique et en force économique. 2° Il a pour fonction globale le maintien de l'ordre ou de la cohésion sociale. Cette fonction globale de l'État comme catalyseur de la sécurité et de la paix est défendue par Nicos Poulantzas lorsqu'il écrit :

« L'État possède cette fonction particulière de constituer le facteur de cohésion des niveaux d'une formation sociale. C'est précisément ce que le marxisme a exprimé en concevant l'État comme le facteur de l'« ordre », comme « principe d'organisation », d'une formation, non pas dans le sens courant d'ordre politique, mais dans le sens de cohésion de l'ensemble des niveaux d'une unité complexe, et comme facteur de régulation de son équilibre global, en tant que système. On peut voir pourquoi la pratique politique, qui a pour objectif l'État, produit les transformations de l'unité et est ainsi le « moteur de l'histoire. » (Nicos Poulantzas, 1982, 43-44)

3° Parce que le socialisme n'est qu'une étape transitoire vers le communisme, il ne peut subsister assez longtemps pour que se recomposent en son sein la logique de classes, d'intérêts, les rapports de domination et d'exploitation. L'on peut objecter que malgré toutes les précautions qui entourent l'avènement du socialisme, rien ne garantit qu'il ne devienne lui-

aussi l'antichambre de l'exploitation et du totalitarisme. L'échec du socialisme soviétique est à cet effet très expressif puisque toute l'idée du socialisme y tient.

D'une manière générale, l'on peut trouver chez Marx et dans la littérature marxiste des éléments de réponse à cette critique. (Denis Collin, 2001) Marx lui-même pense que les acquis révolutionnaires peuvent préserver l'idéalité du socialisme puisque la lutte des classes et la décrépitude du mode de production capitaliste ont, entre autres, pour fonction de transformer radicalement l'individu afin d'en faire un homme nouveau, capable de s'intégrer et de s'épanouir sans difficulté dans cette nouvelle société qu'est la société pré-communiste. Si l'injustice et les inégalités socioéconomiques y refont surface, c'est parce que les processus révolutionnaires, historiques devant conduire à cette société transitoire ont été biaisés ou sapés.

Concernant la question de la décrépitude de l'État socialiste soulevée par de nombreux auteurs et hommes politiques, notamment Gorbatchev, l'on peut arguer qu'aussi longtemps qu'il aura, en tant qu'instance coordonnatrice de cette association d'hommes libres dont le vivre-ensemble repose prioritairement sur la lutte contre l'exploitation et sur l'organisation de rapports socioéconomiques sur la base d'une association juste, libre et égalitaire des personnes, pour fonction de préserver les acquis révolutionnaires tels que l'absence des classes, le libre développement et la libre satisfaction des besoins individuels, l'État socialiste ne faillira point. Si l'État socialiste soviétique a échoué, si le socialisme soviétique s'est plutôt transformé en capitalisme d'État, c'est bien parce que les leaders politiques chargés de mettre en œuvre les programmes socioéconomiques n'ont pas respecté les principes fondateurs actifs du socialisme, tels que formulés par Marx. D'une manière générale, s'il s'en tient à cette fonction, l'État socialiste devrait se distinguer des autres formes de l'État, notamment de l'État capitaliste et de l'État féodal par le fait qu'il est une véritable « *res publica* », c'est-à-dire la chose du peuple tout entier, d'où l'intérêt du deuxième argument.

Parlant des moyens à mettre en œuvre, Marx soutient que seule la violence peut abolir l'exploitation et donc conduire l'humanité au socialisme et au communisme. La nécessité d'une violence révolutionnaire, c'est-à-dire d'un conflit d'abord larvé puis ouvert en vue de la construction d'un ordre socioéconomique fondé sur des valeurs socialistes ou communistes a été théorisée dans plusieurs ouvrages de Marx, notamment dans *Le capital*, *La guerre civile*, le

Manifeste du parti communiste, Les luttes de classes en France, etc. Dans le *Manifeste du parti communiste*, Marx écrit ceci à propos de la violence révolutionnaire :

« Le prolétariat passe par différentes phases de développement. Sa lutte contre la bourgeoisie commence avec son existence même. La lutte est d'abord engagée par des ouvriers isolés, ensuite par les ouvriers d'une même fabrique, enfin par les ouvriers d'une même branche d'industrie, dans une même localité, contre le bourgeois qui les exploite directement. Ils ne dirigent pas leurs attaques contre les rapports bourgeois de production seulement: ils les dirigent contre les instruments de production eux-mêmes; ils détruisent les marchandises étrangères qui leur font concurrence, brisent les machines, mettent le feu aux fabriques et s'efforcent de conquérir la position perdue de l'ouvrier du moyen âge. » (Karl Marx, 1976, 41)

En soulevant la question de la légitimité de la violence révolutionnaire, ce passage dissipe en même temps de nombreux malentendus sur l'interprétation de certains aspects de la pensée de Marx.

Certes, dans *La sainte famille*, il insiste sur le rôle des idées ou de la théorie dans le processus de bouleversement historique qui doit s'opérer à travers l'action ouvrière, mais il reconnaît cependant l'inefficacité des idées. Pour que ces dernières soient porteuses d'espoir, pour qu'elles révolutionnent de fond en comble les rapports sociaux de production et d'échange, une force pratique doit être mise en marche par les hommes. En d'autres termes, pour être pragmatiques, les idées doivent elles aussi se changer, se muer en force matérielle. Une fois ce changement opéré, elles peuvent facilement pénétrer les masses. Si le communisme est l'expression par excellence du matérialisme pratique, c'est bien parce qu'il laisse entrevoir, à chaque étape de son développement sociohistorique le rôle historiquement assigné à l'ouvrier ; celui de « révolutionner le monde existant, d'attaquer et de transformer l'état de choses qu'il a trouvé. » (Marx et Engels, 1982) Le mouvement prolétarien est donc avant tout un mouvement insurrectionnel et révolutionnaire, puisqu'il reste radicalement fondé sur le « cri de mort » au capitalisme. L'assertion suivante tirée de la *Misère de la philosophie* :

réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon met clairement en relief cet aspect insurrectionnel et révolutionnaire de la pensée marxiste : « *Le bien, c'est le mal en un sens, c'est ce qui doit être éliminé, c'est ce qui s'oppose à un progrès des relations interhumaines ; le « mal », c'est le bien puisqu'il produit le mouvement qui fait l'histoire en constituant la lutte.* » (Marx, 1961)

Rappelons succinctement qu'il était question dans les paragraphes précédents, de présenter les stratégies marxistes de lutte contre l'exploitation capitaliste et la pauvreté. De la position de Marx, nous avons retenu que l'abolition du capitalisme, par des moyens insurrectionnels, en vue de l'instauration du modèle socialiste, puis communiste est le seul ou le moyen le plus efficace de lutte contre l'exploitation. Le « *cri de mort* » au capitalisme, les discours apocalyptiques et insurrectionnels de Marx sont-ils crédibles? Avant d'aborder l'analyse critique de la position de Marx, intéressons-nous d'abord à son actualité, afin d'en dégager toutes les implications et les déductions possibles, corrélativement à notre préoccupation de l'heure. Autrement dit, nous devons à présent rattacher ces analyses à notre préoccupation principale, c'est-à-dire à la question de l'exploitation et de la pauvreté au niveau global.

Si nous admettons que le socialisme et le communisme procèdent de façon logique et chronologique de la révolution et du capitalisme, si nous procédons en fin de compte par analogie domestique, nous en déduisons que le mouvement prolétarien, qu'il soit impulsé de l'intérieur de la périphérie ou non, doit en appeler à la révolution comme unique moyen de briser les chaînes qui tiennent la périphérie captive du système mondial capitaliste. Comment penser la place de l'État socialiste et la souveraineté des peuples au niveau global une fois le capitalisme jeté au rebut? L'interprétation des principes sur lesquels Marx fonde son anthropologie politique, laisse entrevoir deux conceptions radicalement opposées de l'État et de la souveraineté des peuples.

La première interprétation suggère la mise sur pieds d'un super État et d'un gouvernement mondial à caractère socialiste. Cette mise en place présuppose la déconstruction de la conception traditionnelle de l'État, c'est-à-dire celle fondée sur les principes du droit westphalien. Vue sous cet angle, la perspective d'un État et d'un gouvernement mondial, transitoires et fondés sur les principes du socialisme scientifique tels que formulés par Marx et Engels implique de facto la subsomption des micro-États. Comme fait marquant, une telle

désintégration des micro-États contribue non seulement à l'intégration du genre humain, à l'effacement des clivages, des disparités polaires, géographiques, culturelles, économiques et politiques mais aussi à l'édification à l'échelle mondiale, d'une société communiste intégrée, c'est-à-dire d'une société où la question des frontières et celle des rapports entre différentes communautés politiques ne se posent plus. Seul un État mondial socialiste en vue de l'édification d'un monde communiste sans frontières, sans États et sans clivages polaires sera donc à même de promouvoir l'intégration, la liberté, la justice, l'égalité et la solidarité organique qui seront les réquisits du vivre-ensemble dans une société mondiale communiste. Cette interprétation sied le mieux à la conception marxiste de l'histoire et de l'anthropologie politique.

En effet, dans *La Sainte famille*, Marx s'oppose ouvertement à toute conception atomiste du vivre-ensemble car affirme-t-il, les individus ne sont pas des êtres désincarnés ou des atomes sociaux. L'individu-atome n'est rien d'autre qu'une des « *robinsonnades* » de l'économie politique et plus généralement, de l'idéologie bourgeoise. Les membres de la société civile ne sont pas, écrit-il, des atomes.

« L'atome a pour propriété caractéristique de ne pas avoir de propriétés et de ne pas avoir, par conséquent, de relation, en raison de sa propre nécessité naturelle, avec d'autres êtres extérieurs à lui. L'atome n'a pas de besoins, il se suffit à lui-même ; le monde en dehors de lui est le vide absolu, [...]. L'individu égoïste de la société civile a beau, dans sa représentation immatérielle et dans son abstraction exsangue, s'enfler jusqu'à l'atome, c'est-à-dire jusqu'à être sans relations, se suffisant à lui-même, sans besoins, absolument plein et bienheureux : [...] du reste son estomac profane est là et lui rappelle chaque jour que, loin d'être vide, le monde hors de lui est bien plutôt et à proprement parler ce qui le remplit. »²²

²² Karl Marx, *La sainte famille*, chap. VI, III, in œuvres, III, p.559.

Or l'étatisation des rapports entre les peuples et la balkanisation du monde qui s'ensuit sont, au niveau international, l'expression de cet atomisme à laquelle Marx, radicalement, s'oppose.

La seconde interprétation privilégie plutôt une étatisation des rapports entre différents peuples socialistes. Loin de verser dans le nationalisme et le souverainisme, cette interprétation présuppose que chaque État, chaque nation socialiste, doit être fondé sur des principes identitaires devant permettre à tous les êtres humains de se reconnaître à la fois comme citoyens du monde et comme des êtres humains à part entière ; c'est-à-dire ayant des origines et identités spécifiques, irréductibles, mais conciliables. Cette conception post-capitaliste du vivre-ensemble à l'échelle mondiale demeure soucieuse des rapports de fraternité et d'amitié civique entre différents peuples socialistes puisqu'elle fait des différents États des entités politiques autonomes, souveraines mais intégrées à l'échelle du monde. Les micro-États constitutifs du système mondial socialiste ne sont donc pas des États juxtaposés, fragmentés et mutuellement hostiles, mais des États interdépendants, solidaires et fraternels.

Concernant le volet critique de la réponse aux questions précédemment posées, nous avons déjà soutenu que pour Marx, le seul moyen de lutter contre l'exploitation et la pauvreté est d'accélérer, au moyen de la violence révolutionnaire, le processus de décrépitude du mode de production capitaliste. La lourde mission de tous les prolétaires du monde d'entier est donc d'élever sur les « *caput-mortuum* » du capitalisme, une société libre, juste, égalitaire et donc exempte de toute forme possible d'exploitation. Cette nouvelle société à construire n'est rien d'autre que la société communiste. Maintenant que nous savons mieux de quoi retourne la stratégie marxienne de lutte contre l'exploitation capitaliste et la pauvreté, préoccupons-nous de relever quelques aspects critiques de la position de Marx sur la nécessité et l'urgence de l'insurrection ouvrière et du communisme comme mesure substitutive du capitalisme. Pour ce faire, nous passerons outre certains poncifs ou lieux communs de la critique du marxisme pour nous concentrer sur les critiques les plus rigoureuses ou les plus élaborées.

La critique du marxisme qui, au plus haut point, nous intéresse est celle que pourraient ou qu'auraient pu présenter des pacifistes et autres apôtres de la non-violence tels que Gandhi, Adin Ballou s'ils avaient eu à répondre à Marx, corrélativement à la question de l'adéquation entre les moyens et la fin. Nous avons déjà mentionné que pour Marx, la violence révolutionnaire est la sage-femme qui aide la nouvelle société à naître des entrailles de l'ancienne. Cette assertion suffit à elle seule pour dénoncer le « *machiavélisme* » de ce grand

admirateur du révolutionnaire français Babeuf car il est moralement pernicieux de préconiser le renversement violent du capitalisme, fût-il pour de bonnes raisons. La guerre ne saurait être le prix à payer pour être libre dans la mesure où rien au monde ne peut ou ne devrait être légitimement acquis au prix du sang humain. Si la violence est la seule voie qui conduit au communisme, il est loin d'être le « *règne des fins* » auquel tout être humain doit aspirer car ce sont les moyens qui, toujours, doivent justifier la fin et non le contraire, comme le pensent les apologistes de la violence révolutionnaire. Il n'y a donc pas de violence juste puisque toute violence, quelle qu'elle soit, sape les principes de la justice et de la réciproque bienveillance. En légitimant l'insurrection ouvrière et la guerre comme unique moyen de lutte contre l'exploitation capitaliste et la pauvreté, Marx fait donc peu de cas de cette norme éthique sur laquelle s'accordent de nombreux humanistes et apologistes de la non-violence.

Ce qui est contesté ici n'est pas le communisme en lui-même mais le processus de son institutionnalisation. Ce qui est à reprocher à Marx, c'est la radicalité de sa position et la vision pessimiste qui sous-tend sa stratégie de lutte contre l'exploitation et, singulièrement, sa critique du capitalisme. Contrairement à ceux qui pourraient se baser sur les dérives éthiques et politiques du modèle soviétique et sur l'échec de l'expérience de la communauté communiste icarienne fondée en 1848 par Etienne Cabet, pour blâmer Marx et jeter l'opprobre sur le communisme, nous pensons plutôt que sa désirabilité ne fait l'ombre d'aucun doute. Par contre, ce qui, pour nous, fait problème, c'est le processus d'institutionnalisation de ce modèle socioéconomique. Le communisme peut être une alternative au capitalisme s'il est poursuivi par des moyens autres que la violence et l'insurrection armée.

Le rejet de la violence peut être motivé par deux raisons principales. Du point de vue moral, quelle que soit sa finalité, la violence est une contre-valeur. Aucune moralité ne peut en découler. Contrairement à ce que pensaient certains auteurs à l'instar de Machiavel, la fin ne justifie pas les moyens. Poursuivre une fin noble par des moyens exécrationnels est réprouvé par la morale. La seconde raison de ce rejet est relative à l'incertitude ou à l'imprévisibilité de l'issue de la révolution. Rien ne garantit qu'en bout de ligne, le mouvement révolutionnaire parviendra à renverser la bourgeoisie et à abolir ses droits et privilèges. Rien ne garantit non plus qu'au final, le communisme serait le dernier horizon de l'histoire. L'horreur de la guerre, mais aussi l'incertitude de ses conséquences, de ses résultats et de son issue devraient nous faire reculer devant toute perspective de sacrifier des vies humaines, devant toute perspective

de jeter les êtres humains, quels qu'ils soient, en pâture aux dieux voraces de la guerre, fût-il pour de bonnes raisons.

Il est certes vrai que pour Marx, la rationalisation de la violence conduit à l'épuration des mœurs et de la société mais il n'en demeure pas moins vrai que violence et liberté sont contradictoires. La Force ne fonde pas le droit, disait Rousseau. Il est bien vrai que, contrairement aux autres théoriciens de la violence, notamment Machiavel et Hobbes, Marx ne légitime pas la thèse de l'universelle méchanceté ou celle de la nature belliqueuse de l'homme, mais nous devrions absolument admettre, à la suite de Gandhi, que tout être humain doit s'efforcer de rechercher la paix et de se lancer, de toutes ses forces, à sa poursuite, car le bien qui, de la violence, résulte, est éphémère et transitoire alors que le mal qu'elle produit est permanent. Et même si l'hypothèse de l'insurrection ouvrière et de la violence révolutionnaire comme mesure de lutte contre l'exploitation et la pauvreté peut être admise, nous pensons que la violence ne doit être, en raison de son caractère extrémiste, qu'une solution de dernier recours. Autrement dit, le recours à cette solution n'est nécessaire que lorsque toutes les autres solutions ont échoué. Or c'est ce que refuse précisément d'accepter Marx lorsqu'il ferme toutes les portes à la paix, au dialogue social et se dresse contre toute perspective progressiste ou réformiste.

II. Les stratégies réformistes

La perspective réformiste s'enracine profondément dans la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste. Les prémisses conceptuelles et les objectifs du réformisme épousent parfaitement les grandes lignes de la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste, mais se dissocient des solutions proposées par Marx et par les marxistes orthodoxes pour venir à bout de l'exploitation. Il est nécessaire ici de rappeler que, pour Marx et ses épigones, il n'existe que deux voies : la voie de l'esclavage ou de la soumission au diktat de la bourgeoisie d'un côté et celle de la révolution en vue de la liberté de l'autre. La voie de la liberté étant, faut-il encore le souligner, celle qui conduit au communisme. La solution réformiste peut donc être considérée comme cette troisième voie que ceux-ci refusent d'admettre lorsqu'ils recommandent à tous les prolétaires du monde entier d'unir leur force afin de briser les chaînes qui, dans le monde de production capitaliste, les tiennent captifs.

La perspective réformiste repose sur deux types d'incitatif : l'incitatif moral et l'incitatif économique. Le premier implique une réforme morale du capitalisme. Réforme qui, dans l'ensemble, consiste à lui insuffler un « *un supplément d'âme* ». Le second se traduit par une restructuration des rapports de production et d'échange, tant au niveau microéconomique que macroéconomique. Ces deux types d'incitatifs seront pris en compte dans la présente analyse. Pour mieux ressortir l'approche réformiste du capitalisme, nous analyserons en premier lieu la position des penseurs socialistes, notamment Celle d'Edouard Bernstein (1974) et Jean Jaurès (2005). Une fois leur position analysée, nous passerons à celle des auteurs qui prônent non pas un dépassement du capitalisme, mais sa moralisation. En dernière analyse, nous proposerons, à partir des travaux d'Aaron James (2012), un modèle de coopération et de redistribution devant structurer les rapports économiques internationaux.

II.1. L'approche socialiste du réformisme

Les réformes auxquelles nous portons un intérêt dans la présente section sont celles qui visent à introduire dans le capitalisme, des mesures transitoires menant à une entière réorganisation de la société en vue du socialisme ou du communisme. Il s'agit, pour ceux qui défendent cette approche d'abolir les antagonismes de classes qui exacerbent l'exploitation. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à prêcher la paix et non la révolution, alors considérée par Bernstein comme l'évangile le plus grossier et le plus balourd de la force. Le socialisme réformiste s'intègre ainsi dans la grande tradition de la non-violence défendue par la plupart d'humanistes. Pour mieux comprendre cette approche spécifique du réformisme, appuyons-nous d'abord sur les travaux d'Edouard Bernstein puis sur ceux de Jean Jaurès.

Dans son ouvrage intitulé *Les présupposés du socialisme*, Edouard Bernstein écrit :

« Et la question de tactique la plus pressante est bien de savoir comment l'on pourra élargir les droits politiques et économiques des ouvriers [...] Tant qu'on n'y aura pas répondu, tout le reste ne sera que déclamation. [...] Il faudra bien reconnaître la vérité : l'extension des institutions démocratiques et de l'humanisme ne s'arrêtera pas, même devant la lutte des classes ; elle ouvrira la voie à des actions plus pacifiques. De nos jours, en votant, ou en

manifestant, nous imposons des réformes qui eussent nécessité, il y a cent ans, des révoltes sanglantes. » (Edouard Bernstein, 1974, 17-18)

Afin de justifier la nécessité et l'urgence de réformer le capitalisme en vue du socialisme, Bernstein mobilise trois principaux arguments. Le premier argument repose sur une critique acerbe de l'aspect prédictif et apodictique de la pensée de Marx. En effet, dans le *Manifeste du parti communiste*, Marx prédit, en se référant aux lois, aux principes du matérialisme dialectique et historique, le bouleversement et la fin imminente de la civilisation capitaliste. Il faut ici rappeler que pour lui, la prise de conscience, la généralisation du mouvement ouvrier et la décadence de la bourgeoisie sont pour ainsi dire les signes probants de l'avènement d'un nouvel ordre social et économique. Mais cette prédiction s'est avérée fautive puisqu'elle repose en grande partie sur une évaluation abstraite du niveau sociopolitique des sociétés capitalistes occidentales. Il est certes vrai que le capitalisme a perdu de sa superbe, mais les crises sur lesquelles s'appuie Marx pour prédire sa mort prochaine ne sont que les manifestations d'un ensemble de contradictions internes qu'il tente, non sans difficulté, de résorber. C'est pourquoi, Bernstein qualifie le caractère prédictif et apodictique du matérialisme d'erreur particulièrement lourde de conséquence pour la théorie marxiste (Edouard Bernstein, 1974, 54).

Le second argument repose sur la critique de ce qu'il convient d'appeler la doctrine catastrophiste de Marx. Bien que son discours contraste nettement avec la phraséologie révolutionnaire de Marx et des marxistes radicaux, il ne faut cependant pas se méprendre sur sa position puisqu'elle ne consiste pas, comme l'on pourrait le penser, à voir dans le marxisme une simple théorie de la violence. Le projet déconstructiviste de ce marxiste révisionniste peut être perçu comme une tentative d'éliminer les multiples contradictions qui sous-tendent la pensée marxiste afin d'en dégager l'unité et la portée historique. Pour ce faire, il faut selon lui, dénoncer avec force l'esprit blanquiste ou babouviste de Marx, c'est-à-dire cette idéologie qui tend à faire du marxisme rien de plus qu'une théorie de la violence et de la conspiration contre les bourgeois. Vouloir la guerre en vue de la paix est une contradiction absurde qui, au fond, ne relève pas du caractère dialectique de la pensée marxiste, mais de cet esprit qui l'habite. (Edouard Bernstein, 1974, 59)

Le troisième argument est une critique de certains arguments mobilisés par Marx pour justifier et légitimer la nécessité d'une révolution. L'argument du nombre et celui de la solidarité y figurent en bonne place. Bien que la classe ouvrière soit la plus nombreuse de la société, bien qu'elle soit dépossédée de toutes les richesses sociales, l'idée qu'elle doit se résoudre à faire la guerre, fût-il pour des raisons justes, lui paraît insoutenable. Bernstein pense que l'idée d'une révolution prolétarienne est un leurre, une illusion puisque le prolétariat ne constitue pas une classe ou une masse homogène mais hétéroclite, c'est-à-dire une couche sociale aux besoins, aux intérêts et aux aspirations différents, voire divergents. (Bernstein, 1974, 131) Le prolétariat ne peut donc pas être décrit comme une classe sociale solidaire, c'est-à-dire comme une classe sociale qui use d'un seul et même moyen pour défendre une seule et même cause. L'on peut certes arguer que la diversité des besoins et le caractère hétéroclite du prolétariat est une preuve fort incontestable qu'il n'a pas encore pris conscience de la précarité de ses conditions matérielles d'existence, mais il n'en demeure pas moins vrai que Marx fait fausse route en fondant l'unité et la finalité du mouvement prolétarien sur une solidarité organique en vue de l'insurrection.

Si la voie la plus sûre devant conduire au socialisme n'est donc pas la voie de la révolution, s'il ne doit pas y avoir de guerre entre les classes sociales, comment régler la question de l'asservissement, de l'exploitation de la masse laborieuse? Quelles sont les conditions de possibilités du socialisme? Voici en quelques mots la réponse de Bernstein à ces questions. Son opposition à la violence comme moyen de conquête du pouvoir par le prolétariat présuppose l'existence des moyens plus soft, moins radicaux pour parvenir à cette fin. Il existe selon Bernstein deux grandes conditions de réalisation du socialisme. La première est de nature économique et repose sur un certain degré de développement capitaliste en vue d'une concentration des entreprises. Cette concentration est un préalable à la socialisation de la production et de la distribution. (Edouard Bernstein, 1974, 128)

De nature politique, la deuxième condition suppose l'annexion, par la couche sociale défavorisée, exploitée, du pouvoir politique par différentes voies pacifiques. L'on peut entre autres citer la voie parlementaire, le droit de vote ou tout autre moyen de cette nature. Sous la plume de Bernstein, la lutte – non-violente – contre l'exploitation capitaliste prend ainsi la forme d'une lutte pour l'obtention ou l'amélioration des droits civiques, politiques et économiques des ouvriers. Autrement dit, pour lui, l'amélioration des conditions

socioéconomiques des travailleurs ne peut que se faire de façon graduelle et démocratique. D'essence antirévolutionnaire et réformiste, le socialisme de Bernstein a pour objectif la démocratisation des institutions socioéconomiques en vue d'un effacement progressif mais effectif des privilèges de la bourgeoisie. Et c'est par cette seule et unique voie que l'exploitation capitaliste peut être contrecarrée. (Edouard Bernstein, 1974, 129)

Il faut souligner l'actualité de la position de Bernstein sur la réforme du capitalisme, surtout dans les pays capitalistes comme la France ou la Scandinavie etc. où l'on assiste de plus en plus à une socialisation de l'État et des institutions socioéconomiques. Cette socialisation se manifeste entre autre par l'accès à l'éducation, la revendication des droits civiques et plus généralement, l'amélioration des conditions de travail. Cette actualité masque cependant certaines lacunes de son réformisme. Voici de façon succincte la principale de ces lacunes. Il pense par exemple que, pour que la transition pacifique vers le socialisme soit réussie, l'État ne doit pas être aboli mais transformé pour finalement être acquis à la cause ouvrière et plus généralement à la cause humaine. Le risque ici est le passage de l'État socialiste au capitalisme d'État. Or le capitalisme d'État n'est rien d'autre qu'une idéologie de la « *caste bureaucratique dirigeante* ». Laquelle caste est incapable elle aussi de concevoir la société autrement que sur le mode de l'opposition entre riches et pauvres, entre ceux qui exploitent et ceux qui sont exploités, entre ceux qui commandent sans obéir et ceux qui obéissent sans commander. Le modèle soviétique en est une parfaite illustration.

C'est ce risque qu'a perçu Jean Jaurès lorsqu'il s'efforce d'établir une distinction entre le socialisme collectiviste et le socialisme d'État. Pour lui, les meilleures réformes possibles sont celles qui conduisent, non pas au socialisme d'État mais au socialisme collectiviste. Pourquoi tient-il donc en horreur cette forme spécifique du socialisme qui repose sur la centralité de l'État et donc sur l'étatisation des moyens de production et d'échange ? Voici quelques éléments de réponse de Jaurès à cette question. « *L'État socialiste est un État patron. Et l'État qui est patron résiste comme tous les patrons : il est lui aussi, un capitaliste, un bourgeois, un exploitateur.* » (Bruno Antonini, 2004, 88) Il n'y a donc aucune différence entre le modèle capitaliste que Bernstein critique et le modèle socialiste qu'il appelle de tous ses vœux. Dans un autre article, il soutient dans la même perspective qu'il existe, entre le socialisme collectiviste et le socialisme d'État, un abîme. Le socialisme d'État, écrit-il,

« accepte le principe même du régime capitaliste : il accepte la propriété privée des moyens de production, et, par la suite, la division de la société en deux classes, celle des possédants et celle des non possédants. [...] Au contraire, le collectivisme, le communisme, en supprimant la propriété privée des moyens de production, crée une société nouvelle où il ne sera plus nécessaire de protéger une classe contre une autre, toutes les classes étant définitivement absorbées dans l'unité de la nation. » (Bruno Antonini, 2004, 88-89)

Contrairement à Bernstein dont la vision réformiste est centrée sur une critique systématique du catastrophisme de Marx, Jean Jaurès tente de construire un modèle socialiste basé sur une gestion collective des moyens de production et d'échange. La spécificité et l'originalité de ce modèle tiennent du fait qu'il présuppose une éviction progressive, mais définitive de l'État, de ses appareils idéologiques et répressifs. Deux étapes charnières sont nécessaires à cette modélisation du socialisme collectiviste. La première présuppose non pas un État socialiste, mais une étatisation des institutions socioéconomiques dans le but de régler la très cruciale question de la propriété et par ricochet celle de la justice sociale et économique. Une fois cette seule et unique fonction remplie, la seconde étape s'amorce avec la décadence de l'État. Il doit mourir de sa belle mort. Autrement dit, il doit céder sa place et ses fonctions au collectivisme qui, selon l'expression de Jaurès, est la formule concrète du socialisme. (Bruno Antonini, 2004, 86)

Lequel des deux projets réformistes illustre le mieux la position que nous défendons? Comparativement à celui de Bernstein, nous pensons que le projet de Jaurès est plus précis, plus concret. Cependant, ces deux projets peuvent être critiqués pour plusieurs raisons. Force est de constater que chez ces deux philosophes, le mouvement réformiste est un mouvement avant-gardiste initié uniquement ou principalement par la classe ouvrière en vue de la libération et de l'égalisation de l'ensemble de la société. Or nous pensons qu'elle doit être une œuvre commune. Si elle n'est pas l'œuvre conjointe des deux classes sociales, l'une d'elle, c'est-à-dire la classe bourgeoise peut toujours la délégitimer en soutenant par exemple qu'elle a été entreprise sans elle, malgré elle et contre elle. Il est certes utopique de croire que la bourgeoisie se prêterait volontiers à la dessaisie de ses droits et privilèges. Il est cependant

possible de l'y contraindre sans nécessairement en venir à la violence. L'idée étant de convaincre et non de vaincre. En outre, rien ne nous laisse penser que le prolétariat soit doté des moyens matériels, intellectuels et idéologiques nécessaires pour mener à son terme le projet réformiste.

Toujours dans une perspective critique, certains auteurs comme Didier Long (2009), Michel Cool, (2009) Marie Cuillerai (2009) ont plutôt privilégié une approche éthique du réformisme. Pour mieux souligner la distance qui, du point de vue conceptuel, sépare ces derniers des auteurs socialistes susmentionnés, considérons la position de l'un des trois auteurs, notamment celle de Didier Long sur la nature des valeurs morales à mobiliser en vue de la refondation du capitalisme. Afin de mieux ressortir les exigences morales qui sous-tendent son approche réformiste du capitalisme, appuyons-nous sur l'assertion suivante :

« Les continents qui ont lancé le capitalisme mondialisé, l'Europe et les États-Unis, sont d'abord des parties du monde ayant des racines culturelles judéo-chrétiennes. Comme nous le verrons, le développement de la civilisation du capitalisme se confond avec celui de la chrétienté et de ses croyances. Il en est la partie visible [...] si nous voulons sauver la démocratie et nous réapproprier la politique, si nous voulons réinventer un capitalisme à visage humain, si nous voulons sauver l'écosystème de notre planète pour simplement survivre, nous devons répondre dans l'urgence à une seule question. A quoi croyons-nous ? » (Didier Long 2009, 8-10)

Dans cette assertion, Didier Long tente une justification de l'adéquation de la morale et plus précisément de la morale chrétienne au capitalisme. Ce rapport se justifie d'après lui, par le fait que les premières bases de l'économie de marché ont été établies entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle dans des monastères alors transformés en véritables « *world companies* » ou en sociétés de production extrêmement organisées et dirigées de mains de fers par les pères de l'église. (Didier Long, 2009, 78). Le rapport entre la morale et plus spécifiquement entre la morale chrétienne et le capitalisme n'est donc pas un rapport accidentel. Il s'agit d'un rapport d'identité ou de nécessité. S'il existe donc un rapport d'identité ou de nécessité entre

capitalisme et morale chrétienne, il va donc de soi que l'appel à la moralisation du capitalisme et donc à la lutte contre l'exploitation capitaliste est avant tout un appel à la conversion à la foi et aux valeurs chrétiennes. La morale chrétienne s'impose de ce fait comme la trame de ce nouveau capitalisme ; de ce capitalisme à visage humain dont Didier Long se veut le chantre et dont la désirabilité n'est plus à contester.

Pour qu'il devienne à nouveau un capitalisme à visage humain, ouvriers et bourgeois doivent comprendre l'urgence et la nécessité de replacer, non plus le profit, mais l'être humain au centre des rapports sociaux de production et d'échange. L'on peut comprendre que l'objectif de Didier Long est de rétablir les fondements religieux du capitalisme. Autrement dit, il se propose d'insuffler à l'économie capitaliste en manque de repères éthiques, un « *supplément d'âme* » afin de la distinguer très nettement de ce que Aristote appelait la chrématistique. Si du point de vue éthique, le capitalisme est aujourd'hui considéré comme une économie dépravée, décadente, c'est bien parce que les fondements religieux et humanistes sur lesquels ce système socioéconomique a été édifié se sont ébranlés. Il n'est donc pas question de le jeter au rebut, mais de le repenser, de le remodeler, de lui trouver de nouveaux repères pour qu'il redevienne de nouveau une économie fondée sur la foi en Dieu et au service de l'humain. Sous la plume de Didier Long et autres penseurs d'obédience chrétienne, lutter contre l'exploitation capitaliste c'est avant toute chose, œuvrer pour la christianisation du capitalisme.

Malgré cette désirabilité, la position de ceux-là qui prônent un capitalisme éthique comme mesure de lutte contre l'exploitation peut être critiquée sur au moins deux points. L'on peut premièrement lui opposer une approche concurrente fondée sur des valeurs et principes moraux autres que ceux véhiculés par la religion. L'éthique des affaires préconisent par exemple une approche centrée sur les choix rationnels des individus. Bien plus, les interprétations et les sous-entendus que l'on peut logiquement dériver de cette position peuvent être très controversés. Par exemple, elle laisse penser que seules les personnes ayant des convictions chrétiennes sont capables d'actes ou de vertus moraux. Les autres, les athées, les musulmans, les bouddhistes, par exemple ne le sont pas du tout ou ne le sont que très peu. Vue sous cet angle, l'on peut à bon droit soutenir que cette position fait fi du pluralisme raisonnable sur lequel un vivre-ensemble authentiquement humain devrait être fondé, tant sur le plan local que global.

Le second point sur lequel porte la critique du réformisme moral est relatif à l'acrasie, c'est-à-dire à la corruption ou à la faiblesse de la volonté. C'est cette faiblesse de la volonté qui, très souvent, nous pousse à agir contre nos propres intérêts bien compris ou contre nos propres convictions morales. Nous ne faisons pas toujours le bien que nous voulons. Par contre, nous faisons presque toujours le mal que nous ne voulons pas. Outre cette faiblesse de la volonté, nous pensons, et cela pour plusieurs raisons, que la tentative de promouvoir un capitalisme à visage humain est une entreprise difficilement réalisable. Elle est en effet difficilement réalisable parce que, d'une manière générale, les lois morales sont moins contraignantes, moins coercitives et plus laxistes que les normes juridiques. Le mythe de Gygès de Platon en est une preuve fort incontestable. (Platon, 1966, 359b6-360b2) Bien plus, ceux qui veulent promouvoir un capitalisme vertueux mettent l'accent et le fardeau moral sur des individus. Or nous avons déjà montré que les individus ne sont pas les seuls responsables de la situation critique dans laquelle se trouvent les pays du tiers monde. Les institutions le sont aussi, d'où la nécessité de les réformer.

En guise de conclusion, nous pensons que le réformisme moral et le socialisme réformiste ne sont pas la voie à suivre. Ils indiquent parfaitement la nature de la voie à suivre, mais échouent sur son tracé. Cette voie n'est rien d'autre que celle de la réforme. C'est évident pour tout le monde que le capitalisme a perdu de sa superbe, qu'il est presque en état d' « *apoptose* » et qu'il est impératif de le sauver. Du chasseur-cueilleur bushman du grand désert du Kalahari à l'homme le plus puissant du monde, tout le monde sait, et certaines personnes mieux que d'autres que le capitalisme va mal, qu'il chavire, que ses victimes se comptent par milliard dans les quatre coins du monde. En revanche ce que tout le monde ne sait pas, ce qui relève encore du doute, c'est la possibilité de le restructurer de telle sorte qu'il puisse désormais répondre aux besoins et aspirations de tous ; socialistes et capitalistes compris.

III. La voie à suivre

La voie que nous nous devons de suivre ne doit pas nous conduire à une éviction, du moins immédiate, du capitalisme global, mais à sa restructuration. L'argument sur lequel nous nous appuyons pour légitimer la perspective réformiste que nous défendons repose en partie sur la désirabilité du capitalisme. Cette désirabilité peut se justifier par le fait que, malgré qu'il soit en permanence travaillé par de graves crises internes, le capitalisme demeure

jusqu'ici, comme l'ont si bien reconnu certains de ses pourfendeurs, notamment Marx, le seul mode de production qui a pu générer de la valeur, c'est-à-dire de la richesse à grande échelle. Ce qui le rend vicieux, tant du point de vue économique que moral, c'est le défaut de régulation et de justice qui le caractérisent et qui, dans le contexte mondial, se manifestent par l'exploitation de certaines nations par d'autres. La voie que nous proposons se veut une mesure corrective de ces crises et injustices socioéconomiques. Chose que l'on peut réaliser sans nécessairement changer de mode de production, sans forcément verser dans la violence insurrectionnelle et la moralisation des individus. Pour ce faire, les réformes doivent être initiées tant au niveau local que global et doivent, entre autres, avoir pour objectif, la déconstruction des trois formes d'exploitation précédemment identifiées.

III.1. Les réformes politiques

Sur le plan politique, nous nous sommes longuement appuyé sur le cas du dictateur et corrompu président guinéen Teodoro Obiang Nguema pour montrer que, très souvent, certains pays, ceux d'Afrique notamment, sont pauvres parce que leurs ressources sont pillées par la classe politique. Certaines solutions ont été proposées afin de lutter contre ce pillage et, dans une large mesure, afin protéger les droits de base des peuples exploités et tyrannisés. D'une manière générale, ces solutions peuvent être regroupées en deux grandes catégories: les solutions externes ou globales et les solutions internes ou domestiques. Ces deux catégories de solutions feront l'objet d'une analyse spécifique dans les paragraphes suivants.

Avant de les analyser, interrogeons-nous d'abord sur leur faisabilité. La question qui, dès lors, se pose est la suivante : la probabilité que les réformes à initier puissent porter des fruits n'est-elle pas faible, voire nulle ? Si cette question se pose, c'est bien parce que nous savons que ces dirigeants ne manqueront pas de s'opposer, comme c'est souvent le cas, à toute action ou à tout changement susceptible de menacer leurs intérêts et leur pouvoir. En Afrique par exemple, nombreux sont les dictateurs qui, pour se maintenir au pouvoir, ne manquent pas de modifier, de violer la constitution. Bien qu'il ne soit pas unique en son genre, le cas Jahya Jammeh est un cas d'école. Battu en novembre 2016 aux élections présidentielles après vingt-deux ans de règne absolu à la tête de la Gambie, par l'unique candidat de l'opposition, Adama Barrow, Jahya Jammeh n'a finalement cédé le pouvoir que sous la pression de la communauté internationale. Vues sous cet angle, les mesures à entreprendre, qu'elles soient de l'intérieur

ou non, ne seront qu'un feu de paille, d'où la question suivante: comment peut-on garantir leur applicabilité et surtout leur efficacité? En effet, prise séparément, chacune des deux catégories de solutions que nous aurons à analyser dans les paragraphes suivants présentent de graves lacunes ou difficultés et ne peut donc contribuer à l'atteinte des objectifs assignés. Par exemple, les deux premières sont des armes à double tranchant puisqu'elles peuvent être mobilisées pour des fins autres que la lutte contre l'exploitation. La deuxième, comme nous le verrons est moins réaliste, plus utopique, plus idéaliste. Par contre, leur combinaison serait d'une efficacité certaine. Quelle est la nature des mesures à entreprendre au niveau global? Qu'est-ce qui les distingue de celles à entreprendre au niveau local? Pour répondre à ces questions envisageons premièrement l'analyse des mesures globales ou externes.

III.1.1. Les solutions externes ou globales.

Il en existe plusieurs mais deux d'entre elles retiendront particulièrement notre attention. La première de ces deux solutions a déjà été précédemment évoquée. Il s'agit de celle proposée par Leif Wenar (2008). Selon lui, les mesures de lutte contre l'exploitation politique doivent, au niveau domestique, prendre la forme d'une lutte pour la protection du droit de propriété des peuples sur leurs ressources. Plus concrètement, sa solution consiste en une rupture des relations diplomatiques et commerciales entre les pays riches et les pays dirigés des mains de fer par les tyrans, les corrompus et tous ceux qui sont coupables de violation des droits de propriété des peuples. D'une manière générale, le « *Clean Trade Act* » que propose Leif Wenar consiste en un boycott des produits en provenance de ces pays et en une sanction de tous les régimes dictatoriaux et corrompus. Les gouvernements des pays riches, le secteur privé et les individus doivent travailler main dans la main pour rendre effective les mesures ainsi préconisées.

Décliné sur deux principaux volets, le « *Clean Trade Act* » présuppose donc une moralisation ou, tout au moins, une normalisation des relations commerciales internationales. En effet Wenar suggère que, pour faire bonne figure sur la scène internationale, les pays soucieux et respectueux des principes de bonne gouvernance et de transparence doivent cesser toute relation commerciale directe avec les dirigeants des pays sous emprise de la malédiction des ressources. Quant aux relations commerciales indirectes, celles-ci doivent être soumises à certains principes d'équité et de justice économique interétatiques.

Il faut cependant souligner que la grille d'analyse des rapports entre les pays riches et les pays corrompus proposée par Leif Wenar dédouane complètement les dirigeants du Nord et les multinationales. Or nous avons déjà montré qu'ils ont eux aussi, « *les mains sales* » ; qu'ils sont hautement coupables de violation des droits de propriété de ces peuples. Bien plus, des mesures similaires au Clean Trade Act se sont historiquement matérialisées par la mise sous embargo économique de certains pays à l'instar de Cuba, de l'Iran, de l'Irak, de la Lybie, etc. Historiquement aussi l'on a déploré le fait que l'embargo économique soit presque toujours sous-tendu par des conditionnalités ou impératifs d'ordre politique, diplomatique, voire militaire et serve donc de mesure de représailles. Si l'on admet l'hypothèse du Clean Trade Act et, plus généralement, l'hypothèse de mesures coercitives comme moyen de lutte contre l'exploitation politique, nous devons aussi absolument admettre que leur usage ne doit pas relever du pouvoir discrétionnaire de certains États qui peuvent s'en servir comme mesures punitives. L'utilisation de telles mesures doit relever de la compétence des institutions supranationales. Le rôle et la nature de telles institutions seront précisés plus loin.

Nous pensons que l'application des mesures de cette nature ne produira, dans bien de cas, que de piètres résultats. Au lieu de faire vaciller les gouvernements dictatoriaux et corrompus, elles pourraient plutôt faire souffrir davantage le peuple. Conscients des lacunes qui peuvent relever de l'application de la Clean Trade Act et, par extension, de toute mesure répressive, certains ont proposé des solutions plus radicales. L'une d'elles consiste à aller en guerre contre les gouvernants corrompus et de les pendre haut et court à la première occasion. Les guerres en Iraq, en Lybie, l'assassinat de Saddam Hussein et Khadafi s'inscrivent dans cette perspective. Eu égard aux piètres résultats et aux dommages collatéraux occasionnés par ces deux guerres, nous ne souscrivons pas à cette solution, d'où la nécessité et l'urgence de la deuxième solution. Contrairement à celle proposée par Leif Wenar et qui consiste à reconnaître à certains États, démocratiques notamment, le droit et le pouvoir de contraindre les dirigeants corrompus à respecter les droits de propriétés du peuple, nous pensons plutôt que, pour éviter tout abus de pouvoir conféré par le droit d'ingérence, seule une instance institutionnelle internationale devrait se prévaloir de ces prérogatives. Examinons maintenant la nature et les fonctions d'une telle institution.

Il existe au moins deux conceptions radicalement opposées de la nature de l'institution internationale à qui doit être assigné le rôle de lutter contre l'exploitation politique. La

première de ces deux conceptions repose sur la légitimité d'un gouvernement mondial capable de garantir la justice à la fois dans le contexte domestique et global. Cette conception est fondée sur l'idée très répandue selon laquelle le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est un grand village, un village planétaire. Pour garder l'unité, la stabilité mais aussi la prospérité de ce grand village, il faut un gouvernement mondial. Or les crises de gouvernance, notamment celles liées à la dictature, à la corruption, aux détournements des fonds publics que connaissent certaines nations, particulièrement celles du Sud, menacent la stabilité de ce grand village et par ricochet, la paix mondiale, d'où la nécessaire institutionnalisation d'un gouvernement unique au niveau mondial. Un gouvernement mondial est désormais cette instance institutionnelle et régulatrice sensée réussir là où les gouvernements nationaux ont échoué.

Reconnaissons tout de même que l'idée d'un gouvernement mondial, aussi originale soit-elle prête à équivoque pour plusieurs raisons. Cette idée peut par exemple masquer une volonté manifeste de la part des grandes puissances, de codifier et de légaliser, si l'occasion et le contexte s'y prêtent, l'exploitation de certains pays, notamment ceux riches en ressources naturelles. Cette idée, si elle n'est pas bien pensée, pourrait reprendre et amplifier l'exploitation et la domination de certains peuples ou de certaines nations. Dans ce cas, un projet politique commun, capable de fédérer tous ces peuples, de subsumer les différences et d'aplanir les disparités qui existent entre eux serait une illusion. C'est probablement pour ces raisons qu'Emmanuel Kant dénonçait déjà à son époque, les dérives totalitaires ou despotiques d'un gouvernement universel.

La seconde conception ; celle-là que nous partageons entièrement, repose sur l'idée selon laquelle, pour optimiser la lutte contre l'exploitation politique au niveau domestique, un système de droit, de justice et de régulation politique doit être édifié au niveau global. Un tel système ne doit pas s'imposer comme mesure substitutive, mais plutôt comme mesure complétive. En lieu et place d'un État et d'un gouvernement mondiaux, nous prônons plutôt la création d'une institution juridico-politique non gouvernementale, mais transnationale ayant, entre autre, pour finalité de garantir les principes fondamentaux d'une politique éthique. Les compétences d'une telle institution doivent être requises, tant au niveau domestique que global. Au niveau domestique, elle doit être capable d'agir sur la politique intérieure, et plus généralement, sur la structure de base des États afin de contraindre les gouvernants à respecter

scrupuleusement les droits des gens, les droits des peuples et la raison publique. Dans ce cas, la notion de droit d'ingérence doit être repensée de manière à garantir cette capacité d'intervention. Au niveau global, elle doit veiller à la normalisation des rapports entre les États. Pour ce faire, elle peut user de façon discrétionnaire et en toute légitimité, des moyens militaires et répressifs. Elle doit cependant privilégier une approche pacifique et concertée. La force ne pouvant donc être utilisée que comme solution de dernier recours.

Pour donc agir aussi bien efficacement que légitimement, l'instance institutionnelle dont il est question doit premièrement être dotée d'un pouvoir coercitif, contraignant. Elle doit, dans une perspective dissuasive, et pour les besoins de la cause, se constituer une légion et un service juridique autonomes. Deuxièmement, elle doit être instituée sur la base d'un contrat ou d'un traité international conjointement signé par tous les États membres. Pour que ce traité ait force de loi, les États signataires doivent être libres, souverains, égaux en droit, en devoir et doivent travailler main dans la main pour l'avènement d'un autre monde, d'un monde meilleur. Que cette institution internationale prenne le nom de Société des Peuples, de Société des Nations, d'Organisation des Nations Unies, nous ne discuterons pas sur le terme. Des penseurs comme Leif Wenar ont soutenu, en faisant référence à l'ONU, à ses organes principaux et à ses institutions spécialisées que, pour atteindre ces objectifs, il n'est point besoin de créer d'autres institutions. Celles qui existent peuvent et doivent être utilisées à cette fin.

Nous sommes tout à fait d'accord que la lutte contre l'exploitation politique et, plus généralement, la lutte contre toute forme d'atteinte aux droits et à la dignité de l'homme doit relever de la compétence de l'ONU. En l'état actuel, elle est cependant incapable de dire le droit et de rendre justice. Elle en est incapable d'abord parce qu'il n'existe aucune égalité entre les États membres. Certes, la charte des Nations Unies en fonction de laquelle les relations internationales sont codifiées et régulées présuppose l'égalité et la souveraineté des États membres. Mais dans les faits, cette égalité et cette souveraineté ne sont pas réelles, mais formelles, voire fictives. Les États membres de l'ONU ne sont pas égaux en droit et devoir. Et la conséquence de cette inégalité est la dissymétrie de leur fonction et de leurs rapports. Renforcée par des clivages idéologiques, des luttes d'intérêts et de positionnement, cette dissymétrie rend illusoire l'exercice de la justice au niveau international.

Avant d'apporter plus de précision sur la position que nous défendons, il convient de succinctement rappeler la raison pour laquelle nous n'avons pas adopté, en l'état, la proposition de Wenar, bien qu'elle soit de même nature que celle que nous soutenons. En effet, tout comme lui, nous pensons et nous souhaitons que l'implication ou l'ingérence d'une tierce entité dans les affaires intérieures des nations tenues en bride et spoliées par leurs propres dirigeants puisse contribuer à lutter contre la forme politique de l'exploitation. Nous ne nous accordons cependant pas sur la nature ou l'identité de la tierce entité en question. Par précaution, celle à laquelle nous pensons ne doit pas être un État, fût-il démocratique, mais une institution internationale ou mondiale. Pour que cette institution puisse effectivement jouer son rôle, pour qu'elle puisse effectivement lutter contre le pillage des pays riches en ressources naturelles, elle doit être une institution légale, légitime. Autrement dit, sa création, son fonctionnement et l'adhésion des membres doivent se faire de façon réglementaire, constitutionnelle. Elle doit aussi être une institution forte; une institution capable de résister, de contrer toute forme possible de subjugation. Elle doit être en fin de compte une institution juste, objective, impartiale ; bref, une institution dont la raison d'être et d'agir demeure fondée sur la recherche de la justice, la protection du droit, des libertés des peuples et de la souveraineté des nations.

Ce rôle pourrait être dévolu à l'ONU et nous le souhaitons d'ailleurs si et seulement si sa charte et ses principes directeurs ne sont plus fondés sur le droit du plus fort ou sur le principe de deux poids deux mesures. Pour prétendre à cette fonction, l'ONU doit revoir de fond en comble et corriger sa charte et sa structure. Elle doit tout simplement les révolutionner. L'une des finalités d'une telle révolution est de conférer à cette organisation internationale, plus de droit, plus d'autorité ou de pouvoir afin qu'elle puisse garantir l'autonomie et la souveraineté des États membres. Ce qui présuppose la suppression pure et simple du droit de veto, de tout autre droit et privilèges accordés à certains membres, notamment les membres permanents, en raison de leur poids idéologique, de leur puissance économique et militaire. Maintenant que nous avons une idée précise sur les deux mesures de lutte contre l'exploitation politique qui peuvent être engagées au niveau global, portons notre attention sur la troisième. Cette troisième mesure relève des solutions proposées au niveau domestique.

Avant de dire un mot sur cette autre mesure, répondons à la question suivante : pourquoi la solution que nous préconisons est plus objective, moins sujette à controverse que celles proposées par d'autres. Pour répondre à cette question, revenons sur certaines de ces solutions et, plus précisément sur celle de Wenar. Rappelons que le caractère lacunaire de sa solution relève du fait qu'il préconise l'intervention, parfois armée des grandes puissances occidentales comme moyen de lutte contre l'exploitation et l'extrême pauvreté. Or un tel rôle ne peut être attribué aux États, quels qu'ils soient, pour des raisons précédemment évoquées. Bien plus, aucun contrat social, aucune constitution, aucune loi au monde n'autorise explicitement ou tacitement un État quelconque à être le gendarme du monde. Parce qu'elle est créée, instituée dans le seul but de lutter contre l'exploitation et la pauvreté, l'institution internationale à laquelle nous pensons est moins sujette à la controverse, à la corruption et à la déviance. Elle pourrait donc être réformée si nécessaire, dissoute si elle dévie ou si elle est jugée inutile.

L'échec de l'ONU peut servir de contre-exemple, contre-argument ou de critique de cette position que nous défendons. Nous pensons cependant que les principes de précautions et de préventions qui sous-tendent la création, l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle institution la rendront, comparativement à l'ONU, moins sujette à la corruption. Son échec devra donc suffisamment nous renseigner sur les mesures à prendre pour rendre cette nouvelle institution pleinement fonctionnelle. Donc nous savons plus ou moins ce qu'il y a lieu de faire pour qu'elle n'échoue pas, elle aussi. Et nous savons également ce qu'il y a lieu de faire si malgré tout elle venait à échouer.

III.1.2. Les solutions internes ou domestiques

D'une manière générale, celles-ci peuvent être articulées sur deux grands axes ou volets. Dans le premier volet de l'analyse, nous montrerons comment les pays en voie de développement peuvent s'y prendre pour se débarrasser de leurs corrompus, incompetents et indésirables gouvernants. Pour ce faire, nous pensons qu'ils peuvent s'inspirer de l'expérience des pays développés, notamment ceux de l'Occident. L'exemple, dit-on souvent, vaut mieux que la leçon. Comment ont-ils fait pour se développer? Comment ont-ils fait pour se préserver de la tyrannie et de la corruption des gouvernants? Pour répondre à ces questions, nous devons distinguer entre deux groupes de pays. Le premier groupe est constitué des pays qui, malgré

leur carence en ressources naturelles, se sont tout de même développés. Il s'agit, entre autres des pays comme la France, la Belgique, l'Angleterre etc. Lorsque l'on s'intéresse à leur histoire, l'on constate que, pour se développer, ils ont élaboré les formes les plus insidieuses, les plus hideuses, les cyniques d'exploitation et de domination. Les pays pauvres doivent-ils suivre leur pas? Non! Nous pensons en effet qu'il serait moralement pernicieux de suggérer l'exploitation comme droit de réponse à l'exploitation. Répondre à l'injustice par l'injustice est une véritable aversion. Du point de vue éthique, personne ne peut légitimement soutenir une telle aversion, excepté peut être les partisans de la *realpolitik*.

Concernant les pays qui se sont développés grâce à leurs propres ressources, l'on constate, excepté quelques cas marginaux, que pour se préserver de l'exploitation politique, ils se sont dotés des institutions justes, c'est-à-dire propices à la bonne gouvernance. La Norvège et le Canada en sont quelques exemples. La force de leurs institutions socioéconomiques et l'efficacité de leur politique publique en matière de développement, de la sécurité et du bien-être social ont fait de ces pays une référence dans le monde. Si l'on compare la structure de base de ces pays, à celle des pays pauvres, l'on constate que ces derniers sont très mal gouvernés. Cette mauvaise gouvernance ouvre donc la voie aux plus graves atteintes aux droits et à la dignité des peuples. C'est dire qu'il existe bel et bien une corrélation entre le développement et un meilleur fonctionnement des institutions étatiques et socioéconomiques. Nous pensons donc que, pour lutter contre l'exploitation politique, il est nécessaire d'agir sur la structure de base des pays pauvres afin de contraindre leurs dirigeants à bien gouverner.

Que signifie bien gouverner ? Disons de manière ramassée que bien gouverner, c'est gouverner sainement et efficacement les affaires d'un État. La notion de bonne gouvernance intègre donc « *tous les aspects de la gestion des affaires d'un pays, notamment la politique économique, le cadre réglementaire et l'état de droit.* »²³ Parce qu'elle s'insère dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté et l'exploitation, la problématique de la bonne gouvernance doit être au cœur des réformes qui doivent y être entreprises. Un peuple qui

²³Lire à cet effet la fiche technique du FMI, intitulée « Le FMI et la bonne gouvernance » www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/govf.htm

aspire au progrès, au développement doit exiger de la classe politique qu'elle gouverne bien. Et l'une des façons de bien gouverner, c'est de gouverner de façon transparente. La transparence est donc l'un des principes fondateurs actifs de la bonne gouvernance. Elle peut être définie comme une norme, une valeur ou comme une vertu politique. Dans cette perspective, l'exigence de transparence interpelle la société civile et le peuple dans son ensemble en tant qu'arbitre ou juge suprême de l'action gouvernementale. Elle interpelle aussi au plus au point le politique. C'est pourquoi, tout homme qui aspire à cette « *science architectonique par excellence* » qu'est la politique doit faire corps avec cette vertu politique cardinale qu'est la transparence.

La bonne gouvernance et la transparence sont pour ainsi dire les réquisits du développement puisqu'elles visent l'amélioration de la capacité, mais aussi de l'efficacité et de la crédibilité des institutions politiques et socioéconomiques et permettent ainsi au peuple de contrôler ou tout au moins d'avoir une meilleure lisibilité de l'action gouvernementale. Quelles sont les préconditions de la bonne gouvernance et de la transparence? Dans la philosophie politique classique, ceux qui, à l'instar de Platon, d'Aristote, de Rousseau, etc., étaient préoccupés par cette question ont soutenu que la justice et la légitimité des institutions étatiques dépendent entièrement de la forme du gouvernement. Par exemple, l'aristocratie est selon Aristote et Platon la meilleure forme de gouvernement. Pour Rousseau, c'est plutôt la démocratie. C'est dans cette optique qu'ils ont établi, dans leur traité de philosophie morale et politique, une distinction entre les gouvernements qui reposent sur une meilleure constitution et ceux qui comme l'oligarchie, la tyrannie, le despotisme, reposent sur une constitution de factions. Les premiers, disent-ils, sont les meilleures formes de gouvernements alors que les seconds sont les gouvernements séditieux et corrompus.

Dans sa monographie, Rawls s'est lui aussi penché sur la question et a, dans son modèle classificatoire, distingué trois formes de gouvernements : les meilleures, les bonnes et les mauvaises. Les deux premières formes sont, selon le modèle classificatoire de John Rawls, le propre de la Société des peuples bien ordonnés à l'intérieur de laquelle se côtoient pacifiquement les peuples constitutionnellement libéraux et démocratiques et ceux dits décents. Les peuples libéraux et démocratiques se distinguent des peuples décents du point de vue constitutionnel et institutionnel. La structure de base des démocraties libérales est nettement supérieure à celle des peuples décents et par ricochet à celle de tous les autres

peuples puisqu'elle repose sur le strict respect des droits des peuples et de la raison publique. C'est pourquoi, de l'avis de Rawls, c'est au sein du libéralisme que se développe une culture politique propice au respect des droits fondamentaux des êtres humains. Quant aux peuples décents dont la forme de gouvernement n'est ni meilleure ni pire, ils doivent être tolérés dans la mesure où leurs structures de base répondent à certaines conditions bien définies de la rectitude et de la justice en matière politique. (Rawls, 2006, 77) En face du premier groupe, se dresse fiévreusement le second groupe composé des peuples hors-la loi, des peuples sous-développés et des peuples hiérarchiques décents.

De cette classification de Rawls, nous devons retenir que seules les constitutions de type démocratiques et libérales sont justes, c'est-à-dire qu'elles répondent aux principes de la bonne gouvernance et donc de la transparence. Les autres ne le sont pas du tout ou ne le sont qu'approximativement. Les peuples ayant une structure de base approximativement juste doivent être tolérés et les autres aidés ou combattus, au besoin par la force. L'idéalité des constitutions démocratiques et libérales tient donc du fait qu'elles sont, comme nous l'avons déjà mentionné, les seules à pouvoir respecter les droits des gens, les droits des peuples et la raison publique. Ce qui d'après nous, n'est vrai qu'en partie.

Nous pensons en effet que son modèle classificatoire des régimes politiques prête à équivoque pour plusieurs raisons. Si, comme le dit Rawls lui-même, la procédure suivie avant que les principes de rectitude morale et de la justice soient sélectionnés et fassent l'objet d'un accord est la même dans le cas intérieur et dans le cas international, (Rawls, 2006, 16) il n'y a pas de raison d'établir une hiérarchie entre les peuples libéraux et décents et de fonder leur rapport mutuel sur la tolérance. Dans le cas intérieur, les rapports entre les individus ne sont pas fondés sur la tolérance mais sur l'exigence d'un pluralisme raisonnable. Laquelle exigence suppose une multiplicité des doctrines morales compréhensives. Pourquoi donc devrait-il en être autrement dès lors qu'il s'agit d'étendre ces rapports à la sphère des relations internationales ?

Fonder dans le cas international, les relations entre peuples décents et peuples libéraux sur la tolérance revient à admettre une hiérarchie entre eux. Et si hiérarchie il y a, cela suppose que la structure de base des peuples libéraux a été érigée en idéaltype. Cela suppose également qu'une certaine doctrine morale particulière compréhensive ; la doctrine libérale notamment a été érigée en doctrine dominante. Introduire ainsi une hiérarchie entre les peuples et entre les

doctrines morales, sape les fondements des relations internationales et par ricochet du consensus par recoupement qui sous-tend ces relations.

L'on peut donc remarquer que Rawls ne tire pas de sa théorie toutes les déductions possibles. Il contrevient lui-même aux principes de rectitude morale et de justice qui sous-tendent sa conception du droit des peuples et de la raison publique. S'il n'avait pas lui-même transgressé dans sa monographie la règle du pluralisme raisonnable qui, sur le plan international, devrait se traduire par la reconnaissance mutuelle des peuples sur la base de l'égalité, il n'aurait pas opéré cette problématique division à l'intérieur de la Société mondiale des peuples bien ordonnés entre les constitutions libérales et celles dites décentes.

Si nous devons rectifier l'erreur qui s'est glissée dans le modèle classificatoire des régimes politiques de Rawls, voici comment nous procéderons. Nous distinguerons, comme lui, deux grands groupes ou deux grandes Sociétés des peuples: la Société des peuples bien ordonnés et celle des peuples mal ordonnés. Nous ferons entrer dans le premier groupe et sur un même pied d'égalité, tous les peuples dont la structure de base est fondée sur le respect des droits des gens et ceux des peuples, qu'ils soient libéraux ou non. La spécificité de cette nouvelle classification tient du fait que l'adhésion à la Société des peuples bien ordonnés n'est plus conditionnée par la forme du gouvernement, mais par strict respect des droits des gens, des droits des peuples et de la raison publique.

En effet, l'on parle de raison publique lorsque l'action, la légitimité et la rationalité du pouvoir politique sont pensées à l'aune du pluralisme, c'est-à-dire conformément au respect des différentes doctrines compréhensives et rationnelles sur lesquelles les individus fondent leur vision du réel, du monde. Autrement dit, un peuple libéral peut perdre sa qualité de membre de la Société des peuples bien ordonnés s'il viole les droits de ses propres citoyens ou s'il transgresse les règles, les principes de droit et de justice qui régissent les relations internationales. Si l'on admet cette déduction, l'on voit donc que sa monographie repose sur une erreur conséquente puisqu'il refuse de faire de l'égalité entre les peuples, comme l'exige le fait du pluralisme raisonnable, le socle des rapports internationaux. Nous pouvons soutenir, à partir de cette critique de la monographie rawlsienne que la forme de gouvernement est une précondition utile, mais non nécessaire de la bonne gouvernance et de la transparence. Il existe cependant des préconditions qui sont à la fois utiles et nécessaires. Nous en avons dénombré au moins trois.

La première précondition que nous avons identifiée repose sur la notion de compétence générique du politique, c'est-à-dire sa capacité à mieux diriger, à gouverner de la meilleure manière possible. Pourquoi les compétences du politique figurent-elles parmi les préconditions de la bonne gouvernance et de la transparence ? Pour répondre à cette question, observons et comparons la manière de gouverner dans les pays prospères et pauvres. Ceux qui gouvernent dans les pays prospères sont généralement, excepté quelques cas marginaux, des personnes rompues à l'art politique, c'est-à-dire des personnes qui parviennent, bon gré mal gré, à concilier leur intérêt personnel avec l'intérêt général. L'on peut aussi remarquer que dans ces pays, des mécanismes ont été élaborés et des mesures prises pour éloigner du pouvoir ceux qui n'ont pas la connaissance et les moyens nécessaires pour bien gouverner. Il arrive très souvent que ces dispositifs de contrôle, de tri et de censure ne fonctionnent pas efficacement. Mais ce dysfonctionnement ne suffit pas pour mettre en doute, du moins entièrement leur crédibilité et leur efficacité. En démocratie, de telles mesures se matérialisent à travers le droit de vote, la limitation des mandats, la sélection des candidats, le principe de la séparation des pouvoirs, etc. Par contre, dans les pays pauvres et particulièrement dans les pays sous emprise de la malédiction des ressources, ceux qui gouvernent ne savent pas en réalité ce que gouverner veut dire. Ils ne sont pas de vrais hommes politiques, mais des chefs de guerre, des fraudeurs de fisc, des détournateurs de fonds publics qui veulent se maintenir au pouvoir à n'importe quel prix.

De cette comparaison, il ressort que, pour mieux lutter contre l'exploitation politique dans les pays sous-développés il faut écarter de la politique et du pouvoir tous ceux qui n'ont pas les compétences nécessaires pour bien gouverner. La principale difficulté consiste dès lors à distinguer le vrai politique de ses faux semblants. L'une des solutions à ce problème consiste à créer des écoles spécialisées dans l'éducation des dirigeants. De telles écoles existent déjà dans plusieurs domaines comme le sport, le journalisme, le droit, l'administration, l'économie, etc. où elles ont fait leur preuve. L'on peut cependant arguer qu'une fois formés et en contact avec le vrai pouvoir politique, rien ne garantit qu'ils ne se transforment eux aussi en « *monstres froids* ». Pour éviter ou tout au moins limiter de telles dérives, ces écoles doivent être ouvertes à tout le monde, suivant le principe d'égalité de chance pour tous de Rawls. Cependant, les critères de sélection et les programmes de formation doivent être aussi bien ardues qu'objectifs.

Au terme de leur formation, seuls les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui auront le mieux montré une aptitude ou habileté certaine à diriger pourront prétendre à la couronne royale. Autrement dit, au terme de leur formation, pourront gouverner seuls ceux qui auront le mieux acquis certaines qualités intellectuelles et morales sans lesquelles les gouvernants ne pourront être d'excellents « *bergers du troupeau humain* » ou « *tisserands du lien social* ». C'est pour mettre en avant ces qualités qu'Aristote définissait la politique comme une science architectonique à laquelle sont subordonnées toutes autres potentialités, en l'occurrence l'économie. (Aristote, 1094b-5, 1977) Les autres, c'est-à-dire les bons et les piètres pourront se mettre à leur service ou réintégrer la vie quotidienne en tant qu'hauts commis de l'État, leaders d'opinion ou critiques politiques. Tout compte fait, leur réinsertion sociale doit être aussi bien bénéfique à eux-mêmes qu'à l'ensemble du corps social dont ils sont membres à part entière. Bien qu'elle ne soit pas la meilleure solution possible, cette solution a au moins le mérite d'éloigner du pouvoir les « *rois fainéants à perpétuité* », les fraudeurs de fisc, les va-en-guerre et tous ceux qui « *disent tous les bonsoirs du monde* » à la liberté, au droit et à la justice.

Nous avons mentionné que ces gouvernants peuvent éventuellement être corrompus, une fois au pouvoir. Si cela arrive, le peuple a, en tant que juge de dernière instance, compétence de les révoquer. La notion de juge de dernière instance suppose que le peuple ait atteint un certain degré de maturité, d'autonomie et de conscience sans lequel il serait incapable de délibérer avec prudence et objectivité sur son propre devenir. Cette notion suppose en dernière analyse que le peuple est le seul maître de son destin, le seul dépositaire du pouvoir ou de la volonté générale. Et à ce titre, il a, comme le disait si bien Montesquieu assez de pouvoir ou de capacité pour se faire rendre compte de la gestion de la chose publique. (Montesquieu, 1964) De mémoire d'hommes, les événements de mai 68 en France demeurent très expressifs de ce pouvoir et de cette maturité du peuple. L'on est très loin de certains poncifs ou discours selon lesquels il déraisonnable de penser que le peuple est le meilleur gardien de sa liberté puisqu'il ne peut ni agir, ni juger, ni penser, ni vouloir. (John Adams, 1786)

Pour bien gouverner, les gouvernants doivent élaborer des politiques publiques susceptibles de lutter plus efficacement contre l'exploitation politique et la pauvreté. C'est pourquoi, nous pensons que des politiques publiques bien construites sont la seconde précondition de la bonne gouvernance. L'enjeu consiste dès lors à déterminer dans la pluralité des champs d'intervention de l'État et dans la diversité des politiques publiques à mettre en

œuvre ceux susceptibles de limiter la mainmise de certains individus, hauts commis de l'État et gouvernants compris, sur les ressources de leur propre pays. Une fois de plus la question suivante se pose : ces politiques publiques seront-elles initiées, déterminées de l'intérieur ou de l'extérieur ? Nous avons déjà mentionné que l'efficacité des programmes de réformes engagés au niveau domestique dépend largement de l'implication des États tiers ou de la communauté internationale. Sans toutefois nous contredire, nous pensons aussi que pour des raisons liées à la crédibilité des réformes et à la souveraineté des États, ces programmes doivent être initiés de l'intérieur. L'intervention des autres États et de la communauté internationale ne devant se limiter qu'au devoir d'aide et d'affinité au sens où l'entend Rawls. La contrainte et le droit ne devant prendre le dessus qu'en cas de violation des règles et principes régissant la coopération et l'ingérence. Il est donc du devoir des dirigeants locaux, et si nécessaire de façon collaborative, d'identifier avec précision et concision les domaines dans lesquels ils doivent intervenir et justifier pourquoi ils doivent nécessairement intervenir dans ces domaines. Que doivent-ils faire pour contrer l'exploitation à l'échelle locale et atténuer du même coup, les inégalités socioéconomiques? Quelles actions doivent être menées? Comment doivent-elles être menées? Quels effets peuvent-elles induire sur le plan socioéconomique ?

Nous nous intéresserons, afin de répondre à ces questions, à un aspect spécifique des politiques publiques à mettre en œuvre : la politique constitutionnelle. La nécessité de repenser la politique constitutionnelle peut être justifiée sur un double plan. Parce qu'elle est une loi fondamentale, la constitution d'un pays ou d'une nation peut et doit être constamment repensée et réajustée aux fins d'un vivre-ensemble pacifique. Cette nécessité se justifie aussi car nous avons précédemment souligné que la transgression de la constitution est un stratagème auquel recourent régulièrement les gouvernants autocrates et corrompus afin d'accéder ou de s'éterniser au pouvoir. C'est le cas par exemple en Afrique où les dirigeants modifient régulièrement la constitution dans le seul but de demeurer au pouvoir. Parmi les présidents africains qui ont pu se maintenir inconstitutionnellement au pouvoir en procédant ainsi, nous pouvons citer : Paul Biya du Cameroun, Lasana Conté de la Guinée Conakry, Idriss Deby du Tchad, Zine Ben Ali de la Tunisie, Blaise Compaoré du Burkina Faso, Ould Taya de la Mauritanie, Feu Etienne Gnassingbé Eyadéma du Togo, etc. Bien avant eux, nombreux sont

ceux qui ont pu accéder ou se maintenir au pouvoir de façon inconstitutionnelle. Bien d'autres le feront encore si l'on n'y prend pas garde dès maintenant.

D'une manière générale, si la constitution est constamment violée dans ces pays, c'est soit parce qu'elle n'est pas suffisamment forte, soit parce que le législateur et le juriste à qui incombent son élaboration et sa protection n'ont pas assez de pouvoir ou d'intérêt à en préserver la lettre et l'esprit. De là la nécessité d'une stricte séparation des pouvoirs en vue d'un équilibre parfait, d'une relative autonomie entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Il est important ici d'insister sur les notions d'équilibre parfait ou de relative autonomie car dans la plupart des pays tombés sous la coupe des dirigeants autocrates et corrompus, le principe de séparation des pouvoirs est garanti par la constitution. Ce principe n'est cependant garanti que de façon formelle puisque l'organe législatif et l'organe judiciaire y sont totalement subsumés, tenus en bride par l'exécutif dont le pouvoir est quasi absolu et arbitraire. Repenser la politique constitutionnelle, c'est repenser avant tout les conditions de possibilité de cette relative autonomie afin d'éviter toute confusion de pouvoirs. La lettre et l'esprit de cette loi fondamentale qu'est la constitution ne peuvent donc être préservés que si ces trois pouvoirs s'équilibrent, se contiennent, se contrôlent mutuellement. C'est probablement dans cette perspective que Montesquieu (1758) soutenait que, pour que le pouvoir soit susceptible de moins d'abus possible, il faut, par la disposition des choses, que le pouvoir contre le pouvoir.

Comment les pays sous-développés et, singulièrement ceux victimes de la malédiction des ressources peuvent-ils se prémunir contre l'exploitation politique ? C'est en vue de répondre à cette question que nous avons analysé un ensemble de mesures proposées pour lutter contre l'exploitation politique et par ricochet, contre toute forme d'oppression, d'atteinte aux droits de l'homme et des peuples. Intéressons-nous maintenant à celles qui peuvent être entreprises pour lutter contre l'exploitation économique, c'est-à-dire celle qui structure les rapports de production et d'échange, tant au niveau global que domestique. Indiquons, à titre de rappel, que nous en avons distingué deux formes : l'exploitation par les multinationales et celle qui structure les rapports d'échange sur le plan international. Analysons tout d'abord les solutions proposées pour lutter contre la première des deux formes.

III.2. Les réformes du partenariat économique entre les pays pauvres et les multinationales

Nous avons déjà démontré que, si certains pays sont si peu développés et très exploités, c'est bien parce qu'ils sont totalement dépendants des investissements étrangers directs et donc du savoir-faire des multinationales qui, lors de la signature des prolifiques contrats d'exploitation et de commercialisation des ressources naturelles, s'adjugent toujours la part du lion. Comment ces pays peuvent-ils efficacement contrer le pillage de leur ressource par les multinationales ? Deux types de solutions sont généralement envisagés.

III.2.1. Les solutions de rupture

Comme le suggère le titre de la sous-section, ce premier type de solutions est généralement envisagé en termes de rupture des rapports commerciaux et de quête d'un idéal alternatif. C'est dans l'optique d'une recherche de cet idéal alternatif que certains hommes politiques ont préconisé une nationalisation complète ou partielle des entreprises étrangères. L'objectif étant de reprendre le contrôle du patrimoine national en vue d'une gestion plus efficiente. Les vagues de nationalisations bolivariennes qui ont récemment eu lieu dans certains États d'Amérique latine s'inscrivent dans cette perspective. D'autres pays, notamment ceux d'Afrique ont préconisé une stratégie autre. Celle-ci consiste dans l'ensemble à tourner le dos aux multinationales jugées coupables et à nouer de nouveaux rapports commerciaux avec d'autres partenaires économiques moins enclins à l'exploitation et à d'autres dérives de cette nature. La coopération sino-africaine est un exemple typique de ce nouveau partenariat dont ils sont en quête. Ces solutions ne peuvent cependant être acceptées soit parce qu'elles sont un pis-aller, soit parce qu'elles légitiment le recours à l'injustice comme droit de réponse à l'injustice.

Toujours dans la perspective de rupture, certains auteurs, tiers-mondistes notamment, ont pensé que la nécessité de rompre définitivement toute relation commerciale avec les multinationales véreuses devrait acculer les pays sous-développés à la nécessité de se doter coûte que coûte d'un savoir-faire devant leur permettre de mettre en valeur, de commercialiser leurs propres ressources. Ce faisant, ils cesseront d'être tenus en bride et exploités. Pour mieux comprendre le rôle de ce savoir-faire qui n'est rien d'autre qu'un savoir technoscientifique

dans la lutte contre l'exploitation, et plus généralement dans le processus de développement des pays du Sud, référons-nous à cette assertion de Christian Palloix :

« On connaît l'état de dépendance scientifique des pays sous-développés, tout comme l'effet de cette dépendance dans le « développement du sous-développement ». L'observation s'aggrave si on rappelle l'orientation monopoliste de la recherche scientifique et technique. Dès lors, les pays sous-développés seront contraints, pour échapper aux effets de la dépendance scientifique, de mettre en œuvre leur propre recherche scientifique et technique destinée à satisfaire un certain nombre d'exigences: [...] Une telle recherche exige la formation d'un organisme international de la recherche pour les pays sous-développés. » (Christian Palloix, 1971,234)

Quelle est la nature ou la spécificité du savoir technoscientifique dont il est question ? En guise de réponse à cette question, nous pensons que chaque pays doit développer une science et une technique en fonction de ses besoins et en fonction des ressources dont il dispose. Par exemple, les pays riches en pierres précieuses comme le Congo, l'Afrique du Sud et le Botswana peuvent développer une technologie propice à leur extraction et à leur transformation. Cela aura pour effet non seulement de conduire à une réorganisation de l'économie des mines afin qu'ils en tirent un avantage comparatif, mais aussi d'empêcher que les grosses compagnies minières comme Rio-Tinto, Petra Diamonds, Dominion Diamonds, Archangel Diamond, etc. ne continuent d'avoir la mainmise sur la production minière dans ces pays. Ceux qui, comme le Nigéria, l'Iran, l'Iraq, l'Angola, le Mexique, etc., ont un fort potentiel en ressources pétrolières et gazières pourront développer des techniques d'extraction et de raffinage.

L'acquisition d'un tel savoir-faire soulève cependant une question importante relative au principe de faisabilité. Ces pays ont-ils les moyens de leur politique? Sont-ils capables de financer les projets scientifiques et techniques de cette envergure? Où trouveront-ils les fonds à allouer aux recherches ? Nous pensons qu'il sera très difficile, voire impossible que ces fonds puissent être dégagés du budget de l'État. Par contre, il est possible d'atteindre cet

objectif, c'est-à-dire d'obtenir des financements sans grande difficulté. Il suffit pour cela d'introduire, lors de la signature des contrats de concession et d'exploitation des ressources, une clause impliquant le recrutement et la formation des intellectuels locaux en vue d'un transfert de connaissance. Cette dernière solution met fortement en doute la crédibilité des solutions axées sur la rupture du partenariat entre les pays pauvres et les multinationales. Nous ne défendons donc pas, du moins pas dans sa version radicale, la position de ceux qui soutiennent que, pour les besoins de la cause, les pays pauvres doivent coûte que coûte mobiliser des fonds en vue du financement de telles recherches pour au moins deux raisons.

Il serait tout à fait dangereux et donc inacceptable de prélever du budget de l'État, de colossales sommes d'argent pour financer les recherches qui n'aboutiront qu'à moyen ou à long terme alors que des milliers de personnes meurent chaque jour de pauvreté. Les recherches technoscientifiques en vue d'endiguer l'exploitation et la pauvreté ne sont pas en soi mauvaises. Par contre, elles demandent de lourds investissements, une réelle volonté politique et ne porteront des fruits que plus tard. Or la situation économique dans des pays pauvres est si préoccupante au point où envisager un développement sur le long terme condamnerait des milliers de personnes à une mort certaine, tragique. C'est pourquoi il faut agir, comme le souligne si bien Peter Singer, « *ici et maintenant* » pour sauver des vies.

Deuxièmement, le fait que les pays pauvres recourent à l'expertise des multinationales n'est pas en soi problématique. Beaucoup de pays qui ont adopté cette stratégie ont pu se développer ou sont en plein boom économique. C'est le cas par exemple de l'Afrique du Sud, de la Malaisie, du Brésil, de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis. Pour le moment, et compte tenu de la conjoncture socioéconomique, la stratégie la plus prometteuse, la plus pragmatique consisterait d'après nous, non pas à se défaire de l'expertise des multinationales, mais à poser les jalons d'une coopération saine, équitable. Telle est notre position. Telle est aussi la position de ceux qui soutiennent que la lutte contre l'exploitation des pays pauvres par les multinationales passe plutôt par une révision des accords de partenariat qui les lient et une réorientation de la politique économique des pays ainsi exploités.

III.2.2. Les mesures révisionnelles

Ceux qui proposent ce type de mesures ne nient pas l'existence d'une injustice structurelle qui mine les rapports économiques entre les pays pauvres et les multinationales.

Contrairement à ceux qui envisagent ces rapports en termes de rupture et de quête d'un idéal alternatif, ils suggèrent plutôt la révision de ces rapports en vue de corriger les injustices qui les minent. Deux des solutions proposées par ceux qui défendent cette position nous intéressent particulièrement.

La première des deux solutions que nous analyserons dans les paragraphes suivants est relative aux mesures à prendre, aux actions à entreprendre au sein même des entreprises multinationales en vue d'une conduite responsable des dirigeants. La responsabilité sociale des entreprises compte parmi ces mesures. (Bonnie Campbell et Myriam Laforce, 2016) En effet, l'on ne s'indignera jamais assez de ce qu'en quelques minutes de travail, une demi-journée pour être plus précis, certains dirigeants d'entreprises empochent l'équivalent de ce qu'en une année entière de dur labeur, la moyenne des travailleurs gagnent. (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2017, 5) Pour empêcher que les grands patrons ne continuent de s'enrichir démesurément, il importe de repenser le rôle et les objectifs assignés aux entreprises et particulièrement aux multinationales.

Elles doivent être restructurées de manière à allier performance économique et intégration sociale. En un mot, elles doivent être socialement responsables. Et pour qu'elles soient socialement responsables, les dirigeants doivent épouser les principes fondateurs actifs d'un management éthique, d'un management responsable. Ce qui fera d'eux non seulement des hommes de biens, mais surtout des hommes biens. Les principes éthiques de la responsabilité sociale de l'entreprise s'efforcent de mettre en relief le rapport entre la conscience professionnelle des dirigeants et leur conscience morale. Qu'ils deviennent ainsi des hommes vertueux ; c'est ce qui est hautement souhaitable. Il faut cependant noter que fonder la lutte contre l'exploitation sur la responsabilité sociale de l'entreprise, c'est construire un bonhomme de paille qui sera mis au bucher à la première occasion. L'échec de cette mesure de lutte contre l'exploitation axée sur la responsabilité sociale de l'entreprise tient du fait qu'elle n'est pas contraignante ou coercitive, mais relève plutôt d'une initiative volontaire des patrons. (Mustapha Bettache, 2015)

La deuxième solution consiste à agir de l'extérieur sur les multinationales afin de contraindre les grands patrons à plus d'honnêteté ou, tout au moins au respect des principes, de la lettre et de l'esprit des lois devant régir la pratique du commerce international. Dans les faits, cette solution peut se matérialiser par le resserrement ou le durcissement du droit des

affaires et singulièrement du système d'imposition en vue d'une meilleure régulation de la concurrence fiscale. La concurrence fiscale peut être définie comme la détermination interactive et stratégique des taux d'impôt par un État ou un gouvernement dans l'optique d'attirer les investisseurs étrangers (Peter Dietsch et Thomas Ferretti, 2010, 66). Les pays en proie au pillage et aux inégalités socioéconomiques engendrées par l'exploitation des ressources naturelles peuvent par exemple opter pour le relèvement de leur taux d'imposition. Le durcissement de la politique fiscale n'est donc pas une mesure de représailles ou de rançonnement, mais un moyen pour les pays en voie de développement de lutter contre le pillage de leurs ressources, de traquer les multinationales qui, légalement ou non, engrangent de très gros profits, mais font tout pour payer moins d'impôts.

Préconiser cette solution présuppose une vision nouvelle de la politique fiscale. Pour être pragmatique, cette vision doit être axée sur la réforme de l'ensemble du système fiscal, tant au niveau domestique que global. Au niveau domestique, le système fiscal doit être structuré de manière à établir la juste part des contribuables et de manière à les contraindre au respect de la réglementation en vigueur sur le fisc. Cette restructuration doit aussi avoir pour objectif l'interdiction des pratiques concurrentielles dommageables. L'interdiction, le contrôle ou l'harmonisation des transactions commerciales ou financières entre les entreprises et leurs filiales pourrait par exemple limiter l'évitement fiscal. L'on peut aussi obtenir des résultats similaires en interdisant la pratique du dumping fiscal ou en assouplissant les clauses et dispositions juridiques relatives au secret bancaire.

Au niveau global, l'on peut plaider pour une harmonisation du droit des affaires et plus spécifiquement du droit fiscal. Le plan comptable OHADA qui régit le droit des affaires dans plusieurs pays africains est assez illustratif. Il s'agit d'un référentiel comptable adopté dès 1998 par plusieurs pays africains. Mais comme une telle harmonisation ne tient pas souvent compte des besoins spécifiques des États, l'on peut en fin de compte, plaider pour un impôt mondial et progressif sur le capital en vue d'une meilleure redistribution, sur le plan international, des revenus engrangés par les multinationales, quelles qu'elles soient. Un impôt de cette nature aura donc, entre autre, pour fonction de s'attaquer aux inégalités internationales et de corriger certains dysfonctionnements de la mécanique économique. L'exploitation de laquelle la pauvreté absolue, en grande partie, résulte, en fait partie. Telle est du moins la position de l'économiste français Thomas Piketty (2013) pour qui, la lutte contre les inégalités

exige, tant au niveau local que global, l'élaboration des nouveaux outils de taxation et la rénovation des systèmes de contrôle, de prélèvement, de dépenses des États, des secteurs bancaires, financiers et industriels.

Pour mieux comprendre sa thèse sur la nécessité d'un régime fiscal international comme mesure de lutte contre les inégalités internationales, considérons l'assertion suivante :

« Mais pour que la démocratie puisse reprendre le contrôle du capitalisme financier globalisé de ce nouveau siècle, il faut également inventer des outils nouveaux, adaptés aux défis du jour. L'outil idéal serait un impôt mondial et progressif sur le capital, accompagné d'une très grande transparence financière internationale. Une telle institution permettrait d'éviter une spirale inégalitaire sans fin et de réguler efficacement l'inquiétante dynamique de la concentration mondiale des patrimoines. » (Thomas Piketty, 2013, 835-836)

Pour étayer sa position sur l'urgence et la nécessité d'instituer un régime fiscal mondial en vue de lutter contre la pauvreté absolue dont l'exploitation capitaliste est le principal facteur causal, Thomas Piketty opte pour une double stratégie discursive. Il met premièrement en relief les arguments de ceux qui s'insurgent contre l'idée d'une taxation fiscale mondiale. Pour ceux-là, cette idée ne peut prendre forme en raison des besoins divergents des nations, des revendications nationalistes et identitaires, et des tensions internationales sans cesse croissantes. L'impôt mondial sur le capital serait une utopie, voire même une illusion dangereuse. Il ne s'agit que d'un impôt de plus et donc de trop puisque les solutions alternatives telles que l'impôt sur le revenu et sur les successions, et les taxes sur la propriété existent déjà et sont d'une efficacité incontestable. (Thomas Piketty, 2013, 836-837) La seconde stratégie est un droit de réponse à cette critique. En réalité, souligne-t-il, cette solution est moins dangereuse et mieux élaborée que les solutions alternatives mises en place au niveau domestique et soutenues par ses détracteurs. Ces solutions domestiques seraient beaucoup plus efficaces s'il existait des mesures complémentaires pouvant les renforcer. L'impôt mondial sur le capital en est une.

Une fois la position de ses détracteurs déconstruite, Thomas Piketty se penche sur la question de la faisabilité et du rôle de l'impôt universel. Comment peut-on faire de cette utopie une réalité? Parce qu'il exige un degré élevé de coopération internationale, une très grande transparence financière et un cadre institutionnel adéquat, cet impôt doit être mis en place de façon graduelle, progressive. Le barème d'imposition suggéré est de 5 à 10% pour les plus grosses fortunes mondiales. Le taux d'imposition des petites et moyennes fortunes peut varier entre 0 et 5%. Pour qu'il soit plus efficace, cet impôt progressif et annuel sur le patrimoine global doit prendre en compte l'ensemble des actifs, qu'ils soient immobiliers, financiers ou professionnels. En ce qui concerne son rôle, il soutient qu'en plus de permettre une redistribution plus équitable du patrimoine mondial, la mise sur pieds de cet impôt peut contribuer à une régulation plus efficace des crises financières et bancaires. Cela dans la mesure où il permet, entre autre, d'atteindre un objectif de transparence démocratique et financière sur les patrimoines et les actifs détenus par les uns et les autres à l'échelle internationale. (Thomas Piketty, 2013, 840) Cet objectif de transparence comme gage d'une meilleure répartition du patrimoine mondial ne peut être atteint si les États et les institutions financières et bancaires qui entretiennent et vivent de l'opacité financière ne sont pas sévèrement réprimés.

IV. Les réformes du commerce international

La troisième forme d'exploitation contre laquelle les pays sous-développés doivent lutter est celle qui prend forme dans les transactions commerciales internationales. Le nom attribué à cette forme spécifique d'exploitation est l'échange inégal ou détérioration des termes de l'échange. Concernant les mesures de lutte contre l'échange inégal, nous avons déjà mentionné que la solution de la déconnexion proposée par Samir Amin et autres penseurs tiers-mondistes est inacceptable. C'est pourquoi, nous la laissons de côté pour envisager deux autres. La première des deux solutions à envisager est relative au pouvoir de négociation des pays sous-développés. Pour qu'ils ne continuent plus d'être floués dans les transactions commerciales avec le Nord, ils doivent se doter d'un réel pouvoir de négociation, d'où l'importance de la formation des experts en la matière et, plus généralement, de la restructuration du système éducatif. En cas de défaillance ou d'échec, les instances nationales de négociation doivent être supplées par un comité international d'experts en négociation. Ce

comité doit avoir pour objectif principal la coordination et la régulation des transactions économiques entre les États, et plus spécifiquement entre les États du Nord et ceux du Sud.

Contrairement aux experts nationaux formés dans le seul but de défendre, bec et ongles, les intérêts économiques de leurs pays respectifs, les négociateurs internationaux doivent avoir à cœur l'intérêt de toutes les parties prenantes. La grande question qui se pose à ce niveau est la suivante : comment les États peuvent-ils se prémunir contre d'éventuels dérapages de l'ensemble du comité d'experts ou de certains de ses membres ? D'abord les États, en tant qu'entités autonomes et souveraines, doivent se prévaloir du droit ou du pouvoir de dissoudre le comité ou de révoquer les membres qui se détournent de leur devoir. Bien plus, il est important d'indiquer que la fonction de négociateurs nationaux et internationaux requiert certaines qualités comme l'intégrité, l'honnêteté, la neutralité, l'impartialité, la patience, la crédibilité, etc. Le comité international de négociateurs à laquelle nous pensons est pour ainsi dire une institution objective, impartiale. Cette objectivité doit être garantie par la libre association des États membres. Lesquels sont libres, autonomes, souverains et égaux en droits et devoirs. Bien évidemment, les questions relatives à la faisabilité de ce type de réforme demeurent sans réponse convaincante. Soulignons cependant que la force et la légitimité d'une telle réforme résident dans sa désirabilité.

De nature exclusivement économique, la deuxième solution à analyser implique l'élaboration d'un modèle juste de coopération économique et de redistribution. Le modèle duquel nous nous inspirons est celui du philosophe américain Aaron James. Pour mieux comprendre sa position sur le commerce international et sur la nécessité d'une répartition équitable des gains qui en résultent, revenons plus en détail sur le modèle théorique de coopération économique proposé par Ricardo dans sa théorie des avantages comparatifs. Notre but n'est pas de nous servir de cette expérience de pensée pour évaluer la puissance économique ou productrice des États. Quoique nous reviendrons dans les prochains paragraphes, sur cette préoccupation, somme toute secondaire, notre objectif principal est de montrer dans quelle mesure les ressources issues de la coopération économique – entre pays riches et pauvres – peuvent être utilisées pour combattre la pauvreté dans le monde, surtout lorsqu'elle résulte de l'exploitation capitaliste.

Pays	Production mensuelle (31 jours)	Gain par unité de production	Gain total
------	---------------------------------	------------------------------	------------

	Vins	draps		
Portugal	9	/	233.333	2.099.997
Angleterre	/	8	200.000	1.600.000

Tableau I : capacité productive et gains réalisés par les deux pays en autarcie

Pays	Production mensuelle (31 jours)	
	Vins	draps
Portugal	27	24
Angleterre		
Gain par unité de production	233.333	200.000
Gain total	6.299.991	4.800.000

Tableau II : capacité productive et gains réalisés par les deux pays en coopération

Le tableau I illustre la capacité productive mensuelle de deux pays en autarcie : le Portugal et l'Angleterre. Suivant le principe de la division internationale du travail, l'un est spécialisé dans la production du vin et l'autre dans la fabrication des draps. Pour un total de 9 unités de vins produites et 8 unités de draps fabriquées, le Portugal et l'Angleterre gagnent respectivement \$ 209.997 et 1.600.000. Ils auront ainsi réalisé en autarcie un gain total \$ 3.699.997 pour un total de 17 unités de production; vins et draps confondus. Lorsqu'ils coopèrent pour produire, ils triplent comme l'indique le tableau II, leurs capacités de production et conséquemment les gains. La marge supplémentaire des bénéfices réalisés pendant la coopération est de \$7.399.994

De ces deux tableaux, nous pouvons succinctement retenir qu'en autarcie la capacité de production des deux États est réduite. En s'associant, ces deux États la décuplent. Donc la coopération leur est avantageuse. Telle est la position de James. La parabole du chasseur de cerf de Rousseau illustre le mieux cette position. Pour James, le commerce international est un jeu coopératif dont l'objectif est la maximisation de la capacité productive des coopérants, et, conséquemment de leur position ou situation économique. Dans le cadre de sa théorie, les coopérants ne sont ni les individus, ni les entreprises du secteur privé, mais des États. Pour qu'ils ne fassent pas défection, la structure de base des institutions devant régir et réguler la coopération commerciale internationale doit effectuer les ajustements nécessaires afin d'éviter

un équilibre coopératif ex post sous-optimal. Autrement dit, pour qu'ils soient indéfiniment tenus par les liens de coopération économique, les gains qui en résultent doivent être redistribués de telle sorte que la situation économique ex post de toutes les nations qui coopèrent soit, comparativement à celle d'avant la coopération, meilleure ou du moins, nettement améliorée. Cela suppose que, pour que la redistribution soit équitable, le niveau de production ou de développement des nations en autarcie doit toujours servir de point de référence ou d'unité d'appréciation. Comment la structure de base pourrait-elle effectuer ces ajustements ? C'est en ces termes que la très cruciale question de la redistribution se pose chez James. Pour répondre à cette question, intéressons-nous aux principes d'équité structurelle qu'il propose.

IV.1. Les trois principes d'équité d'Aaron James

De manière générale, la pensée économique de James Aaron repose sur trois principes d'équité structurelle. Appelé principe de protection collective, le premier principe est formulé de la manière suivante: *“trading nations are to protect people against the harms of trade (either by temporary trade barriers or « safeguards », etc., or under free trade, by direct compensation or social insurance schemes). Specifically, no person's life prospects are to be worse than they would have been had his or society been a closed society”* (Aaron James, 2012, 203). Ce principe est relatif aux dommages, aux externalités négatives résultant du commerce international et qui touchent particulièrement les individus. Entre autres dommages, James cite le chômage, la baisse des salaires, du revenu, de l'épargne, etc. Ce principe stipule que les nations qui coopèrent doivent mettre sur pieds les mesures de protection du peuple contre tout dommage résultant du commerce international. Les barrières protectionnistes temporaires, les régimes d'indemnisation et d'assurance sociale sont quelques-unes de ces mesures. Plus concrètement, l'idée véhiculée par ce principe est la suivante : les perspectives de vie des citoyens dont les nations sont tenues par les accords de coopération commerciale internationale ne devraient jamais être pires qu'elles ne l'auraient été dans le contexte d'une économie close.

Connu sous le nom de principe de gains relatifs internationaux, le deuxième principe détermine, précise et conditionne les critères de répartition des gains qui résultent du commerce international. Ce principe est formulé ainsi : *“Gains to each trading society,*

adjusted according to their respective national endowments (e.g. population size, resource base, level of development), are to be distributed equally, unless unequal gains flow (e.g. via special trade privileges) to poor countries.”(Aaron James, 2012, 203) D’une manière générale ce principe stipule que chaque nation qui coopère doit recevoir une part égale lors de la redistribution des gains issus du commerce, sauf si une redistribution inégale est justifiée.

Appelé principe de gains relatifs nationaux, le troisième principe d’équité structurelle est formulé comme suit: *“gains to each trading society are to be distributed equally among its affected members, unless special reasons justify inequality of gain as acceptable to each (as, e.g., when inequality in rewards incentivizes productive activity in a way that maximizes prospects for the worts off over time)”* (Aaron James, 2012, 203-204). Ce principe détermine la répartition des gains relatifs du commerce au niveau domestique.

IV.2. Les critères d’une répartition équitable ou optimale des richesses entre les nations

Corrélativement à notre principale préoccupation, nous ne nous intéresserons qu’au deuxième principe, c’est-à-dire au principe de gains relatifs internationaux. Ce principe laisse entrevoir au moins deux formes possibles de redistribution. La première forme est celle qui implique une distribution égalitaire du surplus productif. Dans ce cas de figure, chacun des deux coopérants devrait recevoir la moitié des gains récoltés. La deuxième forme que l’on peut dériver du modèle distributif de James implique une redistribution inégalitaire du surplus coopératif. Bien qu’elle soit inégalitaire, cette forme de redistribution repose sur ce que James appelle lui-même « *les raisons justes ou spéciales* ». Dans cette perspective, une répartition inégalitaire ne sera juste que si elle est motivée par des raisons justes ou spéciales. (Aaron James, 2012, 165) Dans le cas contraire, elle sera injuste, c'est-à-dire préjudiciable à l’un ou à l’ensemble des coopérants.

Quelles sont ces raisons qui doivent motiver une redistribution de cette nature ? Comment les déterminer ? Pour répondre à ces questions, modifions l’exemple précédent de manière à mieux ressortir l’idée de justice économique et sociale que nous défendons à la suite de James Aaron. Supposons dans cette perspective, que la coopération implique exclusivement deux pays partenaires dont le niveau de développement est absolument inégal ; le Cameroun et la France par exemple. Si l’on s’en tient à la position de cet auteur, autrement dit, si l’on opte

pour une répartition inégalitaire, les gains relatifs internationaux devront être distribués de manière à avantager le Cameroun.

Parmi les nombreuses raisons spéciales que l'on peut avancer pour justifier cette inégale répartition des gains relatifs internationaux, celles relatives à la correction des injustices initiales ou à la compensation des dommages initiaux retiennent particulièrement notre attention. Autrement dit, du point de vue éthique et historique, une redistribution en faveur du Cameroun et au détriment de la France peut être justifiée par le fait qu'elle est avant tout, une mesure corrective ou compensatoire. La notion de mesure corrective ou compensatoire laisse donc supposer qu'une redistribution de cette nature a pour fonction première de réparer les préjudices initialement causés au Cameroun par la France. Nous estimons donc qu'il est juste et légitime que la France reçoive moins que le Cameroun parce que certaines dotations initiales ayant contribué à son développement résulte du pillage, de l'exploitation du Cameroun. Par souci de justice ou d'équité, toute redistribution inégalitaire viserait prioritairement à corriger ce préjudice causé par la France en maximisant les parts du Cameroun. Toutefois, elle devrait cesser lorsque le niveau de développement des deux coopérants aura atteint un certain point d'équilibre. L'idée n'est donc pas, comme le pensent certains critiques de l'égalitarisme, « *de déshabiller Saint-Pierre pour habiller St-Paul* ».

Il était question dans le présent chapitre, d'analyser les différentes stratégies de lutte contre l'exploitation et le sous-développement qui en découle. Nous en avons dénombré deux types : les stratégies marxistes et celles dites réformistes. Nous avons laissé de côté, en raison de leur radicalité ou des difficultés qu'elles soulèvent, tant sur le plan théorique que pratique, les stratégies marxistes et certaines stratégies réformistes, notamment celles centrées sur la socialisation et la moralisation du capitalisme. Nous avons, en toute dernière analyse, retenu le modèle distributif d'Aaron James. L'idée de fond est de proposer une approche de la justice économique et sociale qui ne requiert pas forcément ou nécessairement le recours à l'assistanat comme mesure de lutte contre l'extrême pauvreté, bien qu'elle repose, elle aussi, sur l'idée d'une justice distributive. Certes l'on peut, en raison de la complexité des relations économiques internationales s'interroger sur la nécessité de dériver une approche de la justice économique et sociale d'une vision que l'on peut à bien d'égard, considérer comme utopique. Bien qu'il s'agisse d'une utopie, nous pensons qu'elle est réalisable en tout point.

Conclusion générale

En nous situant délibérément dans la tradition philosophique initiée par les théoriciens de la justice globale, nous avons proposé dans la présente thèse, une analyse complémentaire de la problématique du sous-développement. Nous nous sommes appuyé sur la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste pour repenser la question de la pauvreté dans le monde. Cela en vue de suggérer des mesures ponctuelles de lutte contre ce grand fléau que bien de penseurs considèrent, à bon droit, comme une atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux des êtres humains. Les raisons avancées pour justifier la nécessité de fonder nos analyses sur la pensée marxiste sont les suivantes : en effet, de la lecture de certaines théories de la justice globale portant sur ce sujet, nous avons constaté que bien d'auteurs qui ont fait de la lutte contre l'extrême pauvreté leur cheval de bataille, ont éludé ou presque, les questions relatives aux causes structurelles de la pauvreté.

Dans bien de cas, cette négligence s'est doublée d'une réflexion prioritairement centrée sur la justification – morale – du devoir d'assistance. C'est pourquoi chez ces théoriciens, les opportunités de développement n'ont été envisagées qu'en termes de justice distributive ou d'aide au développement. Outre cela, nous avons aussi remarqué que ceux des théoriciens de la justice globale qui s'y sont intéressés ont également passé sous silence la question de l'exploitation capitaliste ou ont abordé eux aussi la question des opportunités de développement sous l'angle du devoir d'assistance. Quant à ceux qui, en fin de compte, soulèvent cette question, ils envisagent plutôt la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exploitation en termes de révolution et de rupture d'avec le capitalisme.

En procédant ainsi, nous avons montré, parfois en nous appuyant sur des exemples concrets, que l'extrême pauvreté résulte dans bien de cas de l'exploitation. Disons en un mot qu'elle en est le principal facteur causal. Bien qu'il soit éclipsé dans bon nombre de ces théories, nous pensons que ce facteur causal doit déterminer ou conditionner toute réflexion, qu'elle soit de nature philosophique ou non, sur la problématique du sous-développement. Afin de mieux étayer notre point de vue, nous avons tout d'abord analysé dans le premier chapitre, la position de Peter Singer, ensuite de John Rawls et enfin celle Thomas Pogge, de manière à en ressortir l'originalité mais aussi les incohérences et les inconséquences.

Soulignons d'entrée de jeu, la particularité de ce chapitre puisqu'il tient dans l'ensemble de notre thèse, un rôle essentiellement négatif. Son objectif principal est de dévoiler ou de faire apparaître dans le discours philosophique des théoriciens de la justice globale, des lacunes et apories qui l'entachent au point de le rendre irrecevable. Delà la nécessité de reposer l'analyse de la problématique du sous-développement sur la théorie marxiste de l'exploitation capitaliste.

Dans les deux chapitres centraux de notre thèse, nous avons montré que l'extrême pauvreté résulte de la conjugaison de deux grands facteurs causaux : les facteurs externes ou exogènes et ceux dits internes ou endogènes. Une fois cette thèse admise, nous avons recentré nos analyses sur la question de l'exploitation capitaliste en vue d'évaluer son impact sur les économies des pays en voie de développement. Pour ce faire, nous avons tout d'abord discuté, dans le premier des deux chapitres centraux, de la question du rapport de la dialectique à la praxis sociale. Au terme de cette discussion, nous avons donné un avis tranché sur la querelle qui, au sujet de la dialectique ou, plus exactement, au sujet de l'authenticité de la méthode philosophique, oppose les marxistes analytiques aux marxistes orthodoxes. Une fois cette discussion tranchée, nous avons, dans la deuxième section du chapitre, abordé la question de l'exploitation capitaliste chez Marx. À partir d'une approche définitionnelle, nous avons mis en lumière les similitudes, mais aussi les différences qui existent entre la conception marxienne de l'exploitation capitaliste et celle des autres marxistes, notamment les marxistes analytiques.

Dans le second chapitre central – troisième dans l'ordre logique et chronologique – de notre thèse, nous nous sommes mutatis mutandis, intéressé à la conception finaliste ou téléologique du capitalisme et donc de l'exploitation défendue par Marx. De cette conception, nous avons pu retenir que le capitalisme domestique et le capitalisme global sont deux aspects d'une seule et même réalité : celle d'un ordre socioéconomique fondé sur l'exploitation des pauvres par les riches. La différence qui existe entre ces deux ordres économiques n'est pas une différence de nature, mais de degré. Dans la deuxième section du chapitre, nous avons proposé une analyse critique de la théorie classique du commerce international, notamment celle de Ricardo dont les thèses ont été actualisées par Fernando R. Teson. Cette analyse critique nous a conduit en toute fin de chapitre, à une approche taxonomique visant à mettre en relief les différentes formes et mécanismes d'exploitation que nous avons pu identifier.

Dans le quatrième chapitre, nous avons démontré que dans les pays touchés par les différentes formes d'exploitation capitaliste identifiées, l'idée d'un développement est un leurre, une illusion. Il ne s'agit là que d'une illusion puisque les rapports de force et les luttes d'intérêts sur lesquels sont modelées ou structurées les relations commerciales internationales leur sont hautement préjudiciables. Nous avons par exemple montré que ces pays sont pauvres parce qu'ils sont saignés à blanc par certaines multinationales qui ne lésinent pas sur les moyens à mettre en œuvre pour les vider jusqu'à la lie, de leurs richesses. De quelles multinationales s'agit-il? Nous avons, dans ce chapitre consacré à l'approche empirique de la problématique du sous-développement, répondu à cette question en montrant que de nombreuses entreprises, notamment celles spécialisées dans l'industrie extractive, sont passées maîtres dans l'art de la corruption, du pressurage, de l'asservissement et du pillage. Nous avons par exemple montré qu'au Tchad et dans bien de pays en développement, pour faire fortune, de nombreuses entreprises extractives n'hésitent pas à capitaliser sur leur savoir-faire, sur leur poids économique et sur leur rapport au pouvoir politique.

A cela il faut ajouter le fait que les règles et les institutions qui régissent le commerce international jouent contre les intérêts des pauvres. C'est pourquoi, il faut convenir avec Oxfam et avec les théoriciens de l'échange inégal que l'expansion ou la globalisation de l'économie capitaliste ne s'est jusqu'ici, fait qu'au détriment des plus pauvres. Contrairement à la vulgate libérale, l'économie mondiale capitaliste n'a dans bien de cas, produit que de résultats bien décevants en matière de lutte contre la pauvreté. Afin d'appuyer cette position; afin de montrer que les avantages potentiels du commerce international sont inégalement répartis entre les nations qui constituent les deux pôles du système mondial capitaliste, nous nous sommes intéressé aux cours des matières premières et produits agricoles et avons conclu que les pays riches intègrent et maintiennent les pays pauvres dans « *l'orbite de leurs relations commerciales et financières capitalistes* » dans le seul but de mieux les exploiter.

En ce qui concerne la forme politique de l'exploitation capitaliste, nous l'avons illustrée en remettant au goût du jour la question de la malédiction des ressources. Nous nous sommes appuyé sur de nombreuses publications. Notamment celles d'Oxfam et d'autres organisations comme International Crisis Group pour montrer que certains pays, notamment ceux dont la politique économique repose entièrement ou principalement sur le commerce des matières premières sont pauvres parce qu'ils sont maudits. Pour étayer nos propos, nous nous

sommes particulièrement intéressé à l'économie du pétrole au Tchad, en Guinée équatoriale et en Algérie où nous avons recensé quelques cas concrets de malédiction de ressources.

Dans le tout dernier chapitre, nous sommes revenu à nouveau sur l'une des principales préoccupations des théoriciens de la justice globale : celle relative, rappelons-le, aux moyens à mobiliser ou aux actions à entreprendre pour lutter contre l'extrême pauvreté dans le monde. L'on aura compris que la question de fond soulevée dans le dernier chapitre de notre thèse est celle des opportunités de développement. Pour mieux recenser et examiner les solutions proposées pour lutter contre la pauvreté et l'exploitation capitaliste qui la génère, l'amplifie ou l'exacerbe, nous avons divisé ce chapitre en deux grandes parties. Dans la première, nous nous sommes intéressé aux solutions de types marxistes et déconstructivistes. Nous avons analysé certaines de ces solutions, notamment celles proposées par Marx lui-même et par certains marxistes tiers-mondistes pour en fin de compte préconiser des mesures autres que celles axées sur la fin, le désenchantement ou « *l'éviction planétaire* » du capitalisme.

Dans la deuxième partie du chapitre V, nous avons défendu une perspective réformiste. Deux types de réforme y ont été ainsi mis en avant : les réformes politiques et celles dites économiques. Sur le plan politique, nous avons plaidé pour une restructuration des institutions politiques, tant au niveau global que local. Au niveau local, une telle restructuration aura par exemple pour effet d'agir sur la structure de base des pays entravés de manière à contraindre les gouvernants à plus de respect du bien commun, de la volonté générale. Elle a donc pour principal objectif de doter les pays pauvres d'un gouvernement et des institutions sociopolitiques justes. C'est probablement dans cette perspective que nous devons admettre avec John Rawls que la justice doit être la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. Sur le plan économique, nous avons choisi entre plusieurs réformes proposées en vue d'une meilleure réforme possible. Nous nous sommes par exemple appuyé sur les travaux d'Aaron James pour repenser un modèle économique de coopération et de redistribution des gains générés par cette coopération.

Nous sommes convaincu que ce modèle aura entre autre, pour effet de régler la question des injustices et des inégalités internationales surtout si celles-ci résultent de l'exploitation ou de tout autre préjudice de même nature. L'idée de fond qui sous-tend cette réforme est la suivante : parce que certains peuples ou nations, aujourd'hui prospères « *sont parvenus à leurs niveaux présents de développement social, économique et culturel, par un*

processus historique marqué par l'esclavage, le colonialisme [...] » et toutes autres formes d'injustice directement ou indirectement liées à l'exploitation capitaliste, il importe aujourd'hui de corriger ces injustices initiales par le biais d'une meilleure redistribution possible. L'objectif principal d'une telle redistribution est de permettre aux peuples victimes des injustices initiales de surmonter leurs désavantages initiaux sans avoir à recourir à l'aide au développement, sans avoir à exiger des compensations financières ou sans avoir à agiter le spectre de la révolution. Toutefois, elle devrait cesser lorsque les pays ayant été victimes de telles injustices auront atteint une certaine stabilité ou un certain point d'équilibre. Et ce sera justice.

Bibliographie

I. Ouvrages

Aaron, James,

2012, *Fairness in practice. A social Contract for a Global Economy*, New York, Oxford University press

Adda, Jacques,

2002 *La mondialisation de l'économie*, tome I : Genèse, 5^e édition, Paris, Éditions La Découverte

Althusser, Louis,

1972 *Lénine et la philosophie suivi de Marx et Lénine devant Hegel*, Paris, François Maspero

Altvater, Elmar et Al.,

1968 *En partant du « Capital »*, Paris, Éditions Anthropos

Amin, Samir,

1973 *Le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Les éditions de minuits

1996 *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan

1988 *L'échange inégal et la loi de la loi de la valeur*, Paris, Éditions Anthropos

2008 *Du capitalisme à la civilisation*, Paris, Syllepse

1976 *L'impérialisme et le développement inégal*, Paris, Éditions de Minuit

1985 *La déconnexion : pour sortir du système mondial*, Paris, Éditions La Découverte

Amin, Samir et al.,

1977 *Le marxisme*, Paris, Larousse, Paris, 1977.

1993 *Mondialisation et accumulation*, Paris, L'Harmattan

- Amoa, Ga Kwame et Al.,
1974 *Échanges internationaux et sous-développement*, Paris, Éditions
Anthropos
- Antonini, Bruno,
2004 *État et socialisme chez Jean Jaurès*, Paris, L'Harmattan
- Arnsperger, Christian et al.,
2003 *Éthique économique et sociale*, Paris, Éditions La Découverte
- Baby, Jean,
1973 *Un monde meilleur. Recherche marxiste*, Paris, François Maspero
- Bauer, P. T.,
1984 *Mirage égalitaire et tiers monde*, Paris, PUF
- Belanger, Michel,
1997 *Institutions économiques internationales : la mondialisation et ses
limites*, Paris, Economica
- Beniès, Nicolas,
2004 *Le marxisme face au capitalisme contemporain*, Paris, Syllepse
- Bernstein, Eduard,
1974 *Les présupposés du socialisme*, Paris, Seuil
- Beti, Mongo,
1999 *Trop de soleil tue l'amour*, Paris, Éditions Julliard
1986 *Lettre ouverte aux Camerounais, ou, La deuxième mort de Ruben Um
Nyobé*, Paris, Éditions des peuples noirs
- Bettati, Mario et al,
1987 *Le devoir d'ingérence*, Paris, Denoël
- Bidet, Jacques,
2007 *Altermarxisme. Un autre marxisme pour un autre monde*, Paris, PUF
- Blaug, Mark,
1986 *La pensée économique : origine et développement*, Paris, Economica
- Boétie, Etienne De La,
1983, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, GF Flammarion
- Boncoeur, Jean et Al.,

- 2004 *Histoire des idées économiques*, tome 1, Paris, Armand Colin
- 2017 *Histoire des idées économiques*, tome 2, Paris, Armand Colin
- Braeckman, Colette,
- 1992 *Le dinosaure : le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard
- Césaire, Aimé,
- 1970 *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine
- Châtelet, François et Al.,
- 1975 *Les marxistes et la politique*, Paris PUF
- Cohen, Gerald Allan,
- 2010 *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?*, Paris, Hermann
- 2009 *Why not socialism*, Princeton, Princeton University Press
- 2008 *Rescuing justice and equality*, Cambridge, Harvard University Press
- Collin, Denis,
- 2001 *Morale et justice sociale*, Paris, Éditions du Seuil
- 1997 *La fin du travail et la mondialisation. Idéologie et réalité sociale*, Paris, L'Harmattan
- 1996 *La théorie de la connaissance chez Marx*, Paris, L'Harmattan
- 2009 *Le cauchemar de Marx*, Paris, Max Milo
- Colloque international,
- 1985 *1883-1983, L'œuvre de Marx, un siècle après*, Paris, PUF
- Combemale, Pascal,
- 2006 *Introduction à Marx*, Paris, La Découverte
- Cool, Michel,
- 2009 *Pour un capitalisme au service de l'homme : paroles de patrons chrétiens*, Paris, Albin Michel
- Corten, André,
- 2006 « Préface », in *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara*, Yaoundé, Clé
- Cuillerai, Marie,
- 2002 *Le capitalisme vertueux : mondialisation et confiance*, Paris, Payot

- Decaillot, Maurice,
2003 *Le juste prix : Étude sur la valeur-travail et les échanges équitables*, Paris, L'Harmattan
2010 *L'économie équitable : un nouveau projet de société*, Paris, L'Harmattan
- Deneault, Alain,
2017 *De quoi Total est-elle la somme ?*, Montréal, Écosociété
- Deneault, Alain, et al,
2008, *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété
- D'Hondt, Jacques,
1966 *Hegel philosophe de l'histoire vivante*, Paris, PUF
- Dostaler, Gilles,
2009 *Capitalisme et pulsion de mort*, Paris, Albin Michel
- Droz, Jacques,
1972 *Histoire générale du socialisme, Des origines à 1875*, tome I, première édition, Paris, PUF
- Duboeuf, Françoise,
1999 *Introduction aux théories économiques*, Paris, Éditions La découverte et Syros
- Dumont, René,
1962 *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Éditions du Seuil
1980 *L'Afrique étranglée*, Paris, Éditions du Seuil
- Elster, John,
1989 *Karl Marx. Une interprétation analytique*, Paris, PUF
1986 *An introduction to Karl Marx*, Cambridge, Cambridge University Press
- Emmanuel, Arghiri,
1978 *L'échange inégal : essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux*, Paris, François Maspero
- Fay, Victor,
1968 *En partant du « Capital »*, Paris, Anthropos

- Forrester, Viviane,
 1996 *L'horreur économique*, Paris, Fayard
- Touboul, Hervé,
 2010 *Chemins de Marx*, Dijon, Presses du réel
- Gallo, Max,
 1989 *Manifeste pour une fin de siècle obscure*, Paris, Odile Jacob
- Gorbatchev, Mikhaïl,
 1987 *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion
- Giraud, Pierre-Noël
 2012 *La mondialisation, Émergences et Fragmentations*, Paris, Sciences
 Humaines Éditions
- Hegel,
 1987 *La raison dans l'histoire*, Paris, Hatier
- Heilbrone, Robert L.,
 1971 *Les grands économistes*, Paris, Éditions du Seuil
- Jacquard, Albert,
 1975 *J'accuse l'économie triomphante*, Paris, Calmann-Lévy
- Jaggar, Alison M.,
 2010 *Thomas Pogge and his critics*, Cambridge, Polity
- Jalée, Pierre,
 1975 *Le pillage du tiers monde*, Paris, François Maspero
 1974 *L'exploitation capitaliste. Initiation au marxisme*, Paris, François
 Maspero
 1967 *Le Tiers monde dans l'économie mondiale*, Paris, François Maspero
 1976 *Le projet socialiste, approche marxiste*, Paris, François Maspero
 1974 *L'exploitation capitaliste, initiation au marxisme*, Paris, François
 Maspero
- Jaurès, Jean,
 2005 *Œuvres philosophiques*, tome 1, Paris, Vent Terral,
 2009 *Œuvres philosophiques*, tome 2, Paris, Vent Terral

- 2014 *Histoire socialiste de la révolution française* : tomes 1 et 2, Paris, Les Éditions sociales
- Jessua, Claude,
2001 *Le capitalisme*, Paris, PUF
- Kounou, Michel,
2006 *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara*, Yaoundé, Clé
- Lefevre Henri,
1978 *De l'État. 4. Les contradictions de l'État moderne*, Paris, Union Générale d'Éditions
- 2003 *Le marxisme*, Coll. Que sais-je ? Paris, PUF
- Lefebvre, Henri,
1977 *Pour connaître la pensée de Karl Marx*, Paris, Bordas
- Long, Didier,
2009 *Capitalisme et Christianisme : 2000 ans d'une tumultueuse histoire*, Paris, Bourin
- Malthus, Thomas Robert,
1992 *Essai sur le principe de population*, Paris, GF-Flammarion
- Marcuse, Herbert,
1963 *Le marxisme soviétique*, Paris, Gallimard
- Marx Karl/ Engels,
1982 *L'idéologie allemande, Thèses sur Feuerbach*, Paris, Éditions sociales
1976 *Le manifeste du parti communiste*, Paris Éditions sociales
1971 *Le capital*, livre premier, Tome I, Paris, Éditions sociales
1977 *Le Capital*, Paris, Éditions sociales
1973 *Le parti de classe*, Paris, François Maspero
1978 *La crise*, Paris, Union générale d'Éditions
1965 *Œuvres. Économie*, Tome I, Paris Gallimard
- Matouk, jean,
2005 *Mondialisation, altermondialisation*, Toulouse, Milan
- Michalet, Charles-Albert,
2009 *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, Découverte

- Ngizua, Frédéric W.,
1999 *L'idéologie libérale et les rapports Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan
- Novak, Michael,
1987 *Une éthique économique. Les valeurs de l'économie de marché*, Paris,
Les Éditions du Cerf
- Nozick, Robert,
1998 *Anarchie, État et utopie*, Paris, PUF
1995 *Méditation sur la vie*, Paris, Éditions Odile Jacob
- Nussbaum, Martha
2012 *Les capacités. Comment créer les conditions d'un monde juste*, Paris,
Flammarion
2008 *Femmes et développement humain. L'approche des capacités*, Paris,
Éditions des femmes
- Oxfam,
2002 *Deux poids deux mesures*
1969 *La République*, Paris, GF-Flammarion
- Palloix, Christian,
1971 *L'économie mondiale capitaliste: le stade concurrentiel*, Paris, François
- Maspero
1971 *L'économie mondiale capitaliste: le stade monopoliste et
l'impérialisme*, Paris François Maspero
1975 *L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales*, tomes 1
et 2, Paris François Maspero
1988 *La société post-économique*, Paris, L'Harmattan
- Paris, Henri,
2007 *Le pétrole tue l'Afrique*, Paris, Éditions des Riaux
- Pétry, Martin et Al.,
2005, *Le pétrole tchadien. Rêve ou cauchemar pour les populations*, Paris,
Karthala
- Piketty, Thomas,
2013 *Le capital au XXI^{ème} siècle*, Paris, Éditions du Seuil

- Platon,
 1966 *La République*, Paris GF-Fammarion,
- Pogge, Thomas,
 2008 *World Poverty and Human Rights: Cosmopolitan Responsibilities and Reforms*, Cambridge, Polity Press
 2006 *Global Institutions and Responsibilities: Achieving Global Justice*, Malden, Massachusetts, Blackwell
 2007 *Freedom from Poverty as a Human Right: Who owes what to the very poor?* Oxford UP
- Poulantzas, Nicos,
 1982 *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, François Maspero
 1978 *L'État, le Pouvoir le Socialisme*, Paris, PUF
- Preve, Costanzo,
 2011 *Histoire critique du marxisme : de la naissance de Marx à la dissolution du communisme historique du XX^{ème} siècle*, Paris, Armand Colin
- Radjavi, Kazem,
 1975 *La dictature du prolétaire et le dépérissement de l'État de Marx à Lénine*, Paris, Éditions Anthropos
- Rabaut, Jean,
 1971 *Jaurès*, Paris, Perrin
- Rand, Ayn,
 2008 *La vertu d'égoïsme*, Paris, Belles lettres
- Rawls, John,
 1987 *Théorie de la justice comme équité*, Paris, Éditions du Seuil
 2006 *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*, Montréal
- Boréal
 1998 *Le droit des gens*, Paris, Esprit
- Reiff, Mark,
 2013 *Exploitation and economic justice in the liberal capitalist state*, Oxford, Oxford University Press
- Rifkin, Jeremy

- 2011 *Une nouvelle conscience pour un monde en crise. Vers une civilisation de l'empathie*, Paris, LLL Les Liens qui libèrent
- Robinet, André,
1964 *Jean Jaurès et l'unité de l'être*, Paris, Seghers
- Röpke, Wilhelm,
1962 *La crise de notre temps*, Paris, Payot
- Rostow, W.W.,
1962 *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil
- Sadigh, Elie,
2008 *Des inégalités économiques aux inégalités sociales : propositions pour un monde plus juste*, Paris, L'Harmattan
- Salama, Pierre et al,
1992 *Introduction à l'économie de Marx*, Paris, Éditions La Découverte
- Sen, Amartya,
1993 *Éthique et économie*, Paris, PUF
1997 *Questions d'éthique pratique*, Paris, Bayard Éditions
- Singer, Peter
2009 *Sauver une vie. Agir maintenant pour éradiquer la pauvreté*. Paris,
Michel Lafon
1997 *Questions d'éthique pratique*, Paris, Bayard Éditions
- Tarrit, Fabien,
2014 *Le marxisme analytique : une introduction critique*, Paris, Éditions
Syllepse
- Tordeta, Ratabaye,
2010
- Towa, Marcien,
1971 *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*,
Yaoundé, Éditions Clé
- Walzer, Michael,
1997 *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris,
Éditions du Seuil

Wandey Ngizua, Frédéric,
1999 *L'idéologie libérale et les rapports Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan

Ziegler, Jean,
1978 *Main basse sur l'Afrique*, Paris, Éditions du Seuil

Zwarthoed, Danielle,
2009 *Comprendre la pauvreté : John Rawls, Amartya Sen*, Paris, PUF

II. Articles et revues

Ayissi, Lucien,
2001 « Le marché global et sa clôture inhumaine », in *Cahier de l'UCAC*, N°6, Mondialisation : quel humanisme, Yaoundé, Presses de l'UCAC

Boukongou, J. D.,
2001 « Le marchand et le citoyen : le Janus de la mondialisation », in *Cahier de l'UCAC*, N°6, Mondialisation : quel humanisme, Yaoundé, Presses de l'UCAC

CRID,
2010 « Ces multinationales européennes qui pillent les ressources des pays du Sud », <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2010/10/20/ces-multinationales-europeennes-qui-pillent-les-ressources-des-pays-du-sud/>, (consulté le 20/06/2018).

Collin, Denis,
« Exploitation capitaliste », in *Philosophie et politique*, Lien hypertexte: <http://denis-collin.viabloga.comm/news/exploitation-capitaliste>, (consulté le 20/06/2018).

Dietsch, Peter et al.,
Deux manières de penser le défi de la justice globale, in *Cairn info*, Lien hypertexte: <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-4-page-62.htm>, 62-69, (consulté le 20/06/2018).

Garry, Ian et Reisch, Nikki,
2004 « Le pétrole tchadien : miracle ou mirage? », <http://docplayer.fr/18466325-Le-petrole-tchadien-miracle-ou-mirage.html>, (consulté le 20/06/2018).

FMI,

« Le FMI et la bonne gouvernance »,
www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/govf.htm, mars 2016, (consulté le 27/02/2017)

Harel, Gino

« De l’Afrique au Yukon, une mine de controverses », in *Ici Radio-Canada*
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/paradise-papers/glencore-compagnie-miniére-paradis-fiscaux-afrique-canada-dan-gerbler/index.html>, Canada, 2017, (Consulté le 27/02/2017)

Herrera, Rémy,

« Les théories du système mondial capitaliste », in *CNRS*, Lien hypertexte:
www.matisse.univ.paris1.fr/doc2/mse076.pdf, (consulté le 20/06/ 2018).

International Cris Group,

2009 « Tchad : sortir du piège pétrolier », in *Briefing Afrique n°65*, Nairobi/Bruxelles, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/b65-chad-escaping-from-the-oil-trap-french.pdf>, (consulté le 20/06/2018).

International Organization for Migration (IOM),

2014 « Fatal Journeys: Tracking Lives Lost During Migration », https://publications.iom.int/system/files/pdf/fataljourneys_countingtheuncounted.pdf, (consulté le 20/06/ 2018).

Pigeaud, Fanny,

2017 « Le groupe Bolloré engage une bataille contre le Gabon », in *Mediapart* <https://www.mediapart.fr/journal/economie/190917/le-groupe-bolloré-engage-une-bataille-avec-le-gabon?onglet=full>, (consulté le 20/06/2018).

Oxfam,

2014 « En finir avec les inégalités extrêmes », www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-working-for-few-political-capture-inequality-200114-fr.pdf, (consulté le 20 juin 2018).

2015 « Parlons argent : l’Afrique invitée du G7 », Lien hypertexte : <https://www.oxfamfrance.org/rapports/justice-fiscale/parlons-argent-lafrque-invitee-g7>, (consulté le 20/06/ 2018).

2017 « La transparence à l'état brut. Décryptage de la transparence des entreprises extractives », <https://www.oxfamfrance.org/rapports/justice-fiscale/transparence-letat-brut-decryptage-transparence-des-entreprises-extractives>, (consulté le 20/06/ 2018).

Pogge, Thomas,

« Porter assistance aux pauvres du monde », *Raison Publique n°1*, Lien hypertexte : http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/Thomas_W._Pogge.pdf, (consulté le 20/06 2018).

2007 « Droits de l'homme et pauvreté dans le monde », in *Raison publique n°6*, Lien hypertexte: <http://www.raison-publique.fr/article217.html>, (consulté le 2/06/ 2018).

Poirson, Anne-Claire,

2005, « Où est passé l'argent du pétrole tchadien ? », in *Le Monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/09/POIRSON/12758>, (consulté le 20/06/ 2018).

R. Teson, Fernando,

2012 « Why free trade is required by justice », in *Social philosophy and policy*,

Sogge, David,

2004 « Une nécessaire réforme de l'aide internationale », in *Le Monde Diplomatique*, www.monde-diplomatique.fr/2004/09/SOGGE/11433, (consulté le 20/06/ 2018).

Swissaid,

2009 « Tchad S A. Un clan familial corrompu, les milliards de Glencore et la responsabilité de la Suisse », Lien hypertexte : <https://afrique.latribune.fr/finances/commodities/2017-06-15/tchad-s-a-le-rapport-accablant-de-swissaid-sur-le-clan-deby-739474.html>, (consulté le 20/06/ 2018).

Thédrel, Arielle,

2013, « Comment tout a commencé il y a dix ans », in *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/international/2013/03/20/01003-20130320ARTFIG00500-guerre-d-irak-comment-tout-a-commence-il-y-a-dix-ans.php>, (consulté le 20/06/ 2018).

Wenar, Leif,

« Property Rights and the Resource Curse », 2008 by Blackwell Publishing, Inc. *Philosophy & Public Affairs* 36, no. 1, 2-32

III. Mémoires et thèses

Maoundonodji, Gilbert,

2009 *Les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad*, Département des sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain

Tadiemenou, Léonidas Carlos,

2008 *Économie et société chez Denis Collin*, Département de philosophie, Faculté des arts, lettres et sciences humaines, Université de Yaoundé I